

**Une
HISTOIRE
de la FRAPNA**

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

1971 - 2018

oOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOo

Monique COULET,

Philippe LEBRETON,

Daniel ARIAGNO

OoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOo

Octobre 2017 / mai 2019

SOMMAIRE

PREFACE.....	1
FICHER « ACTIONS ».....	5
ACTIONS DE LA FRAPNA-RÉGION.....	7
ACTIONS DE LA FRAPNA-AIN.....	23
ACTIONS DE LA FRAPNA-ARDÈCHE.....	39
ACTIONS DE LA FRAPNA-DRÔME	57
ACTIONS DE LA FRAPNA-ISÈRE.....	81
ACTIONS DE LA FRAPNA-LOIRE	117
ACTIONS DE LA FRAPNA-RHÔNE	127
ACTIONS DE LA FRAPNA-SAVOIE	141
ACTIONS DE LA FRAPNA-HAUTE-SAVOIE	163
FICHER « ACTEURS ».....	173
PRESIDENCES de la FRAPNA et de ses HUIT SECTIONS.....	252
GLOSSAIRE.....	255

Une HISTOIRE de la FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Monique COULET, Alboussière (Ardèche),

Philippe LEBRETON, Beynost (Ain),

Daniel ARIAGNO, Craponne (Rhône)

*On pense la mémoire uniquement tournée vers le passé mais
elle est orientée vers le futur. Cette mémoire du futur est
indispensable sur le plan tant individuel que collectif.
Il est impératif d'en prendre soin*
Francis Eustache.

La société actuelle nous gave d'informations, de documentations, de publicités. Chaque jour, chez les particuliers, dans les familles ou les associations, dans les entreprises et les administrations, des tonnages de papier finissent dans les poubelles ou au feu, au mieux en partie dans le recyclage. Le tout sous prétexte que la numérisation et l'informatisation ont mis au rencart un matériau séculaire, le papier. Car la prégnance dogmatique de la vitesse et de la technicité nous enjoint de regarder devant nous : à travers le pare-brise, jamais dans le rétroviseur. Pourtant, comment espérer un futur équilibré sans un minimum de recul et la moindre rétrospective, dans un contexte de discrédit politique et d'informations inutiles, voire fallacieuses.

Chaque jour, dans l'évacuation hâtive qui suit décès ou déménagements, des liasses de correspondances manuscrites disparaissent, des papiers de famille s'envolent, des souvenirs tombent dans l'oubli, le passé s'efface, des mémoires s'éteignent, des maisons s'écroulent. Pour abriter une voiture de plus, le garage d'un parc national met à la benne des piles décennales de volumes des Travaux de son Comité scientifique ; quand le ministère de l'Environnement monte en grade, des conteneurs s'accumulent dans les couloirs en sous-sol, en attendant de passer au broyeur ; quand le siège d'une FRAPNA met la clé sous une porte, dix années de comptes rendus de son Conseil d'Administration risquent de disparaître, même si certains ont songé à les confier aux Archives départementales et régionale, tout à fait ouvertes à nos démarches.

Etre, n'est-ce pas pourtant connaître ses racines ?

Notre souci était donc de maintenir une mémoire.

Certes, notre motivation pour réaliser cette tâche relève sans aucun doute de nos éducations, de nos trajectoires, de nos positions et de nos âges, mais elle s'est vue confortée dans le même temps par les sollicitations d'étudiants et de chercheurs dont le nombre et la diversité ne feront désormais à coup sûr que croître. Il s'agit donc, pour répondre à cette demande, de fournir à ces chercheurs (naturalistes, géographes, historiens, sociologues, psychologues, philosophes, économistes, journalistes, juristes, politiques) une source de données fiables, même brèves, émanant directement des militants impliqués.

Mais il s'agit aussi, par un coup d'œil dans le rétroviseur, de permettre aux nouvelles générations de militants et de salariés de l'association d'avoir une idée du contexte socio-politique dans lequel s'inscrivent les origines de la FRAPNA. Cette époque se situait sur la lancée des Trente Glorieuses, lorsque la croissance matérielle et le développement économique étaient les seuls crédos, et où les questions de nature ou d'environnement faisaient au mieux sourire et suscitaient le plus souvent des sarcasmes. La conscience écologique / écologiste n'animait pas alors la société, le monde industriel, financier et politique encore moins. Pourtant un frémissement associatif apparaît ça et là au début des années 1960 dans certains départements de Rhône-Alpes, au sein de structures étudiant ou utilisant la nature à divers titres ¹, comme dans le Rhône le Club Alpin Français, dans la Loire la Société de Sciences naturelles de Saint-Etienne et le Club des Pêcheurs Sportifs, en Isère l'association *Gentiana*, en Savoie le Mouvement Homme et Nature.

Le contexte « Nature et Environnement » dans les années 1960-1970 en France

La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) existe depuis 1854 (à l'origine, au XIX^{ème} siècle, dénommée « Société nationale d'Acclimatation ») ! Mais la première réserve naturelle de France (tourbière du lac Luitel, en Isère, n'est créée qu'en 1961... sur 2000 m² seulement. Le premier parc national, celui de la Vanoise, est instauré en 1963. La même année paraît la version française du livre de Rachel Carson *Printemps silencieux*, préfacée par le professeur Roger Hein, directeur du Muséum national d'Histoire naturelle. Le livre de Jean Dorst (professeur lui aussi au MNHN) *Avant que nature meure* paraît en 1965. En 1968 est créée la FFSPN (Fédération française des Sociétés de protection de la nature), qui deviendra FNE (France Nature Environnement) en 1989.

Le 8 janvier 1971 est créé le premier ministère de l'Environnement, confié à Robert Poujade (qui publiera en 1975 ses mémoires de ministre sous le titre *Le ministère de l'impossible*). C'est dans la même année 1971 qu'apparaît comme telle la FRAPNA, mais dans les huit départements de Rhône-Alpes existait déjà une association Loi 1901 de même obédience, comme le Cosilyo dans le Rhône ou le GAN (Groupe Ain Nature), etc. La FRAPNA sera reconnue d'Utilité publique en 1984. En 1972, le Club de Rome et le MIT balancent un pavé dans la mare institutionnelle en publiant *Les limites à la croissance*, rapport qui provoqua en France les foudres conjuguées du Parti communiste et du Conseil national du patronat.

En mai 1974, l'agronome René Dumont (auteur en 1962 de *L'Afrique noire est mal partie* et en 1973 de *L'utopie ou la mort*) est le premier à présenter sa candidature aux élections présidentielles sous l'étiquette "écologiste" ; il obtiendra 1,33 % des suffrages (ce qui est peu) et 386 170 voix (ce qui est beaucoup). Ce n'est que le 10 juillet 1976 qu'est promulguée la Loi sur la Protection de la Nature qui, grâce à l'outil juridique, administratif... et financier) générera et soutiendra nombre d'actions pour la protection de la nature et de l'environnement.

Actuellement, de très nombreux postes d'écologues ou de spécialistes en gestion de l'environnement (associations, bureaux d'étude, collectivités territoriales, ministères et autres institutions officielles) sont le résultat des combats, toujours désintéressés, des naturalistes et des militants de ces années 1960-1970.

En pratique, à l'heure où Internet constitue LA référence, le présent travail de mémoire peut se montrer utile en donnant matière à combler quelques lacunes du Web dont l'ignorance est parfois notoire, voire abyssale, concernant par exemple les origines de la protection d'une majorité des sites de Rhône-Alpes : il suffit pour s'en convaincre de consulter l'historique des réserves naturelles sur Wikipédia, qui ne fournit aucune donnée sur le rôle de déclencheur joué par les associations, la FRAPNA en particulier, dans les processus de création de ces sites maintenant protégés, à l'amiable et positivement, ou après luttes sur des bases scientifiques et techniques, médiatiques ou juridiques.

C'est pourquoi, après quelques échanges internes et suite à nos réflexions ont émergé peu à peu la nécessité, puis la possibilité un peu ambitieuse de préparer une "Histoire de la FRAPNA",

ceci par le croisement de deux types de fiches : un **Fichier Actions** (Monique Coulet) et un **Fichier Acteurs** (Philippe Lebreton). Le premier ensemble (environ 200 monographies) comporte, pour les huit FRAPNA départementales et pour la FRAPNA-Région ², les fiches traitant de façon synthétique des actions les plus marquantes réalisées en un demi-siècle : le second ensemble (une centaine de biographies) concerne les militants et / ou les salariés (vivants ou disparus) ayant été initiateurs et / ou responsables de dossiers. L'ampleur du projet et les difficultés rencontrées pour la réalisation des deux types de fiches expliquent que cet historique ne soit pas exhaustif. Pour les actions, seuls les dossiers les plus emblématiques ont été traités (instauration de réserves naturelles ou d'arrêtés de biotope, thèmes généraux comme l'eau et la forêt, opposition à des projets d'aménagement, avec ou sans réussite...), sans tenir compte de la multiplicité des "petites" actions qui font le quotidien des FRAPNA départementales ou de leurs adhérents (comblement d'une zone humide, coupe forestière sans autorisation, dépôt sauvage de déchets...), sans oublier les réunions et conférences avec le public, ou la réalisation de documents techniques, scientifiques ou pédagogiques ; sans compter aussi tout le travail de représentation dans les Commissions préfectorales et autres, dont le total peut atteindre la vingtaine.

Quant aux fichiers Acteurs, il ne rassemble que les biographies qu'il a été possible d'obtenir, parfois à grand peine ! Certains militants s'étonneront à juste titre de ne pas voir apparaître les noms de personnes qui relèvent pourtant de la "légende" ou de la "saga" FRAPNA (*la puissante FRAPNA*, comme l'ont écrit des journalistes...) : outre des raisons factuelles (comme le décès ou l'impossibilité de joindre certaines personnes), diverses positions, individuellement respectables, sont à mentionner : l'indifférence (car notre "tasse de thé" n'est opposable à personne), le refus de ceux qui considèrent que leur action s'est insérée dans un travail d'équipe, la modestie (avec toutes ses nuances...), l'impossibilité matérielle à s'appuyer sur des documents égarés, introuvables, le manque de disponibilité devant les contraintes professionnelles ou de l'environnement sociétal et familial... En aucun cas semble-t-il l'hostilité, tandis que les approbations ont été nombreuses et spontanées, malgré les "carcans" proposés pour la structuration et la validation des documents.

Ayant garde de rien oublier, soulignons que cette "banque de données" patrimoniales n'a pu être constituée que grâce à la coopération de plus d'une centaine de membres de la FRAPNA. A bien des égards, que tous en soient ici chaleureusement remerciés.

Mars 2019

¹ Bien que le CORA (Centre ornithologique Rhône-Alpes) et la FRAPNA aient été des frères quasi jumeaux, apparus ou formalisés au tournant des décennies 1960-1970, et que nombreux sont ceux ayant appartenu aux deux associations, on ne traitera ici que de la seconde, compte-tenu de la spécificité de l'ornithologie et de la faune des Vertébrés en général, et de la vocation de la FRAPNA à traiter plutôt des problèmes de milieux naturels (écosystèmes) et des enjeux de leur aménagement ou de leur maîtrise foncière.

² La FRAPNA est structurée de façon centralisée et souple à la fois. Dans chacun des huit départements, une fédération autonome rassemble des adhérents individuels et des associations locales. Au niveau extérieur, la FRAPNA-Région assure les contacts avec d'autres structures (régionales, nationales comme FNE, voire internationales) et traite les dossiers inter-départementaux et de niveau national.

Une **HISTOIRE** de la **FRAPNA**

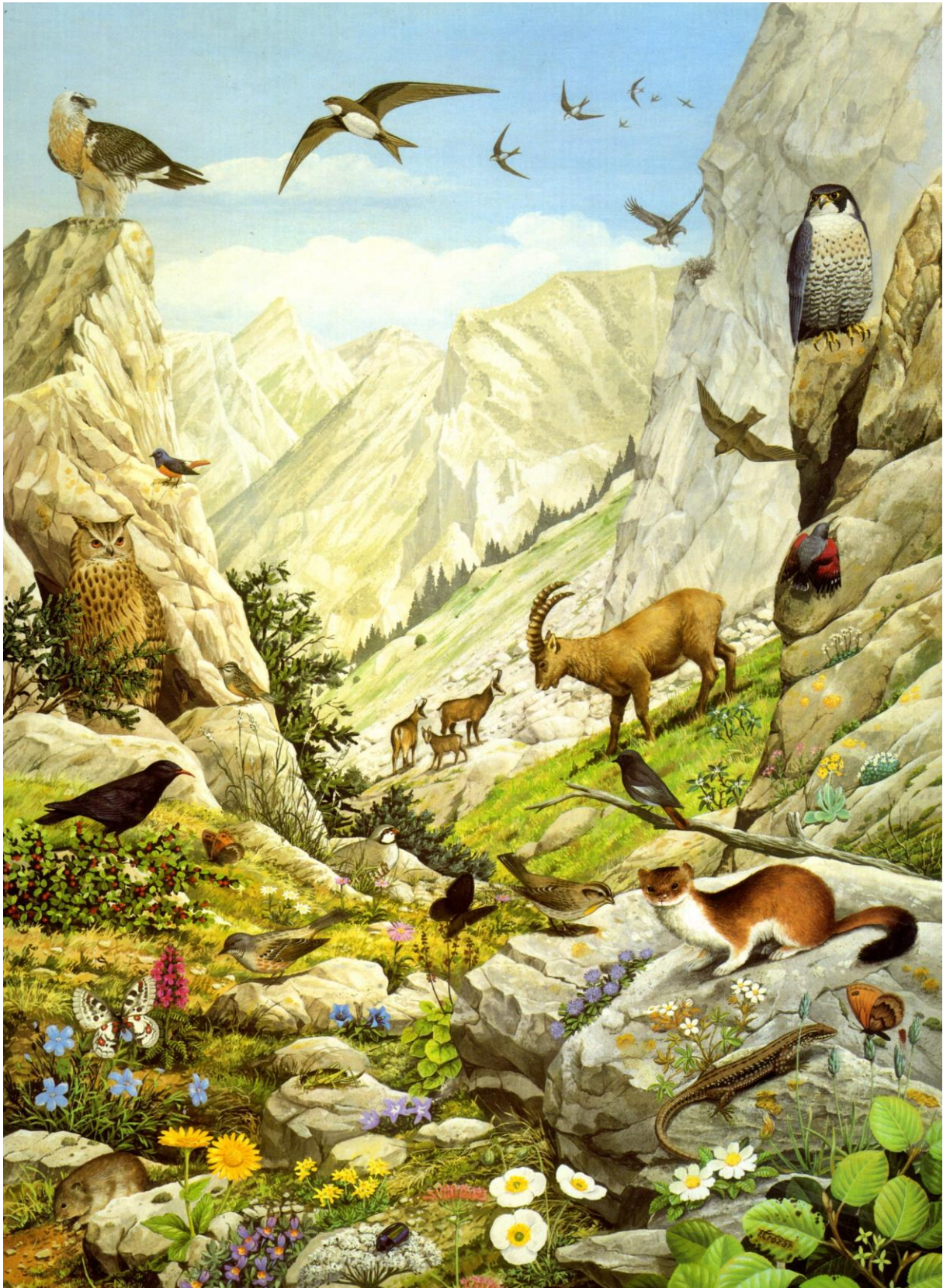
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

oOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOo

FICHER « ACTIONS »

OoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOo

ACTIONS DE LA FRAPNA-RÉGION



Poster "Montagne" François Crozat

ACTIONS DE LA FRAPNA-REGION

Création de la FRAPNA : la FRAPNA a été créée en 1971, à l'occasion du combat contre le projet d'amputation du Parc National de la Vanoise.

*

Mobilisation pour le maintien de l'intégrité du Parc National de la Vanoise

Localisation des archives : FRAPNA-Savoie, AD 69

1968-1971 - Opposition au projet d'amputation du Parc National de la Vanoise.

Le projet prévoyait une extension du domaine skiable de la station de Val Thorens, sur le glacier de Chavière. L'aménagement concernait 5000 ha (= 50 km²) de la zone centrale du Parc, soit près de 10 % de celle-ci.

Initiateur du dossier : Philippe LEBRETON et de nombreux ornithologues et naturalistes.

Responsables : Philippe LEBRETON (FRAPNA-Région) et Hubert TOURNIER (FRAPNA-Savoie et association « Homme & Nature », Chambéry).

Partenaires : la FFSPN (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature devenue FNE) et la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature), avec Christian JOUANIN, Antoine REILLE, Jean-Pierre RAFFIN, Jean CARLIER (journaliste).

Etapas et issue de l'affaire. Consulté, le Conseil d'Administration du Parc National de la Vanoise (PNV) se prononce pour le projet, tandis que le Comité scientifique vote contre. Mais une minorité s'inquiète et s'engage : certains membres de ces deux organismes, quelques universitaires, des associations locales ou nationales de protection de la nature, des associations cynégétiques, le Club Alpin Français. Les réunions se multiplient en Savoie et en région Rhône-Alpes. Des centaines d'articles paraissent dans la presse même généraliste, avec distribution de tracts. Les pétitions rassemblent des milliers de signatures avec le mot d'ordre "*Sauvons la Vanoise*". Non seulement l'affichette éponyme sert au tapissage nocturne intégral de l'emblématique monument chambérien des Eléphants, dit les « Quatre-sans-cul », mais tous les membres du Conseil Général de la Savoie la découvriront dans les sous-mains de leur salle de réunion. De bonnes âmes désintéressées s'indignent dans la presse de pareils comportements... Le conflit devient public et se durcit car le projet poursuit son cours, non seulement dans les bureaux d'étude du promoteur immobilier Pierre SCHNEBELEN dit *Petite boule de neige*, mais dans le cercle de deux grands élus du département (dont un ministre, qui connaîtrait plus tard une fin tragique). Le 23 mai 1969, le Conseil d'Administration accepte officiellement l'amputation du Parc. Les opposants portent alors l'affaire devant le Conseil d'Etat, pour non-respect des principes d'inviolabilité du cœur d'un parc national, exprimés par la loi créatrice du 22 juillet 1960 et le décret de création du PNV du 6 juillet 1963. Le résultat se fait attendre, mais la date des élections présidentielles approche (prévues pour les 1^{er} et 15 juin 1969). Pressé de toutes parts, Georges Pompidou (ancien premier ministre du général de Gaulle) se prononce pour l'intégrité du parc, mais il attendra le 10 juin 1971 pour s'exprimer plus nettement sur le sujet. Elu, son annonce est suivie par une nouvelle décision du Conseil d'Administration du PNV qui se renie et se prononce contre le projet : celui-ci est donc abandonné. Entre temps, le

7 janvier 1971, Georges Pompidou avait nommé Robert Poujade comme ministre de la protection de la nature et de l'environnement, une première pour notre pays (plus tard, le ministre parlera de « *ministère de l'impossible* » ...).

Cette affaire a connu un retentissement non seulement local mais national, voire international. La mobilisation d'un monde associatif adolescent, puis sa reconnaissance médiatique et publique ont servi la protection de la nature en France. L'affaire a catalysé la tendance ; elle a été "fédératrice" comme avec les exemples de la FFSPN (depuis devenue FNE, France Nature Environnement) et de la FRAPNA rassemblant les huit départements de Rhône-Alpes au début de la décennie 1970 avec la création de la FRAPNA-Région. Au niveau international, la France a gagné ainsi un rang (les parcs alpestres de Suisse et d'Italie dataient de 1914 et 1922 respectivement) mais elle a dû bon gré mal gré intégrer dans sa politique des valeurs inconnues ou méconnues durant les « Trente Glorieuses » : on citera la Convention RAMSAR sur la protection des Zones humides, signée par la France le 2 février 1971 mais ratifiée seulement en 1986, avec des effets mitigés sur le terrain (avec la Dombes comme exemple, suite à l'opposition de milieux ruraux, élus, chasseurs ou agriculteurs).

Fiche rédigée par Philippe LEBRETON

1995-2011 - Opposition à une coupe en forêt de l'Orgère, dans le Parc National de la Vanoise.

Objectif : obtenir la sauvegarde d'une forêt d'aroles située en zone centrale du PNV, menacée par un important projet de coupe de l'ONF qui considère cette forêt comme communale et soumise, « bénéficiant » *de facto* du régime forestier élaboré par l'ONF, ignorant ainsi la Loi sur les Parcs nationaux du 29 juillet 1960 et le décret de création du PNV du 6 juillet 1963.

Initiateur et Responsables : Philippe LEBRETON et Hubert TOURNIER.

Partenaires : FRAPNA-Savoie et Région. FNE.

Antécédents, étapes, issue du dossier. **1943**. Pendant l'occupation italienne, dernière coupe dans la forêt de l'Orgère. **1979**. Projet de coupe de la forêt de l'Orgère, "rachetée" à l'amiable par le PNV et le ministère de l'environnement. **1995**, nouveau projet de coupe de la forêt de l'Orgère : l'ONF fait de la résistance. **1998**, le Comité scientifique du PNV se prononce contre la coupe. **1999**, un protocole d'accord est signé entre le Parc, l'ONF et la commune, suspendant la coupe jusqu'en 2004. **2001**, le 22 février, le Préfet de Région prend un arrêté rédigé par l'ONF, prévoyant à terme la coupe des trois-quarts de la forêt. Le 2 avril, la FRAPNA-Région attaque cet arrêté devant le Tribunal Administratif de Grenoble, sans mettre en cause l'ONF ou la commune de Villarodin-Bourget. Le 9 juillet, une nouvelle loi forêt est adoptée, simplifiant les procédures de coupe dans les espaces protégés (article L 11). **2004**, le 16 décembre, le groupe de Pilotage Orgère opte pour la mise en œuvre, de manière pérenne, d'un Observatoire de la forêt. **2006**, le 14 mars, une nouvelle convention est signée entre le PNV, l'ONF et la commune, prolongeant jusqu'en 2016 la réflexion sur le dossier. Le 14 avril, une nouvelle loi sur les parcs nationaux est adoptée, simplifiant les procédures de coupe dans les espaces protégés (Article L 11). **2008**, le 15 juillet, le Tribunal Administratif de Grenoble donne raison à la FRAPNA-Région pour son recours de 2001 (sic !) : il annule la fonction de production de la forêt, en s'appuyant sur l'absence de consultation du Conseil d'Administration du Parc sur le projet de coupe. Le ministère de l'agriculture et l'ONF interjettent appel de ce jugement. Le ministère de l'Environnement, co-tuteur de l'ONF, reste muet. Le 19 décembre, l'ONF de Rhône-Alpes rédige un nouveau projet d'arrêté, reprenant la fonction de production annulée par le TA. La FRAPNA-Région intervient auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes. **2009**, le 10 mars, le Préfet de Région répond que l'appel du ministère de l'Agriculture et de l'ONF n'étant pas

suspensif, le seul document valable est le plan de 2001 amputé du terme "production" mais conservant le terme "protection", ce jusqu'en 2015. **2010**, le 17 juin, la Cour Administrative d'Appel de Lyon déboute le ministère de l'Agriculture et l'ONF. Il se confirme que la forêt de l'Orgère est protégée. Le 1^{er} juillet, le Comité scientifique du PNV, se félicitant de l'issue de l'affaire, demande que le futur plan d'aménagement du PNV intègre les aspects positifs de la convention tripartite du 14 mars 2006. Depuis **2011**, le PNV ayant été placé sous tutelle du ministère de l'Environnement pour refus d'adhésion de son Conseil d'Administration à la Loi de 2006, chacun semble « *imiter de Conrart le silence prudent* » ... ou « *Pour vivre heureux, vivons caché* ».

Commentaire sur l'affaire de l'Orgère. Elle est l'un des exemples typiques, traditionnels mais perpétués sous des formes diverses, de l'emprise de corps d'Etat estimant être dispensés des réglementations auxquelles sont assujettis non seulement les particuliers, des corporations et les entreprises privées, mais d'autres secteurs de l'Administration plus ou moins privatisés : ONF, EdF, GdF, AREVA, CNR, CEA, Armée, etc. Bref, des Etats dans l'Etat, que l'irruption d'un secteur ignoré de telles castes a dérangés dans leurs commodes habitudes : l'Environnement ! Cela s'est un peu amélioré... Aujourd'hui, bien qu'il y ait toujours des vellétés, il semble que, selon les affirmations de l'ONF au sein du CA du PNV, la protection de la forêt de l'Orgère soit pérennisée.

Archives. AD 69, IRSTEA (Grenoble). Dossiers et catalogue confiés par Philippe Lebreton à Mme Isabelle Arpin (présidente du CS du PNV) en février 2014, puis au Service des Archives à Lyon en mars 2019.

Fiche rédigée par Philippe LEBRETON (ancien membre du CA et du CS du PNV).

1980-1990 - Opposition au projet du Barrage de Loyettes au Confluent du Rhône et de l'Ain.

Le projet de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), soumis à enquête publique le 15 février 1980, prévoyait l'implantation d'un barrage hydroélectrique sur les communes de Loyettes et de Saint-Maurice-de-Gourdans (Ain), en rive droite du Rhône, face à la commune d'Anthon (en rive opposée, Isère). Il s'agissait en fait de boucler le programme d'aménagement du Rhône en amont de Lyon, programme démarré en fanfare en 1937 avec le projet de barrage de Génissiat (Ain, près de la frontière suisse), inauguré seulement en 1948, avec une puissance installée de 420 MW qui en faisait le « Niagara français ». Pour ce qui concerne le Haut-Rhône, les sites aménagés à la suite furent celui de Seyssel (mis en service en 1952), de Chautagne (en 1980), de Belley (en 1982). Ne manquaient plus que Brégnier-Cordon (en 1985, 70 W), Sault-Brénaz (1986) et, dernier avant Lyon, celui dit de Loyettes, prévu pour 1986.

Initiateur et responsable du dossier. Philippe LEBRETON.

Partenaires. Création en 1982 de la CODERA (Coordination pour la défense du fleuve Rhône et de la rivière d'Ain, président J. HENNEQUIN, regroupant FRAPNA-Région et ADESA (Association pour la Défense du Site d'Anthon).

Etapas et issue du dossier. La première action fut l'intervention de militants de la FRAPNA dès le début d'une réunion publique de la CNR, achevée dans la plus totale confusion des promoteurs du barrage, impréparés à de tels comportements. La presse s'en étant fait écho (*Ecologistes : 1, CNR : 0*), les adhésions locales sont rapidement acquises et la DRAE contactée, avec un accueil et un engagement remarquables de son directeur, monsieur BLAISE. Le ministère de l'Environnement est approché de même et se motive pour le dossier. Philippe

LEBRETON est nommé membre du HCE (Haut Comité de l'Environnement), dont la réunion du 25 octobre 1982 voit le ministre Michel Crépeau déclarer : *Le confluent de l'Ain sera préservé*. A Paris, une Conférence interministérielle se tient le 18 novembre qui décide une remise à l'étude du dossier (variante du barrage et protection du site), en vue d'un arbitrage au plus haut niveau ; le 27 juillet 1983, les Services de l'Elysée écrivent que *l'élaboration du nouveau projet et la préparation du classement du site de Loyettes devraient être menées parallèlement*.

Pour autant, l'affaire n'est pas terminée. La DRAE Rhône-Alpes avait présenté, dès janvier 1983, un avant-projet de classement du site (Loi de 1930) avec 750 ha englobant les deux rives, ce à quoi répondit le document CNR N° D.T. 83-231 concédant 360 ha de *site protégé* sur le département de l'Ain. Jamais démentie, la logique du ministère de l'Environnement et de la FRAPNA-Région porte sur l'exigence de protéger le lit majeur (= limite des inondations), aisément délimitable sur le terrain car correspondant à la végétation naturelle du site, ce qui respecte les intérêts agricoles. Inversement, les positions de la CNR se révèlent chargées de naïvetés et d'approximations, affirmant, dès le 6 février 1982, que *le confluent de l'Ain, régulièrement dévasté et déplacé par les crues, ne peut donc constituer un site exceptionnel ni pour la faune ni pour la flore*, ignorant ainsi pourquoi la Gorgebleue succède à l'Hirondelle de rivages, et réciproquement. Plus grave en un sens, une Thèse de 3^{ème} Cycle (*Calcul économique et Environnement. L'aménagement hydro-électrique du Haut-Rhône*) est soutenue le 23 juin 1983 dans le Laboratoire d'Econométrie de l'Ecole polytechnique, truffée de remarques assassines : comment procéder à *l'utilisation tactique du calcul économique* (p.183), comment procéder à *l'élimination tactique d'une variante jugée indésirable* (p.184), comment prendre *quelques libertés avec l'orthodoxie de la Note bleue* d'EdF (p.188), comment *faire valoir des calculs contestables*, alors que *le seul opposant administratif aux projets de la CNR est la DPN* (Direction de la Protection de la Nature) du ministère de l'Environnement.

Issue et commentaires sur l'affaire. Dès lors, le dossier devient éminemment politique, localement et nationalement. Une visite du président MITTERRAND sur le site est annulée à la dernière minute pour cause de brouillard. Variantes et ministères se succèdent au fil des ans. Signé le 3 décembre 1990 (paru au JO du 6 décembre 1990), le décret de classement du site du Confluent de l'Ain et du Rhône intéresse 670 ha des communes de Anthon (Isère), Saint-Maurice-de-Gourdans et Loyettes (Ain), selon le tracé continu englobant les rives et le cours du fleuve Rhône (propriété domaniale). Signé : le Premier Ministre Michel ROCARD. Cosigné : Le ministre délégué à l'Environnement Brice LALONDE.

L'argument énergétique des quelques 40 MW a disparu devant les 4000 MW des 4 réacteurs de la centrale de Bugey, toujours en activité 15 km en amont.

La CNR gère toujours les kWh de Génissiat et du Rhône en aval de Lyon ; elle est même devenue « verte », en tout cas plus que jadis...

Par ailleurs, le classement du site limite la navigation touristique entre Lyon et le canal de Savière (entrée nord du lac du Bourget) aux seuls bateaux de petit gabarit.

L'abandon de ce projet de barrage a été analysé dans une thèse de géographie : " (Se) représenter les barrages : (a)ménagement, concessions et controverses", Sylvia FLAMINIO, Univ. Lyon II, 2018.

Archives : AD 69

Fiche rédigée par Philippe LEBRETON.

1982-1992 - Mobilisation contre l'entreprise Rhône-Poulenc pour pollution du Rhône, par déversement de produit toxique (hydroquinone).

A la fin du mois d'août 1982, à la suite d'une erreur de fabrication, l'usine Rhône-Poulenc située au sud de Lyon, déverse directement dans le Rhône une quantité considérable d'hydroquinone. Ce produit toxique entraîne une chute brutale d'oxygène et cause la mort de milliers de tonnes de poissons qui dérivent jusqu'à la mer.

Moyen d'action : Action juridique.

Initiateur et responsable du dossier : Monique COULET

Partenaire : seulement dans un premier temps le MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement).

Etapes et issue du dossier : 1982, la FRAPNA-Région porte plainte contre X. Le Tribunal de Grande instance de Lyon lui donne raison, mais elle est déboutée en Cour d'Appel. Elle se pourvoit en Cassation et l'affaire est renvoyée en Cour d'Appel de Grenoble où M. COULET remplace l'avocat de la FRAPNA-Région, jugé incompétent, et gagne le procès. Rhône Poulenc se pourvoit en Cassation et, en 1992, après 10 ans de procédure, la FRAPNA- Région perd son procès en Cour d'Appel de Dijon.

Cependant, un an plus tard, le Directeur Général de Rhône-Poulenc a reconnu publiquement qu'il avait commencé à prendre en compte les problèmes d'environnement le jour où la FRAPNA a attaqué l'entreprise en justice. L'association avait donc atteint son objectif.

Fiche rédigée par Monique COULET

1986-1996 - Lutte contre le projet de construction de quatre barrages dans le Bassin de la Loire.

La Loire a été aménagée depuis le XIIe siècle pour lutter contre les crues grâce à des levées le long du cours. Mais les grandes crues du XIXe siècle (1846, 1856 et 1866) ont montré les limites de ce type d'aménagement. De cette époque date l'idée de construire des barrages de rétention. Au milieu du XXe siècle, construction du barrage de Grangent sur la Loire et celui de Poutès-Monistrol sur l'Allier. Dans les années 70, et 80 construction des barrages de Villerest sur la Loire et de Naussac I sur un affluent de l'Allier.

1983, suite à la crue de septembre 1980 en Haute-Loire, qui a entraîné la mort de 8 personnes et dévasté la ville de Brives-Charensac, création de l'EPALA (Etablissement Public des Aménagements de la Loire et de ses Affluents) rassemblant, sous la présidence du maire de Tours, Jean Royer, les élus représentant 6 régions, 15 départements et 17 villes de plus de 30 000 habitants, avec pour objectif : protéger tous les quartiers construits en zones inondables, en particulier à Tours. 1986, l'Etat, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'EPALA signent une charte pour aménager le bassin de la Loire dans le but de lutter contre les crues et assurer le refroidissement des centrales nucléaires, le tout par la construction du barrage de Serre de la Fare sur la Loire, des barrages de Naussac II et du Veudre sur l'Allier, et celui de Chambonchard sur le Cher.

But de l'action : sauvegarder la Loire, l'Allier et le Cher.

Modes d'actions multiples : juridiques, expertises, communication, manifestations, démarches auprès du Ministère de l'Environnement et des décideurs locaux....

Initiateurs : Monique COULET et Raymond FAURE

Responsables : de 1986 à 1989 : Monique COULET et Christine JEAN, puis de 1989 à 1996 Christine JEAN seule.

Partenaires : WWF-France et International, l'Institut des Plaines alluviales de Rastatt, l'Association Nationale de Protection de l'Eau et des Rivières/Truites, Ombres, et Saumons (AMPER-TOS). L'association Robin des Bois... les entreprises SPAS-Communication (Claude DUMONT) et l'entreprise Patagonia.

Etapes et issue : **1986**, création du Collectif "Loire Vivante" (LV), par Nature Haute-Loire et les associations régionales de protection de la nature de l'ensemble du Bassin de la Loire : la FRAPNA, la Société d'Etudes et de Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB), Nature Centre, la Fédération Régionale Auvergne Nature Environnement (FRANE). Ainsi que l'association Robin des Bois, et Les Amis de la Terre. Monique COULET obtient du WWF-France le financement d'un poste de coordinatrice (attribué à Christine JEAN). Dans un premier temps, le Collectif s'est employé à élaborer un argumentaire solide, fondé en particulier sur les travaux scientifiques récents concernant l'écologie des grands fleuves et l'impact cumulé de plusieurs aménagements... Une des premières démarches du Collectif : une rencontre avec Jean ROYER, Maire de Tours, Président de l'EPALA. Sans résultat.

Le projet de construction du barrage de Serre de la Fare (Haute-Loire) est celui qui a mobilisé le plus la FRAPNA-Région. Le début des travaux destinés à noyer 20 km de gorges de la Loire, était prévu à l'automne **1988**. Création de SOS Loire Vivante, par Jacques ADAM (Amis de la Terre) qui, avec Nature Haute-Loire, informe et mobilise la population et la presse locales. Plus tard, Roberto EPPLE du WWF International assurera le lien avec C. JEAN. Une première manifestation rassemble un millier de personnes dans les rues du Puy. **1989**, forte mobilisation lors de l'enquête publique : malgré plusieurs milliers de dépositions opposées au projet en provenance de France, Allemagne et Hollande sur le registre de l'enquête, la DUP est prononcée avec cependant quelques mesures contraignantes et le report du début des travaux. LV attaque la DUP de 1989 et demande une étude d'impact globale de l'ensemble du programme d'aménagement sur l'écologie du fleuve. LV, par l'intermédiaire du WWF-France obtient le déplacement, au Bec d'Allier, du PRINCE PHILIP, Président du WWF-International, qui se prononce contre les projets de barrages. L'évènement mobilise la presse nationale. **1989**, début de l'occupation du terrain (qui se prolongera jusqu'en 1994) pour empêcher les engins de pénétrer sur le site. Première manifestation internationale avec entre 6 et 7 000 personnes au Puy. Le jour de la manifestation, LV apprend que le Ministre de l'Environnement suspend l'autorisation de travaux et débloque un financement pour une étude de solutions alternatives. LV fait donc appel à un bureau d'études. **1990**, le Collectif LV est reçu par le Premier Ministre, Michel ROCARD et obtient un moratoire sur le programme d'aménagement de la Loire et le lancement d'une étude d'impact globale. **1991**, le Tribunal Administratif annule la DUP du barrage. Un arbitrage gouvernemental annule le projet de Serre de la Fare. Mais les élus de l'EPALA résistent et espèrent gagner la partie à la faveur d'un changement de gouvernement. Ce n'est qu'en **1994**, que le programme d'aménagement du fleuve sera réellement abandonné. Les mesures alternatives au projet de Serre-de-la-Fare (dont l'aménagement du lit de la Loire en aval du Puy) sont mises en oeuvre et réalisées en **1996**.

Pendant ces années, l'opposition s'est organisée sur l'ensemble du bassin de la Loire grâce à la création de plusieurs antennes du Collectif à Nevers, Angers... dont le travail s'ajoute à celui des APN locales. En 1989, ont eu lieu plus de 25 conférences publiques dans tout le bassin. La mobilisation s'internationalise et le Collectif est sollicité par des journalistes étrangers. La BBC se déplace pour tourner un film sur les bords de la Loire... Organisations de colloques et des actions plus spectaculaires comme celle des "marcheurs de l'eau" transportant des échantillons de l'eau du fleuve entre la source et l'embouchure...

Issue du dossier : outre l'abandon du projet de Serre de la Fare, le barrage de Chambonchard sera abandonné en 1999, celui du Veudre repoussé *sine die* tandis que le petit barrage de Naussac II a été construit sur l'Allier amont, pour permettre un remplissage plus régulier du grand réservoir de Naussac I, édifié en 1979. Le projet d'aménagement de la Loire est alors remplacé par le Plan Loire Grandeur Nature.

Le travail du Collectif Loire Vivante, la lutte qu'il a menée et cette victoire obtenue ont contribué à promouvoir, à partir d'un cas concret et au niveau national, une nouvelle conception de la gestion des fleuves : gestion intégrée à l'échelle de son bassin, et gestion équilibrée entre les usages - protection des populations, refroidissement des centrales, soutien d'étiage, irrigation ... - et le respect de l'écologie du fleuve. Cette approche globale s'est même traduite à la fois dans l'esprit de la Loi sur l'eau et dans l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des grands bassins fluviaux.

Fiche rédigée par Monique COULET

1986-1988 puis 2007 - Contamination des poissons du Rhône par les PCB, en amont puis en aval de Lyon.

Dès 1977, la FRAPNA-Ain constate des négligences et dysfonctionnements manifestes de l'entreprise Plafora (devenue Trédi par la suite), située en les rives du Rhône, et spécialisée dans le traitement et l'élimination des déchets dangereux, dont les PCB contenus, en particulier, dans les réfrigérateurs. Or, à l'époque ces derniers étaient stockés à l'air libre, plus ou moins dégradés et rouillés et dont le contenu se répandait, menaçant la nappe phréatique et le fleuve. L'association interpelle l'exploitant et les pouvoirs publics en vain. Elle dépose alors plusieurs plaintes successives mais elle est déboutée.

En 1986, alertée par des chercheurs de l'Ecole Vétérinaire, la FRAPNA-Région reprend le dossier.

Type d'action : juridiques, communiqués et conférences de presse.

Initiateurs : le professeur KECK et Monique COULET

Responsable : Monique COULET

Partenaire : Professeur KECK (Ecole Vétérinaire).

Etapes et issue du dossier : Des chercheurs de l'Ecole Vétérinaire de Lyon décèlent cette contamination par les PCB chez des poissons prélevés en amont de Lyon, secteur relativement peu concerné par des rejets industriels, si ce n'est ceux de l'usine Trédi. La FRAPNA-Région préconise donc que soit réalisée une expertise de la contamination des moules d'eau douce, animal sédentaire qui concentre les polluants par filtration. Les animaux prélevés en aval du rejet de Trédi se sont montrés 100 fois plus contaminés que ceux de l'amont, laissant, sans surprise, soupçonner l'entreprise. La FRAPNA-Région fait alors une démarche auprès de la DDASS pour que soient interdites les pêches professionnelle et amateur. Mais rien ne se passe, sauf le pêcheur professionnel qui abandonne spontanément le secteur. La FRAPNA-Région engage donc une action pénale en **1987** au Tribunal de Grande Instance de Belley. Elle est déboutée en **1990**, ainsi que par la Cour d'Appel de Lyon quelques mois plus tard.

Parallèlement, la FRAPNA-Région engage, en **1988**, une action juridique administrative contre l'Etat pour obtenir l'annulation de l'arrêté d'extension de l'usine Trédi. **1992**, l'association est déboutée pour une question de forme. Cependant, le Commissaire du Gouvernement a reconnu la responsabilité de l'Etat, pour un tiers, et a demandé que l'Etat soit condamné à payer 10 000 Francs au pêcheur professionnel, en réparation du préjudice.

Il faut noter cependant que l'entreprise Trédi a, depuis, considérablement amélioré ses pratiques. Par ailleurs, le 16 février 1988, le Ministère de la Santé, alerté par l'affaire, édicte enfin une norme, inexistante jusqu'alors, fixant le seuil de contamination des poissons à 2 mg par kg.

Cependant, ce qu'avait prévu la FRAPNA (et exprimé à l'époque), s'est réalisé 20 ans plus tard. En effet, les déversements de PCB, non seulement entraînent la pollution de l'eau, mais aussi

celle des sédiments par adsorption... Ces derniers, se déplaçant lentement vers l'aval, la pollution se propage, et, effectivement, en 2007, à la surprise générale (!) éclate le problème de contamination des poissons du Bas-Rhône...

Fiche rédigée par Monique COULET

1987-milieu des années 90 - Edition de panneaux éducatifs représentant différents types de milieux naturels, et leurs espèces animales et végétales spécifiques.

En 1981, la FRAPNA-Région se voit confier, par le Conseil Régional, la réalisation d'un inventaire des espèces et espaces menacés de Rhône Alpes. Après réflexion, décision est prise de faire connaître au plus grand nombre les richesses naturelles de la Région, plutôt que d'éditer un document plus ou moins anxiogène. Contacté par la FRAPNA-Région, l'illustrateur de "Copains des bois", décline et propose un autre illustrateur de l'Ecole Cohl, François CROZAT. Il s'agit de réaliser des posters représentant différents milieux naturels, typiques de la Région Rhône-Alpes, avec les espèces animales et végétales qui les caractérisent, chacune d'elles étant placée dans son micromilieu. Puis, compte tenu du succès rencontré par les premières éditions, succès dû à la grande qualité des illustrations, l'association a élargi son projet et édité des panneaux concernant d'autres types de milieux naturels.

Chaque poster est le fruit d'un travail long et minutieux de concertation entre le peintre et des scientifiques spécialisés, garantissant une rigueur scientifique parfaite, tant dans la représentation de chaque espèce que dans sa situation sur l'image. Un comité d'experts est donc constitué, représentatif des différents groupes taxonomiques. Des éléments descriptifs ainsi que des documents sont rassemblés et adressés préalablement à l'illustrateur. Dans certains cas, ce dernier est même accompagné sur des sites caractéristiques. Dans un premier temps, François Crozat réalise un crayonné avec le positionnement de chaque espèce sur l'image qu'il présente au comité. Après corrections diverses (ex. décentrer la pointe du tronc coupé par le castor, car l'animal fait toujours tomber l'arbre côté rivière, ou inverser le sens d'enroulement du chèvrefeuille, sens d'enroulement spécifique dans l'hémisphère nord...). Puis le peintre présente de nouveau le poster en couleur pour retouches éventuelles, ici la couleur des élytres d'un carabe, là celle du plumage d'un oiseau, ou la longueur de son bec...). Puis intervient la fabrication des cromalins chez le photgraveur et le lancement de l'impression afin d'obtenir le meilleur rendu, en présence du peintre muni de l'original.

En outre, les posters sont tous accompagnés d'un livret pédagogique d'une vingtaine de pages.

Initiateur et responsable du dossier : Yves VERILHAC.

Partenaires : Le Conseil Régional Rhône Alpes, la Délégation Régionale à l'Environnement, la Lyonnaise de Banque, la Mairie de Villeurbanne, les Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Jeunesse et des Sports, le Parc de la Vanoise, l'Association des Professeurs de biologie, le Centre d'initiation à l'Environnement, le Parc Naturel Régional du Vercors, celui du Pilat, l'Agence de l'eau RMC ...

1987, la FRAPNA-Région édite 4 premiers posters : "Bocage et prairies", "Etangs et lacs", "Montagne", "Rivières et fleuves". Dans le cadre de l'année européenne de l'Environnement et à l'occasion de cette édition, elle organise une manifestation, dans les locaux de la Lyonnaise de Banque, en présence du comité d'experts, de tous les partenaires de l'opération et sous la présidence de Simone Veil, pour lancer officiellement une véritable campagne de promotion de ces outils éducatifs et du patrimoine naturel rhônalpin. **1988**, édition de trois nouveaux panneaux : "Falaises et rochers", "Garrigues", "Forêts montagnardes". Puis sur près de 10 ans, les éditions se succèdent avec : "Marais et tourbières", "Villages", "Forêts collinéennes",

"Lande de montagne", "Grèves océaniques", "Dunes océaniques", "Méditerranée", "Milieux souterrains", "Vignes et vergers", "Jardins naturels".

Chaque poster a été tiré à près de 50 000 exemplaires et largement diffusés par les partenaires (exemple : le Conseil Régional a distribué 12 000 exemplaires des quatre premiers posters à toutes les mairies de la Région, la Lyonnaise de Banque 6 000 aux écoles...) et par la FRAPNA-Région au niveau régional et départemental. Non seulement la diffusion de ces posters s'est étendue à toute la France mais aussi à plusieurs pays d'Europe de l'Ouest. En outre, les posters ont été édités en livres avec de nombreuses traductions (jusqu'au Japon), en puzzles de 1000 pièces avec une firme anglaise (J. Hamilton), et en cartes postales.

Fiche rédigée par Monique COULET

1989 - 1999 - Restauration du Rhône court-circuité par le barrage de Pierre-Bénite.

Objectif : obtenir la restauration écologique de l'ancien lit du Rhône, pénalisé par le niveau du débit réservé qui n'atteignait que le 1/10 du débit du fleuve avant le barrage.

Initiateur et responsable du dossier : Monique COULET

Etapes et issue du dossier : **1989**, la FRAPNA-Région est sollicitée par le maire de Vernaison, (désireux de retrouver le Rhône d'autrefois) pour participer aux travaux du Syndicat intercommunal et obtenir de la CNR la construction d'un seuil, afin de remonter le niveau de l'eau au pied de sa ville. Monique COULET s'élève contre ce projet d'un aménagement supplémentaire sur ce fleuve et préconise, en revanche, la remontée du débit réservé de 10 à 100 m³/s, préconisation soutenue par l'Agence de Bassin et le Conseil Général du Rhône, mais délibérément refusée par la CNR. Cette dernière reviendra sur ce refus et proposera que lui soit financée l'installation d'une microcentrale sur le barrage, de façon à ainsi pouvoir turbiner ce débit supplémentaire, pour compenser la perte de production électrique au niveau de l'usine. Le projet est donc accepté et sera financé par la ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes (malgré une forte opposition des Verts qu'il a fallu neutraliser !), l'Etat et l'Europe. Un état zéro de la biodiversité du secteur est réalisé par la CNR avant les travaux. La restauration de la lône de Pierre Bénite fera partie du programme. En **1999**, après 10 ans de négociations et de mise en place, a lieu l'inauguration officielle de la restauration de ce secteur du Vieux Rhône.

Les études scientifiques menées postérieurement à la remontée du débit réservé sur ce tronçon court-circuité, montrent un effet positif spectaculaire sur la biodiversité du secteur.

Cette réalisation servira d'exemple pour la restauration de 7 autres secteurs (voir infra).

Fiche rédigée par Monique COULET

1996 - Instauration des "Journées Natures" de Rhône-Alpes.

Ces journées annuelles sont instaurées à l'initiative de la FRAPNA-Région, avec la participation du Conseil Régional Rhône-Alpes et le soutien de la DIREN.

Objectif : réunir sur un site aux enjeux naturels et environnementaux importants, le grand public, les élus et les associations.

L'organisation de ces Journées donne l'occasion d'un dialogue entre élus et associations qui permet de faire prendre conscience de l'intérêt écologique des sites, de faire connaître et valoriser les actions locales, de relancer des projets de conservation et enfin de conduire

ensemble une concertation pour la mise en place de nouvelles actions. Ces Journées sont ainsi organisées chaque année, dans les 8 départements.

Fiche rédigée par Monique COULET

1989-1997 - Opposition au projet de construction d'un canal à grand gabarit entre Saône et Rhin, dit Canal Rhin-Rhône.

Le projet gouvernemental de liaison fluviale est né en 1958. Il est destiné à relier Rotterdam à Marseille et permettre, à l'époque, le transport des produits de l'industrie lourde de l'Est de la France. Il comprend la construction d'un canal à grand gabarit (pour la navigation de péniches de 3000 tonnes et de convois poussés de 4400 tonnes) dans les vallées du Doubs, de l'Allan, et au-delà du seuil de partage, la vallée de l'Ill, soit une largeur navigable de 55 m, et 100 m dans les courbes, avec 24 écluses dont une de 22 m de haut. En outre, sont prévues la construction de 15 barrages mobiles de 5 à 14 m de haut sur le Doubs et son affluent l'Allan, et celle de 11 stations de pompage pour alimenter en eau les biefs.

But : s'opposer à un projet de voie navigable très destructeur des milieux naturels. En effet, si on peut concevoir que la navigation de grand gabarit soit adaptée au Rhône (débits 1500 m³/s), même au cours inférieur de la Saône (400 m³/s), elle ne l'est plus pour le Doubs (95m³/s et 8 ou même 5 en été), et encore moins pour son affluent l'Allan (7 m³/s). Il s'agirait dans ces deux cas de mettre les rivières à la dimension des péniches, ce qui entraînerait des dégâts considérables !!

Modes d'actions : blocages juridiques et administratifs, manifestations, sensibilisation du public.

Initiateurs après une première mobilisation au niveau national (Jean Pierre RAFFIN, FFSPN) et des Verts, (dont Pierre PARREAUX et Dominique VOYNET), et la constitution des premiers Comités de lutte anti canal (CLAC) en 1975, en 1989, Monique COULET (Présidente de la FRAPNA- Région) crée le Collectif "Saône et Doubs Vivants".

Partenaires : WWF-France. SPAS communication (Paris), l'entreprise Patagonia.

Etapes et issue du dossier : 1978, Raymond BARRE signe la déclaration d'utilité publique qui sera prorogée par Jacques CHIRAC en 1988. Au début des années 80, la FRAPNA-Région engage une action juridique contre la construction du canal à grand gabarit qui contourne la ville de Mâcon. Sans succès. **1989**, une nouvelle mobilisation s'impose : création du Collectif constitué des APN, des Verts (CLAC de Montbéliard, Besançon, Dole, Mulhouse, Ile de France), des bassins du Rhône et de la Saône, les associations de pêche, les Consommateurs de Côte d'Or. Plus tard, les associations du bassin du Rhin rejoignent le Collectif qui se nommera "Saône Doubs Sundgau vivants" (SDSV) et totalisera jusqu'à 230 associations. Elaboration de l'argumentaire : volet naturaliste et écologique, volet économique avec l'aide du Professeur BONAFIOUS du Laboratoire "Economie des transports", volet ressource en eau, droit de l'environnement, code de l'expropriation... Sur le plan de la communication, il s'agissait de faire passer le difficile message selon lequel nous étions favorables au développement de la voie d'eau, mais totalement opposés à la liaison fluviale entre Rhône et Rhin. OUI à la voie d'eau dans les grandes plaines du Nord mais NON à une voie d'eau qui passe les montagnes ! **1991**, le WWF France accepte de financer un poste de permanent chargé de coordonner les actions, poste qui sera occupé par Béatrice VENARD-ANDRE de 1991 à 1994, puis par Jean Stéphane DEVISSE de 1995 à 1997, Monique COULET se chargeant d'animer le Collectif. Les actions se multiplient de Lyon à Besançon et jusqu'à Strasbourg : conférences dans les principales villes, montages audiovisuels et films présentés de villages en villages, publication de plusieurs plaquettes largement diffusées, exposition itinérante jusqu'au Palais de l'Europe à Strasbourg, actions juridiques, contacts avec Raymond BARRE, avec les cabinets des ministres de

l'Environnement et des Transports ainsi que celui du Président de la République, manifestations (Chalons, Lyon, Besançon, Dole, la dernière à Besançon en 1997 avec 12000 personnes)...

1991, intervention de Philippe LEBRETON, viceprésident de la FRAPNA-Région, à Strasbourg, au Parlement européen. En même temps une manifestation est organisée par le Collectif devant le Parlement. **1992**, plusieurs membres du Collectif se déplacent en Allemagne, pour prendre contact avec les opposants locaux de la liaison fluviale à grand gabarit "Rhin Main Danube" qui vient d'être inaugurée. Cette même année, à la suite d'une action juridique de SDSV contre la mise à grand gabarit de la Saône en amont de Chalons, le Collectif obtient l'arrêt des travaux. **1995**, grâce au WWF-France, SDSV obtient le déplacement du PRINCE PHILIP, Président du WWF-International, pour une visite sur les lieux. Evènement qui sensibilise la presse sur le projet et les actions du Collectif. **1996**, recours en Conseil d'Etat par 70 associations du Collectif SDSV, pour l'abrogation de la DUP de 1978, prorogée en 1988. Echec. **1996**, le Collectif s'adresse au Médiateur du gouvernement pour que soient rendus publics les rapports officiels défavorables au projet : rapport du Conseil Général des Ponts et chaussées, de l'Inspection Générale des Finances, de la DATAR et de la MISE. Ces rapports s'ajoutant à ceux, négatifs, des Agences de bassin de Rhône-Méditerranée-Corse et de Rhin-Meuse. Le Collectif, organise l'achat de multiples petites parcelles sur l'emprise du canal par plus de 300 personnes, dont plusieurs étrangers bloquant ainsi les expropriations. Le Collectif profite d'une consultation publique - lancée par le Gouvernement sur les modalités du projet - pour exposer ses arguments. 8000 personnes se sont prononcées et 85 % des avis exprimés sont défavorables au projet. Evènement qui déclenche la mobilisation de la presse et un mouvement d'opinion ainsi que la formation d'un collectif d'élus opposés au projet. **1997**, le Premier ministre Lionel JOSPIN annonce l'abandon du projet de Canal Rhin-Rhône sous la pression des Verts (Dominique VOYNET, membre du Collectif), abandon qui permet à l'Etat d'économiser 45 Md F.

Cependant, il faut savoir que, dès le printemps, la CNR, qui devait réaliser les travaux, gênée par nos actions (en particulier la multiplicité des petits propriétaires), perdait l'espoir d'assurer l'acquisition de tous les terrains avant juin 1998, date de fin de validité de la DUP (ce qui sera confirmé par le directeur général de la CNR, dans une conversation privée avec Monique COULET).

En fin d'année, sur demande de SDSV, le Gouvernement met en chantier un projet de développement durable pour le territoire "Rhin Rhône".

Archives : AD 69, et chez Pierre PARREAUX, 6, Avenue André Yvette, 92700 Colombes.

Fiche rédigée par Monique COULET

1997 - en cours - Plan décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône.

Objectif : obtenir, d'une part - comme à Pierre Bénite - la remontée du débit réservé dans les principaux tronçons court-circuités par les barrages et qui ne recevaient souvent que le centième du débit d'autrefois (avec un cortège de conséquences néfastes sur le plan écologique), d'autre part la restauration des annexes du fleuve (lônes). Double objectif destiné à restaurer en partie l'écologie et la biodiversité de quelques secteurs du système fluvial.

Initiatrice et responsable du dossier : Monique COULET

Etapas et issue du dossier : A la suite de l'abandon du projet de construction du canal Rhin Rhône, Monique COULET engage une démarche auprès du Ministre de l'Environnement puis du cabinet du Premier Ministre afin d'obtenir du Gouvernement qu'une partie (100 MF) des 45

Md F économisés par l'abandon du projet soit attribuée à la réhabilitation écologique du Rhône. **1998**, le Plan voit le jour et des études sont engagées. **2000**, sept secteurs sont sélectionnés, quatre sur le Haut-Rhône (Chautagne, Belley, Brégnier-Cordon et Miribel-Jonage), trois sur le Rhône moyen (Péage de Roussillon, Montélimar et Donzère). **2006**, Ce programme a ensuite été repris par le Plan Rhône et se poursuit actuellement.

L'augmentation du débit varie selon les secteurs entre 50 et 100 m³/s et jusqu'à 200 m³/s pour Donzère. Dans chaque secteur des travaux sont engagés pour restaurer les îles. Les derniers travaux concernent actuellement Montélimar et Donzère. Les 6 autres sites sont restaurés. Tous les secteurs font l'objet d'un suivi scientifique pour évaluer les effets sur la biodiversité et le retour des espèces typiques des grands fleuves.

Fiche rédigée par Monique COULET

1996- 2007 - Création de "kits" comme supports dédiés à l'éducation et à la sensibilisation à la nature.

Objectif : dans le cadre de l'éducation à la nature, création et diffusion de matériel pédagogique destiné à faire connaître, en particulier en milieu scolaire, différents types de milieux naturels. La série est complétée par du matériel destiné aux enseignants.

Initiateur et responsable : Pierre BEAUDOUIN

Les outils pédagogiques permettent la découverte de différents types de milieu : la rivière, la forêt, le sol, découverte des organismes que le milieu abrite et une approche du fonctionnement de l'écosystème. Ils ont été créés grâce à l'aide de scientifiques et au financement de différents partenaires. Les mallettes sont composées de trois pochettes complémentaires, contenant des informations pratiques et théoriques, du petit matériel d'observation et de consignes de sécurité.

1996 - "La rivière m'a dit" : édité à 16 500 exemplaires puis, en 2012, réédité pour mise à jour.

Partenaire : ELF Aquitaine, Agence de l'eau RMC, Conseil Régional, Jeunesse et Sports, Conseil Supérieur de la Pêche.

1998 - "La forêt m'a dit" : éditée à 7000 exemplaires et rééditée en 2015.

Partenaires : EDF, CNR, ONF, Véolia, Nature et Découverte.

2002 - "Le sol m'a dit" : édité à 3 500 exemplaires.

Partenaires : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, Conseil Régional, Botanic, UNICEM/UNPG, Agence de l'eau RMC.

2005 - "Nature sans frontière" : ce kit permet d'aborder le concept de continuité écologique.

Partenaires : Ministère de l'Agriculture, UNICEM/UNPG, Ministère de l'Environnement, Conseil Régional.

Les outils destinés aux enseignants :

1998 - "La sécurité des sorties nature", réalisé à la suite de l'accident du Drac en 1995, édité à 3 500 exemplaires. Réédition en 1999 et en 2000.

Partenaires : l'entreprise Rhône-Poulenc, MAIF, DIREN Rhône Alpes, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Aventis CropScience.

Ces kits ont été utilisés non seulement par les FRAPNA départementales pour leurs animations, mais ont eu aussi du succès auprès de nombreuses associations de protection de la nature des autres régions. En outre, ont été organisées par FNE des formations au niveau national sur l'utilisation de ces outils pédagogiques, qui ont donc servi à d'autres organismes comme Ecole et nature, Les Petits Débrouillards.... Les mallettes ont été aussi mises à la disposition des enseignants. Des exemplaires ont été utilisés pour des adultes, dans le domaine professionnel, en particulier par les sponsors qui s'en sont servi pour la formation de leur personnel.

Par ailleurs, en 2016/2017, "Le sol m'a dit" a été utilisé comme base dans le cadre de "People for soil", organisme européen dont FNE était l'acteur au niveau de la France. Tandis qu'en 2018, "La forêt m'a dit" a été utilisée pour animer la Journée annuelle Forêt, organisée par l'association Terragir, association en lien avec FNE.

Fiche rédigée par Pierre BEAUDOUIN

2015-2018 - Mobilisation contre une nouvelle vague d'aménagements en montagne et la multiplication des Unités Touristiques Nouvelles.

En décembre 2015, l'élection de Laurent WAUQUIEZ à la présidence du Conseil Régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes, marque un tournant majeur, avec une politique d'aménagement touristique débridée, notamment un soutien financier sans discernement aux installations de production de neige artificielle. Le vote, en décembre 2016, de l'acte 2 de la Loi Montagne, dans lequel le Gouvernement de Manuel Valls s'est malheureusement embarqué, va marquer la seconde étape de la reprise des aménagements touristiques lourds dans le massif alpin. Loin de calmer le jeu, la COP21 va encore emballer la course aux Unités Touristiques Nouvelles (UTN) : bétonner avant qu'il ne soit trop tard, telle est la devise de bien des élus alpins...

Initiateur et responsable des dossiers : Eric FERAILLE

Le coup de départ fut marqué, en avril **2015**, par le projet UTN de Valmeinier (Maurienne, Savoie), visant l'aménagement en domaine skiable dans un magnifique vallon vierge au lieu-dit « la Sandonnière ». Il fut suivi de peu, début **2016**, par l'aménagement d'un nouveau domaine skiable dans la Combe de Coulouvrier, sur les communes de Samoëns et Morillon (Haut-Giffre, Haute-Savoie). En septembre 2016 surgit le projet de construction d'un hôtel de luxe sur une large zone humide au lieu-dit « les Betasses », sur la commune de Saint-Gervais les Bains (Mont Blanc, Haute-Savoie). Il sera suivi, en juillet **2017**, d'un nouvel arrêté UTN concernant la construction de 2000 lits touristiques, à 800 mètres d'altitude à Sixt-Fer-à-Cheval (Haut-Giffre, Haute-Savoie), de l'aménagement d'un nouveau domaine skiable et du remplacement de l'ancien télésiège de la Combe de Gers, par un télésiège beaucoup plus impactant. La liste continue avec la municipalité de L'Alpe d'Huez (Oisans, Isère) qui propose un Plan Local d'Urbanisme, permettant une extension démesurée des surfaces bâties, en dépit d'un approvisionnement problématique en eau potable. Cela ne s'arrête pas là et, cerise sur le gâteau, c'est Bonneval sur Arc (Maurienne, Savoie) qui bénéficie en juillet 2018 d'un arrêté lui permettant de créer entre 1200 et 1400 lits touristiques, en discontinuité du village ...

Devant cette avalanche de projets, ayant tous obtenu le feu vert des autorités, la FRAPN-Région n'avait d'autre solution que d'ester en justice.

Tous ces projets sont actuellement en instance de jugement au Tribunal administratif de Grenoble, avec l'espoir que notre action évitera la destruction de surfaces considérables d'espaces naturels, la recrudescence insoutenable de la pollution de l'air et de l'eau et la gestion de montagnes de déchets. La lutte contre le réchauffement climatique est impérative, mais pour ces élus alpins, c'est pour les autres !

Fiche rédigée par Eric FERAILLE

2017 - en cours - Recours contre les arrêtés dits « Zones de non traitement » par les pesticides.

Suite à l'annulation de l'arrêté interministériel définissant une zone de non-traitement par les pesticides le long des cours et points d'eau, un nouvel arrêté interministériel est pris en mai 2017. Il instaure une interdiction de l'épandage des pesticides à moins de 5 m des points d'eau. Dans la foulée de l'arrêté interministériel, les Préfets de Département de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes prennent, en juillet 2017, un arrêté qui sera le même dans tous les départements et qui définit les points d'eau comme étant soit identifiés par les traits bleus pleins et pointillés de la carte IGN au 1/25.000ème, soit listés dans le nouvel inventaire des cours d'eau. C'est là que le bât blesse, car cet inventaire est un cadeau offert par Ségolène Royal et François Hollande à la FNSEA et à la Coordination Rurale. Il est réalisé par les DDT en concertation avec les Syndicats agricoles et les Chambres d'agriculture, mais les associations de protection de la nature en sont généralement soigneusement écartées

Initiateur et responsable du dossier : Eric FERAILLE.

Nous demandons l'abrogation pure et simple de ces arrêtés minimalistes et leur remplacement par des arrêtés comportant les mesures suivantes :

- une distance d'épandage de 10 mètres par rapport aux points d'eau mais aussi par rapport aux périmètres rapprochés de protection de captages, aux haies et lisières, aux habitations.
 - cette distance est remontée à 50 mètres des habitations s'il s'agit de viticulture ou d'arboriculture car dans ces cas les pulvérisations se font en hauteur et la dérive est très forte.
- Nous demandons aussi :
- une définition plus extensive des points d'eau qui doivent inclure non seulement les cours d'eau, étangs, fossés et canaux mais aussi toutes les zones humides caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante.
 - l'interdiction de l'application ou du déversement des produits phytopharmaceutiques toute l'année sur et à moins d'un (1) mètre des avaloirs, caniveaux, bouches d'égout, fossés et collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert. Nous voulons que cette disposition s'applique également à l'entretien des fossés qui bordent les voies ferrées et routières.
 - un encadrement ou l'interdiction de l'usage des pesticides au sein des zones identifiées dans le registre des zones protégées du SDAGE (masses d'eau stratégiques pour l'alimentation en eau potable et zones de sauvegarde) ainsi qu'au sein des sites Natura 2000.

Fiche rédigée par Eric FERAILLE

Localisation des archives : les archives de la FRAPNA-Région ont été versées aux Archives Départementales et métropolitaines du Rhône (AD 69), Fonds FRAPNA-Région.

ACTIONS DE LA FRAPNA-AIN



Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura (photo Pierre-Maurice Laurent)

ACTIONS DE LA FRAPNA-AIN

Création de la FRAPNA-Ain : l'association est créée en 1972, à la suite du rassemblement des naturalistes locaux - dont le Groupe Ain-Nature (GAN) - pour la protection du Marais des Echets.

*

1963-1972 - Sauvegarde du Marais des Echets.

Historique du dossier. En 1481, un édit du duc de Savoie autorise le drainage du *lac des Echeyx*, ce que reprend en esprit la Première République française, le 18 ventôse an VI. Sous le régime de Vichy, le Génie rural élabore le 5 mars 1941 un projet d'assèchement, s'appuyant sur l'outil du « remembrement agricole », créé en 1943. Après la Libération, la Quatrième République envisage un drainage avec implantation d'un pénitencier agricole. Pourtant, juste avant et juste après la Seconde guerre mondiale, deux Suisses, Olivier Meylan et Charles VAUCHER, décrivent l'incroyable richesse naturaliste de ce site tourbeux, ignorée à travers les siècles par la mentalité de notre pays. En 1960, la SEDA (Société d'Etudes du Département de l'Ain) et le Génie rural reprennent l'outil du remembrement agricole avec financement de l'Etat et de l'Europe (FEOGA), débouchant sur un arrêté préfectoral en mars 1963 et un projet « d'assainissement » du site en avril 1964.

Initiateurs et responsables du dossier. Philippe LEBRETON et Jacques DUCOTE.

Partenaires de l'action. Un « Comité de défense » où figurent (entre autres personnes locales) Mme Thérèse Crozier, propriétaire à Mionnay, et M. Albert Geoffray, agriculteur à Tramoyes, ainsi que de nombreux naturalistes (scientifiques ou amateurs), membres du GAN (Groupe Ain-Nature), du COSILYO (Comité des Sites du Lyonnais) ou du GOL (Groupe Ornithologique Lyonnais). De nombreux propriétaires, chasseurs et agriculteurs sont également favorables à la protection du marais.

Etapas de l'affaire. Dès **1963**, alors même que démarre le projet de l'actuel « Parc des Oiseaux », GAN et COSILYO saisissent le ministère des Affaires culturelles et une réunion de conciliation en Préfecture de l'Ain débouche, le 23 avril **1965**, sur un accord de principe de la protection d'une zone centrale de 300 ha sur le millier d'ha du marais ; puis une visite du site le 24 mai 1965 débouche sur l'interdiction de modifier l'état des lieux. En **1967** et **1968**, le processus évolue calmement, débouchant sur un projet protecteur de 280 ha délimités par l'étiage 267 m. Adopté par la Commission départementale des Sites, l'ensemble du projet est déclaré d'utilité publique le 29 janvier **1968**, avec mise à exécution le 1^{er} avril suivant. Mais à partir de **1969**, le climat se dégrade sur le terrain ; le tournant décisif se situe au milieu de **1970** : forts de l'appui de la FDSEA (Pierre CORMORÈCHE) et d'un sénateur lyonnais (Léon CHAMBARETAUD, collègue du maire de Lyon Louis Pradel), des agriculteurs et certains maires remettent en cause les accords, en paroles puis sur le terrain.

En août, par esprit de conciliation, le ministère des Affaires culturelles ramène à 215 ha la surface à classer tout en assortissant cette concession par une instance de classement gelant juridiquement toute action sur le site. Télégramme ministériel en poche, et son mouchoir pardessus, le maire de Mionnay couvre le travail de bulldozers et l'incendie des roselières. Les 16 et 17 septembre 1970, la gendarmerie dresse le constat des infractions, et celui d'un mini-sabotage de l'un des engins. En octobre, les travaux continuent sur les 125 ha accordés par le remembrement au sénateur CHAMBARETAUD, finalement inculpé par un juge d'instruction le 17 mars **1972**. Un autre dégât politique collatéral se joua à Miribel, où Jean CORMORÈCHE vit lui échapper la mairie, dont la nouvelle municipalité demanda en vain le classement du site du marais, le 27 mai 1971. En fin de compte, la mort dans l'âme, la FRAPNA abandonne la

partie, constatant le double jeu de l'Administration locale de l'Agriculture (dont le directeur termina sa carrière comme « Inspecteur général de l'Environnement » ...) et *estimant que le peu qui subsisterait* (du marais) *en tout état de cause* (compterait) *autant sur le terrain que ce que pourraient désormais garantir* (sic !) *de nouveaux chiffons de papier !* Bref, une « défaite à la Pyrrhus », aboutissant, pavillon haut, à la mise hors course du Sénateur lyonnais et de ses projets d'urbanisation, à la pérennisation des 215 ha à l'inventaire des sites inscrits et à la constitution d'une réserve naturelle de 210 ha (augmentée depuis) jouxtant le Parc des Oiseaux de Villars.

Suites et Enseignements de l'affaire. 1/ Sur le plan matériel. Dès que la partie résiduelle du marais fut inscrite à l'inventaire des sites, Jacques DUCOTÉ en conforta le statut par une démarche foncière à caractère privé : 23 ha de marais (saulaie) furent placés en réserve privée volontaire en 1972 (Mionnay et Miribel), avec un programme de bonne gestion écologique proposé par la FRAPNA. Selon Wikipédia, *une faible partie est protégée (23 ha) en tant que site naturel inscrit. Depuis 2007, le marais bénéficie d'une ZNIEFF de type I sur 56 ha.* D'après la DREAL Rhône-Alpes (consultée le 20 mars 2018), le site du marais des Echets a été inscrit à l'inventaire *ad hoc* par un arrêté ministériel du 15 septembre 1971. Les communes de Mionnay, Tramoyes et Miribel sont concernées ; sensiblement délimité par la cote 268 m, le périmètre inscrit couvre une surface de 215 ha.

2/ Sur le plan conceptuel. Après l'échec du plan d'assèchement du Marais Vernier (dans l'Eure, Normandie, dans les années 1970, sur fonds du Plan Marshall), le Marais des Echets a sans doute été le dernier grand marais asséché en France, exemple dont a bénéficié à coup sûr en Rhône-Alpes le Marais de Lavours (dans l'Ain également). Du coup ont été revues d'un autre oeil « les Zones humides » et leurs « miasmes mortifères ». Bref, un autre regard sur la biodiversité et la naturalité, même si ces valeurs sont encore l'objet d'agressions et de mésusage foncier, ce dont témoignent les inondations croissantes depuis le début du réchauffement climatique. Autrement dit : « Des zones humides considérées comme un outil gratuit de l'aménagement et de la gestion du territoire » ...

Références. *Guide du naturaliste en Dombes*, 1991 : L'affaire des Echets, pp. 391-402. Les Réserves de Dombes, p. 416. Delachaux & Niestlé Edit.

Archives : AD 69

Fiche rédigée par Philippe LEBRETON

1971-1973 - Opposition à l'installation d'une raffinerie en Dombes.

Le projet. En 1971, la CFR (Compagnie Française de Raffinage, ultérieurement Total-Elf-Erap) prévoit, après Feysin (au sud immédiat de Lyon), l'installation d'une seconde raffinerie de pétrole dans la région lyonnaise, de préférence sur l'axe nord-sud de celle-ci. Refoulée par les viticulteurs du Beaujolais, la « raffinerie baladeuse » franchit la Saône et jette son dévolu sur la Dombes, à priori « ventre mou » socio-économique et politique.

But de l'action. Protéger cette zone semi-naturelle et agricole, riche d'un millier d'étangs voués à la pisciculture et la chasse, zone humide d'importance européenne sur le plan ornithologique ; elle a été bien étudiée par des naturalistes suisses et français et appréciée du public, d'autant que le Parc des Oiseaux de Villars-les-Dombes vient d'y ouvrir ses portes, préluant à un tourisme de nature.

Responsables. Philippe LEBRETON et des membres de la FRAPNA-Ain (ex-GAN, Groupe Ain-Nature) et Région.

Partenaires. Des élus, propriétaires, chasseurs et agriculteurs, en Dombes et à Lyon.

Étapes de l'affaire. Création par la FRAPNA du Comité de Défense de la Dombes. Amadoués par un voyage en Alsace, avec le soutien d'un préfet clairvoyant (*Si l'on écoutait certains, on*

ne ferait jamais rien et l'on abandonnerait les agriculteurs à la contemplation de la nature), les conseillers généraux sont un instant séduits (*On a même vu des lapins dans les pelouses de la raffinerie...*). Mais le Comité de défense de la Dombes rappelle le 24 mai 1971 que la Dombes a été inscrite comme *zone rurale verte et protégée* au schéma d'aménagement de la métropole lyonnaise, approuvé le 10 juin 1970 par le Conseil des ministres. Les risques de pollution et de déstructuration socio-économiques sont confrontés à l'originalité naturelle et humaine de ce terroir. Une affichette est largement diffusée, qui connaît un franc succès (même dans les couloirs de la Préfecture...): *J'irai cracher sur vos Dombes...* En deux mois, plusieurs réunions d'information sont tenues, bien suivies par la Presse, et une pétition collecte 13 500 signatures. Les protecteurs dénoncent un aménagement improvisé « à la carte Michelin » ; l'argument fait mouche en haut-lieu et il est demandé à monsieur Robert Poujade, ministre de la Protection de la nature et de l'environnement nommé en janvier 1971, *d'user de sa haute autorité pour protéger la région, en décourageant des projets dont l'inconsistance technique et la légèreté humaine sont le caractère majeur.*

Mais le président du Conseil général, maire de Villars-les-Dombes, Jean Saint-Cyr, s'interroge : *Dans quelle mesure est-il possible de concilier ces deux apports du monde moderne : tourisme et industrie ? La Dombes possède un capital d'attraits touristiques que nous avons le devoir de protéger et d'accroître.* Et le maire de Montluel, monsieur Pierre CORMORÈCHE, Secrétaire général adjoint de la FNSEA, est plus net encore : *La raffinerie créera une situation irréversible, et l'on va changer radicalement la vocation de toute une région, cette Dombes qui est une zone verte privilégiée, un poumon de Lyon.* Le député Guy de la VERPILLÈRE regrette que la région de Loyettes, dans sa circonscription, n'ait pas eu l'heur de plaire aux pétroliers, à proximité de la zone industrielle de la Basse-Vallée de l'Ain. Toutes les opinions convergent désormais. Harcelée localement, tancée en haut-lieu, la CFR jette l'éponge, le projet est abandonné en 1973.

Suites de l'affaire. *Deux ans plus tard, après le premier choc pétrolier, la profession ne pouvait-elle pas se féliciter rétrospectivement d'une résistance locale lui ayant permis l'économie d'un investissement stérile et superflu, dernier avatar des Trente Glorieuses ?*

Références. *Guide du naturaliste en Dombes*, publié en 1991 par Delachaux et Niestlé, avec le patronage de la FRAPNA. Page 407, sous **La raffinerie baladeuse**, on peut lire : *Raffinerie baladeuse, Concorde et Super-Phénix, barrage de Loyettes et liaison Rhin-Rhône : l'écologie et la « bonne économie » ne seraient-elles pas par hasard des alliées objectives ?*

Fiche rédigée par Philippe LEBRETON.

1974-1984 - Création de la Réserve Naturelle Nationale du Marais de Lavours.

Le projet. Situé au pied du Grand Colombier, ce marais de 500 ha est, depuis l'aménagement du Haut-Rhône, le dernier grand marais de la plaine alluviale du fleuve. Ayant fait l'objet de plusieurs études naturalistes (Universités de Grenoble et de Lyon), il était connu depuis longtemps pour son exceptionnelle biodiversité. Mais les aides de la première PAC (Politique Agricole Commune de l'Europe) incitèrent les agriculteurs à retourner les terres pour cultiver des céréales. L'intégrité du marais se trouvait donc fortement menacée.

Objectif. Après la disparition du Marais des Echets, largement drainé et mis en culture malgré l'opposition de la FRAPNA, il s'agissait d'éviter le même sort au Marais de Lavours, déjà en partie amputé par la culture du maïs. Pour s'opposer au développement de l'agriculture, il fallait créer une réserve naturelle.

Initiateurs et responsables de l'action : Philippe LEBRETON, Hubert TOURNIER, Guy PAUTOU, Guy AÏN.

Partenaires : FRAPNA-Région, DDA de l'Ain, ONC, EID (Entente Interdépartementale pour la Démoustication), Laboratoire de Biologie végétale de l'Univ. de Grenoble, DIREN, CORA. **Étapes et issue** du dossier. Sous l'impulsion de Raymond GRUFFAZ, alors directeur de l'EID, une concertation régulière s'établit entre la dizaine de biologistes travaillant sur le site ; ce groupe devient au fil du temps la « commission scientifique » de la réserve naturelle, instance qui n'a pas alors d'existence réglementaire. Les Conservatoires (régionaux) d'espaces naturels (CREN) commençaient seulement à émerger ; les Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) n'existaient pas encore. A cet égard, la RNN du Marais de Lavours est donc très en avance sur son temps.

Le projet de Réserve émerge lentement malgré des oppositions locales (agriculteurs, chasseurs...), avec une forte implication de la FRAPNA (Hubert TOURNIER). 1974, le projet est rédigé à l'Université Joseph Fourier, avec la contribution de la DDA de l'Ain, de l'ONC, de l'EID, du Laboratoire de Biologie végétale, du CORA (en 1971, thèse de Pierre Cordonnier sur l'avifaune du marais) et de la FRAPNA. Comme bon nombre de réserves naturelles en France, c'est donc grâce à l'initiative scientifique, institutionnelle ou associative, que cette réserve a pu voir le jour. Couvrant 473 ha sur deux secteurs, la RNN a été créée par décret du 22 mars **1984** et sa gestion a été confiée à l'EID en **1985**.

Actions de la RNN. En **1987** sont introduites des vaches *Highlands cattles* et des chevaux des races *Pottok* et *Camargue* pour maintenir le marais dans son état. En **1988**, un sentier sur pilotis est construit, financé par le WWF-France. Dès lors se pose la question de l'accueil du public attiré par cet équipement, car la réserve naturelle est devenue un lieu touristique et pédagogique. En **1990**, création de l'Association des *Amis de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours* (ARNML), fédérée à la FRAPNA-Ain et présidée par Pierre PERRIMBERT. En **1991**, la mission d'accueil du public est confiée à l'ARNML, qui l'assure avec des moyens précaires et milite pour la création d'une structure d'accueil digne de ce nom : ce sera la Maison du Marais (Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Colombier) ; elle ouvre en 2001 et sa gestion est confiée à l'ARNML jusqu'à la fin de 2005. En **2002**, un film a été tourné sur commande du Service du Film de la Recherche Scientifique et a obtenu plusieurs récompenses depuis sa diffusion. Depuis **2006**, la gestion de la RNN est assurée par l'EID. La FRAPNA-Ain siège au Conseil scientifique, avec Hubert TOURNIER comme premier président, de 2007 à 2010 (le président actuel est Olivier CIZEL), ainsi qu'au Comité consultatif de la Réserve.

Avec plus de 4000 espèces identifiées le Marais de Lavours est l'une des 3 ou 4 réserves les mieux inventoriées de France métropolitaine.

Archives : FRAPNA Ain et EID

Bilan de 30 ans d'études scientifiques dans le marais de Lavours (1984-2014). *Bull. hors-série n° 3, Soc. linn. Lyon, 276 p.*

Fiche rédigée par Pierre PERRIMBERT et Philippe LEBRETON

1974-1993- Création de la Réserve Naturelle de la Haute-Chaine du Jura.

A l'extrémité orientale du département de l'Ain, le Jura du Pays de Gex est depuis longtemps reconnu comme un ensemble de milieux naturels d'une exceptionnelle diversité : des milieux de moyenne montagne allant des pelouses sèches à caractère méridional sur les Bas Monts aux crêtes subissant des conditions climatiques sévères, falaises, versants forestiers et pâturages d'altitude ; des milieux diversifiés abritant une faune et surtout une flore particulièrement riches. Ce territoire exceptionnel pour les naturalistes, étant soumis à une forte pression touristique et de loisirs, méritait donc d'être protégé.

Initiateur et responsable du dossier pour la FRAPNA-Ain : Pierre-Maurice LAURENT

Partenaires : l'Association Gessienne de protection de la Nature (AGENA), puis les Amis de la Réserve Naturelle de la haute chaîne du Jura (ARN HCJ).

Historique : Dans les années 70, sont prévus d'importants projets touristiques et la population du Pays de Gex se mobilise pour la sauvegarde du site. L'Association Gessienne de protection de la Nature (AGENA) est créée. Elle fédère, autour de plusieurs érudits, tel le Dr Jean CORCELLE, et avec le soutien du naturaliste genevois Robert HAINARD, tous les défenseurs de la nature et réfléchit au type de classement à préconiser. Les élus cherchent à contrôler la situation et font appel à Jean DORGELO (université Lyon I) qui préconise la mise en place d'une vaste réserve naturelle au sein d'un Parc naturel régional (PNR) couvrant l'arrondissement de Gex. Le projet de PNR, après une période de large concertation de 1980 à 1984, est finalement abandonné, les élus craignant une perte de pouvoir.

Etapas et issue du dossier : **1974**, Avant-projet de classement du Jura gessien par AGENA (adhérent du GAN). **1979**, création de l'association des Amis de la Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura (ARN), issue d'AGENA, regroupant les associations de protection de la nature, auxquelles s'ajoutent les mouvements éducatifs et sportifs et quelques propriétaires. Dès leur création les ARN se fédèrent à la FRAPNA-Ain dont ils seront le relai local. **1985**, après l'échec du projet de PNR du Jura gessien, les ARN déposent un projet de réserve naturelle. **1986**, pour garder la main, les élus créent un comité de pilotage intégrant les ARN pour présenter un projet, néanmoins réduit de 30 % par rapport au précédent. **1987**, le Ministère dépêche sur place des membres du CNPN qui donnent un avis favorable à ce projet. En revanche, chasseurs, agriculteurs et certains élus locaux, ainsi qu'une partie de la population de la Valserine s'y opposent. **1988**, le projet piétine, le président des ARN, Louis Burnod, donne sa démission de façon spectaculaire. Les grands élus sont interpellés et décident de relancer la procédure. La négociation avec les chasseurs est rude. **1990**, les ARN participent largement à l'élaboration du dossier d'enquête publique qui reçoit 3000 dépositions favorables contre moins de 100 opposées. La Commission d'enquête donne un avis très favorable mais la procédure piétine encore pendant trois ans. Les ARN multiplient les contacts pour sensibiliser la population et les élus. Un 2ème comité de pilotage est créé. Il décide la mise en place d'une structure de gestion qui comprend six entités, associations, élus et l'ONF, auxquelles sont adjoints les chasseurs, les alpagistes et les propriétaires. L'association s'appellera GERNAJURA. **1993**, création de la Réserve Naturelle par décret n° 93-261 du 26 février. C'est l'une des réserves les plus vastes de France métropolitaine avec ses 11 000 ha et comprenant 10 % de réserves de chasse sur son territoire. Les ARN reçoivent de la DIREN, avec l'accord des élus, une subvention de 52 000 Francs pour la mise en place de la structure de gestion dont, malgré leur rôle moteur, ils n'obtiendront pas la présidence ; celle-ci sera attribuée à un élu.

S'ensuit une période difficile. Outre les conflits internes où les propositions des ARN en matière de gestion sont systématiquement rejetées par leurs partenaires qui défendent leurs propres intérêts, la RN doit faire face à plusieurs attaques. **1994**, la réserve étant coupée par trois domaines skiables, elle a peine à se faire reconnaître par les structures touristiques. Alors que la circulation des véhicules à moteur est interdite par le décret, des transports de matériels destinés à installer des canons à neige traversent la RN sans que toutes les autorisations aient été accordées. GERNAJURA ne bouge pas. Les ARN, excédées, déposent plainte avec la FRAPNA-Ain, et l'arrêté préfectoral est annulé par le Tribunal administratif de Lyon, deux ans plus tard ... pour la forme, les travaux ont été faits et la remise en état ne sera pas réalisée !

Sujet de tension permanente : l'interdiction des chiens dans la RN ... sauf les chiens de chasseurs ! **1996**, une association « d'usagers », télécommandée par un grand élu local, lance la polémique. GERNAJURA ne fait rien, seuls les ARN et le directeur font front. Alpagistes et forestiers réclament la création de pistes de dessert, aux justifications parfois discutables, à travers la RN. Les associations se dressent contre la majorité des élus et des Directions administratives. L'affrontement à propos d'une piste au Col du Sac est l'affaire en trop qui conduit l'Etat à retirer à GERNAJURA sa mission de gestion en **2003**. Un appel à candidature est lancé. Les ARN et la FRAPNA-Ain montent un dossier solidement étayé, en proposant un

partenariat avec le PNR du Haut-Jura et l'ONF. Mais le ralliement de ces derniers à une candidature de la Communauté de Communes du Pays de Gex, les fait y renoncer au dernier moment. Exit les associations qui restent présentes aux commissions de consultation : Comité consultatif et Comité de suivi. Les ARN réintégreront, quelques années plus tard, un organisme original d'appui au conservateur de la RN, la Cellule technique, dans un climat apaisé. **2002**, Un Conseil scientifique, réclamé par les associations, est imposé par l'Etat. Les spécialistes associatifs et universitaires y sont largement représentés, tel Jacques BORDON qui en sera le second président dans les années **2010**.

Malgré les difficultés les associations ont largement contribué, en appui de la petite équipe de salariés de la RN et de ses partenaires, à quantité de réalisations : plan de gestion et plan d'interprétation, plusieurs expositions et dépliants, brochures, conférences et exposés, colloques notamment les « Rencontres jurassiennes », sorties sur le terrain, articles de presse, plans de circulation, schéma de desserte, exposition permanente de la Maison de la RN à Gex...

Archives : Amis de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura, AD 69.

Fiche rédigée à partir des notes de Pierre-Maurice LAURENT et validée par lui.

Fin des années 70-2000 - Mobilisation pour la protection de l'Outarde canepetière.

Les milieux fréquentés par l'Outarde étaient soit des steppes (camp militaire de la Valbonne et base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey) soit, le plus souvent, une alternance de cultures (Colza, céréales à paille) et de prairies de fauche, pâtures et friches. Seule cette variété de milieux permettait aux outardes de satisfaire leurs besoins de nourriture, de zones de reproduction et de mue tout au long de leur cycle annuel.

Les Canepetières sont arrivées en Valbonne au milieu du XIX^{ème} siècle et, dans la première partie du XX^{ème} siècle, l'espèce occupait tous les sites favorables de la plaine de l'Ain. Mais, dès les années 1970, on observe un déclin spectaculaire des populations. Ces disparitions sont liées aux modifications subies par les habitats, que ce soit l'urbanisation et la création de zones industrielles, le labour des milieux herbacés au profit des cultures (particulièrement la maïsiculture) ou l'implantation de gravières.

Initiateur et responsable du dossier : Alain BERNARD

Partenaires : CORA-Ain, FRAPNA-Région, Société Zoologique de Genève.

Étapes et issue du dossier : Dès la fin des années 1970, des contacts ont été entrepris par la FRAPNA-Ain et le CORA-Ain auprès des autorités militaires de la Valbonne pour obtenir la suspension d'activités non militaires sur le site et le retard, voire parfois l'absence, de fauche sur une partie de la base aérienne d'Ambérieu. Bien qu'un accord ait été obtenu, il n'a pas empêché l'Outarde de disparaître de la Valbonne lors de la transformation des milieux agricoles environnants.

Le dernier noyau de population, établi en périphérie de la base aérienne d'Ambérieu, a, quant à lui, survécu longtemps car il était implanté sur des terrains peu favorables à l'agriculture et aussi parce que des accords ont été trouvés entre les associations et les exploitants locaux pour retarder la fauche de la luzerne et maintenir des zones favorables à l'espèce après la récolte, en ne labourant les terrains qu'après le départ des oiseaux vers les sites d'hivernage. Les agriculteurs du site ont joué bénévolement le jeu, à peine aidés financièrement par des fonds alloués par la Société Zoologique de Genève. Malgré les avis déposés par les associations lors de l'enquête publique, le site a été transformé en "zone d'activité" dans la première décennie des années 2000, sacrifiant la population locale des outardes.

Les facteurs responsables du déclin de l'espèce dans la Plaine de l'Ain se sont amplifiés et les quarante dernières années du siècle jalonnent une longue liste d'extinctions locales. Des

canepetières cantonnées ont été observées pour la dernière fois en 1961 à Saint-Jean-de-Niost, 1965 à Meximieux et Blyes, 1976 à Loyettes, 1980 à Saint-Vulbas, 1982 à Saint-Jean-le-Vieux, 1985 à Pérouges, 1988 à Ambérieu-en Bugey, 1992 en Valbonne, 2001 à Château-Gaillard puis une reproduction a été signalée en 2005 à Ambronay. Une petite réserve botanique de 3 ha a été créée près de Saint-Maurice-de-Gourdans.

Archives : FRAPNA-Ain

Fiche rédigée par Alain BERNARD

1980-1995 - Opposition au projet d'autoroute Lyon-Genève.

Passage au niveau du lac de Nantua.

Contexte du dossier. A la fin des années 1970, l'idée émerge de relier Nantua et Genève par une autoroute. 1982, le viaduc de Bellegarde est achevé, suit alors le problème du passage au niveau de Nantua. L'APPR (Société des Autoroutes Paris Rhin-Rhône) envisage un tracé à travers l'agglomération même, sur la rive nord du lac. Craignant un bouleversement de leur commune et un accroissement des risques de déstabilisation des falaises surmontant la ville, le maire et la majorité des habitants sont hostiles au projet ; ils appellent à l'aide la section Ain de la FRAPNA.

Responsable du dossier : Philippe LEBRETON

Étapes et issue du dossier : Philippe LEBRETON, qui a alors ses entrées à la préfecture, prend en vain contact avec Jean BARBIER, ancien directeur de l'Office de Tourisme de l'Ain, Secrétaire général de la Préfecture, puis avec M. Dumas, inspecteur des espaces protégés aux Affaires culturelles de Lyon. Il apprend qu'un classement, comprenant le lac et ses rives, a été pris en vertu de la Loi du 2 mai 1930 relative aux « sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire », par arrêté du 9 septembre 1936 paru au JO et signé par Jean ZAY, ministre de l'Education nationale sous le Premier Gouvernement de Front populaire. Mais lors d'une nouvelle visite à la Préfecture, Philippe LEBRETON, porteur d'une copie de l'arrêté et de son plan, est très mal reçu par Jean Barbier. En revanche, le maire de Nantua est particulièrement satisfait d'apprendre le classement du site (il déroulera le tapis rouge pour l'une des réunions trimestrielles du CA de la FRAPNA-Région). Dans ce nouveau contexte administratif, l'APPR traduit en termes voilés sur l'un de ses sites publics actuels : *Il fallut résoudre des problèmes relatifs au site (sic !), les habitants refusant par exemple que l'aménagement passe par leur vallée.* L'Etat (car la privatisation des autoroutes ne débutera qu'en 2006) « interroge » les Affaires culturelles, qui ne peuvent que s'abriter derrière les difficultés du dossier, car *le classement comprend le lac en son entier et un site classé ne peut subir de modification de son état et de son aspect, sauf déclassement par le Conseil d'Etat, procédure d'enlèvement dont la durée peut atteindre plusieurs années... donc une « solution technique » s'impose à l'Administration (et à l'entreprise chargée des travaux) : passer en rive sud, en creusant dans les falaises le tunnel de Chamoise (3300 m de longueur), inauguré le 18 décembre 1986 (50 ans après le classement du site...) par le président François MITTERAND, à qui l'on attribue la formule imagée de « l'autoroute des Titans », « véritable défi face à la nature » ; ce qui valide en les ennoblissant les carences des représentants de l'Etat.* L'APRR aujourd'hui propriétaire et responsable de l'autoroute A 40, peut écrire : *Le coût des 13 kilomètres inaugurés en 1989 atteint 1,8 MdF, soit 140 MF (env. 22 M€) le km, c'est-à-dire 6 fois plus cher qu'une autoroute de plaine, justifiant ainsi le prix élevé des péages.* L'autoroute ne fut en fait totalement achevée qu'en 1995, avec le doublement du tunnel de Chamoise et des viaducs de Nantua et des Neyrolles. *Sa mise en service totale a été accueillie de manière très positive par la plupart des habitants de Nantua.*

Suites et enseignements de l'affaire. 1/ Une piètre image du niveau environnemental des Services de l'Etat à cette époque, alors qu'un renforcement de la Loi de 1930 avait eu lieu avec la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976, et avec « la transposition en droit interne de l'évaluation de la directive européenne du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de projets publics sur l'environnement » (= études d'impact). 2/ Corrélativement, l'utilité sociale et générale du monde associatif, outil de pression sur le monde politique et les lobbies, même si pour certains, *l'environnement, ça commence à bien faire...* 3/ Quant à l'APPR, en fin de compte, l'affaire se traduit par une augmentation des travaux, donc du profit résultant.

Fiche rédigée par Philippe LEBRETON.

1980- 2017 - Protection du râle des genêts dans le Val de Saône (Ain).

La population de Râle des genêts du Val de Saône (Ain) était bien identifiée dans l'Atlas du CORA paru en 1977. Elle n'a été quantifiée qu'en 1982 (250 mâles chanteurs). L'enquête nationale réalisée dans la foulée par le CORA et l'UNAO en 1983-84 a montré que cette population du Val de Saône comptait parmi les 5 populations encore présentes en France. La fragilité du statut de l'espèce a été immédiatement perçue, notamment sa vulnérabilité en période de fenaison.

Initiateur et responsable du dossier : Joël BROYER.

Partenaire : WWF-France et l'ONCFS.

Etapas du dossier : Dès la fin des années **1980**, la FRAPNA-Ain a acquis, grâce à des fonds du WWF, plusieurs parcelles de prairie inondable du Val de Saône. L'objectif était d'échanger la récolte du foin de ces prairies avec les exploitants de parcelles où un râle avait été repéré, pour qu'ils ne fauchent leur propre parcelle qu'après le 15 juillet, après donc que les juvéniles aient acquis la capacité de voler devant les faucheuses. Ces transactions n'ont jamais été mises en œuvre. Il a fallu d'abord négocier longuement avec les exploitants qui utilisaient déjà les parcelles FRAPNA pour en récupérer l'usage. Puis, en **1992**, les mesures agri-environnementales (MAE) ont permis la mise en place d'un dispositif moins complexe pour retarder la fauche à plus grande échelle. Dès 1992, la fauche de 800 ha de prairie a été retardée au 1^{er} ou au 15 juillet grâce à ces mesures, sur les 3000 ha potentiellement fréquentés par le râle dans le département de l'Ain. L'évolution du peuplement de ces prairies peut se résumer comme suit : 1) une phase de déclin, de 250 à 60 mâles chanteurs du début des années 1980 au début des années 1990, 2) une brève période de stabilisation à 120-125 mâles chanteurs dans les années 1990, peut-être partiellement attribuable aux MAE, 3) une rechute au début des années 2000 conduisant à l'extinction de la population en **2017**.

Les causes de l'échec ? Les derniers individus étaient concentrés dans ou à proximité de parcelles fauchées après le 15 juillet grâce à des conventions de long terme avec APPR (mesures compensatoires de l'autoroute A406). L'espèce est semi-coloniale et les taches de prairie qu'elle utilise doivent être intégralement l'objet d'une gestion favorable sur plusieurs dizaines d'hectares. Or les MAE ne proposent qu'un semis de parcelles avec retard de fauche qui jouxtent toujours des parcelles à fauche précoce que les jeunes oiseaux sont susceptibles de fréquenter. La survie interannuelle des adultes étant extrêmement faible (20 %), cette espèce ne peut se permettre la moindre mauvaise reproduction. Une synthèse européenne vient d'ailleurs de confirmer ce diagnostic («Present agri-environment measures in Europe are not sufficient for the conservation of a highly sensitive bird species, the corncrake *Crex crex*», Bellebaum & Koffijberg 2018).

Alors que faire ? L'ONCFS et le CEN ont expérimenté plusieurs manières d'aménager la fauche pour la rendre moins mortelle pour les râles des genêts, en plus des fauches tardives (fauche centrifuge, bandes refuges, etc...). L'espèce pourrait peut-être revenir dans le Val de Saône s'il devenait possible d'y garantir la survie des jeunes non volants sur des unités de prairie suffisamment vastes, d'un seul tenant.

Archives : AD 69

Fiche rédigée par Joël BROYER.

1980-1990- Opposition au projet du Barrage de Loyettes au Confluent du Rhône et de l'Ain. Voir "Actions de la FRAPNA-Région".

1988 - en cours - Mobilisation pour la protection du Lynx et recherche de compromis avec les éleveurs.

Ce grand carnivore est considéré comme disparu de France entre les années 1930 et 1940. En octobre 1974, un jeune lynx est abattu par un chasseur à Thoiry (Pays de Gex). L'émotion est considérable. Poussée par les lycéens de Ferney-Voltaire, l'association AGENA interpelle les pouvoirs publics. Après enquête, le chasseur plaide sa bonne foi et l'affaire est classée. L'arrivée de quelques individus se fera, discrètement, les années suivantes et bénéficiera, sur la Haute-Chaîne du Jura, dans les années 1980-90 d'un suivi assuré par les scientifiques suisses. Ce n'est pas le cas d'autres individus qui gagnent le Bugey. L'animal n'a pas été ré-introduit mais provient sans doute de Suisse où des ré-introductions ont été effectuées de 1971 à 1975. Au milieu des années 80, on dénombre environ une quinzaine d'individus dans l'Ain. Depuis 1985, on constate un nombre élevé de moutons tués par le Lynx : 12 animaux en 1987, 130 en 1988, 287 en 1989. Ce qui pose d'importants problèmes aux éleveurs du département auxquels il faut ajouter les chasseurs qui déclarent constater la disparition du gibier (chevreuil principalement). Les deux corporations multiplient les interventions dans les médias et exigent de pouvoir tuer le prédateur voire l'éradiquer. Le Conseil Général amplifie la polémique en réclamant le classement du Lynx en "espèce nuisible" en 1988. Or le Lynx est une espèce protégée par la loi de 1976.

Initiateur du dossier : Jean Louis ROLANDEZ.

Responsables du dossier : Jean Louis ROLANDEZ, Yves BEAUVALLET, puis Manuela ARROT.

Partenaires : la FRAPNA-Région, le CORA et le WWF France.

Etapas et issue du dossier : 1988, les éleveurs organisent une manifestation à Bourg en Bresse et un cadavre de Lynx abattu illégalement sera déposé devant la Sous-Préfecture de Belley. La FRAPNA-Ain engage une action juridique qui sera classée sans suite. Le Ministre de l'Environnement, Brice LALONDE, se déplace pour rappeler qu'il s'agit d'une espèce protégée. Dès qu'elles ont été informées des dégâts perpétrés par le Lynx dans les élevages d'ovins, les associations, FRAPNA-Ain et CORA-Ain, se mobilisent et font appel au WWF pour obtenir une aide financière pour dédommager les éleveurs. Le WWF débloque 200 000 F sur ses fonds propres dont 16 000 F pour le département de l'Ain soit 1000 à 1300 par moutons attaqué. Chaque attaque donne lieu à une expertise de façon à déterminer l'auteur de l'attaque, le Lynx ou un chien errant.

1989, le WWF engage 250 000 F pour dédommager les éleveurs. Un deuxième Lynx est abattu et la plainte de la FRAPNA-Ain est de nouveau classée. Les dégâts sont importants et concernent, dans l'Ain, une dizaine d'exploitations d'élevage extensif. Il s'agit d'organiser la compatibilité de l'élevage extensif en moyenne montagne - pour maintenir la diversité des

milieux - et la présence de ce grand prédateur. Des mesures préventives sont nécessaires et les indemnités doivent être correctement attribuées. La FRAPNA-Ain et le CORA-Ain qui participent depuis deux ans à la Commission d'expertise, pilotée par la DDA, demandent au Ministère de l'Environnement qu'un expert scientifique soit détaché pour le Jura, pour étudier la situation et proposer des méthodes de protection. Elles demandent en outre qu'un fond interministériel soit créé pour dédommager les éleveurs. Les associations proposent que les indemnités soient majorées pour les éleveurs qui auront mis en place des mesures de prévention et qu'en cas d'attaques répétées sur une même exploitation, le piégeage d'un Lynx soit effectué par un technicien de l'ONC. Enfin les associations demandent que les chasseurs soient exclus du dossier. **1990**, un Réseau Lynx se constitue sous l'égide de l'ONCFS avec la participation de la DDA, de la Fédération des Chasseurs, des lieutenants de l'oviverie, du syndicat des éleveurs ovins, de vétérinaires, de la FRAPNA-Ain et du CORA-Ain. Il prendra une dimension nationale quelques années plus tard, avec la publication d'un bulletin de liaison des correspondants. Le Réseau Lynx recense 73 individus dans l'Ain en **1997** (229 sur le massif) et 62 en **2004** (240 dans le massif).

Les éleveurs se sont progressivement adaptés à la situation grâce à la présence de chiens patous. Par ailleurs, ils sont très bien indemnisés en cas d'attaques. Actuellement, on compte une centaine de moutons attaqués chaque année (**2014** : 112, **2015** : 98), ce qui correspond aux chiffres de la première moitié de la décennie 90 et ceci malgré la progression de l'aire de présence régulière de l'espèce qui a doublé en 20 ans. Les attaques sont généralement concentrées sur 4 ou 5 exploitations, généralement sur des parcelles situées en bordure de bois.

Le loup a pris le relai depuis 2005 pour les polémiques, mais le Lynx reste, en 2019, encore victime de braconnage et du rejet par une partie des éleveurs et des chasseurs.

Fiche rédigée par Monique COULET, Manuela ARROT et Pierre-Maurice LAURENT.

1999-2002 - Mobilisation pour la protection de la biodiversité des falaises.

Objectif : Le Faucon pèlerin nichant dans les falaises représente un élément de la faune de ce type de milieu. Cette faune - ainsi que la flore - étant menacées par le développement des sports de nature : l'escalade, le vol libre, les ULM..., il s'agit d'atteindre un compromis entre la protection de certaines falaises et les pratiques sportives.

Mode d'action : négociations

Initiateur et responsable du dossier : Olivier WAILLE.

Partenaire(s) : AGESSEC (Association de Gestion et d'Équipement des Sites d'Escalade, de Spéléologie et de Canyonisme), Vol Libre de l'AIN.

Étapes et issue du dossier : Depuis la fin des années 70, sous l'impulsion de René Jean MONNERET, des bénévoles du FIR surveillent les sites de nidification du Faucon pèlerin menacés par les grimpeurs, les dénicheurs.... pendant la période de reproduction.

En **1987**, une première négociation entre le FIR, la Préfecture de l'Ain et les usagers s'est soldée par un échec relationnel entre les parties prenantes. La Préfecture de l'Ain décide alors de protéger 63 falaises uniquement pour le Faucon pèlerin, par un Arrêté de biotope interdisant l'escalade et le survol uniquement pendant la période de nidification du 1er février au 15 juin. Les utilisateurs de loisirs s'organisent : FFME, CAF 01, FFS et constituent un collectif l'AGESSEC.

1999-2001, la pression des grimpeurs pour équiper et fréquenter toujours plus de falaises amène la FRAPNA-Ain à engager une négociation avec l'AGESSEC et les pratiquants de vol libre qui aboutit à un partage de l'espace et la priorité est donnée, selon les cas, soit à la faune, soit aux sports de nature. Sont enfin pris en compte la sédentarité des espèces, d'autres espèces protégées

comme le hibou grand-duc qui était le grand oublié de l'arrêté de 1987, ainsi que les espèces forestières nichant en contrebas ou au-dessus des falaises.

2002, un Arrêté de Biotope limite ou empêche les dérangements non seulement pour les oiseaux nichant dans les falaises mais aussi ceux des forêts avoisinantes. Dix espèces sont concernées : Aigle, Circaète, Milans noirs et royaux, Hibou grand-duc, Autour, Martinet, Hirondelle, Tichodrome, Bondrée apivore sur 86 sites rocheux et forestiers

L'impact des sports de nature sur la biodiversité dans les espaces rocheux et forestiers reste toujours préoccupant. D'autant que l'on continue à encourager ces pratiques sportives avec des équipements rocheux permanents qui intensifient la pénétration dans les derniers milieux sauvages et tranquilles : via ferrata, parcours acrobatiques , base jump, vol libre motorisé...et maintenant les drones.

Fiche rédigée par Olivier WAILLE

2010- en cours - L'Ecophilopôle de Pérourges.

Comme dans le cas de l'Ecopôle du Forez (voir Actions de la FRAPNA-Loire), l'Ecopôle de Pérourges est le fruit d'une convention passée entre la FRAPNA-Ain et un exploitant de carrières, l'entreprise Vicat, à laquelle se sont jointes les communes de Saint-Jean-de-Niost et de Pérourges.

Initiateur du dossier : Henri BOURGEOIS.

Responsable(s) du dossier : Henri BOURGEOIS puis Emmanuel VERNUS, Hélène COULAUD.

Étapes :

L'objectif initial visait la renaturation progressive de la carrière de granulats et, une fois l'exploitation achevée, l'accueil du public par la FRAPNA-Ain. Celle-ci deviendra gestionnaire du site de 100 ha et d'un équipement nouveau. En **2012**, la FRAPNA-Ain, l'entreprise et les communes créent un collectif réunissant des acteurs économiques, sociaux et environnementaux de la Plaine de l'Ain. Ces partenaires, qui se regroupent au sein de l'"Ecophilopôle", réfléchissent et expérimentent, sur le site de la carrière, et plus largement sur le territoire de la plaine de l'Ain, de nouveaux concepts et de nouvelles pratiques, contribuant à un développement local durable. Ainsi industriels, élus, habitants, agriculteurs, scientifiques, associations, acteurs du tourisme se réunissent pour monter des projets tels que : suivi naturaliste de la gravière, reconversion agricole, actions pédagogiques, activités touristiques, artistiques et culturelles, sentier de découverte... Alors que la carrière est encore en exploitation, un suivi naturaliste a donc lieu chaque année, des classes viennent découvrir le fonctionnement d'une exploitation de gravier, la biodiversité présente et le projet de renaturation du site. Des projets de land'art voient le jour régulièrement sur le site. Enfin, depuis **2015**, l'Ecophilopôle organise chaque année une journée d'accueil du grand public sur le site de la gravière, habituellement interdit d'accès, pour débattre et présenter le projet aux habitants du territoire et ainsi l'ancrer un peu plus sur la plaine de l'Ain, c'est l'"Ecophilofête". **2016**, installation d'un radeau destiné à la nidification des sternes. **2017**, l'état initial faune flore de la gravière est achevé. Le radeau voit déjà s'installer quelques sternes. Une convention de partenariat est en discussion entre l'entreprise Vicat et l'agriculteur qui disposera à terme d'une partie des terres agricoles voisines. Par ailleurs, le site a reçu 400 visiteurs au cours de l'année.

Fiche rédigée par Monique COULET

2013-2016 - Parcours acrobatique au Fort l'Ecluse.

Historique du dossier.

Le défilé de Fort l'Ecluse est un site classé, depuis 1946, avec extension vers l'ouest en 1992, au titre des « paysages pittoresques ». C'est aussi un important lieu migratoire pour l'avifaune. Par ailleurs, c'est un site stratégique où a été construit un fort, au milieu du XIX^e. Ce fort est composé d'un fort inférieur, où passe la circulation routière, et d'un fort supérieur. En 1997, la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) acquiert l'ensemble et y entreprend d'importants travaux de sécurisation, avant d'y développer une offre touristique. Les services de la CCPG décident de réaliser un Parcours Acrobatique en Hauteur (PAH) sur le fort supérieur.

Initiateur et responsable du dossier : Pierre-Maurice LAURENT.

Partenaires : Association pour la Connaissance de la Nature Jurassienne (ACNJ), Amis de la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura (ARN), Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG), LPO ...

Etapas de l'affaire. Au printemps **2013**, la CCPG équipe le PAH sans respecter la procédure et avoir obtenu les autorisations administratives : aucune demande n'a été présentée, aucun dossier n'a été déposé. Début juin, Pierre-Maurice Laurent, Président de la FRAPNA-Ain et membre de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS), se rend sur place et constate que l'aménagement est pratiquement achevé ! Il adresse alors un courrier d'indignation « la CDNPS bafouée ! » à l'Inspectrice des Sites, avec copie à tous les membres de la CDNPS, au Sous-préfet de Gex et au Directeur Général des Services de la CCPG. L'inspectrice des Sites, dresse le 3 juillet, au nom de la DREAL, un procès-verbal pour délit à l'encontre de la CCPG. En outre, en reprenant les dossiers récents, l'Inspectrice des Sites met à jour une demi-douzaine de dossiers non conformes et demande à la CCPG et aux autres collectivités territoriales de régulariser la situation. De son côté, le Sous-préfet de Gex autorise provisoirement le Parcours aventure jusqu'à l'automne et désavoue implicitement la DREAL. Il défend la CCPG qui aurait fait « une erreur d'interprétation juridique » concernant le classement (!!!) « et [qui] s'est engagée à régulariser la situation » ... « qu'il s'agit d'un projet intéressant avec une réelle volonté de protéger et de valoriser le Fort l'Ecluse, en vue de le restituer à la population du secteur et aussi de créer de l'activité. Il rappelle que 5 emplois sont créés ».

Au cours de l'été, d'éminents naturalistes locaux, individuels et/ou associatifs, se mobilisent et rédigent un « Manifeste pour un Fort l'Ecluse vivant », document insistant sur l'intérêt naturaliste du site. Il s'oppose à une « mise en valeur » qui se ferait au prix de la destruction d'espèces protégées et exige, notamment, le démantèlement des installations dès l'automne.

La FRAPNA-Ain décide de ne pas se joindre à cette initiative locale, mais de se porter partie civile, suite au PV dressé par la DREAL. Le 14 octobre, le Préfet annonce, lui-même, devant la CDNPS, le lancement d'une procédure pour la réalisation d'un « parcours découverte », associant à un parcours aventure une scénographie confiée au Bureau d'Etude ATEMIA ; un autre Bureau d'Etude, le CERE, se chargeant de mener à bien une étude écologique « Quatre saisons ». Le 14 novembre, suite à la plainte, le procureur convoque une médiation pénale : sont décidés l'arrêt de l'exploitation et le démontage des installations. La DREAL apportera son soutien logistique à la réalisation d'un dossier en bonne et due forme, pour lequel un délai est accordé jusqu'au 31/12/**2014**. La CCPG dédommagera l'exploitant (150 000 euros) et financera l'étude faune/flore. La FRAPNA-Ain signe cette médiation, comme l'ensemble des parties prenantes. Le préjudice pour elle n'est pas reconnu.

Du fait du lancement de l'étude « Quatre saisons » le délai est repoussé au 31/12/2016 !

Les deux Bureaux d'Etudes sollicitent les naturalistes et, notamment, la FRAPNA-Ain, pour apporter leur concours. Cette dernière refuse sa participation, se déclarant défavorable au projet. Le 13 novembre **2015**, la CDNPS examine la demande officielle d'un parcours acrobatique en hauteur (PAH). Outre la scénographie intégrant une présentation du milieu naturel et de

l'histoire des lieux, le dossier montre des avancées significatives par rapport aux équipements de 2013, en particulier des mesures d'évitement en faveur des chiroptères dans les salles du fort, la préservation des pelouses à orpins (biotope du grand Apollon) et d'une rare station de Stipe plumeuse en extérieur. L'éclairage nocturne sera, également, réduit. La proposition de la FRAPNA-Ain de protéger le site par un APPB est refusée. En l'absence d'opposition, le projet est adopté à l'unanimité. **2016**, le PAH est mis en service.

Commentaires :

Cette affaire a laissé des traces : dès 2013, la CCPG rompt sa collaboration avec la FRAPNA-Ain, collaboration établie depuis plusieurs années pour des animations scolaires dans le cadre de la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura. Mesure de rétorsion ?

La FRAPNA-Ain et les autres APNE ont, quant à elles, joué leur rôle de sentinelle. La FRAPNA-Ain a fait comprendre que la biodiversité des espèces présentes fait partie de/et concoure à la qualité du site, puisqu'une étude « Quatre saisons » a été conduite et des mesures d'évitement décidées.

Alors que cette affaire ne soulevait pas un enjeu majeur du point de vue territorial ou des espèces protégées, elle a généré une polémique, disproportionnée, exemplaire de l'incapacité des décideurs à intégrer, à l'amont de leurs décisions, une véritable approche environnementale... Cinq ans après les Lois Grenelle de l'Environnement.

Aujourd'hui, comme hier, les APNE exercent, de facto, une action publique d'intérêt général que l'Etat ne peut (ou ne veut) pas endosser.

Fiche rédigée par Pierre-Maurice LAURENT

Localisation des archives, sauf mention spéciale : FRAPNA Ain, 44, Avenue de Jasseron, 01000 Bourg en Bresse. Dans certains cas, le dossier peut aussi être archivé aux Archives Départementales du Rhône, Fonds FRAPNA Région (AD 69).

ACTIONS DE LA FRAPNA-ARDÈCHE



Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche (Le Pont d'Arc)

ACTIONS DE LA FRAPNA-ARDECHE

Création de la FRAPNA-Ardèche, en 1977, à l'initiative de Michel PIVERT, alors secrétaire général de l'APGA (Association de Protection des Gorges de l'Ardèche) avec l'appui de plusieurs associations locales.

*

1977-en cours. Participation à la création et à la préservation de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche.

Historique

Le classement des Gorges de l'Ardèche en Réserve Naturelle a été initié en **1974** par Michel PIVERT, alors responsable de l'aménagement du territoire du Sud-Ardèche, en opposition aux plans d'exploitation et d'urbanisation touristiques élaborés par les élus locaux. En accord avec le Préfet Jacques FERRET, la Ministre Simone VEIL et le Président GISCARD d'ESTAING, ce projet a été pris en charge par l'Administration. Après cinq ans de conflit avec les élus (à l'exception du maire de Bidon, André VERMOREL) et les notables départementaux, le décret de classement fut publié en **1980**. L'Association de Protection des Gorges de l'Ardèche (APGA) créée en 1972 avait rassemblé une cinquantaine d'associations écologiques et de défense patrimoniale pour appuyer ce projet.

Dès sa création, la FRAPNA-Ardèche sollicite l'appui de la Fédération Régionale pour la création de la Réserve naturelle dont l'APGA et la FRAPNA-Ardèche devaient assurer la gestion. Mais, compte tenu de la situation politique locale, le Gouvernement la remettra aux élus locaux réunis en Groupement intercommunal des Gorges de l'Ardèche (GIGA), puis Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Ardèche (SIVA). Cette gestion par les élus a conduit à largement privilégier le développement touristique du site : augmentation des loueurs de canoës, multiplication des aménagements routiers et de lourds équipements au sein de la réserve, en totale contradiction avec les statuts de la Réserve. **De 1980 à 1997**, l'APGA gagne tous les procès administratifs engagés contre les élus gestionnaires.

1993, Philippe LEBRETON (alors vice-président en charge des milieux naturels au sein de la structure « Envirhônalpes », filiale du Conseil régional Rhône-Alpes) relève dans un dossier le surdimensionnement d'un transformateur prévu à l'aplomb d'un projet de « site d'étape nocturne » dans les Gorges de l'Ardèche, sur la rive gauche de la rivière ; il en demande l'annulation. Par ailleurs, il doit se prononcer sur un ambitieux projet de « pistes forestières de lutte contre les incendies » proposé par l'ONF, en rive droite de la rivière ; mettant en balance les inévitables afflux de promeneurs et de véhicules qu'induiraient ces aménagements, nocifs non seulement pour la biodiversité mais pour la sécurité même des boisements (dépôts de déchets, risques d'incendies), il obtient le rejet du financement demandé au Conseil Régional.

1994, la FRAPNA-Ardèche se joint à l'APGA pour poursuivre la lutte et obtenir une légalisation de la gestion de la Réserve et de son environnement : dépollutions, respect des POS.... Les deux associations se portent candidates pour obtenir la gestion de la Réserve qui, depuis 14 ans, était aux mains des élus. Leur candidature est rejetée par le Préfet et la gestion revient aux élus.

Les deux associations s'opposent au projet de Grand site de Vallon-Pont-d'Arc (aménagement théâtral du site utilisant le Pont d'Arc en toile de fond, hôtellerie ...). Avec l'appui de FNE ce projet est rejeté.

La même année, les élus projettent la création d'un vaste centre touristique anglais en bordure des Gorges, sur la commune de La Bastide de Virac. L'APGA et la FRAPNA-Ardèche s'y

opposent auprès du Tribunal Administratif de Lyon. Les permis de construire sont annulés. Parallèlement, les deux associations ont obtenu l'extension de la zone périphérique de protection de la Réserve sur les communes impliquées. Cette zone périphérique est cependant moins étendue que celle prévue en 1980. En outre, parmi les communes de cette périphérie, celle de La Bastide de Virac est la seule à ne pas respecter les contraintes de cette zone périphérique et développe son urbanisation vers les Gorges en toute impunité.

2016, les élus toujours désireux d'attirer plus de touristes, conçoivent un nouveau projet de Grand site au niveau de Vallon Pont d'Arc, affichant la volonté de rendre au site son caractère naturel. La FRAPNA-Ardèche, contactée donne donc son accord. En réalité, le site a fait l'objet d'une coupe rase de tous les boisements qui entouraient le Pont d'Arc, assortie de la construction d'un hôtel de luxe sur le flan amont du Pont d'Arc, de la démolition de la chapelle gothique "Saint-Martin" située au sommet du Pont d'Arc et de divers aménagements pour l'accueil du public : parkings, plages, belvédères, sanitaires...Ce nouveau Grand site a été inauguré en **2018**.

Initiateur : Michel PIVERT

Responsable pour la FRAPNA Ardèche : Frédéric JACQUEMART

Archives : chez Michel PIVERT, AD 69.

Fiche rédigée par Michel PIVERT

1979 - Un Balbuzard pêcheur abattu à Saint-Martial, procès et jurisprudence.

Un Balbuzard en migration a été abattu par les chasseurs au col des Princes.

La FRAPNA-Ardèche porte plainte sans résultat. Elle attaque alors la Fédération de Chasse dont le président sera condamné par le tribunal de Tournon.

Ce procès est important car il fera jurisprudence et permettra de condamner, en 1987, 3 chasseurs de la Loire pour avoir tué des Grues cendrées en migration, avec suppression du permis de chasse pendant deux ans et de lourdes amendes.

1981- Création de la réserve volontaire des Grads de Naves (Commune des Vans).

Objectif : protection de la faune menacée par la chasse (présence de la Genette), protection d'une vieille chênaie et des pelouses sèches, limitation les espèces invasives, compléter les inventaires, permettre l'entretien des terrasses et la sensibilisation du public et des scolaires.

Moyens d'action : Procédure administrative.

Initiateur : Jean-Pierre BOUDEAU.

Étapes et issue : Réserve naturelle volontaire de 12 ha, devenue Réserve Naturelle Régionale par la loi de **2005**. La FRAPNA-Ardèche est désignée gestionnaire de la réserve en **2008**, pour une période de 10 ans. Conservateur : Alain LADET. Administrateurs : Jacques BUTEZ et Michel Guy BARNAUD.

Fiche rédigée par Alain LADET

1981-1991 - Intervention dans le contrat de rivière "Ardèche claire" pour limiter les dégâts.

Contrat établi par le SIVA (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ardèche).

Initiateurs et responsables du dossier : Jean Pierre BOUDEAU et Georges DESCOURS.

Etapas et issue du dossier : le volet B du contrat, concernait « l'aménagement et la protection des berges, du lit de la rivière, du milieu aquatique et du paysage » ; malgré ce titre, aucune étude d'impact sur le milieu naturel n'était envisagée ; après 5 années de combat et une plainte à la Commission Européenne en **1990** (pour obtenir l'arrêt du financement) et au ministère de l'Environnement (pour l'arrêt des travaux), la FRAPNA-Ardèche obtient que soient réalisés les inventaires faune/flore par la FRAPNA-Ardèche (A. LADET) et la Société Botanique. Certains projets d'enrochements seront annulés en 1990 lors de la mise en œuvre du contrat.

Archives : Jean-Pierre BOUDEAU.

Fiche rédigée par Jean-Pierre BOUDEAU

1983 - 1993 - Pollution de l'Ardèche par la distillerie de Vallon-Pont-d'Arc

Une importante pollution ravage l'Ardèche sur 50 km, de Vallon-Pont-d'Arc jusqu'au Rhône. Elle traverse toute la Réserve naturelle des Gorges. Quarante tonnes de poissons morts sont récupérées à Saint-Martin-d'Ardèche.

Type d'action : Action en justice

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Paul MANDIN

Partenaires : Au départ, nombreuses parties civiles puis, uniquement les fédérations de pêcheurs.

Etapas et issue du dossier : **1983** : La FRAPNA-Ardèche porte plainte contre X ainsi que les pêcheurs et de nombreuses associations et élus. Les riverains, au vu de la couleur et de l'odeur de l'eau, accusent la distillerie d'avoir effectué un rejet. Celle-ci admet un « incident » avec faible rejet de « vinasses » (déchets issus de la distillation) mais met en cause l'épandage d'un pesticide. Le rapport d'expertise demandé par le tribunal conclut à la responsabilité de la distillerie. **1987**, Procès en Tribunal correctionnel de Privas. Il ne reste plus que trois associations de pêcheurs et la FRAPNA-Ardèche comme parties civiles. Le directeur de la distillerie est relaxé au bénéfice du doute. La FRAPNA-Ardèche fait appel ainsi que le Procureur de la République et la Fédération départementale de Pêche, et décide de mener cet appel sans avocat. La Préfecture de l'Ardèche refuse de communiquer à la FRAPNA-Ardèche les pièces du dossier. En revanche, le Procureur de la Cour d'Appel de Nîmes autorise la FRAPNA-Ardèche à consulter le dossier qui révèle : 1/ l'ampleur de la pollution avec une teneur considérable en matières organiques, faisant chuter totalement la concentration en oxygène de l'eau, rendant toute vie des poissons impossible ; 2/ la distillerie avait caché cet « incident » à l'inspecteur des installations classées ; 3/ l'insecticide mis en cause par la distillerie n'était pas toxique pour les poissons. Le directeur de la distillerie est condamné à 3000 F d'amende, à 200 000 F de dommages et intérêts pour la Fédération de pêche et 40 000 F pour la FRAPNA-Ardèche.

A la suite du procès, la FRAPNA-Ardèche recevra 80 lettres identiques émanant de tous les directeurs des caves coopératives adhérentes à la distillerie disant, entre autre : « Les vingt

mille adhérents à la distillerie coopérative de Vallon-Pont-d'Arc sont prêts à répondre de façon bien plus énergique, si votre association, si louable soit elle dans ses intentions, veut encore essayer de perturber leurs organisations professionnelles ». En outre la FRAPNA- Ardèche apprendra que la distillerie avait déjà été condamnée en 1980 pour rejet illégal dans l'Ardèche causant la mort des poissons, ainsi qu'en 1982 pour avoir évacué ses déchets par épandage sur des terres agricoles entraînant une pollution du Chassezac.

Archives : Société botanique de l'Ardèche et AD 69

Fiche rédigée par Jean-Paul MANDIN

1984- en cours - Protection des oiseaux migrateurs, comptages printaniers au col de l'Escrinet, lutte contre le braconnage.

But : établir un bilan quantitatif des différentes espèces au retour de la migration et lutter contre la chasse de printemps.

Initiateurs : Initié en 1982 par un petit groupe d'ornithologues ardéchois autour de Gilbert DUC et J. FRIER.

Responsables pour la FRAPNA-Ardèche : Gilbert DUC, Jean-Pierre BOUDEAU, Georges DESCOURS, Frédéric JACQUEMART.

Partenaires : CORA, le FIR, l'ASPAS, la FRAPNA-Drôme, et la Fondation Franz Weber.

Etapas : Le CORA-Ardèche a organisé le premier camp d'étude de la migration avec comptage des migrateurs pendant trois semaines, en mars 1982, au col de la Fayolle et au col de l'Escrinet. Les effectifs de migrateurs étant plus élevés à l'Escrinet, ce site fut choisi pour être le lieu des camps annuels. Depuis les camps sont installés chaque année de février à la fin avril. **1985**, une conférence sur la migration au col de l'Escrinet est réalisée à Aubenas avec une sortie sur le col pour les scolaires. **1986**, un stage « migrations » du 31 mars au 4 avril est animé par Gilbert DUC et Jean-Pierre BOUDEAU. **1987**, en application d'une directive européenne, la FRAPNA-Ardèche dépose un recours contre l'arrêté préfectoral permettant la chasse des migrateurs pendant la période de reproduction. Le Tribunal Administratif (TA) de Grenoble annule l'arrêté. Le Tribunal d'appel de Lyon confirme l'annulation. En conséquence, la chasse de printemps est interdite pour les Départements de la Drôme, Ardèche, Rhône et Isère. Il s'ensuit de multiples recours juridiques pour chasse illégale en période de reproduction. **1988**, la caravane d'observation du CORA/ FRAPNA-Ardèche a été renversée, l'affaire n'a pas été élucidée. **1989**, les naturalistes de l'Ardèche proposent deux stages « migration » à l'Escrinet ; 200 scolaires assistent à une journée de migration. Le 30 nov. 1989, le Préfet de l'Ardèche, sans tenir compte de la décision de justice, autorise de nouveau la chasse au Pigeon ramier du 15 février au 31 mars. Nouvelle plainte au TA de Lyon qui annule l'arrêté. **1992**, durant 2 mois, du 1er février au 31 mars, 300 chasseurs ont chassé en toute illégalité. Organisés en milice, ils ont barré l'accès à la propriété de la FRAPNA et au terrain loué pour l'observation. Ce braconnage organisé a été toléré par le Préfet de l'Ardèche. Rassemblement important des militants, confrontation avec les chasseurs conduisant à l'intervention des forces de l'ordre. Braconnage systématique sur tous les cols ardéchois à partir du 1er mars **1995**, l'Etat laisse faire. Violences contre les gardes de l'ONC de la part des chasseurs (exemple : le 15 mars **1999**, lorsque 17 gardes-chasse sont séquestrés pendant huit heures sur place).

Le Préfet de l'Ardèche déclare le Pigeon ramier nuisible et autorise la chasse un mois de plus. FNE, la LPO, la FRAPNA et le CORA portent plainte. Le TA de Lyon annule l'arrêté du Préfet. Pendant sept ans, affrontements entre associations et chasseurs qui envahissent le col entre fin février et fin mars. Les chasseurs obtiennent chaque année la prolongation de la chasse au Pigeon ramier. Systématiquement dénoncés par les associations réunies au sein du collectif, ces arrêtés sont chaque fois annulés par le TA. La chasse illégale se poursuit donc sans intervention

de l'Etat. Le suivi scientifique effectué annuellement par les naturalistes est donc interrompu, ainsi que tous les programmes pédagogiques, les stages de formation... Le préjudice est estimé à plus d'un million de francs. Le CORA et la FRAPNA décident alors de poursuivre le Préfet de l'Ardèche pour atteinte aux libertés fondamentales et non application de la directive européenne. **1999**, le TA de Lyon est saisi d'une demande d'indemnité d'environ un million de francs contre l'Etat qui a enfin été condamné du fait de son immobilisme. Une première en France. Depuis, reprise des campagnes d'observation. **2001**, une petite parcelle au centre du col, la butte de la Tourrasse, a été acquise par la Fondation Franz WEBER et par la FRAPNA-Ardèche (Frédéric JACQUEMART - à titre personnel) pour permettre l'observation des oiseaux. Tous les terrains environnants sont détenus par la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche qui y a laissé perdurer le braconnage jusqu'en 2005.

Archives : AD 69

1986-1994- Création de l'arrêté de Biotope de la Rivière Ardèche sur 4 secteurs : Saint-Privat-Aubenas, plaine de Vogüé, Balazuc et Chauzon, Prados.

Objectif : protection de la rivière, de sa plaine alluviale et du sommet de falaises.

Moyen d'action : Procédure administrative.

Initiateur et responsable : Jean-Pierre BOUDEAU

Etapas et issue du dossier : Suite au contexte conflictuel du contrat Ardèche Claire et après l'étude faune-flore consentie, la FRAPNA-Ardèche obtient la protection, par Arrêtés de biotope, de 4 tronçons de rivière alternant sur environ 20 km entre Aubenas et Ruoms. Riche de ses ripisylves et ses falaises, formant un couloir propice aux migrateurs, ces zones s'étendent sur 1400 hectares : Aubenas (falaises de Jastres), Vogüé (rives amont), Balazuc (secteur Vieil Audon), Chauzon (du cirque à la confluence de la Ligne).

Ce dossier aura mis huit années à sortir des aléas politico-administratifs après quatre passages en Commission des sites et avis favorables et 4 années d'oubli. Signature des arrêtés : **1994**.

Il faut ajouter qu'un parc aquatique fut installé dans le cirque de Chauzon et qu'une bataille juridique, allant jusqu'en cassation, fut indispensable pour faire déménager ce parc ; en **1996**, le cirque de Chauzon, sera enfin "site classé" par arrêté ministériel ; mais le vautour percnoptère ne pourra sans doute pas retrouver ce site colonisé à outrance par l'escalade.

Fiche rédigée par Jean-Pierre BOUDEAU

1987-1992- Mise aux normes de la distillerie de Vallon-Pont-d'Arc.

Lors de l'étude du dossier concernant le procès de la distillerie de Vallon-Pont-d'Arc pour pollution de l'Ardèche (1983-1987), Jean-Paul MANDIN a constaté que le décret préfectoral de 1984, régissant le fonctionnement de la distillerie, ne respectait pas la circulaire ministérielle du 8 août 1974 en matière d'environnement, exigeant que toutes les distilleries soient mises en conformité avant 1977.

Responsable : Jean-Paul MANDIN

Etapas et issue du dossier : **1987**, la FRAPNA-Ardèche demande que le Préfet modifie son arrêté. **1988**, refus du Préfet. Envoi au Tribunal Administratif d'un « Mémoire Ampliatif d'Instance » pour lui demander de casser le refus du Préfet et pour qu'il modifie d'autorité l'arrêté. **1989**, le Commissaire du Gouvernement fait une analyse très positive de notre

demande, mais exige une expertise. Celle-ci montre que les déchets sont entreposés sur des sols non étanches, d'où pollution de l'Ardèche ; les canalisations ne sont pas étanches ; défaut d'analyses d'eau bimensuelles, d'ailleurs non demandées par l'Inspecteur des Installations Classées. Le rapport d'expertise, remis le 25 septembre **1990**, reprend toutes ces demandes. **1991**, le Tribunal Administratif donne raison à la FRAPNA-Ardèche ; il modifie l'arrêté préfectoral et condamne l'Etat à verser 3000 F à l'association. Le Président de la distillerie fait appel devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon et demande que la FRAPNA-Ardèche lui verse 10 000 F pour les frais de justice ! **1992**, désistement de la distillerie. La Cour, malgré le désistement de la distillerie, et après avis du ministère de l'Environnement, la condamne à verser 4000 F à la FRAPNA-Ardèche. C'était aussi l'avis du Préfet qui, le 19 mars 1992, écrivait au même Ministre : "*Je considère pour ce qui me concerne, que les prescriptions imposées par le Tribunal améliorent les conditions de rejets des eaux résiduaires de cet établissement classé et vont dans le sens d'une meilleure protection de l'environnement*".
Le Préfet n'avait mis que 5 ans pour s'apercevoir que la FRAPNA-Ardèche avait raison !
Archives : Société botanique de l'Ardèche. - Distillerie coopérative de Vallon-Pont-d'Arc.

Fiche rédigée par Jean-Paul MANDIN

1987-1993 - L'affaire de la mine d'or de Malbosc.

Un milieu naturel exceptionnel menacé par un projet de mine d'or, sur la commune de Malbosc. Le projet affiché prévoit le décapage de toute une partie de la commune et l'extraction de 500 000 tonnes de minerai, entraînant une pollution massive et la destruction d'un milieu naturel abritant un mélange unique de plantes méditerranéennes, atlantiques et montagnardes, avec, en outre, des populations de chiroptères et surtout un boisement relicté de pins de Salzmann. Ce pin, qui date de l'ère tertiaire, fut le premier arbre du sud de la France avec le pin sylvestre. Concurrencé ensuite par les feuillus et l'agriculture, il ne subsiste que dans les milieux les plus hostiles que lui seul peut coloniser. Le boisement de Malbosc, seul boisement en milieu acide, s'étend sur 150 ha.

Responsables du dossier pour la FRAPNA-Ardèche : Georges DESCOURS, Alain JOFFRE et, plus tard, Frédéric JACQUEMART.

Partenaire : l'association Cèze et Ganière.

Etapas et issue du dossier :

1987, deux promoteurs fondent la société PEEGMINE destinée à créer une mine d'or sur la commune de Malbosc. Une association de défense se crée, "Cèze et Ganière", et adhère à la FRAPNA-Ardèche. **1991**, PEEGMINE s'associe à la multinationale INCO-GOLD et les deux sociétés obtiennent un permis exclusif de recherche (PER) pour l'or et les métaux connexes. Début des forages. **1993**, PEEGMINE est lâché par INCO-GOLD et s'associe, en **1995**, à une nouvelle multinationale, Internationale CHS Ressource Corp (CHS), basée à Toronto et les deux sociétés obtiennent un nouveau PER. Frédéric Jacquemart devient alors président de Cèze et Ganière. Persuadé qu'il s'agit d'une escroquerie, il examine les nombreux cas d'escroquerie à la fausse mine d'or dans le monde pour en comprendre les mécanismes. Pendant que les forages reprennent, CHS tente de vendre pour 7 millions de dollars d'actions, en Suisse, sous forme de warrants. Frédéric Jacquemart ayant pris des contacts avec la Commission des Opérations Boursières de Paris, il est informé par celle-ci de cet appel à financement, ce qui permet aux associations de porter plainte contre CHS en Suisse et à Toronto et ainsi de mettre fin à cette opération financière et de faire chuter les cours des actions de CHS. Cèze et Ganière rentre alors dans le capital de CHS, via un financier canadien tombé amoureux des pins de Salzmann à la suite d'une visite sur le terrain. Grâce à cela, Cèze et Ganière obtient des documents qui lui permettent de démonter l'organigramme mondial des sociétés du PDG de CHS et une partie de leur fonctionnement. **1999**, l'imposture étant démontrée, le dossier est mis entre les mains du

Préfet de l'Ardèche, Raphaël Bartholdt, et d'un Conseiller général des Mines, réputé pour son intégrité et sa passion des arbres. Le 15 février de cette même année, le Premier Ministre met un terme à cette affaire, les pins de Salzmann et le site sont sauvés.

Depuis, la zone est classée Natura 2000. Cèze et Ganière, toujours aidée par la FRAPNA-Ardèche dont Frédéric JACQUEMART est devenu président, gère le site en luttant notamment contre l'envahissement par le pin maritime, fait tomber un projet de barrage sur la Ganière au Pont d'Abeau et, finalement, demande au Conseil Général de prendre en charge ce qui est devenu un centre international d'intérêt écologique. Un Espace Naturel Sensible est créé et un plan de sauvegarde du pin de Salzmann est mis en route.

Fiche rédigée par Frédéric JACQUEMART

1988 - 1991- Pollution de la rivière « la Ligne » par les rejets de la mine de Largentière.

1988, les pêcheurs de Largentière remarquent une mortalité anormale de poissons dans la Ligne. La Société de pêche fait faire des analyses : l'eau a de fortes teneurs en fer, zinc, sulfates. Les effluents d'eau polluée se font par diverses sources et par des failles directement dans le cours d'eau. La mine de Largentière, exploitée de 1964 à 1983, qui exploitait le plomb, le zinc et l'argent est mise en cause.

Type d'action : Action juridique.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Paul MANDIN.

Partenaires : la Société de pêche de Largentière, l'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de la Vallée de la Ligne et de ses Affluents (ADPVL) et le Club de Kayak de Largentière.

Étapes et issue du dossier : **1989**. La FRAPNA-Ardèche dépose plainte contre X. Le 21 février, une réunion publique est décidée par les riverains de la Ligne et création d'une « Association de Défense et de Protection de la Vallée de la Ligne et de ses affluents » (ADPVL) qui adhèrera par la suite à la FRAPNA-Ardèche. Elle regroupe d'emblée une soixantaine de personnes. Le maire de Largentière convoque une réunion publique avec la présence des administrations, des élus, des chambres consulaires et de Métaleurop concessionnaire de la mine. Devant plus de 300 personnes, Métaleurop reconnaît que la pollution est de son fait et s'engage à mettre tout en œuvre pour la faire cesser dans les plus brefs délais. Si le remplissage d'eau de la mine après la fin de l'exploitation était prévu, sa sortie par les sources et sa pollution ne l'était pas !

1990, à la demande de la FRAPNA-Ardèche, un comité consultatif présidé par le sous-préfet de Largentière est créé, il est chargé de suivre la pollution et les solutions mises en œuvre. La FRAPNA-Ardèche obtient que des analyses régulières de l'eau soient faites, ainsi que des analyses de sols, en recherchant un grand nombre de métaux.

Lors des comités consultatifs, il est révélé que : 1/ l'eau est aussi très chargée en zinc, arsenic et cadmium, 2/ dans les sols irrigués, le zinc et surtout le plomb s'accumulent, 3/ les poissons et les légumes sont très chargés en métaux, 4/ tous les puits et sources de la région à l'aval de la mine sont pollués, 5/ l'irrigation agricole n'est plus possible, 6/ pendant les 20 ans d'exploitation de la mine, il n'y a jamais eu de recherche de pollution par les métaux. La pollution s'accroît et les eaux rouges arrivent à l'Ardèche, en pleine saison touristique... Les choses deviennent vraiment graves ! Le préfet s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer l'alimentation en eau d'irrigation des agriculteurs, envisage de contraindre Métaleurop à financer une étude complète de la pollution de la chaîne alimentaire et à construire une station

d'épuration des eaux polluées. Métaleurop obtempère et engage les travaux. La qualité des eaux de la Ligne s'améliore significativement en quelques mois et le réseau d'irrigation pour les agriculteurs fonctionne.

1991, procès en correctionnelle de Métaleurop, au Tribunal de Privas. Métaleurop est condamné à verser des dommages et intérêts importants dont 50 000 F à la FRAPNA- Ardèche et 6000 F au titre des frais de justice.

Archives : Société Botanique de l'Ardèche et AD 69

Fiche rédigée par Jean Paul MANDIN

1988-1990 - Opposition au projet de village de vacances sur le site de la Dent de Rez.

Le projet : construction de 421 bungalows pour un accueil de 2500 touristes, plus un complexe commercial, une piscine tropicale et un lac de 60 ha (en zone karstique !), en bordure d'un territoire faisant l'objet d'une demande d'Arrêté de biotope déposée en 1986 par la FRAPNA-Ardèche (protection du Percnoptère).

Type d'action : Dossier juridique.

Responsables : Georges DESCOURS, Jean-Pierre BOUDEAU et Hans MANASSEN.

Étapes et issue du dossier : **1988**, avis favorable au projet à l'issue de l'enquête publique. **1989**, le ministère de l'Environnement rejette l'étude d'impact. **1990**, Abandon du projet et signature de l'APPB. L'ONF crée une réserve biologique sur une partie du territoire de l'APPB.

Archives : AD 69

Fiche rédigée par Jean-Pierre BOUDEAU

1989 - Opposition au projet d'un parc de loisirs sur le site de Lanas.

Le projet : création d'un parc de loisirs de 27 ha, avec un amphithéâtre de 25 000 places, accueil prévu jusqu'à 300 000 visiteurs par an. Ce projet, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche, a pour thématique l'aviation et s'appelle "Aero City Parc". Son ouverture est prévue en 1990.

Responsable du dossier : Alain LADET.

Étapes et issue du dossier : Suite à l'intervention de la FRAPNA-Ardèche signalant l'absence d'enquête publique (obligatoire pour la capacité d'accueil prévue), le projet est réduit à 10 ha seulement pour un accueil de 3000 entrées par jour au maximum et la suppression de l'amphithéâtre.

Le parc ouvre en **1990**, est revendu en **1997**, puis ferme en **2002**. Racheté, il ouvre de nouveau en **2008** sous le nom de "Parc avenue" puis ferme définitivement fin **2014**. Il est depuis à l'abandon.

Fiche rédigée par Alain LADET

1989-1993 - Pollution de la nappe phréatique par l'entreprise Gaillard de Saint-Péray.

En cause : une usine de traitement de poteaux en bois par un mélange de chrome, cuivre et arsenic (CCA). Site classé Séveso. Pollution du captage et pollution de la végétation alentour par voie aérienne.

Initiateur : Georges THOUVENOT, président de l'Association Saint-Perollaise de Protection de l'Environnement (ASPPE), adhérente à la FRAPNA-Drôme.

Mode d'action : Affaire juridique.

Responsables du dossier pour la FRAPNA-Ardèche : Georges THOUVENOT et Georges DESCOURS.

Partenaire : FRAPNA-Drôme.

Étapes et issue du dossier : **1986-88**, l'ASPPE alerte la DDA (site non clôturé, les riverains se plaignent des odeurs). Il a fallu faire appliquer l'arrêté préfectoral obligeant à clôturer le site et à réaliser des aires bétonnées pour faire sécher les bois traités. Mais les rejets de produits chimiques dans un puits perdu avaient abouti dans le captage d'eau potable. **1989** et **1990**, plaintes des FRAPNA-Drôme et Ardèche pour pollution de la nappe par le chrome, le cuivre et l'arsenic, entraînant l'arrêt de l'alimentation en eau de plusieurs communes alentour. Installation d'une station de pompage pour rejeter l'eau de la nappe dans le Rhône. En outre, la FRAPNA-Drôme fait faire des analyses de plantes et de sol : résultat présence anormale d'arsenic. **1991**, de nouvelles analyses de végétation montrent une contamination par l'arsenic avec un gradient décroissant à partir du site Gaillard. La Mairie de Valence s'inquiète et une analyse de prélèvements par simples frottements de surface des bois ainsi traités dans les parcs de jeux d'enfants, confirme une contamination par l'arsenic. La FRAPNA-Drôme porte plainte contre X en mai **1992**. L'entreprise est condamnée en première instance (Tribunal de Tournon) à 1300 f d'amende et doit surveiller les alentours par des analyses régulières. L'entreprise ferme son site et se délocalise.

Intérêt de ces investigations et de ce procès : la FRAPNA-Drôme est convoquée aux Ministères de l'Environnement et de l'Economie. Il en résulte l'interdiction des composés arsenicaux dans la fabrication des jeux en bois à destination des enfants. Ces décisions seront suivies par plusieurs pays d'Europe, le Canada et les USA. Et les entreprises de traitement de bois ont abandonné l'utilisation d'arsenic.

Archives : FRAPNA-Drôme et AD69.

Fiche rédigée par Monique COULET et validée par Georges THOUVENOT.

1990-1997 - Pollution due à une décharge d'ordures ménagères sur les communes de Grospièrres et de Beaulieu.

La décharge fonctionne depuis 1976 dans l'illégalité, polluant la rivière voisine et la nappe phréatique. Le syndicat intercommunal SICTO BA fait une demande d'extension de 7 ha.

Type d'action : Affaire juridique.

Initiateurs : les maires des deux communes qui font appel à la FRAPNA-Ardèche.

Responsable du dossier : Georges DESCOURS.

Étapes et issue du dossier : La FRAPNA-Ardèche s'oppose à l'extension de cette décharge. **1991**, le Préfet autorise l'extension, mais, sous la pression de la FRAPNA-Ardèche, impose des travaux de mise en conformité qui ne sera pas respectée, malgré plusieurs interventions des maires et de la FRAPNA-Ardèche. **1994**, les maires et la FRAPNA-Ardèche portent plainte. **1995**, le président du Comité syndical est condamné par le tribunal correctionnel de Privas à

20000 F d'amende et dommages et intérêts à la FRAPNA-Ardèche et aux communes. Malgré les travaux de mise en conformité effectués, la pollution continue, la FRAPNA-Ardèche obtient que soit créée une commission d'information et de surveillance. **1997**, la décharge est enfin en conformité.

Fiche rédigée par Monique COULET

1990 - « Ecobuage » à Barnas.

A la suite de feux répétitifs et un nouvel « écobuage » ayant entraîné un incendie sur environ 100 hectares, la FRAPNA-Ardèche se porte partie civile. Cette action a permis de poser le problème des feux sur fortes pentes avec acidification des sols, perte des limons, installation définitive de la fougère aigle et son corollaire la perte des pâturages.

Responsables du dossier : Jean-Pierre BOUDEAU et Hans MANASSEN.

Issue du dossier : Condamnation des incendiaires à 5000 F d'amende plus 300 F à la FRAPNA-Ardèche.

L'intérêt de cette action réside dans la reconnaissance d'une estimation monétaire "faune et flore disparues", permettant une indemnisation.

Archives : Jean-Pierre BOUDEAU.

Fiche rédigée par Jean-Pierre BOUDEAU.

1992-1994 - Inventaire des zones humides du Plateau ardéchois et des Hautes Cévennes.

Initiateur du dossier : Georges DESCOURS

Responsable : Alain LADET.

Issue du dossier : révélation de l'abondance des zones humides d'altitude en Ardèche. Inventaire largement utilisé, dès 1994, dans divers domaines : mise en place de Mesures Agro-environnementales sur les zones humides, définition des périmètres Natura 2000, actualisation des ZNIEFF, prise en gestion de sites par le Conservatoire des Espaces Naturels...

Fiche rédigée par Alain LADET

1993- en cours - Partenariat avec des exploitants de carrière.

But : organisation de partenariats avec les entreprises Morillon Corvol (devenue CEMEX) sur les sites de Rochemaure et Châteaubourg, Lafarge Ciments (sites du Teil et de Cruas), Lafarge Granulats (carrière du Pouzin), Ciments Calcia à Cruas...

Initiateurs : Georges DESCOURS et Frédéric JACQUEMART.

Responsables : Stéphanie DAYDE, Jacques-Henri LEPRINCE, Corinne BAUVET, Alain LADET.

Thématiques abordées : variables selon les dossiers : réalisation de l'état initial du volet « milieu naturel » de l'étude d'impact, préconisations de réaménagement, réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre du suivi des mesures compensatoires...

Fiche rédigée par Alain LADET

1993-2016 - Protection des zones humides par des mesures agro-environnementales.

Partenariat avec la Chambre d'agriculture. Mise en place d'un cahier des charges imposé aux agriculteurs volontaires avec mesures spécifiques pour le maintien des zones humides, accompagné d'une indemnisation financière.

Plusieurs centaines d'hectares de zones humides ainsi protégées.

Initiateurs et Responsables : Georges DESCOURS, Frédéric JACQUEMART

Fiche rédigée par Alain LADET

1999-2004 - Opposition au choix du site de restitution de la grotte Chauvet.

But : le site retenu (la Mathe) concerne une grotte abritant une population exceptionnelle de Chauves-souris (l'un des trois sites français avec présence du Rhinolophe euryale). Parking prévu en zone inondable, accès au site par un tunnel, accès piétons par une passerelle en bois en surplomb au-dessus de la rivière...

Type d'action : Affaire juridique.

Initiateur et responsable du dossier : Frédéric JACQUEMART.

Partenaire : Fondation Franz WEBER

Étapes et issue du dossier : La fondation Franz Weber fournit l'arsenal juridique et fait pression sur les médias. La FRAPNA-Ardèche porte plainte au niveau de l'Europe en **2003**, montre que le projet est en contradiction avec la politique européenne et obtient la suppression de la part européenne du financement, soit le tiers de la somme totale. Le projet est abandonné en **2004**. La FRAPNA-Ardèche est alors sollicitée par le Conseil Général pour choisir le site qui sera retenu.

Fiche rédigée par Frédéric JACQUEMART

2000 - Protection par Arrêté de Biotope de la Lône de la Roussette (30 hectares) (Lône du Rhône), Commune de Viviers.

But : Protection de la forêt alluviale, et d'espèces patrimoniales de milieux terrestres et aquatiques. Site retenu dans le réseau Natura 2000.

Initiateurs : l'association Les Amis de Viviers, membre de la FRAPNA-Ardèche.

Responsable : Lionel JACOB.

Étapes et issue du dossier : l'association entreprend, dès l'année 1989, études et suivis de la faune et de la flore de ce site. Il s'agit d'obtenir la protection de la lône peu remaniée comme exemple de forêt alluviale naturelle. Sur la lône la présence du castor, celle du martin pêcheur et d'ardéidés, la présence d'une frayère de brochets, de reptiles et amphibiens indiquent un milieu très riche. Sur l'île, hormis une parcelle de peupliers, la flore y est naturelle, composée de nombreux arbustes à fruits, dont profitent bons nombres de passereaux migrateurs.

Les deux associations obtiennent le classement, par Arrêté de Biotope, de la lône de la Roussette, le 15 février **2000**. Lieu de découverte par les scolaires de Viviers et Le Teil, c'est un lieu peu fréquenté où la faune est à découvrir parmi la cinquantaine d'espèces d'oiseaux, les 15 espèces de mammifères et les 17 espèces de poissons inventoriées jusqu'en 1999. La CNR,

très attachée à cet espace, a entrepris ces dernières années des travaux d'entretien sur la lône dont nous avons suivi le bon déroulement. L'association fait partie du Comité de suivi.

Gestion : MICRONAT (FRAPNA-Ardèche et la CNR, propriétaire)

Archives : chez Lionel JACOB.

Fiche rédigée par Lionel. JACOB

2002 - en cours - Programme Sports, Tourisme et nature.

But : la FRAPNA-Ardèche a été impliquée dans la création de la CDESI (Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature) en 2002 et participe aux décisions (depuis 2006) de façon à ce que soient prises en compte les contraintes liées aux milieux naturels et ceci très en amont des projets sportifs ou touristiques, ce qui a permis la sensibilisation des décideurs et des pratiquants et a conduit à éviter les conflits.

Initiateur : Frédéric JACQUEMART

Responsables : Mathieu LAUPIN (2002-2011), Billy FERNANDEZ (2011-2013), Dimitri MOINE (2014-2015), Antoine DELARUE (2015-2016), Jérôme BARETY (2016-2017), Frédéric DERONZIE (2018-).

Partenaires : Lafuma pendant quelques années, Service des Sports du Conseil Départemental.

Etapas : La FRAPNA-Ardèche a élaboré une cartographie des espaces protégés et des espaces non protégés fragiles et une liste d'espèces vulnérables ainsi que leur habitat, base de données pour les plans départementaux (PDESI). Elle est l'association de protection de la nature pilote sur ce type d'actions. Actuellement, la FRAPNA-Ardèche demande à être associée à l'expertise sur toutes les demandes d'inscriptions de sites PDESI.

Les actions locales réalisées : Raid annuel du Pont d'Arc et protection de l'habitat des Chauves-souris, parcours d'orientation et protection des zones humides, spéléologie et protection des sites de reproduction du Martinet à ventre blanc, limitation de l'escalade des rochers de Païolive et protection des lichens, sensibilisation des pratiquants de canyoning, plan de gestion de l'escalade et protection de la nidification des rapaces dans les Gorges du Chassezac...

Fiche rédigée par F. DERONZIE et M. COULET

2004-en cours - Opposition à la construction d'une plateforme d'activités en zone inondable à Chamboulas (commune d'Ucel).

Type d'action : Affaire juridique.

Initiateur et responsable du dossier : Frédéric JACQUEMART.

Etapas et issue du dossier juridique : Le projet de construction de la plateforme est déclaré d'utilité publique en 2002. **2004**, la FRAPNA-Ardèche et la Fédération de pêche portent plainte au Tribunal Administratif contre les Arrêtés préfectoraux "Loi sur l'eau", autorisant la construction de la plateforme et contre la Déclaration d'utilité publique (DUP) de 2002. **2005**, Rejet du recours. **2007**, l'association gagne en Cour d'appel administrative (CAA) de Lyon, les arrêtés préfectoraux sont annulés, la DUP est déclarée illégale. **2010**, suite à la requête du Ministère de l'Environnement, le Conseil d'Etat confirme l'annulation des arrêtés préfectoraux pour incompatibilité avec le SDAGE et aggravation de l'aléa inondations par les mesures compensatoires. **2011**, le CAA confirme l'illégalité de la DUP mais la zone artisanale est déjà aménagée. S'en suit une série de requêtes administratives par la FRAPNA-Ardèche pour obtenir le dépôt, par la Communauté de Communes du Pays Aubenais Vals (CCPAV), d'un dossier "Loi sur l'Eau" de régularisation. Dossier finalement complet déposé en **2015**, soit 2 ans après le

délai accordé par le Tribunal administratif. **2016**, malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur consécutif à une nouvelle enquête publique, le préfet signe un arrêté préfectoral d'autorisation en **2017**. Dépôt d'une nouvelle requête auprès du TA de Lyon par l'avocat de la FRAPNA-Ardèche. *Dossier en cours.*

Parallèlement, en 2011, requête de la FRAPNA-Ardèche pour obliger le Préfet à réviser le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi). **2013**, Rejet de la demande mais le CAA de Lyon donne raison à la FRAPNA-Ardèche et ordonne la révision du Plan dans les 2 mois (**2015**). *La révision est en cours !*

Fiche rédigée par Monique COULET et Elise. THELEMAQUE.

2004- en cours - Programme Nature-Culture.

But : Compte tenu que le constat est établi de la destruction de la nature par les activités humaines d'une part, et du caractère inéluctable de ce processus d'autre part, il semble nécessaire de quitter le fatalisme ambiant démobilisateur, et de changer en profondeur nos modes de pensées, pour construire une nouvelle culture qui permette de donner un sens à la mise en commun des idées et des expériences de chacun. D'où l'organisation d'actions de sensibilisation et de rencontres de citoyens avec des naturalistes, des scientifiques de différentes disciplines, des artistes ... pour tenter, par des discussions, des conférences, des ateliers, des balades, des concerts et autres activités, de participer à l'élaboration de cette nouvelle culture.

Initiateur et responsable : Frédéric JACQUEMART.

Partenaire : le Groupe International d'Etudes Transdisciplinaires (GIET).

Fiche rédigée par Frédéric JACQUEMART

2006-2012 - Digue de protection contre les inondations de la Cance (Annonay) construite illégalement.

Suite à des inondations (2003), l'usine CANSON, construite en zone d'expansion de crue, fait construire une digue sans "autorisation loi sur l'eau" en zone rouge du PPRi en vigueur.

Initiateur et responsables : Olivier GOURBINOT (juriste) puis Elise THELEMAQUE (chargée de mission Eau).

Issue du dossier : Suite à deux demandes de régularisation de la digue et au rejet de la première demande, l'ouvrage est régularisé par arrêté préfectoral du 09/05/12. Malgré deux recours pour excès de pouvoir, les demandes de la FRAPNA-Ardèche ont été rejetées.

Fiche rédigée par Elise THÉLÉMAQUE

2007-2011 - Opposition au projet d'ouverture de carrière de roches massives dans le site Natura 2000 du Bois de Païolive.

But : opposition à ce projet de carrière de 20 ha et à la révision du PLU de la commune de Lablachère qui permet l'ouverture de la carrière.

Responsables : Jean-Michel BELILE, Olivier GOURBINOT

Partenaire : Association Païolive

Etapas et Issue du dossier : Deux procédures en parallèle :

- la révision simplifiée du POS de Lablachère permettant l'implantation de la carrière est annulée par le Tribunal Administratif suite au recours de la FRAPNA-Ardèche formé en **2008**. Le projet de carrière n'est plus retenu par les élus municipaux dans le cadre du PLU en cours de rédaction.

- la demande d'autorisation d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour ouverture de carrière : la FRAPNA-Ardèche a participé à l'enquête publique en **2009**, puis, en **2011**, à la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS) qui a rendu un avis défavorable, au motif de son incompatibilité avec le document d'urbanisme de la commune.

Issue : Le projet est abandonné.

Fiche rédigée par Elise TÉLÉMAQUE

2009- en cours - Création de stages de citoyenneté au Tribunal de Privas.

But : Comme alternative à la prison, création, par la FRAPNA-Ardèche de stages de citoyenneté pour les individus condamnés pour atteintes à l'environnement (circulation de véhicules en réserve naturelle, écobuages illicites...), soit une journée pédagogique de sensibilisation à la nature.

Initiateur : Frédéric JACQUEMART

Responsable : Jean-Pierre BOUDEAU

Organisation de plusieurs stages par an.

Fiche rédigée par Jean Pierre BOUDEAU

2009-2011 - Destruction de zones humides dans la commune de Davézieux avant protection dans le PLU

Origine de la destruction : drainage d'une zone humide de 109 ha par un fossé de 2 m de large par 1,5 m de profondeur, sur 220 m de long.

Type d'action : Affaire juridique et administrative.

Responsables du dossier : Hubert SAUNIER, Olivier GOURBINOT, Elise TÉLÉMAQUE.

Partenaire : Fédération de pêche

Etapas et issue du dossier : **2009**, l'ONEMA dresse un PV. La FRAPNA-Ardèche informe le maire par courrier que ces travaux étaient soumis à autorisation en application de la loi sur l'eau, d'une part et d'autre part que le fait de réaliser de tels travaux sans autorisation constituait un délit prévu à l'article L. 216-8 du code de l'environnement et lui demandant de remettre en état le site. **2010**, la FRAPNA-Ardèche et la Fédération de pêche adressent une plainte au Parquet de Privas pour drainage de zone humide de 1,9 ha sans autorisation administrative, à l'encontre de la commune. Par ailleurs, la FRAPNA-Ardèche demande à être consultée dans le cadre de

l'élaboration du PLU et obtient la protection des zones humides dans le règlement et leur identification dans le zonage. **2011**, un arrêté préfectoral met en demeure la commune de Davézieux de procéder à une déclaration, au titre des articles L 214-1 et suivants du code l'environnement, pour assèchement d'une zone humide, précisant que le dossier de déclaration devra être compatible avec la disposition 6B-6 du SDAGE.

Fiche rédigée par Elise TELEMAQUE

2011-2017 - Opposition à l'exploration et à l'exploitation des gaz et huiles de schistes en Ardèche.

Soulèvement populaire contre les Permis Exclusifs de Recherche d'Hydrocarbures (PERH) accordés (2008-2010) par le Gouvernement à plusieurs Compagnies pétrolières, sans aucune consultation des populations, ni des élus locaux ou nationaux. PERH pour exploration, puis exploitation des gaz et huiles de schiste (shale) par fracturation hydraulique des roches en sous-sol profond, avec risque avéré de grave pollution des eaux souterraines et de surface.

Initiateurs pour la FRAPNA-Ardèche : Yan CHAUVIN, Jean-Louis CHOPY.

Partenaires : une centaine d'organismes, Associations, Syndicats, Partis (sections locales) ...nombreux élus, municipaux, départementaux, régionaux, et députés ...

Responsables : plénières mensuelles (fonctionnant au consensus), avec 2 délégués par organisme ou collectif local (communes ou communautés de communes), travaux en commissions juridique, scientifique, actions, communication, réunions publiques, ... etc...).

Stratégie : organiser le blocage, sans violence mais en masse, de tout véhicule des pétroliers.

Étapes : 6 janvier **2011** : interview de la FRAPNA-Ardèche sur FR3 Rhône-Alpes, appel à mobilisation populaire, 12 et 19 janvier **2011** : réunions de **création du Collectif Stop au gaz de Schistes 07**.

De **janvier à mai 2011**, plus de 100 projections-débats dans des villes et villages ardéchois et gardois, ainsi que l'organisation de stands/marchés et expositions...

Outils : dossier CAP21 et film GASLAND (dégâts de l'exploitation de gaz de schistes aux USA, par Josh FOX) et divers PowerPoints (cartes, coupes géologiques, process ...).

26 Février 2011, grand rassemblement à Villeneuve de Berg (17 à 20 000 personnes) et création d'une Coordination nationale (Saint-Marcel-lès-Valence). **Mars-Avril 2011** : constitution de la force de blocage des camions pétroliers ; 2500 volontaires se sont inscrits ; organisés en 60 groupes locaux, avec pyramides téléphoniques d'alerte. **Printemps-Eté 2011** : plusieurs entrevues en Préfecture et avec des Délégués ministériels. **Premiers résultats : 13 juillet 2011** vote de la loi Jacob d'interdiction de la « fracturation hydraulique ». **Automne 2011** premiers PERH abrogés (Villeneuve de Berg, Montélimar, Nant). **2012-2015**, plusieurs dossiers scientifiques et juridiques adressés aux ministères : PERH et projet de réforme du Code minier (Collectif SGHDS07 et FNE utilisent Olivier Gourbinot, juriste salarié de la FRAPNA-Ardèche) ...

Issue du dossier : fin 2017, tous les PERH, de Lyon à la Méditerranée, ont été rejetés ou abrogés !

Localisation des documents : sur le site « stopaugazdeschiste07.org », qui sera mis à jour régulièrement.

Michel Gasarian et Pierre Chante, 2019, "Gaz de schistes, non merci. Histoire et images d'un mouvement citoyen", Edition de la Fenestrelle.

Fiche rédigée par Jean-Louis CHOPY

2014 - 2015- Extraction de gravier dans le lit mineur de l'Ardèche.

Prélèvement de 700 m³ d'alluvions dans le lit mineur de l'Ardèche, rivière déficitaire en matériaux, par un carrier local, sans autorisation administrative préalable.

Initiateurs : Olivier GOURBINOT, puis Elise THELEMAQUE

Partenaire : la Fédération de pêche de l'Ardèche

Issue : par un jugement du tribunal de police du 23/06/2014, le carrier a été condamné à verser 17 500 € de dommages et intérêts à la FRAPNA-Ardèche. Le prévenu ayant fait appel, la Cour d'Appel a indiqué que le préjudice est aggravé car ces prélèvements illégaux à des fins commerciales compromettent l'objectif fixé de retour de la masse d'eau au bon état écologique en 2021, que le prévenu viole régulièrement les dispositions légales et réglementaires environnementales et a donc fixé le préjudice à une somme de 50 €/tonne de sédiments prélevés illégalement (prix moyen du marché). Le carrier a donc été condamné à verser 56 000 € de dommages et intérêts.

Fiche rédigée par E. THELEMAQUE

Les Archives correspondant aux différents dossiers se trouvent à la FRAPNA-Ardèche, 39 rue Jean-Louis Soulavie, 07110 LARGENTIÈRE. Dans certains cas, le dossier peut aussi être archivé aux Archives Départementales du Rhône, Fonds FRAPNA-Région, indiqué par AD 69.

ACTIONS DE LA FRAPNA-DRÔME



Réserve Naturelle Nationale des Ramières (photo Jean-Michel Faton)

ACTIONS DE LA FRAPNA-DRÔME

A part certaines fiches rédigées par Jean Michel FATON, ce fichier a été établi par Monique COULET d'après des articles parus dans les 195 numéros des Epines Drômoises. Ces textes, pour la plupart, ont été complétés et/ou validés par Jean-Michel FATON, les autres responsables de la FRAPNA-Drôme, sollicités, n'étant pas disponibles.

Création de la FRAPNA-Drôme : 1970 Susanne Marius crée Provinat, première structure de protection de la nature de la région, dissoute en 1977. **1977** création de la FRAPNA-Drôme par Roger MATHIEU, Jean-Pierre CHOISY, Georges MAGRANER et Marc TROUILLOUD qui sera le premier permanent en tant qu'objecteur de conscience. Le local de travail est alors dans l'arrière-boutique du magasin « Nature et Santé » de Valence.

Jean-Michel Faton.

*

1974-en cours - Protection et suivi des populations d'Aigle royal et du Faucon pèlerin en Drôme.

La Drôme abrite environ 35 couples soit la plus importante population de Rhône-Alpes (qui est estimée à 120 couples) ce qui représente 10% de la population française. Cette population est suivie depuis 1974 par l'Observatoire drômois de la faune sauvage (CORA/FRAPNA). En 2002, près de 250 reproductions ont été suivies par une quarantaine de bénévoles.

Initiateurs : Roger MATHIEU et Jean-Michel FATON

Responsables : Action commune FRAPNA/CORA

Partenaire : Le travail est repris en partie par le Conseil Départemental sur le site de la Forêt de Saou.

1976 en cours - Protection et suivi des populations de Chamois.

Formes de l'action : suivi régulier des populations, sensibilisation du public, pressions sur l'administration ...

Initiateurs du dossier : Roger MATHIEU et Jean Pierre CHOISY.

Responsables : Roger MATHIEU et Jean-Michel FATON.

Partenaires : CORA-Drôme.

Etapas du dossier : Comptages réguliers depuis 1976, organisés par les bénévoles de l'Observatoire départemental de la faune drômoise Groupe de travail FRAPNA/CORA de la Drôme. Comptages effectués dans les Baronnies, les Gorges de l'Eygues et à Pommerol, dans le Massif de Saou, sur les Hauts Plateaux Vercors, dans le cirque d'Archiane et sur le massif de Glandasse, les Contrefort du Vercors, et les Monts du Matin. La publication d'un ouvrage collectif « Mammifères Drômois » publié en 1981 sous la direction de Jean-Michel FATON et René LADREYT, a permis de rendre publique la situation des chamois et le fort potentiel de notre département.

Jusqu'en 1983, le Chamois est chassé deux jours par an sans limitation de prélèvements provoquant l'effondrement de la population. **1983,** devant le refus de collaboration des chasseurs drômois, la FRAPNA-Drôme organise une campagne pour la protection du chamois drômois qui recueille 3000 signatures. **1984,** mise en place du plan chasse. Les comptages

réguliers servent à la DDAF pour établir des quotas de chasse annuels (les comptages des chasseurs étant suspects de surévaluation). Augmentation de la population au fil des années (environ 420 individus en 1982 et environ 550 en 1988). Protection favorisée par la mobilisation des non chasseurs. **1990**, tentative de faire classer le chamois comme espèce protégée dans la Drôme. Succès auprès du public de la campagne de la FRAPNA-Drôme : "2000 chamois dans la Drôme pour l'an 2000". Mais, dès **1992**, on observe une stabilisation des populations voire une régression. La FRAPNA-Drôme alerte la DDAF et la Préfecture (plusieurs rapports, comptes rendus de décomptes...) sans succès. Même si l'objectif de 2000 chamois n'est pas atteint en 2000 comme espéré, c'est une réussite qui est appréciée des naturalistes des départements voisins qui viennent alors observer les chamois... dans la Drôme. En effet, à partir de **1999**, la population diminue nettement tandis que les plans de chasse augmentent sous la pression des chasseurs et la complicité des services de la Préfecture qui semblent « aux ordres » du lobby cynégétique : autorisation pour 600 chamois en **2005**, 870 en **2013**. Les chasseurs quant à eux attribuent le déclin de la population tout d'abord au sur-pastoralisme, puis à l'augmentation du nombre des randonneurs et des touristes, à des maladies, et, en 2013, à la présence du loup !!

Le potentiel d'accueil de la population de chamois dans la Drôme est évalué entre 8000 et 12000 selon Roger MATHIEU et Jean-Pierre CHOISY.

1977-1985 - Création des réserves de chasse au gibier d'eau sur le Domaine Public Fluvial du Rhône.

Objectif : protection de la faune.

Type d'action ; action administrative.

Initiateurs du dossier : en **1968**, Suzanne MARIUS et Philippe LEBRETON demandent au nom du CORA la création d'une réserve de chasse au confluent de la Drôme et du Rhône.

Responsables du dossier : outre les initiateurs, Roger MATHIEU et Jean-Michel FATON, Eric HANSEN et Francis LLIORÉ.

Étapes et issue du dossier : **1977**, confirmation de la réserve créée au confluent Rhône/Drôme, sur 10 km puis étendue à 17 km. **1978**, extension de la réserve sur la Basse Isère, en **1981**, sur la Drôme (Saint-Nazaire en Royans et Beauvoir), en **1986**, sur le Rhône à La Roche de Glun. Depuis la création de cette réserve, le décompte des canards, réalisé tous les ans, montre une augmentation des canards sauvages hivernants (nombre multiplié par 6 en 10 ans). Cette réserve s'étend sur 2 km le long de la Drôme et sur 17 km le long du Rhône.

La réserve de chasse de Printegarde a été suivie dès sa création en 1975. Elle a été gérée par l'ONCFS puis par la mairie du Pouzin au titre de Natura 2000. La FRAPNA-Drôme fait partie du comité de pilotage.

1977-1999 - Création de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières et mise en place de la gestion.

Principale zone humide du département de la Drôme. Le site est menacé par des extractions industrielles de galets.

Type d'action : mobilisation des communes et action administrative.

Initiateurs et responsables du dossier : Thérèse CAMPAS, Roger MATHIEU, Michel NICOLAS, Jean-Paul PERALDO, Jean-Michel FATON et Françoise SAVASTA.

Partenaires : CORA-Drôme, associations locales, Mairie de Grâne, DREAL, DDAF et le journal *Le Crestois* ... cette réalisation a mobilisé des centaines de personnes au fil du temps.

Etapes et issue du dossier : **1977**, avec la commune d'Eurre opposition au projet de l'entreprise CERIC d'usine-piège à graviers. **1978**, montage du dossier de création d'une réserve naturelle. **1979**, accord intercommunal du Plan d'Aménagement Rural du Val de Drôme pour la création de la réserve, et création d'une association de soutien. **1981**, présentation officielle du dossier de création de la réserve au Ministère de l'Environnement et inscription du site dans l'inventaire du MNHN (constitution de la première liste des ZPS par Loïc MARION). **1982**, limitation des gravières Gravidrome de Grâne et avis négatif de la commission départementale des carrières pour Eurre-Chabrillan. **1983**, avis favorable du CNPN. **1984**, concertation locale menée par la DDAF et la DREAL (DRAE) et enquête publique dans les communes, avis favorable de Grâne, Allex et Livron, avis favorable de la commission départementale des sites et protection des Ramières par un APPB en avril **1985**. **1986**, examen par le Conseil d'Etat du projet de décret, 2 octobre **1987**, décret de création de la réserve signé par le Premier Ministre. **1988**, mise en place de la gestion de la réserve. Création d'une association regroupant élus locaux et la FRAPNA-Drôme, rédaction d'un plan de gestion de démarrage, (premières études naturalistes, mise en place des protocoles de suivi à long terme des oiseaux, libellules, forêt, habitats aquatiques) qui servira de base pour l'établissement du plan de gestion et le passage de la gestion à la Communauté de Communes du Val de Drôme en **1999**. **1994**, création de la Maison des Ramières ouverte au public. En **1995**, accueil de 4000 visiteurs.
Archives : Gare des Ramières à Alex.

Fiche rédigée par Jean-Michel FATON

1977-2000 - Protection des populations de Chauve-souris.

Objectif : Protection de la Grotte des Sadoux, devenue la première Réserve Naturelle Régionale dans la Drôme.

La grotte des Sadoux accueille de nombreuses espèces de chauves-souris. C'est notamment un site important de reproduction du Minioptère et un lieu d'hivernage pour le Grand Rhinolophe. Sept espèces, dont la préservation est aujourd'hui préoccupante voire menacée, ont été répertoriées sur le site : outre les deux précédentes, Petit Rhinolophe, Rhinolophe Euryale, Petit Murin, Grand Murin. On note aussi la présence d'insectes spécifiques des milieux cavernicoles. Afin de sauvegarder la colonie de tout dérangement pouvant provoquer sa disparition, l'entrée de la grotte a été fermée dans le début des années **1980** par une grille par des naturalistes bénévoles de la FRAPNA-Drôme et du CORA-Drôme et des spéléologues locaux. Le dossier de création de la réserve naturelle (FRAPNA-Drôme, Jean-Michel FATON) a permis à l'ONF de créer une "Réserve naturelle volontaire", devenue Réserve Naturelle Régionale en **2010**. Elle est actuellement gérée par la LPO, Stéphane VINCENT en est le conservateur.

Fiche rédigée par Jean-Michel FATON.

1981-2003 - Protection de la Forêt de Saou, opposition à un projet de chasse privée.

Cette forêt de 2500 ha, véritable joyau du patrimoine rhônalpin pour sa richesse biologique, est menacée par les propriétaires : la Société Générale, les AGF et le Groupe Drouot décidés à consacrer l'ensemble de la forêt à une chasse privée (dont 1000 ha engrillagés), interdisant tout accès au public.

Type d'action : information et mobilisation du public.

Initiateur et responsable de l'action : Roger MATHIEU.

Partenaires : 35 associations.

Étapes et issue du dossier : **1981**, achat de la forêt par les trois organismes. **1986**, incendie d'origine criminelle détruisant 80 ha. Bail de 18 ans signé entre la FRAPNA-Drôme et les propriétaires pour créer une station biologique dans les locaux existants. **1987**, ouverture de la station au public. **1989**, les propriétaires présentent leur projet de chasse privée à la municipalité : il est prévu de diviser la forêt en trois parties (un tiers destiné à une chasse privée, un tiers (1000 ha) grillagé avec élevage de grand gibier, chasse ouverte toute l'année, 3ème tiers en partie chassé pour le petit gibier), le tout interdit au public toute l'année. La FRAPNA-Drôme crée le Collectif "Forêt de Saou, forêt liberté" qui rassemble 35 associations. Mobilisation du public et proposition d'une alternative par la création d'une Réserve Naturelle. **1989**, le Collectif lance une pétition qui réunira en quelques mois 40 000 signatures. La pétition est remise au président du Conseil Général de la Drôme. Une fête est organisée sur le site qui rassemble 2000 participants. **1990**, financement par le collectif d'un bureau d'études (AKEN de Grenoble) pour réaliser un contre-projet de tourisme doux. Deux des propriétaires abandonnent le projet en **1991**. Les AGF restent les seuls propriétaires et vendront la forêt au Département en **2001**. Création de l'association "Forêt de Saou, forêt pour tous". La forêt sera classée Espace Naturel Sensible. La FRAPNA-Drôme participera à la gestion.

Archives : AD 69

1982- en cours - Observation, dénombrement et protection des oiseaux migrateurs.

Observation annuelle des oiseaux migrateurs. Intérêt scientifique, acquisition de connaissances, protection, sensibilisation du public.

1-1990 Site d'observation du col de Pierre Sanglante (entre Marsanne et Grâne)

Du 25 janvier au 15 février 1990, la FRAPNA-Drôme met en place une base d'observation de la migration de printemps au col de la Pierre Sanglante. Il s'agit d'accumuler des données afin d'établir un dossier permettant de s'opposer à la chasse de la grive en migration de printemps. 225000 grives sont tuées chaque année en Drôme.

2- 1995- en cours- Sites d'observation de la Réserve Naturelle de Printegarde et de Pierre Aiguille (commune de Crozes-Hermitage).

Partenaires : CORA, CPIE Drôme des collines, Union Régionale des CPIE (URCPIE)

1995, premières observations sur quelques week-ends puis sur une plus longue période à partir de **1998**. Objectif : améliorer les connaissances sur les espèces empruntant la vallée du Rhône ainsi que leurs modalités de migration (dates de passage, effectifs). Le CPIE-Drôme des Collines, le CORA-Drôme et la FRAPNA-Drôme organisent, en mars 1998, pour la première fois l'**Opération Tête en l'air** avec pour objectif : le suivi scientifique, la sensibilisation des scolaires et du grand public. Succès de l'opération qui a accueilli 1500 personnes dont 600 scolaires. L'opération est reconduite d'année en année et aujourd'hui elle est pilotée au niveau régional par l'URCPIE.

3-2004-en cours- Site d'observation du Port de l'Epervière.

Sur les bords du Rhône au Port de l'Epervière à Valence, l'opération Tête en l'air, qui a débuté en 2004, se poursuit tous les ans. Encadrée par les naturalistes de la FRAPNA-Drôme et du CORA-Drôme, elle accueille le grand public et les scolaires, avec prêt de jumelles et de longues vues.

1983- 1989 Réalisation de l'inventaire des Zones Humides et leur protection

Objectif : acquisition de connaissances en vue de protection

Initiateurs et responsables du dossier : Jean-Michel FATON et Jörg SCHLEICHER

En 1983, un dossier réalisé par la FRAPNA-Drôme avec le Conseil Général, constitue un premier bilan des connaissances (inventaire des principales richesses). Cette étude a été complétée en **1988** par un travail sur les zones humides de la Vallée du Rhône entre Lyon et Orange pour la CNR, ainsi que sur le bassin de la Drôme - Réalisation d'un rapport de 150 pages "Espaces naturels liés à l'Aménagement de la Drôme, ses affluents et le Haut-Roubion". Etude réalisée par Jean-Michel FATON sous la direction scientifique de Roger MATHIEU.

C'est la base de la protection des zones humides dans le Département. Lors de la mise en place de l'Observatoire de la rivière Drôme, l'association (Jörg SCHLEICHER) a réalisé le travail qui reste le plus complet sur le sujet sur l'ensemble du bassin de la Drôme.

Les inventaires réalisés dans notre région contiennent d'une part des données sur les zones humides (pédologie, habitats, flores, état de conservation, ...) et d'autre part une cartographie de ces mêmes zones. Réalisés selon des méthodologies différentes selon les territoires, ce sont des supports méthodologiques et d'alerte à l'attention des différents acteurs du territoire et des services de police de l'eau de l'État.

Archives : AD 69

Fiche rédigée par Jean-Michel FATON.

1983 - en cours. Opposition aux excès de la chasse de divertissement.

Objectif : Protection de la faune sauvage en limitant la chasse de divertissement.

La FRAPNA-Drôme a toujours considéré que l'existence de non-chasseurs désirant protéger la faune devait être prise en compte. Les non-chasseurs doivent avoir des droits au même titre que les chasseurs. Cette évidence structure toutes les actions que la FRAPNA-Drôme a développé sur ce sujet au fil des décennies.

Forme de l'action : Juridique, élaboration de connaissances, participation à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune sauvage

Initiateur : Roger MATHIEU.

Responsables : Roger MATHIEU, Vincent MOREL

Partenaire : CORA-Drôme.

Etapas : **1983**, procédure contre deux braconniers ayant tué un chamois sur Saint Julien en Quint. **1985** : campagne d'information des propriétaires non-chasseurs, par la radio et la presse locale, sur leur droit de retirer leurs terrains à l'exercice de la chasse (loi Verdeille). Plusieurs propriétaires font la démarche. Résultat : un total de 850 ha devient des réserves de faune sauvage. **1986** : élaboration en collaboration avec le CORA-Drôme, d'un dossier intitulé : "Les Réserves de chasse sur le Domaine public fluvial, bilan et propositions (1969-1985)". Réaction positive de la DDA, de l'ONC et du Ministère de l'Environnement, mais blocage des chasseurs. **1987**, procès contre vingt-trois braconniers sur la commune d'Omlèze. L'ACCA d'Omlèze dissoute suite à l'affaire des braconniers qui doivent 8000 F à la FRAPNA-Drôme et une amende de 46 000F. **1988**, le CORA-Drôme et la FRAPNA-Drôme, mettent au point une plateforme commune sur la chasse : document technique de référence pour tous les militants (sujets traités : droit de non-chasse, oiseaux migrateurs, lâchers de gibier, animaux dits nuisibles, structures cynégétiques).

1991, 10 ans 10 victoires : création de deux réserves de chasse sur le domaine public fluvial (Rhône et Basse-Isère), maintien de l'interdiction totale de la chasse sur le Plateau d'Ambel, institution d'un plan de chasse au chamois dans la Drôme, arrêt de la chasse au gibier d'eau à

partir du 31 janvier au lieu du 28 février, ouverture de la chasse au lièvre repoussée au 15 octobre, interdiction de la chasse le mercredi, interdiction de la chasse au Pigeon ramier en migration de printemps, arrestation de 23 braconniers du Vercors (tuant chevreuils, cerfs, chamois...) qui sévissaient depuis 15 ans, interdiction de la chasse au Petit coq de bruyère sur le Département sauf 8 communes. En outre toutes les affaires de braconnage et abus de chasse dans lesquelles la FRAPNA-Drôme intervient et obtient le retrait des permis de chasse.

1991, Mobilisation contre l'installation d'un enclos de chasse sur 400 ha sur les communes de la Vacherie et d'Omlèze dans le Vercors interdisant tout accès au public et confinant la faune sauvage. Partenaires Vercors Nature, association de randonneurs (CORANDO). Le projet a été abandonné. **1999**, Droit de non chasse enfin reconnu avec la fin de la loi Verdeille. La Cour européenne, dans une décision "Chassagnou et autres c. France du 29 avril 1999", a reconnu pour les propriétaires le droit d'interdire la chasse sur leur propriété. En effet, la loi de **2000**, issue de la jurisprudence Chassagnou, (issue d'un cas défendu par la FRAPNA-Drôme au Tribunal de Valence) a autorisé tous les propriétaires à opposer une certaine forme de "clause de conscience" pour refuser de participer à une ACCA. **2011**, lors de son assemblée générale, la FRAPNA-Drôme demande à toutes les associations de protection de la nature de s'engager à ses côtés pour réclamer l'abolition de la chasse de divertissement.

Fiche validée par Vincent MOREL

1983-2006 - Protection de l'Etang de Suze la Rousse

Le marais de Suze la Rousse est connu par les naturalistes depuis les années 1980. Les études, menées notamment par la FRAPNA-Drôme, ont montré son intérêt particulier pour les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et la flore. Le site méritait donc d'être protégé.

Initiateurs et responsables du dossier : Jean-Michel FATON et Jacques-Henri LEPRINCE.

Partenaire : CORA Drôme.

Etapes et issue du dossier : Un dossier a été réalisé par la FRAPNA-Drôme en **1983**. Il a permis la création d'une réserve naturelle volontaire par arrêté ministériel. A l'occasion de la mise en place d'opérations de gestion de cette réserve, un inventaire très complet des libellules du marais a été réalisé par le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA-Drôme, Groupe SYMPETRUM, CEN Rhône-Alpes). Depuis **1995**, une dizaine de mares ont été creusées dans le marais dans un but de restauration écologique. L'abondance et la diversité des espèces d'amphibiens et des libellules ont été considérablement augmentées par ces travaux. Les libellules par exemple sont passées de 11 espèces dans les années 1980 à 41 espèces dans les années 2000. Si la réserve naturelle n'existe plus depuis **2006** sur le plan juridique du fait de l'opposition du propriétaire, le site est intégré dans un site Natura 2000 : FR8201676 « Sables du Tricastin » .

Fiche rédigée par Jean-Michel FATON

1984-en cours- Le journal de la FRAPNA-Drôme : "Les Epines drômoises"

Création : en **1984**, Jean-Michel FATON et Henri PRAT créent le "Courrier des Epines drômoises" qui n'était qu'une circulaire avec un bref rapport d'activités, et ne paraissait que trois fois par an et était distribuée aux adhérents. Puis le journal devient trimestriel. Dès **1988**, il est distribué dans tout le Département, dans les kiosques et différents points de vente sous l'impulsion de son rédacteur en chef, Vincent MOREL. **1989**, il est diffusé à 1500 exemplaires.

Grâce à cette large diffusion, le nombre d'adhérents à la FRAPNA-Drôme atteint le chiffre de 800 en 1990, 1200 en 1991.

1999, la mise en page est réalisée par un maquettiste professionnel Guy COMTE, la revue est imprimée en couleur et tirée à 2500 exemplaires. C'est aussi la réussite d'une contribution collective d'environ 50 personnes. Cette revue, ainsi largement diffusée, permet l'information et la mobilisation du public dans les cas de projets de destruction de milieux (zones humides, forêt - cas de la forêt de Saou- ...) ou d'espèces (chasse...). Elle informe sur la création de réserves naturelles, la ré-introduction d'espèces dans le Département, l'organisation d'animations diverses... Elle prévient des dangers du nucléaire avec la CRIIRAD, traite des déchets, de la protection de l'eau, de l'air, du problème des transports, de l'aménagement du territoire, de l'alimentation... Elle permet l'expression des associations fédérées au sein de la FRAPNA-Drôme, des commissions thématiques, des experts et le partage des connaissances des militants. C'est aussi une revue naturaliste avec des articles précis sur différentes espèces animales ou végétales....

Directeurs de publication : Vincent MOREL pendant plus de 20 ans, Lionel SAGOT puis Elisabeth RAILLON. Rédacteur en chef : Pierre Emmanuel NEUROHR (jusqu'à 1992), Marc PAPIILLON.

1985-2008 Réalisation de l'Atlas des Libellules du Département de la Drôme

Objectif : Acquisition de connaissances

Initiateur et responsable du dossier : Le Groupe Sympetrum Cyrille DELIRY et Jean-Michel FATON au niveau de la Drôme par un travail initié par la FRAPNA-Drôme dès 1985.

Soixanteneuf espèces représentant 77 taxons d'Odonates ont été observées dans le Département de la Drôme depuis les premières données de 1908. Actuellement, un tiers des 46 000 données (les plus récentes) du Département ont été saisies sur Visionature, ce qui est un gage de qualité de l'information (dé-doublonnage, géo-référencement, validation scientifique). Les deux tiers des données sont généralement plus anciennes ; il s'agit de données agrégées au fil des ans par Jean-Michel FATON sur la base de données « Entre Amis ». Plus de la moitié de ces données ont été correctement géo-référencées au lieu-dit ou au GPS. Il reste donc environ 15 000 données à géo-coordonner au lieu-dit, car elles ne le sont qu'à la commune (barycentre des communes par l'INSEE).

Ce travail de géo-référencement (et de dé-doublonnage) est prévu par le Groupe Sympetrum en 2019 dans le cadre d'une réponse à l'appel à projet PATRINAT de l'INPN (Muséum de Paris). Dans le cadre du Pôle Régional Auvergne Rhône-Alpes sur les Invertébrés, l'ensemble des données du Groupe Sympetrum devra alimenter à terme ce pôle régional et celui du Muséum de Paris (SINP).

Fiche rédigée par Jean-Michel FATON

1985- en cours - Participation à la gestion de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

La FRAPNA-Drôme n'a eu qu'un rôle marginal dans la création de cette réserve, puisque l'essentiel du travail avait été réalisé avant sa création.

1964-65, sous l'impulsion de quelques pionniers de la protection de la nature dont Robert BECK (FRAPNA-Isère) création de l'Association pour la Sauvegarde des Hauts Plateaux du Vercors. (ASHPV), appelée en 1967 l'Association Vercors Nature, ayant pour objectif la création du

Parc Naturel Régional du Vercors, composée de deux sections : une en Isère avec Robert BECK et une en Drôme avec Marc ROBERT et Jean VACHER.

1970, création du Parc Naturel Régional. La charte constitutive du Parc prévoit qu'à l'intérieur du Parc, la zone des Hauts-Plateaux, qui s'étend sur 17 000 ha, doit rester à l'abri des équipements lourds et des fréquentations bruyantes. Mais la charte n'est pas opposable aux tiers et les menaces se multiplient : projets de routes, véhicules tout terrains, remontées mécaniques... Sous la pression de l'ASHPV, le préfet renonce à ces projets. Vercors Nature dès 1970 présente un dossier de demande d'inscription de la zone des Hauts-Plateaux au titre de la loi 1930, sans effet. **1975**, projet de décret de classement du site en Réserve Naturelle (RN). Premier projet sorti en **1978** mis en échec par une commune. Constitution d'une commission avec représentants de Vercors Nature. Enquête publique en **1982**, signature du décret de création en **1985**. C'est la plus grande réserve naturelle de France en milieu terrestre.

Mise en place des institutions de gestion. La FRAPNA-Drôme est représentée au Comité consultatif.

Le décret de création laisse aux instances de la Réserve et aux gestionnaires le soin de rendre compatible la protection du patrimoine naturel et les activités humaines dites traditionnelles. Pourtant, au sein du comité consultatif, la FRAPNA-Drôme et les autres associations se voient dans l'obligation de s'opposer à différents projets : l'admission de chiens de traîneaux (refusée par le Tribunal Administratif), extension du téléski des Echelettes, (projet rejeté par trois fois pour des raisons écologiques et économiques mais finalement réalisé sous la pression des élus). **1989**, la FRAPNA-Drôme s'oppose au projet de l'itinéraire de la Grande Traversée du Vercors. **2016**, l'association s'oppose à la création de pistes forestières par l'ONF, pistes qui entraînent l'intensification de la chasse dans la RN. A l'occasion de la procédure de révision du règlement intérieur de la Réserve, la FRAPNA-Drôme demande, argumentation à l'appui, l'interdiction de la chasse dans la réserve, en particulier opposition au plan de chasse de 2016 fondé sur des calculs erronés de la reproduction du Tétrás lyre dont la population est menacée (depuis 30 ans l'aire de distribution pour le Tétrás lyre a régressé de 50%, situation en opposition avec le règlement européen relatif aux zones classées Natura 2000 (ZPS).

Il faut noter que le Tétrás lyre, qui occupait la moitié des montagnes drômoises dans les années 1980, est maintenant au bord de l'extinction dans le département du fait de l'inaction des Services de l'Etat.

1985- Action juridique contre l'entreprise Rhône-Poulenc (usine de Roussillon), pour pollution du Rhône par rejets accidentels de pesticides.

Lors de l'incendie d'un atelier de stockage, 500 tonnes de produits chimiques dangereux (pyrocatechine, oxadiazone et diphnolpropane) sont entraînés par l'eau utilisée pour l'extinction du feu et déversés dans le fleuve causant la mort de centaines de tonnes de poissons.

La FRAPNA-Drôme et les Amis de la Terre de Valence organisent une conférence débat en présence du Ministre de l'Environnement Brice LALONDE, de Michel DUPUPET, (chimiste), Roger MATHIEU, médecin, président de la FRAPNA-Drôme et Robert FIDENTI président des Amis de la Terre de Valence. Les deux associations portent plainte. Il en est de même de la Fédération de Pêche. L'entreprise est condamnée en appel à verser des dommages et intérêts aux parties civiles.

A la suite de cette affaire, Rhône-Poulenc a construit un bac de rétention pour éviter ce type d'accident.

1986-1990 - Opposition à la chasse des oiseaux d'eau en période de reproduction. Jurisprudence.

Initiateurs du dossier : Jean-Michel FATON et Roger MATHIEU.

Responsables : Roger MATHIEU, Jean-Michel FATON et Lionel BRARD (avocat).

Partenaires : ASPAS, LPO et Alain TAMISIER (CNRS, Camargue).

Étapes et issue du dossier : **1986**, à la suite d'un affrontement entre des militants de la FRAPNA-Drôme et des chasseurs, les Préfets de Drôme et d'Ardèche décident de porter la clôture de la chasse au Gibier d'eau au 15 février au lieu du 28 février. Mais en **1987**, un arrêté préfectoral repousse la fermeture de la chasse au gibier d'eau à la fin février, contrairement à la directive européenne. La FRAPNA-Drôme porte plainte. Le Tribunal Administratif de Grenoble annule l'arrêté préfectoral. La suppression de la chasse des oiseaux d'eau en février c'est environ 600 000 canards sauvés, soit le quart du tableau de chasse national.

Le dossier qui a été constitué par la FRAPNA-Drôme, avec l'aide d'un fonctionnaire du Ministère de l'Environnement et d'un très bon avocat (lui-même ornithologue formé par Suzanne Marius) a été largement utilisé en France auprès des Tribunaux Administratifs par l'ASPAS à la suite de la première jurisprudence obtenue au T.A. de Grenoble.

Il est maintenant admis que pour respecter la directive européenne sur les oiseaux, la chasse aux oiseaux d'eau n'est pas possible au-delà du 31 janvier.

Fiche rédigée par Jean-Michel FATON

1986 - en cours - Education à la nature et création du Centre d'initiation à la nature des Trinitaires.

Depuis sa création, la FRAPNA-Drôme se consacre entre autres à l'éducation à la nature en milieu scolaire, camps nature en montagne... et à la sensibilisation des adultes par des sorties le week-end. Création d'un centre d'initiation à la nature pour enfants de 7 à 12 ans dans la commune de Valence.

Initiateur : Jean-Michel FATON.

Responsables : Jean-Michel FATON, puis Marie-Pierre CAFFIN puis, depuis 1989 Jacques-Henri LEPRINCE.

Partenaire : Les Amis de la Terre de Valence.

Étapes et issue de l'action : **1972**, le domaine des Trinitaires (milieu naturel) servait de réserve foncière à la Ville de Valence. **1978**, plusieurs projets sont proposés par le CORA- Drôme, la FRAPNA-Drôme, les Amis de la Terre, les professeurs de biologie pour créer un lieu de découverte de la nature pour le public et les scolaires. **1986**, le site est menacé par un projet de voies de communication et d'urbanisation. Mobilisation de la FRAPNA-Drôme pour éviter les projets d'aménagement et protéger ce "poumon vert". Opération de sensibilisation du public valentinois. Proposition de création d'une maison de la nature dans les bâtiments existants. **1993**, la ville de Valence donne son accord pour un centre géré par la FRAPNA-Drôme. Travaux d'aménagement du domaine sur proposition de l'association. **1994**, inauguration du Centre d'initiation à la nature, accueil des premières classes et organisation de journées portes ouvertes. De nombreuses écoles primaires de la ville bénéficient des animations de la FRAPNA-Drôme et de la richesse naturelle du site. Organisation de plusieurs stages (oiseaux aquatiques, migration des oiseaux, connaissance des busards, faune et flore de montagne, connaissance des castors, des marmottes, forêt de Lente, arbres et arbustes, chamois, droit de chasse...). **1995**, la mairie supprime les financements et seule subsiste une convention de mise à disposition du site et des locaux entre la ville et la FRAPNA-Drôme, ce qui pose des

problèmes d'entretien du site. La fête de la nature a lieu chaque année la troisième semaine de mai. **2016**, huit animations ont été proposées par la FRAPNA-Drôme, centrées sur le Parc des Trinitaires à Valence : une visite d'un jardin à biodiversité positive pour susciter la cohabitation avec la faune sauvage, une sortie dédiée à l'écoute et à la reconnaissance des chants d'oiseaux, une sensibilisation aux abeilles et aux difficultés qu'elles rencontrent aujourd'hui, une information pour découvrir le compostage et partager l'expérience des jardiniers, une discussion pour se soigner par les plantes, une balade pour reconnaître les herbes « folles », une conférence suivi d'un parcours citoyen pour mieux comprendre le rôle de l'arbre et de la végétation en ville...

1986 - 2006 - Vingt ans de mobilisation de la FRAPNA-Drôme pour la protection de l'équilibre écologique de la rivière Drôme, menacé par des prélèvements d'eau et la construction de barrages pour satisfaire les besoins en eau de l'agriculture.

Dès 1986, la FRAPNA-Drôme s'oppose à la demande des agriculteurs de pouvoir prélever des millions de m³ d'eau dans la rivière et dans la nappe pour l'irrigation de 357 ha sur les communes de Divajeu et Chabrillan. La FRAPNA-Drôme mobilise le public et participe à l'enquête publique. L'autorisation préfectorale a été accordée sous réserve d'un débit réservé de 1/10^{ème} du débit moyen (module). Cet arrêté a évolué au fil du temps et les syndicats d'irrigation ne l'ont jamais respecté dans la pratique.

1989-1991 Opposition à la construction du barrage sur le Bez commune de Saint Romans (Diois).

Projet de construction d'un barrage de 24 m de haut, ennoyant 103 ha de terres, destiné à soutenir l'étiage de la Drôme, alimenter le réseau d'irrigation et développer le tourisme.

Objectif type d'action : préservation de la continuité écologique, protection des populations de poissons d'eau vive, du castor, de la loutre... Action juridique.

Responsables du dossier : Jean BAUGE et Francis LLIORET.

Partenaire : Association de Sauvegarde de la Basse-Vallée du Bez.

Étapes et issue du dossier : création du concept "La Drôme rivière sans barrage". **1989**, la FRAPNA-Drôme participe aux travaux du Comité technique chargé d'étudier le projet. Elle présente une motion d'opposition au projet de barrage, très argumentée. Une alternative est aussi évoquée par le Comité technique : pompage dans le Rhône et l'Isère pour alimenter les réseaux d'irrigation et/ou extension du canal de la Bourne. **1989**, à la suite d'une grave sécheresse, le Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drôme (SMARD) fait édifier une digue illégale pour rétrécir le lit de la rivière et ainsi permettre de poursuivre un prélèvement de 1 à 2 m³/seconde pour l'irrigation, passant outre le débit minimum à laisser à la rivière (2,5 m³/sec). La DDE refusant de dresser un PV, la FRAPNA-Drôme assigne le SMARD au Tribunal de Grande instance en référés. Le tribunal de Valence, encerclé par les tracteurs, rend un jugement sans suite ! Mais cette affaire aura durablement marqué les esprits.

Le projet de barrage quant à lui sera abandonné en **1991**, abandon dû en particulier au veto financier de la Commission Européenne à la suite d'une démarche des nouveaux députés « Verts » élus au Parlement européen, (notamment Jean-Pierre RAFFIN, ancien président de FNE), sensibilisés par la FRAPNA-Drôme. Le grand barrage au confluent du Bez et de la Drôme aurait modifié durablement le fonctionnement hydrologique de la rivière. L'Europe

encourage les acteurs locaux à travailler sur la mise en réseaux des ressources résiduelles disponibles du canal de la Bourne-Isère et du Rhône.

1994-2006 - Opposition au projet de barrage au Pas-du-Pont, commune de La-Baume-Cornillane.

Pour compenser les prélèvements agricoles et permettre le développement touristique entre Crest et Die, un projet de construction d'un barrage de 20 m de haut avec une retenue de 8 ha et 240 m de longueur voit le jour, sacrifiant un site naturel prestigieux.

Initiateur : Collectif d'habitants de La-Baume-Cornillane.

Responsables : Brigitte BRUNEL et Jean-Michel FATON.

Etapas et issue du dossier : La FRAPNA-Drôme s'oppose au projet de barrage et propose une alternative qui consiste à prélever de l'eau dans l'Isère par le Canal de la Bourne et la stocker dans un réservoir (meilleure gestion de l'eau pendant les heures creuses). A la suite de cet argumentaire très complet, publié par *Les Epines Drômoises* et largement relayé par la population locale, le projet de barrage est abandonné.

Le secteur de la Basse-vallée de la Drôme est irrigué par plusieurs réseaux collectifs qui prélèvent, soit dans la nappe d'accompagnement de la Drôme (Crest-sud, Crest-nord, Alex-Montoison), soit directement dans la rivière. Le régime variable et défaillant, une année sur quatre, de la rivière Drôme a poussé les acteurs locaux à rechercher des solutions de substitution au projet initial. Un réservoir a donc été construit à Montmeyran : la réserve de Juanons. Cette retenue est alimentée par de l'eau issue de l'Isère, via le Canal de la Bourne ; elle est fonctionnelle pour Crest-nord depuis **2006**. Cette solution, préconisée par la FRAPNA-Drôme 10 ans plus tôt s'est révélée très efficace selon les acteurs concernés et sans impact important sur l'environnement.

De nombreuses actions publiques ont été réalisées et ont conduit à améliorer réellement la situation du bassin de la Drôme : 1 million de m³ a été trouvé sur Crest et prochainement 2 millions sur Alex pour l'irrigation en substitution du prélèvement en rivière en période cruciale. Les surfaces irriguées sur le bassin de la Drôme ont été actualisées à 4 800 ha par la DDT (ex. DDAF) en 2007.

L'enjeu est maintenant, d'une part de continuer à essayer de diminuer les besoins en eau, d'autre part d'y répondre en continuant le travail de recherche de substitution. La prise en compte du réchauffement climatique ne peut que conforter ce choix. Afin de tendre à maintenir un débit suffisant en période estivale, le SAGE (1999) a fixé un débit objectif de 2,4 m³/s au seuil des Pues en aval des principaux prélèvements.

Face aux changements climatiques en cours, les mesures de limitation de l'irrigation agricole avec l'eau de la Drôme ont été en partie anticipées grâce à la mobilisation et aux propositions novatrices de la FRAPNA-Drôme, évitant une situation dramatique dans la basse-vallée de la Drôme pour les milieux naturels (habitats et espèces sauvages) et pour l'alimentation des habitants en eau potable.

Fiche rédigée par Monique COULET et Jean-Michel FATON.

1987-2005 - Opposition à la chasse de printemps aux oiseaux migrateurs.

En conformité avec la directive de Bruxelles de 1979 pour la protection des oiseaux, la chasse aux oiseaux migrateurs est "théoriquement" interdite lorsqu'ils sont en phase de retour sur leur lieu de nidification. Or, au col de l'Escrinet, les chasseurs tirent le pigeon ramier entre fin février et fin mars, ils sont donc régulièrement dans l'illégalité.

Initiateurs du dossier pour la FRAPNA-Drôme : Jean-Michel FATON et Roger MATHIEU.

Responsables : Roger MATHIEU, Jean-Michel FATON et Lionel BRARD (avocat).

Partenaires : FRAPNA-Région, FRAPNA-Ardèche, ASPAS, LPO, le WWF et Alain TAMISIER (CNRS, **Camargue**), le FIR, la Fondation Franz WEBER, le collectif Migrans...

Étapes du dossier : **1987**, la FRAPNA-Région achète un terrain proche du col qui permet de suivre la migration et d'accueillir le public. Mais les chasseurs ne veulent pas partager le col où ils tirent, en toute illégalité. Le collectif entame une campagne contre la chasse de printemps et lance une pétition qui recueille 7421 signatures (avec participation internationale). Elle est remise au Préfet. Pourtant les Préfets de Drôme et d'Ardèche ouvrent la chasse des migrateurs en février. Les FRAPNA-Drôme, Ardèche et Isère portent plainte au Tribunal Administratif de Grenoble qui annule les arrêtés des Préfets en **1988**. Mais pour la saison 88-89 le Préfet de la Drôme autorise encore la chasse des migrateurs au printemps. La FRAPNA-Drôme attaque de nouveau l'arrêté. L'affaire passe en Conseil d'Etat par l'intermédiaire du Ministère de l'Environnement. La caravane d'observation CORA/FRAPNA a été renversée, l'affaire n'est pas élucidée. **1989**, le Préfet de l'Ardèche, sans tenir compte de la décision de justice, autorise de nouveau la chasse au pigeon ramier du 15/2 au 31/3. Nouvelle plainte au TA de Lyon, l'arrêté est annulé. **1992**, durant 2 mois, du 1er février au 31 mars, 300 chasseurs ont chassé en toute illégalité. Organisés en milice, ils ont barré l'accès à la propriété de la FRAPNA et au terrain loué pour l'observation. Ce braconnage organisé a été toléré par le Préfet de l'Ardèche. Rassemblement important des militants, confrontation avec les chasseurs conduisant à l'intervention des forces de l'ordre.

Braconnage systématique sur tous les cols ardéchois à partir du 1er mars **1995**, l'Etat laisse faire. Violences contre les gardes de l'ONC de la part des chasseurs (exemple : le 15 mars **1999**, lorsque 17 gardes-chasse sont séquestrés pendant huit heures sur place).

Le Préfet de l'Ardèche déclare le Pigeon ramier nuisible et autorise la chasse un mois de plus. FNE, la LPO, la FRAPNA et le CORA portent plainte. Le TA de Lyon annule l'arrêté du Préfet. Pendant 7 ans, affrontements entre associations et chasseurs qui envahissent le col entre fin février et fin mars. Les chasseurs obtiennent chaque année la prolongation de la chasse au pigeon ramier. Systématiquement dénoncés par les associations réunies au sein du collectif, ces arrêtés sont chaque fois annulés par le TA. La chasse illégale se poursuit donc sans intervention de l'Etat. Le suivi scientifique effectué annuellement par les naturalistes est donc interrompu, ainsi que tous les programmes pédagogiques, les stages de formation... Le préjudice est estimé à plus d'un million de francs. Le CORA et la FRAPNA décident alors de poursuivre le Préfet de l'Ardèche pour atteinte aux libertés fondamentales et non application de la directive européenne. **1999**, le TA de Lyon est saisi d'une demande d'indemnité d'environ un million de francs contre l'Etat qui a enfin été condamné du fait de son immobilisme. Une première en France. Depuis, reprise des campagnes d'observation. **2001**, une petite parcelle au centre du col, la butte de la Tourrasse, a été acquise par la Fondation Franz WEBER et par la FRAPNA-Ardèche (Frédéric JACQUEMART- à titre personnel) pour permettre l'observation des oiseaux. Tous les terrains environnants sont détenus par la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche qui y a laissé perdurer le braconnage jusqu'en 2005.

Il est depuis admis que pour respecter la directive européenne sur les oiseaux, la chasse aux oiseaux migrateurs n'est pas possible au-delà du 31 janvier.

Archives : AD 69

1987 - 1990 - Affaire du plan d'eau de Cornillon dans les Baronnies, vallée de l'Oule.

La vallée de l'Oule est menacée par un projet de réalisation d'un plan d'eau à but touristique, plan d'eau de Cornillon, sur la commune de La Motte Chalencon.

Initiateur et responsable de l'action : Roger MATHIEU.

Partenaire : SAB (Syndicat d'Aménagement des Baronnies).

Etapas et issue de l'action : La FRAPNA-Drôme manifeste son opposition au projet lors de l'enquête publique : projet lourd, ravageur de nature et favorisant le tourisme de masse en été. Cette dernière a donné lieu à un avis favorable au projet. **1988**, la FRAPNA-Drôme engage alors une négociation pour obtenir des promoteurs, en compensation, la protection du site du Pas des Ondes par Arrêté de biotope pris avant le début des travaux et, avec l'appui du SAB, une mesure sanitaire pour la population avec la mise en fonction de la station d'épuration des eaux usées de La-Motte-Chalencon, avant l'ouverture du plan d'eau au public. Or les travaux commencent en septembre **1990** avant la signature de l'arrêté préfectoral de protection de biotope du Pas des Ondes. Le site est détruit. La station d'épuration a cependant été construite.

1988 - Réalisation d'un rapport de 150 pages "Espaces naturels liés à l'Aménagement de la Drôme, ses affluents et le Haut-Roubion". Etude réalisée par Jean-Michel FATON sous la direction scientifique de Roger MATHIEU.

1988 - Opération 1000 communes pour l'Environnement Européen au Pays des Baronnies.

L'opération concerne 4 cantons : Buis-les-Baronnies, Nyons, Rémuzat et Séderon. Cette Charte "1000 communes pour l'environnement" signée par le syndicat d'Aménagement des Baronnies, la FRAPNA-Drôme et France-Nature-Environnement a pour but de restaurer la qualité des rivières, économiser la ressource en eau, résoudre le problème des déchets ménagers, développer l'agriculture biologique, et restaurer la faune sauvage.

1989-1993 - Pollution de la nappe phréatique par l'entreprise Gaillard de Saint-Péray.

En cause : une usine de traitement de poteaux en bois par un mélange de chrome, cuivre et arsenic (CCA). Site classé Séveso. Pollution du captage et pollution de la végétation alentour par voie aérienne.

Initiateur : Georges THOUVENOT, président de l'Association Saint Pérollaise de Protection de l'Environnement (ASPPE), adhérente à la FRAPNA-Drôme.

Mode d'action : Affaire juridique.

Responsables du dossier : Georges THOUVENOT et Georges DESCOURS et Edwige ROCHE.

Partenaire : FRAPNA-Ardèche.

Etapas et issue du dossier : **1986-88** l'ASPPE alerte la DDA (site non clôturé, les riverains se plaignent des odeurs). Il a fallu faire appliquer l'arrêté préfectoral obligeant à clôturer le site et à réaliser des aires bétonnées pour faire sécher les bois traités. Mais les rejets de produits chimiques dans un puits perdu avaient abouti dans le captage d'eau potable. **1989** et **1990**,

plaintes des FRAPNA-Drôme et Ardèche pour pollution de la nappe par le chrome, le cuivre et l'arsenic, entraînant l'arrêt de l'alimentation en eau de plusieurs communes alentour. Installation d'une station de pompage pour rejeter l'eau de la nappe dans le Rhône. En outre, la FRAPNA-Drôme fait faire des analyses de plantes et de sol : résultat présence anormale d'arsenic. **1991**, de nouvelles analyses de végétation montrent une contamination par l'arsenic avec un gradient décroissant à partir du site Gaillard. La Mairie de Valence s'inquiète et une analyse de prélèvements par simples frottements de surface des bois ainsi traités dans les parcs de jeux d'enfants, confirme une contamination par l'arsenic. La FRAPNA-Drôme porte plainte contre X en mai **1992**. L'entreprise est condamnée en première instance (Tribunal de Tournon) à 1300 F d'amende et doit surveiller les alentours par des analyses régulières. L'entreprise ferme son site et se délocalise.

Intérêt de ces investigations et de ce procès : la FRAPNA-Drôme est convoquée aux Ministères de l'Environnement et de l'Economie. Il en résulte l'interdiction des composés arsenicaux dans la fabrication des jeux en bois à destination des enfants. Ces décisions seront suivies par plusieurs pays d'Europe, le Canada et les USA. Et les entreprises de traitement de bois ont abandonné l'utilisation d'arsenic.

Archives : FRAPNA-Ardèche, AD69.

Fiche validée par Georges THOUVENOT.

1989- 2002 - Réintroduction des Bouquetins.

Objectif : Après leur éradication presque totale par l'homme, il s'agit de reconstituer leur aire de répartition et leur effectif ; augmentation de la biodiversité faunistique.

Initiateurs et responsables : Jean-Pierre CHOISY et les naturalistes de la FRAPNA-Drôme et du CORA-Drôme, dans les années 1980, réfléchissent au projet de prélèvements de Bouquetins dans les Alpes. Jean-Pierre CHOISY élabore le projet et établit les bases scientifiques et techniques de l'opération.

Partenaires : Parc Régional du Vercors, Parc de la Vanoise, Vercors Nature.

Etapas et issue du dossier : Réintroduction de bouquetins dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. **1989 et 1990**, 28 bouquetins capturés dans le parc de la Vanoise pour le Parc Régional du Vercors ont été lâchés dans le cirque d'Archiane. **2000**, ré-introduction de 15 animaux capturés en Vanoise relâchés à Pont en Royans au pied du Mont Barret et dans les Gorges de la Bourne. **2002**, dans le cirque de Bournillon. Cette réintroduction est un succès : après 20 ans, la population compte 500 individus dans le Royan, soit presque 10 % de la population totale, à Glandasse/Archiane 60 % de la population totale, sur les Hauts-Plateaux du Vercors, 30 %.

1990- en cours - Opération anti-publicité, campagne STOPUB.

Objectif : économiser le papier.

Type d'action : Actions de sensibilisation et d'information du public.

Initiatrice : Catherine ROLIN.

Responsables : Edwige ROCHE et Catherine ROLIN.

Partenaire : France-Nature-Environnement.

Etapas et issue du dossier : **1990**, édition de 5 000 autocollants. Le succès de cette campagne est notoire en particulier sur Valence. **1991**, la campagne STOPUB est en train de prendre une

ampleur nationale, la FRAPNA-Drôme s'associe à France Nature Environnement, la campagne se fait au niveau national. **2002**, 150 000 autocollants sont distribués en France

La FRAPNA-Drôme est donc à l'origine de cette opération nationale.

1990 - 1995 - Opposition au tracé de la future ligne TGV qui devait traverser le Département.

Partenaire(s) : la FRAPNA-Région et plusieurs associations locales.

Étapes et issue du dossier : **1990**, la FRAPNA-Drôme se prononce contre le tracé prévu pour le TGV. Deux des tracés proposés traversent le coeur de la réserve naturelle des Ramières. La FRAPNA-Drôme prépare une demande de mesures compensatoires ainsi que le soutien du Ministère de l'Environnement. Ce dernier préconise que la voie soit décalée de 200 m à l'est. **1992**, projet d'ouverture d'une gravière à Eure pour la construction du TGV, exploitation prévue pour 20 ans. La FRAPNA-Drôme s'y oppose compte tenu, principalement, du risque de mise à jour de la nappe phréatique en bordure de la réserve des Ramières. **1993**, la FRAPNA-Drôme obtient une forte mobilisation à l'enquête publique concernant le tracé de la ligne TGV (50 000 interventions). Avis favorable du commissaire enquêteur à conditions qu'on améliore le tracé (éviter le passage dans le couloir entre Pierrelatte et la centrale du Tricastin, éviter la traversée de la plaine de Marsanne, éviter tous les risques dans les zones inondables). **1995**, avis favorable à l'enquête publique concernant le tracé modifié mais avec des contraintes permettant de maintenir la qualité écologique du site des Ramières.

1992 - en cours - Réintroduction des Vautours.

Les Vautours ont été éliminés au 19e siècle par les poisons et la chasse ; seul le Percnoptère a subsisté jusqu'aux années 1980. Intérêt de la ré-introduction : reconstituer l'aire de répartition méridionale des grands rapaces.

Dès 1987, la FRAPNA-Drôme projette de réintroduire le Vautour fauve dans les Baronnies. Informations et concertation avec les élus et les éleveurs de brebis.

Initiateurs du dossier : les naturalistes de la Drôme dont Roger MATHIEU.

Responsables : Jean-Pierre CHOISY, Christian TESSIER.

Partenaires : le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV), Syndicat d'aménagement des Baronnies (SAB).

Étapes : **1992**, création de l'association "Vautours en Baronnies" qui regroupe des naturalistes de la FRAPNA-Drôme, des éleveurs d'ovins et de caprins, des présidents de fédérations de chasse et des élus des Baronnies. L'association travaille avec le SAB. Le projet de réintroduction est validé par le CNPN. Création d'un centre de soins destiné à des oiseaux prélevés en Espagne. Ils séjournent 3 ans dans des volières installées sur le site de réintroduction à Rémuzat. Premier lâcher en **1996** de 16 individus puis lâcher tous les automnes. Ils se nourrissent surtout sur les charniers autorisés, alimentés par des carcasses de brebis. **1999**, réintroduction au sud du Vercors par le PNRV. En outre 12 vautours sont lâchés dans les Gorges du Verdon et 14 à Chamaloc par le PNRV. La même année, en Baronnies, survie de 56 % de la population réintroduite. Lâcher dans le Diois de 12 adultes, 64 % survie.

Ces réintroductions entraînent le retour spontané du Percnoptère. **2004**, réintroduction du Vautour moine par l'association Vautours en Baronnies. Situation des populations en **2010** : Vautours fauves : 130 couples constitués (Vercors Sud et Baronnies), le Vautour moine, 4 à 5 couples (Baronnies), le Percnoptère, 3 couples reproducteurs espérés. En 2010, ré-introduction

du premier gypaète barbu au sud du Vercors. Réintroduction en alternance dans le Vercors et les Baronnies depuis **2015**. **2016**, lâcher de 2 gypaètes dans les Baronnies.

1993-1994 - La Tour de Borne sur la commune de Glandage dans le Haut-Diois.

Opposition à un projet de chasse privée et circuit de rodéos 4x4 sur un domaine de 137 ha avec bâtiment. Contre-proposition de la FRAPNA-Drôme.

Partenaires : le WWF Genève, Culture et promotion, Nature et Progrès, l'Accueil paysan, les Amis des réserves naturelles drômoises.

Étapes et issue du dossier : la FRAPNA-Drôme fait une contre-proposition : l'achat collectif du domaine et la création d'une maison de la nature. La FRAPNA-Drôme et le WWF-Genève mobilisent les habitants et leur proposent l'achat de 1200 parts de 500 f pour l'acquisition et la réfection de la maison. Le domaine sera acheté finalement par un groupement foncier agricole grâce à 530 propriétaires, et les terres louées à un groupement pastoral. **1993**, rénovation du bâtiment destiné à fonctionner comme maison de la nature (découverte de la faune, de la flore, ...) mais aussi à recevoir des stages de diverses natures (musique, astronomie...). Création de l'association "Les Amis de Borne" pour gérer l'accueil.

1993-1994 - Protection de la forêt d'Ambel.

Objectif : obtenir une gestion durable de la forêt.

Étapes et issue du dossier : Forêt située à l'intérieur du Parc Naturel Régional du Vercors, Propriété du Département depuis 1954, c'est également une réserve de chasse qui a permis le retour du Cerf et du Chevreuil dans le Vercors. La partie sud appartient à la commune d'Omlèze. Le domaine départemental est géré au titre de la politique des Espaces naturels sensibles. La FRAPNA-Drôme fait partie du comité de gestion au même titre que les autres usagers.

1993, sous la pression de l'ONF, le Conseil Général autorise l'ouverture d'une piste forestière pour l'exploitation du bois. La FRAPNA-Drôme s'y oppose, ce qui entraîne la rupture de la période de dialogue entre le Conseil Général et l'association sur la gestion de la forêt. La FRAPNA -Drôme organise une mobilisation de la population pour sauver la forêt et obtenir une mise du domaine en réserve naturelle. Une cinquantaine de militants du Collectif des Amis d'Ambel et du Vercors (dont la FRAPNA-Drôme) se relayent pour empêcher la poursuite des travaux puis suspendent cette action pacifique. La FRAPNA-Drôme demande à reprendre le dialogue pour obtenir une réserve naturelle. **1994**, la FRAPNA-Drôme participe de nouveau au Comité de gestion et une étude est lancée d'un projet de réserve naturelle. L'association lance une pétition demandant la protection du domaine (14 000 signatures). Le Conseil Général envisage un projet de réserve volontaire étudié par le Comité de gestion. Grâce à ses interventions, la FRAPNA-Drôme obtient l'arrêt de toute ouverture de pistes forestières. L'ONF s'engage à exploiter toutes les parcelles mais en respectant les plus vieux arbres, les arbres morts, et en maintenant la diversité des paysages, la préservation de la biodiversité. La pérennisation de l'activité sylvo-pastorale est donc maintenue. La forêt a obtenu le label PEFC.

1996 - Réalisation d'une base de données sur la faune : la base dite « Entre Amis ».

Initiateurs de l'action : Jean-Michel FATON et Roger MATHIEU.

Responsable du dossier : Jean-Michel FATON

Partenaires : Groupe SYMPETRUM, LPO Drôme, Association FLAVIA

Etapas et issue de l'action :

Dès 1996, avec le soutien de la FRAPNA-Drôme, a été créée une base de données spécifique consacrée à la faune de la Drôme (essentiellement) que nous avons appelée rapidement « ENTRE AMIS ». Ce nom correspond bien à la réalité du projet : c'est un outil convivial, basé sur la confiance entre les contributeurs et poursuivant un but non lucratif, d'intérêt général. Cette base de données a été conçue pour gérer et valoriser nos données personnelles ainsi que celles des amis naturalistes (en 2007 : 245 000 données, 1000 contributeurs ; 424 000 données en 2018). Ce système est complémentaire de la base de données mise en place par la LPO sur la Drôme depuis 2010 (800 000 données, 3000 observateurs).

L'organisation du réseau des observateurs est totalement indépendante, elle n'est pas liée à une structure particulière ; notre travail est inter-réseaux. Pour certains groupes, les libellules notamment, Jean-Michel FATON est le coordinateur départemental du groupe SYMPETRUM et de la Société Française d'Odonatologie.

Fiche rédigée par Jean-Michel FATON

1997-2009 - Protection de l'Apron du Rhône.

Cette espèce endémique du bassin du Rhône s'est vue très sérieusement menacée par les aménagements et la dégradation de la qualité de l'eau du fleuve.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Michel FATON.

Partenaires : FRNF, CEN Rhône Alpes, ONEMA.

Etapas et issue de l'action : Le gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Ramières (sous l'impulsion de la FRAPNA-Drôme) a été l'initiateur du premier programme LIFE Apron en **1997** (porté par FRNF) et acteur du second programme LIFE qui s'est achevé en **2009**. Ces deux programmes ont permis d'associer de nombreux partenaires à la préservation de ce poisson rarissime, d'obtenir l'adhésion de la population et des élus au niveau local, de trouver des solutions scientifiques et techniques innovantes, de réaliser une passe à poisson de type unique au monde sur la rivière Drôme, éliminant ainsi la cause de disparition de cette espèce sur la Drôme, et de la réintroduire dans le secteur amont de la rivière. Après 12 années de travail, l'apron est reconnu comme une priorité de protection de la nature et cette espèce va faire l'objet d'un plan de restauration nationale.

Déroulement résumé de l'action : **1997**, mobilisation des acteurs locaux et nationaux. **1998**, constitution d'une équipe professionnelle technique et scientifique. **2000**, installation d'une écloserie, première reproduction de l'espèce en captivité et construction du fluvarium, outils technique d'expérimentation. **2002**, étude de faisabilité d'une passe à poisson « spéciale Apron ». **2004**, Expérimentation d'un modèle réduit innovant de passe à poissons dans le fluvarium. **2006**, Constitution du dossier technique et financier de la passe à poissons de Livron-sur-Drôme. **2008**, Réintroduction de l'apron sur la haute vallée de la Drôme. **2009**, Inauguration officielle de la nouvelle passe à poissons et fin du second programme Life et réintroduction de l'apron dans la rivière Drôme. **2017**, L'Apron se reproduit maintenant régulièrement dans la rivière, l'espèce est sauvée au niveau du département de la Drôme.

Fiche rédigée par Jean Michel FATON

1997 - Opération MICRONAT : réhabilitation d'anciennes gravières en zones naturelles dans la plaine alluviale du Rhône.

Objectif : 1997, la Société Drôme Ardèche Granulats obtient l'autorisation d'exploitation de gravières sur Chateauneuf du Rhône, pour 21 ans. Dans le cadre de la remise en état après exploitation, il est prévu de créer des zones à vocation naturelle. La FRAPNA-Drôme est associée au réaménagement. Signature d'une convention avec la CNR, pour une gestion écologique des parcelles concédées ou en propriété de la CNR situées dans le périmètre du projet. Gestion pour la conservation d'une aire de repos pour migrateurs, gestion pour protéger les milieux naturels alluviaux et restauration des milieux néo-naturels, création d'un espace de découverte nature destiné au grand public et aux scolaires. Site destiné à être un modèle conciliant nature, vie économique et sociale autour du fleuve.

Initiateur : Roger MATHIEU.

Responsables : François MOREL, Jörg SCHLEICHER et Sabine COUVENT.

Partenaire : ASPAS.

Étapes et issue du dossier : Il s'agit d'une zone d'environ 230 ha située entre le Vieux Rhône et le Rhône canalisé, constituée de milieux alluviaux proches de l'état naturel et d'anciennes gravières. **2007**, acquisition par la FRAPNA-Drôme de deux étangs (anciennes gravières) celui de la Camuse et celui de Grande Ile. L'association organise au fil des années divers chantiers : travaux de restauration des falaises permettant l'installation spontanée de plusieurs familles de Guêpier d'Europe, gestion des prairies classées Natura 2000 par fauches tardives. Travaux de réhabilitation de la ferme de la Camuse en centre d'accueil et plantation d'arbres. Suivis réguliers de la faune et de la flore. Accueil du public et des scolaires.

1999-2007 - Protection des captages d'alimentation en eau sur la commune de Romans.

La DUP concernant le projet de construction du contournement routier nord-ouest de Romans ne tenant pas compte de la protection des captages d'alimentation en eau, la FRAPNA -Drôme se mobilise.

Type d'action : Action juridique.

Étapes et issue du dossier : en **1999**, la FRAPNA-Drôme alerte la commune sur les trois captages d'eau potable qui alimentent la ville de Romans. Ces captages ne bénéficiant pas de périmètre de protection, sont dans l'illégalité (loi sur l'eau de 1992). L'association suit le dossier pendant plusieurs années. **2007**, la FRAPNA-Drôme dépose un recours en Tribunal Administratif de Grenoble contre la DUP d'autorisation du contournement routier, le tracé prévu ne prenant pas en considération les périmètres de protection des trois captages. Les travaux routiers sont stoppés. Puis la commune réalise les travaux de protection des trois captages. La FRAPNA-Drôme retire son recours. Il s'en est suivi un communiqué commun avec la ville de Romans, le Conseil général et la FRAPNA-Drôme. Les collectivités locales s'engagent à "mettre en œuvre de façon partenariale les moyens adaptés à une préservation de la ressource en eau dans tout le Département".

2001-en cours - Les 24 heures naturalistes.

Initiateurs de l'action : Jean-Michel FATON et Roger MATHIEU.

Responsables du dossier : Jean-Michel FATON et Didier ARIAGNO.

Étapes et issue de l'action : Quelques naturalistes passionnés organisent dans la Drôme une opération originale qui a été baptisée les « 24 heures naturalistes ». L'objectif de cette opération est double : faire avancer les connaissances naturalistes sur un secteur encore méconnu et, en même temps, tisser des liens avec la population et les élus communaux pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel au niveau local. Après quatre années de rodage et à la suite d'initiatives similaires en **2003** et **2004** dans l'Isère, la Savoie et le Rhône, il est proposé à la FRAPNA-Région (réseau du patrimoine naturel) d'assurer la coordination de cette opération au niveau régional. En effet, la FRAPNA-Région est l'organisme le mieux placé pour fédérer les bonnes volontés naturalistes, assurer une rigueur indispensable et valoriser le travail réalisé. Intérêts de cette opération (non exhaustif).

- * Favoriser la rencontre de naturalistes compétents, travaillant dans des domaines différents.
- * Améliorer le niveau des naturalistes en permettant l'ouverture sur la pluridisciplinarité.
- * Agir concrètement et médiatiquement pour la connaissance d'un patrimoine méconnu ou menacé.
- * Rassembler des informations naturalistes dans un document commun et démontrer la qualité du travail naturaliste dans la région.
- * Permettre la rencontre des naturalistes avec les acteurs locaux.
- * Dynamiser la récolte nécessaire pour constituer des bases de données naturalistes dans la région.

Éléments du cahier des charges

- * Choix d'un site méconnu et/ou à valoriser pour l'éducation à l'environnement.
- * Opération d'une durée de 24h minimum.
- * Rassembler des compétences naturalistes multiples sur les vertébrés, les insectes, la flore ...
- * Respect d'un code de déontologie : pas de dérangement de la faune, prélèvements réduits au minimum d'insectes et de plantes (pour des fins scientifiques), respect de la réglementation sur les espèces protégées.
- * Archivage des données sur une base de données informatisées. Les données des 24h seront accessibles aux participants et au public concerné.
- * Préparation minutieuse de l'organisateur avec les acteurs locaux dont la municipalité, demandes éventuelles d'autorisations.
- * Restitution illustrée de photos dans le lieu public avec les naturalistes, compte-rendu de l'opération au niveau régional (presse book, résumé, ...).

Communication des principaux résultats (listes d'espèces, photos ...) aux acteurs locaux et articles dans la presse locale.

Fiche rédigée par Jean-Michel FATON

2009 - Mobilisation pour s'opposer à la suppression du débit réservé en aval du barrage de Bouvante.

Lors du renouvellement de la concession du barrage de Bouvante sur La Lyonne, EDF obtient du préfet, en 2010, la suppression du débit réservé à l'aval de l'ouvrage.

Partenaire(s) : Fédération de pêche, Parc Naturel du Vercors.

Etapes et issue du dossier : 2009, prise de position de la FRAPNA-Drôme contre le renouvellement de la concession. **2010**, la FRAPNA-Drôme et ses partenaires déposent un recours en Tribunal Administration de Grenoble qui annule l'article concerné du cahier des charges.

2010 - en cours - Dysfonctionnements et vieillissement de la centrale nucléaire de Tricastin.

La centrale nucléaire du Tricastin ayant dépassé 30 ans de fonctionnement, étant à la fois exposée au risque d'inondation et de séisme et située à proximité de trois aéroports le tout dans un complexe nucléaire et chimique comprenant six sites Seveso, autant de raisons sur lesquelles s'appuie la FRAPNA-Drôme pour que soit définitivement fermée cette centrale.

Modes d'action : information et mobilisation du public et affaire juridique.

Partenaire : Réseau Sortir du nucléaire.

Etapes du dossier : 2010 - Campagne pour la fermeture de cette centrale. **2013** - Pollution de la nappe, sous le réacteur, par du Tritium. Le Réseau Sortir du nucléaire et la FRAPNA-Drôme déposent plainte, pour deux délits et cinq contraventions, plainte classée sans suite en **2015**. Les adhérents de la FRAPNA-Drôme, en Assemblée Générale, adoptent une motion pour la fermeture de la centrale. Sortir du nucléaire fait citer EDF et les deux directeurs successifs en poste au moment des faits. Stop Nucléaire 26-07 ainsi que la FRAPNA-Drôme se portent parties civiles. Audience prévue en 2018.

2012 - 2017 - Opposition aux projets d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste.

Projets : Les pétroliers font pression pour obtenir des permis d'exploration et/ou d'exploitation. Opposition due à l'utilisation de la fracturation hydraulique des roches en sous-sol profond, avec risque avéré de grave pollution des eaux souterraines et de surface.

Responsable du dossier pour la FRAPNA-Drôme : Anne DEZ.

Etapes et issue du dossier : 2011, les permis d'exploration et d'exploitation de Montélimar, de Nant et de Villeneuve-de-Berg sont abrogés. Total dépose un recours. **2013**, organisation par le collectif (dont la FRAPNA-Drôme) d'une manifestation à Montélimar qui a rassemblé 3500 personnes. **2017**, tous les permis sont abrogés par décision gouvernementale.

2011 - 2013 - Centrale de biomasse de Pierrelatte.

Pour remplacer la production d'eau chaude générée par l'usine d'enrichissement d'uranium, projet de construction à Pierrelatte d'une centrale à cogénération de biomasse dont la consommation annuelle devrait être de 150 000 tonnes de bois. Conséquences : en Drôme et Ardèche, surexploitation des milieux forestiers, multiplication des coupes rases (y compris les ripisylves) et des routes pour le transport du bois.

Etapes et issue du dossier : 2011, démarches de la FRAPNA-Drôme auprès du Préfet et courrier destiné à sensibiliser les maires des deux départements Drôme et Ardèche. **2012**, la centrale est mise en service. Le bilan de la première année de fonctionnement est inquiétant : problèmes de pollution, coupes rases en zone Natura 2000...

La FRAPNA-Drôme dépose des recours contre les collectivités et les administrations en responsabilité et organise une mobilisation citoyenne. **2016**, réunion avec la CNR avec la LPO,

Sympetrum et la Réserve de la Platière pour réaffirmer l'attachement de la FRAPNA-Drôme à la préservation des ripisylves.

2012 - 2017 - Dysfonctionnements dans la filière nucléaire. Affaire FBFC de Romans.

FBFC (Franco-Belge de fabrication du Combustible) est une filiale d'AREVA. En 2012, à l'intérieur de l'établissement, le stockage d'un nombre important de bouteillons contenant des matières fissiles ne respectait pas les règles d'identification d'entreposage et de transfert interne.

Mode d'action : Affaire juridique.

Partenaire : "Sortir du nucléaire".

Étapes et issue du dossier : Le Réseau Sortir du Nucléaire porte plainte en **2013**, classement sans suite par le Parquet de Valence. Depuis, les incidents se multiplient en **2013** et **2014**. **2015**, Sortir du Nucléaire et la FRAPNA-Drôme font délivrer une citation directe à l'entreprise par le Tribunal correctionnel de Valence et aux deux directeurs successifs qui sont également cités à comparaître pour six infractions au Droit de l'environnement. Stop nucléaire 26-07 et la FRAPNA-Drôme se portent parties civiles. **2016**, le Tribunal déclare un non-lieu. Les associations font appel. **2017**, FBFC Areva est condamné par la Cour d'Appel de Grenoble à 15 000 € de dommages et intérêts et 9 000 € au titre des frais de justice.

2013 - en cours - Protection du loup et conservation du pastoralisme.

Disparu dans les années 1930, le loup revient en France au début des années 1990, dans les Alpes Maritimes, de façon spontanée, par recolonisation naturelle de son ancienne aire de répartition. Le Loup atteint la Drôme probablement à la fin des années 90. Le retour de ce grand prédateur pose évidemment des problèmes aux éleveurs de brebis en particulier dans les cas de troupeaux laissés sans gardiennage ou sans protection efficace. En cas de prédation, après expertise, l'éleveur est indemnisé pour chaque animal tué. En outre, les éleveurs reçoivent des aides de l'Etat pour améliorer la protection des troupeaux. A la pression des éleveurs pour l'éradication du Loup s'ajoute celle des chasseurs qui expliquent la chute des populations de gibier par la présence du prédateur.

Protégée dans le cadre de conventions internationales, l'espèce, en France, est soumise à un prélèvement annuel encadré par l'Etat.

La FRAPNA-Drôme, comme toutes les associations de protection de la nature, soutient que la cohabitation du loup et du pastoralisme est possible.

Référent loup FRAPNA-Drôme : Roger MATHIEU.

Partenaires : FNE, FERUS, LPO, ASPAS.

Étapes et issue du dossier : En **2012**, la Drôme compte 62 000 brebis déclarées pour 300 éleveurs. En 2014, 89 attaques ont été déclarées. Après expertise, 11 dossiers ont été rejetés, les 78 autres dossiers ont fait l'objet d'indemnités. La possibilité d'abattre des individus est uniquement dérogatoire et strictement encadrée.

En **2013**, le Préfet de la Drôme ordonne le prélèvement de 4 loups sur 5 communes du Département. Or cette destruction ayant été programmée sans connaissance de l'état de la population, la FRAPNA-Drôme (par le biais de FNE), l'ASPAS et la LPO saisissent le Tribunal administratif de Grenoble qui suspend les arrêtés considérés comme illégaux : la programmation de destruction de plusieurs loups en une même opération et sur l'insuffisance des mesures de protection des éleveurs concernés.

Suivi de la population dans le Département de la Drôme : dans l'hiver **2014-2015**, 3 meutes constituées, dont une seule entièrement située dans la Drôme (les deux autres étant à cheval sur

la Drôme et les départements limitrophes). Les meutes comprennent entre 2 et 6 individus. Il faut ajouter deux zones de présence permanente avec meutes non constituées. La population est évaluée à une vingtaine d'individus. En **2017**, à partir des chiffres officiels concernant le nombre de meutes, la FRAPNA-Drôme évalue la population lupine entre 35 et 50 individus (adultes et subadultes) cantonnés dans la Drôme et les zones limitrophes.

Fiche validée par Roger MATHIEU

2014 - 2016 - Opposition à l'exploitation d'une carrière sur la commune de Puygiron.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune prévoit d'autoriser l'exploitation d'une carrière dans une Zone Naturelle qui protège le captage d'eau de la Vesque.

Action juridique

Étapes et issue du dossier : 2014, la commune prévoit l'exploitation d'une carrière dans une partie de la zone naturelle de son PLU. Requête de la FRAPNA-Drôme, le Tribunal administratif (TA) annule la décision. La commune doit verser 1000 € à la FRAPNA-Drôme. Elle fait appel. La Cour d'appel de Lyon annule la décision du TA de Grenoble. La FRAPNA-Drôme est condamnée à rembourser les 1000 € et doit verser en outre 1500 € à la commune. Parallèlement la FRAPNA-Drôme engage un recours en annulation de l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'une carrière dans le périmètre de protection du captage de la Vesque. Demande rejetée par le TA. En **2016**, a lieu le jugement sur le fond, la FRAPNA-Drôme est déboutée et condamnée à verser 1200 € au carrier.

Les Archives correspondant à l'ensemble de ces dossiers sont localisées à la FRAPNA-Drôme, 38, avenue de Verdun, 26200 Valence. Dans certains cas, le dossier peut aussi être archivé aux Archives Départementales du Rhône, Fonds FRAPNA-Région, indiqué par AD 69.

ACTIONS DE LA FRAPNA-ISÈRE



Réserve naturelle nationale des îles du Haut-Rhône (photo Raphaël Quesada)

ACTIONS DE LA FRAPNA ISÈRE

Ces fiches ont été établies par Marcel MACAIRE (secrétaire général de la FRAPNA- Isère) et validées par plusieurs responsables de l'association.

Création de la FRAPNA-Isère : en juin 1971, à l'occasion d'une opération de restauration d'un étang envahi par une décharge et habitat d'un héron blongios, opération organisée à l'initiative de Jean-François NOBLET et qui réunissait plusieurs associations (Association des professeurs de biologie et géologie, Bio Club, CORA-Isère, le Comité grenoblois des Parcs nationaux, le scoutisme laïc), décision est prise de rejoindre la FRAPNA-Région qui venait d'être créée. Ce fut la naissance de la FRAPNA-Isère.

*

1970 et 1985 - Création du Parc Naturel Régional du Vercors et de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux.

Le Parc : 1965 Opposition aux projets d'équipement du massif du Vercors pour le développement du ski.

Initiateur du dossier pour la FRAPNA-Isère : Robert BECK.

Partenaire : FRAPNA-Drôme.

Étapes du dossier : **1966**, création de l'association pour la Sauvegarde des Hauts-Plateaux du Vercors (ASHPV). Un colloque réunit des fonctionnaires de la DATAR, les élus locaux et les associations et aboutit à l'idée de **Parc Naturel Régional**. **1967**, l'ASHPV se transforme en Vercors Nature (VN) dont fait partie Robert BECK. VN est associé aux études préalables et à l'élaboration du projet de Charte du Parc. Ce dernier est officiellement créé en **1970**. **1973**, création du Syndicat de gestion rassemblant les 62 communes, les 2 départements (Isère et Drôme), les villes de Grenoble et Valence et la Région. Construction de plusieurs maisons du Parc (accueil et hébergement du public, animations variées selon les secteurs : maison de l'escalade, du bois...). **1986**, les FRAPNA-Isère et Drôme sont à l'origine de la création d'un CPIE.

La Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.

La FRAPNA-Isère se mobilise pour obtenir la protection des Hauts-Plateaux du Vercors car, bien que la charte constitutive du parc prévoyait qu'à l'intérieur du Parc, **la zone des Hauts-Plateaux** devait rester à l'abri des équipements lourds et fréquentations bruyantes, cette réserve naturelle (RN) n'est pas créée tandis que les menaces se multiplient : projets de construction de routes pour l'accès à des véhicules tout terrains, construction de remontées mécaniques...

Initiateur du dossier : Robert BECK.

Responsables : Robert BECK et Sophie D'HERBOMEZ.

Étapes et issue du dossier : **1970**, Vercors Nature (VN) avait présenté un dossier de demande d'inscription des Hauts-Plateaux au titre de la loi 1930, demande restée sans effet. **1975**, sous la pression de VN, le préfet renonce aux projets d'aménagement et le classement du site en RN est prévu. Premier projet sorti en **1978** mis en échec par une commune. Constitution d'une commission avec représentants de VN. Enquête publique en **1982**, signature du décret de création en **1985**. Il a fallu plus de 10 ans de négociations et de procédures au Parc, à VN et aux FRAPNA-Isère et Drôme pour obtenir ce statut de RN. Avec ses 17 000 ha, c'est la plus grande réserve naturelle terrestre de France métropolitaine.

Mise en place des institutions de gestion de la Réserve : les FRAPNA-Isère et Drôme sont représentées au Comité consultatif.

Au fil du temps de nombreuses difficultés émergent pour concilier les actions de protection de la nature (milieux, faune, flore, recherche) avec le pastoralisme, la chasse et, la fréquentation touristique.

1974-1988 - Mobilisation pour la création d'un tramway à Grenoble.

Rassemblements et manifestations pour la promotion du transport en vélo et le développement des transports en commun.

Initiateur : Jean SIVARDIERE président de l'Association pour le développement des Transports en Commun ADTC, adhérente à la FRAPNA-Isère.

Responsable de l'action pour la FRAPNA-Isère : Jean-François NOBLET.

Partenaires : UFC, Amis de la Terre de l'Isère.

Étapes et issue de l'action : **1974**, l'ADTC dès sa création présente le projet de remplacer l'autobus sur les lignes les plus chargées par un tramway moderne. Seules quelques associations clairvoyantes la soutiennent (FRAPNA-Isère, UFC, Amis de la Terre). La proposition n'a aucun écho ni chez les élus, ni chez les techniciens et exploitants, ni chez les journalistes et même pour une large partie du public. Le projet de Poma 2000 (système de transport guidé léger) choisi par la municipalité Dubedout sera discrètement écarté en **1976**. Mais il fallait s'assurer du soutien de l'opinion, travail difficile et de longue haleine qui passera par les " fêtes du vélo", manifestation qui se répètera cinq fois entre **1974** et **1979** avec, en **1975**, 10 000 personnes dans la rue (dont 60 % en vélo et le reste sur patins à roulettes, trottinettes et à pied) pour promouvoir le tramway. Manifestations doublées par des interventions auprès des élus et techniciens. Ce travail débouche enfin en **1980** sur le lancement d'une étude de fond pilotée par l'agence d'urbanisme et à la veille des élections municipales de **1983**, le tramway était une affaire entendue. Le résultat inattendu de ces élections faillit tout remettre en question, puisque à l'exception d'Alain CARIGNON favorable de longue date au projet, les nouveaux élus et leurs électeurs lui étaient hostiles. Alain CARIGNON s'en tira par une initiative habile mais risquée, le référendum de juin **1983**. L'intervention des associations fut décisive et le OUI l'emporta de justesse. Le tramway sera inauguré en **1988** et se développera sans discontinuer jusqu'à nos jours.

1974 - Protection de la Colline verte contre un projet de carrière.

Autorisation par le préfet de l'ouverture d'une carrière de 43 hectares sur l'une des collines boisées de la commune de Jarrie.

Initiateur : Comité de défense de la Colline verte, adhérente de la FRAPNA-Isère.

Responsables : pour la FRAPNA-Isère Pierre ANTOINE et Robert BUISSON, président du Comité de défense.

Partenaires : mairies de Jarrie et de Grenoble.

Étapes et issue de l'action : Les JO de Grenoble ayant entraîné la surexploitation des graviers de l'Isère, occasionnant de multiples dégâts (piles de pont et digues déchaussées, érosion régressive), les projets de carrières se sont reportés en roches massives, d'où le projet de la commune de Jarrie. Ce projet suscite une levée de boucliers de la part des habitants des communes concernées, de leurs élus et de la FRAPNA- Isère. Une pétition rassemble 10 000

signatures. Les opposants se mobilisent : plantation d'arbres sur la voie d'accès, occupation du site pendant un mois pour empêcher le début des travaux. Une manifestation à Grenoble rassemble 3000 personnes.

Parallèlement, le Syndicat intercommunal pour la protection et l'aménagement de la colline boisée de Jarrie et la FRAPNA-Isère déféraient l'arrêté préfectoral devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Attaque au TA gagnée par la FRAPNA-Isère et abandon du projet.

Victoire en demi-teinte car les carriers se sont reportés vers les gravières en eau du Grésivaudan dans le lit majeur de l'Isère.

1974-2001 - La lutte contre l'affichage publicitaire.

La lutte contre les excès de l'affichage publicitaire a été une constante depuis la création de la FRAPNA-Isère

Initiateur : Robert BECK.

Responsables de l'action : Anne FLAMBARD et Pierre STROEBEL.

Partenaire de l'action : Association Paysages de France.

Étapes et issue de l'action : L'affichage publicitaire est règlementé depuis la loi 79-1150. Or de nombreuses communes ne respectent pas cette réglementation. C'est le cas de Sassenage et Fontaine, où se multiplient les panneaux illégaux. Dans le département, seules une trentaine de communes ont pris un règlement d'affichage. La FRAPNA-Isère fait pression sur les municipalités. **2001**, le démontage du portique de Leclerc totalement illégal sur l'espace Comboire, représente une éclatante victoire obtenue face aux carences du maire et du préfet et au silence assourdissant du ministre de l'environnement.

Les combats gagnés en Isère ont permis à l'association Paysages de France de mener et gagner des combats similaires dans toute la France et faire évoluer la réglementation.

1975-2000- Le site du Bois Français (vallée de l'Isère), la renaturation d'une gravière réussie.

Contexte : Artificiellement court-circuitée en 1967, la boucle de l'Isère, dite du Bois Français située près de Grenoble, suscita l'intervention de la FRAPNA-Isère quand sa recolonisation par la nature fut mise en péril par les dragages destinés à alimenter les chantiers routiers.

Initiateur et responsable de l'action : Jean-François NOBLET.

Partenaire de l'action : AURG.

Étapes et issue de l'action : 1967, coupure de la boucle et création du SABF (Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français) regroupant 12 communes. **1975**, AREA (gestionnaire de l'autoroute) va transformer en carrière les parties aval et centrale de la boucle sur une profondeur importante contribuant largement à l'appauvrissement du site. **1979**, la DDE commence l'extraction de granulats dans la partie amont de la boucle jusqu'alors préservée. La FRAPNA-Isère intervient alors et occupe le terrain pour exiger que la reprise des extractions s'accompagne d'un plan de réaménagement écologique, comportant la création de hauts-fonds, anses et îlots (éléments favorables au développement de la vie végétale et animale). Pour cela elle suggère la réutilisation de matériaux de découverte, jusque-là stockés sur les terres agricoles, qui seront donc déversés et remodelés dans la fosse d'extraction. Cette solution permettra à l'Équipement de poursuivre l'exploitation, aux agriculteurs de récupérer des terres et aux protecteurs de la nature de voir ce secteur bouleversé renaître à la vie sauvage. Le projet porte finalement sur une centaine d'hectares et prévoit le maintien d'une zone agricole au cœur de la boucle sur

environ 35 ha. **1980**, un accord pour ce projet d'aménagement plus réaliste du Bois Français est signé entre les différents acteurs : élus, agriculteurs, écologistes, carriers. Les principes en sont : ambitions mesurées, environnement préservé (création d'une zone nature de 40 ha), agriculture sauvegardée. **1981**, enquête publique, avis favorable. **1993**, le Conseil Général confie la gestion de cet Espace Naturel Sensible (ENS) à la FRAPNA-Isère. Mais, en **2000**, le Conseil Général décide de reprendre la gestion en direct de cet ENS.

L'affaire du Bois Français a beaucoup contribué à donner une image positive de la FRAPNA-Isère.

Archives : AD 69

1976-1997 - Opposition à la construction du Surgénérateur « Superphénix » à Creys-Malville.

Contexte de l'Action : En avril 1976, le Premier Ministre Jacques CHIRAC autorise la NERSA à passer commande de Superphénix, sans aucun débat ni vote particulier. Le Président GISCARD d'ESTAING prévoit que "l'énergie du surgénérateur équivaldra aux richesses pétrolières de l'Arabie saoudite".

Buts de l'Action : Opposition à la construction, aux essais, à l'exploitation, et pour l'abandon d'un prototype de surgénérateur nucléaire EDF à Creys-Malville (Isère).

Type d'actions : Manifestations, actions en justice, pétitions, conférences de presse, expositions, information du public.

Responsables du dossier pour la FRAPNA-Isère : Raymond AVRILLIER, pour la FRAPNA-Ain : Philippe LEBRETON, et Joël GUERRY.

Partenaires : GSIEN, UFC Que Choisir, FFSPN, Amis de la Terre, CFDT, Contratome et APAG (Genève), Greenpeace, MERA (Mouvement Ecologiste Rhône-Alpes), Comité Malville, parti « Les Verts ».

Étapes du dossier : **1976**, des travaux de terrassement ayant débuté sans autorisation sur le site (propriété de la NERSA, car « *ne préjugant pas du futur aménagement du site* »), des manifestations non violentes ont lieu ; lors de l'une d'elles, des militants FRAPNA-Isère et de l'Ain) sont interceptés par la Gendarmerie et conduits au poste à Morestel, où un gradé, tout à fait « correct » et réaliste, accepte le compromis d'un sit'in « *les pieds dans le site, les fesses en dehors* ». Le tout s'achève dans le calme. **1977**, une quinzaine de militants volent dans les locaux de la NERSA (Lyon) divers documents, dont le rapport de sûreté, base de l'autorisation de construire la centrale. **1977**, la DUP est signée par le Premier ministre Raymond Barre. Le 31 juillet, une manifestation publique, réunissant plus de 50 000 personnes (de France et de l'étranger) sur le site, dégénère avec les forces de l'ordre (CRS), avec des blessés et un mort, Vital Michalon. **1981** : la FRAPNA-Isère participe à une réunion avec les promoteurs. Il s'agit d'exiger l'ouverture des dossiers techniques et économiques à une commission de contrôle composée, outre les experts du CEA et d'EDF, de scientifiques indépendants, de syndicalistes et d'associations. **1982** : la CED (Coordination Energie et Développement) est créée, la FRAPNA-Isère en fait partie. La CED lance un appel pour la création d'une commission d'enquête et non d'une simple commission d'information. **1984** : participation à quatre enquêtes publiques concernant le fonctionnement de la centrale, en particulier les problèmes posés par l'élimination des déchets. En août, participation de la FRAPNA-Isère au Rassemblement des mouvements antinucléaires internationaux contre le surrégénérateur à Lhuis. Création de la commission Locale d'Information (CLI) : 50 membres, dont la FRAPNA-Isère. **1987** : La FRAPNA-Isère participe au rassemblement européen à Paris contre l'énergie nucléaire. **1989** : la FRAPNA-Isère lance une pétition contre le redémarrage du réacteur (arrêté depuis une grave avarie en 1987) qui se ferait sans formalités administratives. **1990** : Après de multiples avaries

du réacteur, la FRAPNA-Isère dépose, avec d'autres associations, un recours contre le redémarrage (fonctionnement avec rupture de l'enceinte primaire de confinement). Sous la poussée d'associations, dont la FRAPNA-Isère, le Conseil Général décide la mise en place d'une « Commission départementale de surveillance des installations nucléaires de l'Isère » (C.D.S.I.N.I.). **1991** : Suite au recours sus-évoqué, le Conseil d'Etat annule l'autorisation de redémarrage (en 1989) au motif que l'exploitant et l'Etat ne pouvaient instaurer de nouvelles règles de fonctionnement sans nouvelle procédure administrative, avec une enquête publique réclamée notamment par la FRAPNA-Isère. **1993** : Enquête publique pour redémarrage : avis favorable des commissaires, contestée par la FRAPNA-Isère au vu des 96 % d'avis défavorables du public. **1995** : Autorisation de redémarrage. **1996** : Les « Européens contre Superphénix » préparent cinq semaines de manifestations en Rhône-Alpes. La FRAPNA-Isère organise une parade de promotion dans le département, afin d'annoncer l'arrivée d'une exposition itinérante sur les énergies renouvelables.

Issue du dossier : En février **1997**, le Conseil d'Etat donnait enfin raison au recours déposé par les opposants en 1994. Cet arrêté annulait l'autorisation de redémarrage du surgénérateur. Le 19 juin, soumis à la pression des Verts (Dominique VOYNET), le Premier Ministre Lionel JOSPIN annonce la fermeture du surgénérateur.

De sa mise en service en 1984 jusqu'en 1994, Super-Phénix n'a pu être couplé que 10 mois au réseau EDF, en raison de pannes répétées. Il a redémarré en septembre 1995 avant d'être stoppé pour travaux fin 1996 et définitivement abandonné en 1997.

Archives : AD 69

Fiche rédigée par Philippe LEBRETON et Marcel MACAIRE.

1976-1986 - Création de la Réserve naturelle de l'Ile de la Platière.

Initiateurs de l'action : Bernard PONT, Guy FLACHER.

Responsables de l'action : Groupe des Naturalistes de la Vallée du Rhône (GNVR), CORA-Isère, FRAPNA-Isère.

Partenaires de l'action : CNR, DDAF.

Étapes et issue de l'action : 1975, la CNR construit un canal de dérivation et, en compensation de l'emprise sur les terres agricoles, les agriculteurs obtiennent la mise en culture de l'île, entraînant le défrichement de ce milieu exceptionnel et le remblaiement des bras morts. Grâce à la FRAPNA-Isère (Guy FLACHER) et à la DDA de l'Isère, la poursuite du défrichement est bloquée en **1976** et limitée à 50 ha. Lancement de la procédure de mise en réserve naturelle par la DDAF Isère. Un conflit d'usage éclate alors entre chasseurs, agriculteurs et naturalistes (FRAPNA-Isère et CORA-Isère) ralentissant la procédure qui durera 10 ans : **1983**, des agriculteurs avaient acheté 11 hectares sur l'emplacement de la future réserve, en avaient défriché 8 et les avaient semencés en maïs. La FRAPNA-Isère prend position fermement pour la création rapide de la réserve naturelle, elle menace de déposer plainte avec la FRAPNA-Région, si les négociations entre agriculteurs et l'administration n'aboutissent pas. La même année, 36 chasseurs, dont des gardes-chasse et présidents d'ACCA, sont verbalisés pour chasse illégale dans l'île, entraînant des manifestations de chasseurs, accusations et menaces de mort contre les responsables de la FRAPNA-Isère. **1986**, parution du décret de création de la réserve naturelle. **1987**, la gestion est confiée à l'Association des amis de la réserve naturelle qui groupe des représentants des naturalistes affiliés à la FRAPNA-Isère, des représentants des collectivités locales, des chasseurs, des pêcheurs et des agriculteurs affiliés à AVENIR. **1996**, d'après le suivi des naturalistes : la réserve abrite environ 200 espèces d'oiseaux (dont des populations de 2 à 3000 oiseaux d'eau), 30 espèces de mammifères dont une quarantaine de castors. Le

fonctionnement de la nappe phréatique, menacée d'enfoncement dû à des pompages industriels, est restauré grâce à un apport d'eau venant du Rhône. **2017**, la gestion de la réserve est transférée au CEN Isère. Cette réserve naturelle protège l'un des derniers grands ensembles naturels de tout le Bas-Rhône à mi-chemin entre Lyon et Valence. Ses 484 hectares s'étendent sur trois départements (Isère, Ardèche, Loire).

Archives : AD 69 et CEN Isère.

Fiche rédigée par Monique COULET

1979-en cours - Festival du film de Nature et d'environnement.

But : Populariser la protection de la nature et de l'environnement auprès du grand public

Initiateur de l'action : Jean-François NOBLET.

Responsables de l'action : Jean-François NOBLET, Francette MAEDER, Hélène BINET, Nadia YOUKANA, Pierre BEAUDOUIN.

Partenaire de l'action : Ville de Grenoble.

Etapas et issue de l'action : Les années 1970 voient la création du premier Festival du film de nature et environnement par la FRAPNA-Isère. Le 7^{ème} festival se tient du 3 au 14 février **1988**, en présence du Commandant COUSTEAU, Jean-Marie PELT, Alain BOUGRAIN DUBOURG. En **1994**, le 10^{ème} festival se tient du 8 au 20 février, avec une première séance à guichets fermés. Le comité de sélection avait retenu 30 films parmi 130 proposés par 10 pays. Le festival régional a été généralisé et amplifié du 21 février au 30 mars. Des sorties sur le terrain étaient également programmées. Au début, le festival avait lieu tous les deux ans, il est ensuite devenu annuel. Le festival **1996** se tient sous la présidence d'honneur du prince AGA KHAN. En **1997**, le 12^{ème} festival présente, du 4 au 9 novembre, 39 films provenant de 15 pays différents. Près de 5000 personnes ont assisté aux projections, souvent en présence des réalisateurs. Plusieurs conférences ont ponctué la manifestation, dont une de Hubert REEVES et Corinne LEPAGE sur l'avenir de la planète. Les structures socio-professionnelles de la ville de Grenoble se sont largement impliquées, en proposant des animations variées sur la nature. Pour la première fois, ont été réunis les différents responsables des festivals de nature et environnement européens, ce qui a permis la création d'un réseau d'échanges, grâce auquel nous avons été invités et sommes intervenus au festival du film nature environnement de Saint Petersburg. Du 13 au 18 novembre **2001**, le festival a été accueilli une fois de plus à l'Hexagone pour sa 16^e édition, placée sous le signe de "Art et nature", un thème qui a permis d'élargir le festival à des spectacles vivants et d'accueillir des expositions de qualité. Les projections auprès des scolaires ont été cette année en forte augmentation, équilibrant ainsi la fréquentation du grand public légèrement en baisse. De même, la décentralisation du festival en région Rhône-Alpes, a connu cette année une grosse inflation au niveau fréquentation. En **2007**, le festival change de formule et de lieu en s'installant dans le parc Paul Mistral et en **2018** il est toujours aussi populaire.

1980-2017 - Dépollution et restauration du bassin Fure et Morge.

Contexte : La vie piscicole de ces deux rivières, autrefois très riches, étant de plus en plus atteinte par les pollutions industrielles, la FRAPNA-Isère et les associations de pêche interviennent et poussent élus et administrations à agir.

Initiateurs et responsables de l'action : Robert JAVELLAS et Marcel MACAIRE.

Partenaire de l'action : Associations de pêche.

Etapas et issue de l'action : **1980**, une réunion demandée par la FRAPNA-Isère et les pêcheurs est consacrée à la pollution du bassin Fure et Morge. Présents : l'administration préfectorale, les industriels concernés, le maire de Voiron, l'agence d'urbanisme de Grenoble. **1982**, la FRAPNA-Isère et les Pêcheurs rencontrent Gisèle HALIMI, députée de l'Isère, pour lui exposer le problème de la pollution de la Fure et de la Morge. Celle-ci demande à la commission assainissement du SMAV d'accueillir un représentant de la FRAPNA-Isère et un des pêcheurs. Ce sera chose faite en **1984**. **1990**, le préfet de l'Isère signe l'arrêté de création du " Syndicat intercommunal de la Fure". **1992**, enquête publique pour la construction d'une station d'épuration, située en bord d'Isère à cheval sur les communes de Moirans et Voreppe, qui sera dimensionnée pour 59000 équivalents habitants. **1995**, l'agrément définitif est accordé par l'Etat pour le programme de dépollution et de mise en valeur de la Fure et du lac de Paladru. Sur 5 ans, 85 millions de francs de travaux seront engagés pour assainir les eaux usées, restaurer et mettre en valeur les berges et les paysages. Un collecteur sera construit de Rives à l'Isère jusqu'à une station d'épuration unique. **1997**, signature officielle du contrat de bassin Paladru Fure, en présence du président du Conseil Régional Rhône Alpes. **2001**, la commission d'appel d'offre du SIVU de la Fure choisit le projet de station d'épuration de 28500 Eh, à construire en bord d'Isère près du pont de St Quentin. **2002**, fin de l'ensemble des travaux de gros œuvre de la station d'épuration. **2009**, dossier de candidature pour un contrat de milieu sur les bassins Fure Morge Paladru Olon. Le comité de pilotage est ouvert à la FRAPNA-Isère et à la Fédération de Pêche. **2017**, signature du contrat de rivière Paladru Fure Morge Olon.

1981 - Protection du Cerf en Chartreuse.

Etablissement du « plan de chasse » du Cerf en Chartreuse pour 1981 pour la FRAPNA-Isère, visant à limiter les prélèvements d'animaux.

Type d'action : négociation avec l'Administration.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-François NOBLET.

Partenaires : CAF, CORA-Isère, Grimpeurs des Alpes, Muséum de Grenoble, Jeunes et Nature, G.U.M, Fédération de chasse de l'Isère.

Etapas du dossier : Situation en 1979 : cet ongulé avait pratiquement disparu du département, à la fin du 19ème siècle, sous la pression de la chasse. Il a été réintroduit en Chartreuse par le Conseil Supérieur de la Chasse et la Fédération Départementale des Chasseurs en Chartreuse (1958-1960). La population en 1979 comptait environ 120 animaux. 1979, établissement du plan de chasse par la commission départementale (CDCFS). L'ONF milite pour l'éradication du Cerf dans le massif, l'animal étant à l'origine de dégâts notoires sur les jeunes arbres. Donc, depuis deux années, l'O.N.F. demandait et obtenait (malgré l'opposition de la FRAPNA-Isère), un prélèvement largement supérieur à l'accroissement annuel naturel de 30 % de la population. La FRAPNA-Isère obtient qu'un comptage sérieux soit réalisé en **1981** par la FRAPNA-Isère et l'ONF. Les résultats ont montré une forte diminution par rapport aux 120 animaux de début 1979.

Issue du dossier : Sur 45 cerfs présents, l'ONF demandait 25 cerfs à tirer (+ de 50 %) et il a obtenu 7 cerfs seulement à prélever pour la saison. Les cerfs de Chartreuse ont été sauvés cette année-là.

A partir de 1979, un plan de chasse pour le cerf a été généralisé dans toute la France.

1981-2013- Journal de la FRAPNA-Isère : Du "Courrier du Hérisson" à "Isère Nature".

Objectif : information et sensibilisation des adhérents et du public.

Initiatrice et responsable : Juliette BOUCHERLE.

Étapes et issue du dossier : **1981**, création du journal de la FRAPNA-Isère sous la forme de quelques pages dactylographiées, distribuées aux adhérents. **1990**, parution du numéro 100 et en **1992** le Courrier du Hérisson tirera à environ 1800 exemplaires adressés aux 1400 abonnés, à de nombreuses associations, personnalités, administrations et médias. **1994**, la couverture est en quadrichromie et le titre "Courrier du Hérisson" intègre celui de "Isère Nature". **1996**, les postes de rédacteur en chef et d'infographiste sont assurés par des salariés. Nouvelle maquette. L'équipe de rédaction est étoffée et bénéficie du travail de dizaines de rédacteurs bénévoles. Onze numéros ont paru, dont un numéro spécial sur le Parc National des Ecrins. Le journal bénéficie du travail de deux maquettistes et la mise en page a ensuite été confiée à un imprimeur. Le 200ème numéro paraît en **1999**. En mai **2001**, paraît un numéro spécial pour les 20 ans du journal. **2002** célèbre l'anniversaire des trente ans de la FRAPNA-Isère. **2006**, le journal devient bimensuel puis trimestriel en **2009**. En **2012** le numéro spécial 301 sera celui des 40 ans de la FRAPNA-Isère et **2013** verra les quatre derniers numéros d'Isère Nature.

1981-2002 - L'A49 Grenoble-Valence, une autoroute au plus près de l'Isère, obtention de mesures compensatoires.

Contexte : Après la mise en service de l'autoroute A48 Grenoble-Lyon, la demande des élus et des milieux économiques de l'Isère se polarise sur le projet A49 Grenoble-Valence. Un premier projet avait capoté, devant l'opposition conjuguée des agriculteurs et de la FRAPNA-Isère. Ensuite les milieux agricoles infléchissent leur position mais exigent un tracé sur les berges de l'Isère. Jugeant qu'elle ne faisait pas le poids vis à vis des milieux agricoles, la FRAPNA-Isère ne s'opposera pas à un tracé près de l'Isère mais demandera des mesures compensatoires conséquentes.

Initiateur et responsable : Marcel MACAIRE.

Partenaire : DDA (Bertrand PEDROLETTI).

Étapes et issue de l'action : **1982**, la FRAPNA-Isère rencontre le directeur de la DDE de l'Isère pour évoquer le projet d'autoroute Grenoble-Valence. **1984**, le président de l'Assemblée nationale écrit à la FRAPNA-Isère qu'il est favorable à ce que celle-ci participe aux groupes de travail chargés d'insérer l'autoroute dans l'environnement naturel. **1985**, la FRAPNA-Isère adresse une lettre au DRAE avec copie aux ministres de l'environnement et des transports pour rappeler ses demandes concernant le choix des variantes, les solutions à privilégier et la nécessité de mesures compensatoires. **1987**, enquête publique que la FRAPNA-Isère fait prolonger de 15 jours. Elle remet au commissaire enquêteur un dossier en réponse de 30 pages. Pour la plaine alluviale entre Voreppe et Saint-Gervais, elle demande l'achat des zones enclavées, le versement d'une somme importante pour l'achat de ces terrains et leur gestion. **1989**, la DDAF et la FRAPNA-Isère font, sur les berges de l'Isère, l'inventaire des boisements et trouvent que 70 hectares de surfaces ont été défrichés entre Voreppe et l'Albenc, et constatent des travaux illégaux entrepris dans le lit de l'Isère à Saint-Quentin par AREA. Elles convoquent alors une conférence de presse (FR3, le Dauphiné libéré, Le Monde, Radio Isère). **1991**, le constructeur annonce 35 ha de milieu naturel conservé, 15 ha de plantations sur milieu naturel, 20 ha de plantations sur dépôts soit un total de 70 ha. **1999**, pour marquer le dixième anniversaire de la promesse non tenue d'AREA de céder 76 hectares de terrains, la FRAPNA-Isère bloque le péage de Voreppe. **2002**, lors d'une réunion concernant le corridor inter-massif permettant à la grande faune de franchir l'autoroute par un passage supérieur (aménagement

proposé par la FRAPNA-Isère), AREA apporte 100 000 € au titre du reliquat des mesures compensatoires de l'autoroute Grenoble-Valence et prend en charge la réalisation de l'étude.

Au bilan, la FRAPNA-Isère, ayant mis en évidence que l'étude d'impact minorait les surfaces de boisements détruits, a permis d'améliorer notablement les mesures compensatoires. Mais, AREA, sur les 76 ha de terrains qui avaient été promis n'en rétrocèdera qu'une cinquantaine au Conseil Général. Suite à cela des replantations importantes ont été réalisées le long de l'Isère, reconstituant ainsi la forêt alluviale et l'autoroute n'est pas une barrière pour la grande faune.

1981-2014 - Création et développement d'une station d'épuration de l'agglomération grenobloise.

But : faire pression pour que l'agglomération grenobloise se dote d'une station d'épuration. En effet, Grenoble, les communes voisines et leurs industries pratiquaient alors le tout à la rivière sans aucune épuration.

Initiateur de l'action : Marcel MACAIRE.

Responsables de l'action : Marcel MACAIRE et Robert JAVELLAS.

Etapas et issue de l'action : **1981**, EDF ressort son projet de construction de 3 barrages sur l'Isère moyenne entre Grenoble et Saint-Gervais. La FRAPNA-Isère s'oppose à ces projets tant que Grenoble n'aura pas mis en service sa station d'épuration, car la pollution serait stockée dans les retenues et larguée à chaque vidange. Démarches dans ce sens de la FRAPNA-Isère auprès d'EDF et de la ville de Grenoble. **1982**, soutien du Ministre de l'Environnement obtenu par la FRAPNA-Isère. Plusieurs communes alertées par les études de la FRAPNA-Isère s'insurgent contre le retard de la ville de Grenoble en matière de dépollution et soutiennent l'association. **1983**, la décision est prise de construire une station d'épuration nommée Aquapole et le SIPARG (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Grenobloise) chargé de l'assainissement, fixe la fin des travaux à juin 1988, soit avant la mise en service prévue pour le barrage de Saint-Egrève. **1985**, une note d'EDF lie la réalisation d'une île et de roselières, mesures compensatoires du barrage de Voreppe (dont la construction doit suivre celle du barrage de Saint-Egrève, avec un décalage de 2 ans) prévues en aval d'Aquapole et le besoin de 150 000 m³ de matériaux nécessaires pour combler un ancien canal à l'emplacement d'Aquapole. Ces matériaux pourraient être prélevés dans l'atterrissement de l'Isère prévu pour la réalisation de l'île et des roselières qui présente un excédent de matériaux. Les prélèvements pour les besoins du SIEPARG justifieraient donc de réaliser immédiatement l'île et les roselières. EDF voyait dans cette anticipation une réduction du coût global et les trois parties (SIEPARG, DDE, EDF) se sont donc mises d'accord pour engager, dès l'été 1985, la mesure compensatoire du barrage de Voreppe qui comprenait de l'amont vers l'aval : une roselière de 500 m, l'île artificielle longue de 450 m et une roselière de 350 m.

Il est exceptionnel qu'un projet débute par la mise en place de mesures compensatoires qui se révéleront injustifiées, le barrage de Voreppe n'ayant finalement pas été construit.

Juin **1988** voit la mise en service de la première tranche d'Aquapole limitée à un traitement physico-chimique. **1989**, inauguration d'Aquapole par Alain CARIGNON. Marcel MACAIRE et Robert JAVELLAS représentent la FRAPNA-Isère. **2014**, d'importants travaux sont entrepris pour la mise en place d'une unité de méthanisation des boues et d'une unité de nitrification/dénitrification. **2018**, la FRAPNA-Isère a toujours un représentant à la commission assainissement de la Métropole qui se réunit plusieurs fois dans l'année.

1981-2018 - Barrage de Saint-Egrève. Obtention de mesures compensatoires.

En 1981, EDF ressort son projet de barrages sur l'Isère entre Grenoble et Saint-Gervais. La FRAPNA-Isère ne s'opposera pas au projet sous condition de la mise en service préalable de la station d'épuration de Grenoble et de mesures compensatoires significatives.

Initiateur : Marcel MACAIRE.

Responsables : Marcel MACAIRE, Jean-François NOBLET, Robert JAVELLAS.

Partenaires : DDAF, AVENIR, Fédération de pêche.

Etapes et issue du dossier : **1981**, la FRAPNA-Isère s'oppose au projet de construction du barrage de Saint-Egrève tant que Grenoble n'aura pas mis en service sa station d'épuration. Sinon la pollution serait stockée dans les retenues et larguée à chaque vidange. **1982**, elle obtient le soutien du Ministre de l'Environnement qui décide que l'aménagement hydro-électrique ne pourra pas être mis en service avant la station d'épuration de Grenoble prévue pour 1988. 1982, enquête publique du projet prolongée sur demande de la FRAPNA-Isère qui remet à la commission d'enquête, un dossier en réponse de 170 pages avec demande de 3 types de mesures compensatoires : l'achat d'anciens lits de l'Isère pour leur protection, le maintien des arbres sur les digues et la construction d'une passe à poissons performante.

Protection d'anciens lits de l'Isère : voir à la suite.

Plantation d'arbres sur les digues : **1983**, sous la pression de la FRAPNA-Isère, EDF donne son accord pour conserver voire replanter les arbres sur les digues, après s'y être opposée pour des raisons d'étanchéité. Les digues seront donc boisées. **2014**, remise en cause de la présence des arbres sur les digues : un plan de gestion est établi sur 10 ans et officialisé en **2017** par un arrêté préfectoral : pour raisons de sécurité, le programme comprend la suppression totale des arbres sur les 19 kilomètres de digues de l'Isère et du Drac bordant la retenue du barrage. Aucun recours n'ayant été déposé par la FRAPNA-Isère, l'arrêté préfectoral s'appliquera pleinement et sans l'arrivée de nouveaux bénévoles déterminés, on reviendra en quelques décennies aux digues enherbées prévues dans le projet initial de barrage en 1983.

Construction d'une passe à poissons : **1991**, la Fédération de pêche fait pression auprès de la DDAF pour obtenir la réalisation immédiate de l'échelle à poissons. **1994**, la FRAPNA-Isère et les Pêcheurs font pression auprès de la DIREN pour une réalisation en 1995. Elle ne sera en service qu'en 1999.

L'obtention d'une passe à poissons demandera donc 8 années d'efforts face à EDF mais surtout face à l'administration préfectorale très réticente, mais la réalisation sera de qualité.

2011, EDF procède au curage par pompage de la retenue dans laquelle se sont accumulés des millions de tonnes de sédiments fins. La FRAPNA-Isère obtient le maintien d'une bande non draguée de 10 mètres de largeur le long de la berge, pour créer à terme une roselière.

1981-2018 - Réhabilitation et Protection d'anciens lits de l'Isère, mesure compensatoire du barrage de Saint-Egrève.

Objectif : la décision de construire le barrage de Saint-Egrève étant prise, il s'agit, pour la FRAPNA-Isère, d'obtenir en mesures compensatoires, la protection d'anciens lits de la rivière.

Initiateur : Marcel MACAIRE.

Responsables : Marcel MACAIRE, Jean-François NOBLET.

Partenaires : DDA, AVENIR.

Etapes et issue du dossier : **1981**, EDF présente son projet de trois barrages sur l'Isère en aval de Grenoble dont celui de Saint-Egrève. **1983**, dans son dossier de réponse à l'enquête publique du barrage, la FRAPNA-Isère propose, à titre de mesure compensatoire, l'achat d'anciens lits de l'Isère subsistant dans la plaine alluviale dont certains sont des paléoméandres datant de l'époque romaine, et forment des îles de vie au milieu des cultures intensives. **1984**, les

responsables EDF reçus par la FRAPNA-Isère annoncent qu'il manque une cinquantaine d'ha pour compenser les surfaces boisées détruites, il est donc prévu une somme de 2 millions de francs pour l'achat d'une cinquantaine d'ha de zones naturelles dans la plaine de l'Isère. La FRAPNA-Isère décide de confier cette somme au Conservatoire des Espaces Naturels. 1987, réunion destinée à définir l'utilisation du fond EDF. Sont présents : la FRAPNA-Isère, la DDAF, le CGI et EDF. Il est décidé de faire appel à la SAFER comme opérateur foncier. Un groupe de pilotage est constitué avec la DDAF, la SAFER, EDF, AVENIR, FRAPNA-Isère. **1990**, à la Chambre d'Agriculture la SAFER présente l'état des acquisitions. Deux tiers des acquisitions projetées (60 ha) sont réalisées ou en passe de l'être. Il est proposé d'orienter les acquisitions sur la seule commune de Tullins, afin de conforter les secteurs des Moïles et de L'Etang de Mai. **1993**, la boucle des Moïles reçoit la visite de Ségolène ROYAL ministre de l'environnement en présence du Maire de Grenoble et du Président du Conseil Général. **1994**, L'Etang de Mai et la Boucle des Moïles sur 120 ha sont protégés par Arrêté de Biotope, 43 ha ont été achetés. Gestion pâturée dans le marais et plantation de 600 arbustes autour de l'Etang de Mai, par des bénévoles. Colonisation naturelle rapide par la faune des zones humides. **2004**, la boucle des Moïles est classée en Espace Naturel Sensible, ce qui permet de bénéficier des sorties scolaires financées par le CGI pour toutes les écoles du département. **2006**, inauguration du sentier de découverte de la boucle des Moïles, jalonné de panneaux d'information.

Ainsi grâce à ces mesures compensatoires d'un barrage éloigné de 20 km, deux paléoméandres de l'Isère datant de l'époque romaine sont maintenant sauvegardés.

1982-2000 - Réintroduction du Castor sur le bassin de l'Isère.

Objectif : re-constituer une population de castors, disparus depuis de nombreuses années.

Initiateur de l'action : Jean-François NOBLET.

Responsables de l'action : Jean-François NOBLET, Hélène FOGLAR, Raphaël QUESADA.

Partenaires de l'action : Muséum de Grenoble, CORA-Isère, PNR Vercors, Eau de Grenoble, Conseil Général de l'Isère.

Etapas et issue de l'action : **1982**, le Muséum de Grenoble tente une première réintroduction du Castor en lâchant quatre individus sur le site de Rochefort, au confluent de la Gresse et du Drac. **1986**, deuxième lâcher, sur le même site, de deux femelles originaires de la Drôme. Comme ils y occasionnaient des dégâts, ils ont été repris et relâchés dans le lit du Drac, sous le barrage de Notre Dame de Commiers. **1997**, sont relâchés par la FRAPNA-Isère sur l'Isère en amont de Grenoble, au Bois Français, une femelle gestante et ses deux jeunes, originaires du Gardon. Le CORA-Isère et la FRAPNA-Isère ont mis en place un protocole de suivi de ces animaux. **1998**, la FRAPNA-Isère effectue un lâcher de trois castors dans l'Isère, à la Sône. Le but de ces lâchers était surtout d'éviter la consanguinité, la population d'origine des castors de l'Isère et du Drac étant faible. **2002**, la FRAPNA-Isère note des traces de la présence de castors sur toutes les îles entre le barrage de Saint-Egrève et le pont de Saint-Gervais. Ce qui dénotait une colonisation récente depuis l'amont. Après 2012, les travaux hydrauliques du projet Isère amont, entraîneront le démantèlement contrôlé de plusieurs gîtes dans le Grésivaudan mais les animaux concernés auront eu le temps de déménager.

Dans les années 2000 le Castor est donc présent sur l'Isère jusqu'à Albertville et notamment dans Grenoble.

1982-1987 - Opposition au projet hydro-électrique Romanche-Isère.

Pour remplacer plusieurs anciennes usines hydroélectriques, EDF projette de creuser un tunnel long de 13 km, sous Belledonne, pour dériver la Romanche (sous affluent de l'Isère par le Drac) et la diriger dans l'Isère, après une chute de 480 m en la turbinant au passage.

Initiateur de l'action : Guy BAJART.

Responsables de l'action : Guy BAJART, Jean-Pierre ZANOR, Jacques PULOU.

Partenaire de l'action : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG).

Etapas et issue de l'action : **1982**, le projet Romanche-Isère, est présenté par EDF au Conseil Général. Pour la FRAPNA-Isère, le projet présente des avantages : l'augmentation du débit réservé et une accélération de la dépollution du Bas-Drac, grâce à des crédits EDF. En revanche, la création d'une retenue côté Isère à Meylan et l'apport d'eaux froides en été seraient catastrophiques pour l'Isère. Elle s'oppose donc au projet. Pour le SIERG, il n'est pas question d'accepter une modification du débit de la Romanche dont les conséquences sur les nappes sont mal connues. **1986**, lors d'une réunion au Conseil Général, la FRAPNA-Isère rappelle l'importance des forêts riveraines. En sauvant ces dernières et en préservant la rivière Isère d'apports estivaux d'eau à basse température, en évitant les variations de niveau dues aux éclusées, on préservera bien mieux les emplois utiles futurs qu'en réalisant ce projet. EDF évoque alors une variante moins vorace en espaces boisés pour le Grésivaudan aval. Louis MERMAZ déclare le groupe socialiste favorable au projet mais sous condition de maintien du fond de dépollution EDF, pour les industries du Drac. **1987**, malgré le forcing des partisans du projet, ce dernier ne verra jamais le jour et fera place, dans les années 2000, à un projet appelé "Nouvelle Romanche" (auquel la FRAPNA-Isère collaborera) qui garde la rivière dans son lit et remplace les anciennes usines vétustes par une usine unique de puissance supérieure (voir infra).

Archives : AD 69

1982-2017 - Protection des forêts alluviales de la vallée de l'Isère dans le Grésivaudan.

Suite au constat de défrichement d'espaces boisés classés dans un POS par les agriculteurs, suite au cri d'alarme du Conseil de l'Europe sur les forêts alluviales et au projet de barrages sur l'Isère entraînant la perte de dizaines d'hectares de boisements alluviaux, la FRAPNA-Isère se mobilise pour la sauvegarde des forêts alluviales de la plaine de l'Isère en amont et en aval de Grenoble.

Initiatrice de l'action : Juliette BOUCHERLE.

Responsable de l'action : Marcel MACAIRE.

Partenaires de l'action : AURG, DDAF (Bertrand PEDROLETTI).

Etapas et issue de l'action : **1982**, la FRAPNA-Isère fait pression pour que le Département intervienne pour sauver les dernières forêts alluviales qui restent en Isère. **1984**, la FRAPNA-Isère adresse une lettre aux 42 maires de la vallée du Grésivaudan incitant au classement en EBC des forêts alluviales dans leurs POS. Organisation, à Crolles, d'une visite des forêts alluviales bordant l'Isère pour élus, représentants agricoles, associatifs et universitaires. **1985**, la FRAPNA-Isère s'adresse à tous les maires du Grésivaudan dont le POS ne comporte aucun EBC dans la plaine alluviale, leur demandant de combler cette lacune lors de la prochaine révision du POS. **1986**, le Conseil Général de l'Isère accorde à la FRAPNA-Isère une somme de 50 000 francs pour la réalisation d'une étude sur les forêts riveraines de l'Isère dans le Grésivaudan, étude qui sera diffusée aux 42 communes concernées. **1989**, 13 communes et le Conseil Général de l'Isère signent une charte de protection des forêts riveraines de l'Isère, préparée par la FRAPNA-Isère. **1992**, création d'un groupe de travail chargé de mettre en place la protection des forêts alluviales. La FRAPNA-Isère fera partie du comité de pilotage où seront

représentés : l'Université Joseph Fourier, la DDAF, AVENIR, la Chambre d'Agriculture, les Fédérations de pêche et de chasse. Le Conseil Général de l'Isère octroie à la FRAPNA-Isère une subvention de 50 000 F pour une exposition en 20 panneaux intitulée : "Isère vivante ou Isère béton quel avenir pour les milieux naturels du Grésivaudan". En outre, en **1990**, la FRAPNA-Isère, représentée dans le groupe de travail chargé de l'élaboration du "Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise", fera prendre en compte la protection des forêts alluviales. **2000**, approbation du Schéma directeur. **2002**, deux documents de porter à connaissance seront réalisés dont un document personnalisé pour chacune des 42 communes et un document de synthèse global. Ce dernier sera remis aux administrations et aux grands gestionnaires et décideurs. **2008**, la FRAPNA-Isère réalise un film vidéo et une plaquette sur les forêts alluviales, financés par le Conseil Général. **2017**, nouvelle menace pour les forêts alluviales, avec un arrêté préfectoral réorganisant la gestion des digues bordant la retenue du barrage de Saint-Egrève.

Il est possible qu'on s'achemine vers une disparition totale de la ripisylve couvrant les 250 km de digues de l'Isère, du Drac et de la Romanche.

Archives : AD 69

1982-1984 - Opposition aux projets de barrages sur la Haute-Romanche.

Les projets EDF consistaient à édifier un barrage au Plan de l'Alpe du Villard d'Arène, puis éventuellement d'autres barrages d'altitude, dans le site du Goléon et/ou sur le plateau d'Emparis (cuvette du Rif Tord). Il s'agissait d'ouvrages de forte capacité (70 millions de m³ pour le Plan de l'Alpe) qui ne pouvaient être remplis par l'effet des seuls apports naturels gravitaires. Plutôt que de compléter le remplissage de ces retenues par un système de galeries, comme cela avait été fait pour Tignes ou pour Roselend, le projet consistait à effectuer ce remplissage par un pompage, à partir de la retenue existant du barrage du Chambon (1936), en profitant des faibles coûts marginaux du kWh issu des centrales nucléaires et de l'impossibilité de valoriser ces kWh potentiels en heures de faible consommation (nuits, week-end, été). Un schéma analogue (STEP : Station de Transfert d'Energie par Pompage) était alors en cours de construction sur le site de Grand'Maison, dans la vallée voisine de l'eau d'Olle.

La résistance locale, le retournement de la conjoncture du début des années 1980, ainsi que des critiques émanant de certains milieux économiques, y compris internes à EDF, ont conduit le gouvernement de l'époque (Huguette BOUCHARDEAU était Secrétaire d'Etat à l'Environnement) à abandonner ce projet, comme a été abandonné quelques années plus tard le projet du barrage du Clou en Haute-Tarentaise (80 millions de m³). Aujourd'hui ce type d'ouvrage est remis au goût du jour par l'émergence de sources variables d'électricité renouvelables (éolien et photovoltaïque) et la nécessité d'adapter leur production à la courbe de charge, dès lors que leur importance dans la production devient significative. Aujourd'hui la rentabilité financière des STEP reste délicate (rémunération des services « système », tarif d'accès au réseau : TURPE, incertitude sur l'évolution de la courbe de charge), des solutions concurrentes apparaissent pour le stockage d'énergie à moyenne et longue période (hydrogène et méthanation du CO₂) et les sites envisagés à l'époque ont fait l'objet de mesures de protection, de sorte que la reprise de ces projets en l'état reste difficilement envisageable. Par contre, le barrage du Chambon, dont la vétusté met en cause son existence même, devrait conduire à une réflexion sur un aménagement plus vaste et plus moderne sur un site très favorable. Pour l'instant cette réflexion est entravée par l'incapacité des pouvoirs publics à mener à bien le chantier du renouvellement des concessions hydroélectriques, seule voie possible à leur modernisation.

Types d'actions : Manifestations, sensibilisation et débat institutionnel au Parc Naturel des Ecrins.

Initiateur de l'action : Etienne-Pascal JOURNET.

Responsables de l'action : Jean-François NOBLET, Daniel ROUZIER, René DECEGLIE, Etienne-Pascal JOURNET, Guy BAJART, Jean-Pierre BONNAFOUX, Daniel CARDE....

Partenaires de l'action : Parc National des Ecrins, Associations des habitants de La Grave et du Villard d'Arène, SAPN, FRAPNA-Savoie, FRAPNA-Région.

Archives : chez Jacques PULOU, AD 69.

Fiche rédigée par Jacques PULOU

1984-2018 - Opposition à la multiplication des microcentrales hydroélectriques sur le réseau hydrographique : élaboration d'un argumentaire.

La FRAPNA-Isère a été, dès l'origine, confrontée aux problèmes posés par les microcentrales hydroélectriques ou petite hydraulique. Il faut signaler en particulier une action de la FRAPNA-Isère dans ce domaine avec, notamment, l'obtention d'une jurisprudence, alors importante, concernant le contenu des notices d'impact, à laquelle étaient astreintes les demandes d'autorisations de petites centrales hydroélectriques de puissance inférieure à 500 kW. Cette jurisprudence a été obtenue au début de la décennie 80, à la suite d'un recours en annulation d'un arrêté d'autorisation de la centrale du Moulin d'Entraygues, sur la Bonne en Isère.

Initiatrice et responsable : Elisabeth ACHARD

Elaboration d'une critique de l'hydroélectricité en général et des microcentrales en particulier au sein du mouvement environnementaliste.

Initiateur et responsable de l'action : Jacques PULOU.

Partenaires de l'action : Outre les réseaux eau et énergie de FNE, de fréquentes interactions avec les pêcheurs, notamment ceux de la FNPF et, dans une moindre mesure, ceux de l'association ANPER-TOS.

Objectif : Sur le sujet spécifique de l'énergie hydraulique et de la petite hydraulique, le contexte interne de la FRAPNA-Isère et des mouvements écologistes en général a été difficile pendant longtemps, avec l'opposition affirmée à l'énergie nucléaire qui enjoignait ses opposants à mettre en valeur toutes les alternatives (dont l'énergie hydraulique), sans vraiment songer ni à leur effectivité ni à leurs risques. Or, contrairement à une idée reçue, si l'énergie hydraulique fait bien partie des énergies renouvelables, elle n'est pas sans conséquences écologiques sur le milieu naturel : elle entraîne une rupture de la continuité écologique du cours d'eau (obstacle au transit de la microfaune, de la faune piscicole et des sédiments, présence d'une retenue d'eau stagnante dans un écosystème d'eau courante etc....). En outre, il faut ajouter deux points tout à fait essentiels :

- d'une part, tout nouvel aménagement, qu'il soit hydroélectrique ou non, intervient généralement dans un réseau hydrographique déjà fortement anthropisé (endiguements, pompages, rejets polluants, dragages...), dans lequel toute atteinte nouvelle porte des enjeux de plus en plus importants, au fur et à mesure que la partie non aménagée de ce réseau se réduit.
- d'autre part, dans le cas de la petite hydraulique, son impact ne peut se réduire aux impacts de chaque installation prise individuellement, mais doit prendre en compte les effets cumulatifs de ces équipements. Or la réglementation française, qui autorise chaque aménagement indépendamment des autres, apparaît comme peu adaptée à la maîtrise de ces impacts cumulatifs.

Cet argumentaire peut s'appuyer sur la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE), dont les objectifs exigent d'atteindre un bon état des masses d'eau et surtout l'absence de dégradation de leur état écologique.

Les résultats suivants ont été obtenus : Une meilleure compréhension de la petite hydraulique, de son équilibre économique en fonction des aides publiques, de son organisation industrielle.

Une analyse de son parc actuel, avec la place des anciens moulins rééquipés pour la production hydroélectrique, de ses perspectives et du rôle (très réduit) qu'elle pourrait tenir dans la transition énergétique, mais aussi dans l'aide aux communes rurales et dans la création d'emplois.

Un suivi des évolutions de la réglementation : Loi de 2000 (changement du statut d'EDF), Loi POPE de 2005, LEMA de 2006, Plan Borloo de relance de l'hydraulique en 2009, PPI de 2009, Classements des cours d'eau (Article L 214-17 du Code de l'environnement), Convention d'engagement de 2010, renouvellement des concessions, PPE de 2016 et 2019...

Le partage de ces connaissances et leur diffusion au sein du mouvement FNE, avec notamment l'établissement d'une position interne FNE sur l'hydroélectricité entre les réseaux énergie climat et eau, suivie d'une position sur le renouvellement des concessions, adoptée par le bureau de FNE en 2018. Ainsi, une meilleure reconnaissance des impacts et surtout la prise de conscience des limitations physiques du gisement potentiel, ont permis d'éliminer cette difficulté de compréhension, évoquée plus haut, au sein des associations environnementalistes, comme d'ailleurs à l'extérieur dans les mouvements et partis écologistes.

Plusieurs participations de Jacques PULOU à des débats au niveau national, dont un à l'invitation du CGEDD et l'autre de la Commission du débat public dans le cadre de la PPE de 2019.

Archives : Jacques PULOU et FRAPNA-Isère.

Fiche rédigée par Jacques PULOU

1984-1994 - L'Unité Touristique Nouvelle de Vaujany.

Opposition à l'extension du domaine skiable.

Type d'action : action en justice.

Initiateurs et responsables du dossier : Gilles PRIVAT, Robert BECK.

Partenaires : CAF, FFSPN.

Etape du dossier : En **1984**, la commune présente au Comité U.T.N. une opération d'extension de son petit domaine skiable existant. Refus du Comité eu égard aux risques d'avalanche et demande d'une étude complémentaire. Risques confirmés par l'étude. **1986**, le préfet autorise par arrêté un projet légèrement différent. **1991**, la FRAPNA-Isère et ses partenaires portent l'affaire au Tribunal Administratif de Grenoble qui annule cette autorisation compte tenu de la qualité des sites et des milieux naturels. **1994 : Issue du dossier :** Suite à l'appel interjeté par la Commune, le Conseil d'Etat confirme cette annulation.

Cette double décision judiciaire ne se confond malheureusement pas avec une interdiction d'exploitation des équipements déjà existants en 1994 : 900 lits (sur 1590 prévus), 12 remontées mécaniques (sur 13 prévues), 15 km de câbles déclencheurs d'avalanche (purges), la plus grande télécabine d'Europe, des km de sols « remodelés » (nivelés, banalisés, normalisés, stérilisés).

1984-1985 - Opération essence sans plomb.

But : Inciter à l'abandon du plomb dans l'essence, en montrant sa présence dans les dents de lait des enfants.

Initiateur de l'action : Michelle BONNETON.

Responsable de l'action : Michelle BONNETON, Juliette BOUCHERLE, Jean-François NOBLET.

Partenaires de l'action : Union Fédérale des Consommateurs, Amis de la Terre, Ville de Grenoble.

Etapas et issue de l'action : De nombreuses études scientifiques ont montré d'une part la nocivité du plomb sur l'organisme particulièrement chez les enfants, d'autre part que les 2/3 du plomb présent dans l'atmosphère provenait des additifs de l'essence. La FRAPNA-Isère décide donc de faire analyser des dents d'enfants habitant dans des rues à forte circulation et des dents d'enfants habitant la campagne, étude comparative qui n'avait jamais été faite. Collecte par la FRAPNA-Isère et les Amis de la Terre, dans différents groupes scolaires, de 700 dents. Le Conseil municipal de Grenoble vote une subvention de 3000 francs pour participation au financement de l'analyse. **1985**, les analyses ont montré des teneurs en plomb très différentes selon que les enfants habitaient en zone rurale, ou en zone urbaine à circulation intense. Ces résultats ont été portés à la Commission européenne de Bruxelles par une délégation de membres de la FRAPNA-Isère, de l'Union Fédérale des Consommateurs, des Amis de la Terre et de la FFSPN. La délégation a été reçue par les experts de la Commission du parlement européen et par la représentation permanente de la France à Bruxelles ; elle a aussi rencontré des membres du Bureau européen de l'Environnement.

1988, en France, un projet de loi de finances prévoit une baisse de vingt centimes de la taxe frappant l'essence sans plomb. On ne trouvait alors ce carburant que dans 900 stations-services où il était vendu un franc de plus au litre que le super.

1984-1985 - Sauvetage des marmottes sur le site du barrage de Grandmaison.

But : Déterrage des marmottes menacées par la mise en eau du barrage de Grand-Maison et réintroduction réussie en Chartreuse.

Initiateur de l'action et responsable de l'action : Jean-François NOBLET.

Partenaire de l'action : Parc National des Ecrins.

Etapas et issue de l'action : **1984**, la FRAPNA-Isère lance un appel à volontaires pour déterrer, en octobre, les 150 marmottes qui s'apprêtent à hiverner alors que la future retenue du barrage de Grandmaison est en cours de remplissage et que leur noyade est alors assurée. Le parc national des Ecrins avait procédé à des piégeages en septembre et capturé 12 marmottes pour leur faire passer l'hiver dans une cave de Bourg-d'Oisans et les relâcher au printemps. Il fut donc décidé d'organiser une campagne de déterrage qui se déroula finalement sur 4 jours. La presse très sensible à un tel événement permit une véritable mobilisation de plus de 200 volontaires, venus avec pics et pelles de toutes parts (Lyon, Annonay, Vienne, Grenoble, Bourg-d'Oisans...). Mais il apparut rapidement que le travail était démesuré, vu la longueur des galeries (8 à 12 m) et la profondeur des chambres d'hivernation (2 à 3 m). Seulement 6 animaux ont pu être récupérés. Le 1^{er} novembre, 60 personnes creusent à nouveau sans succès et le 2, une équipe de 15 personnes ne ramène rien. Ce résultat décevant aurait pu être évité si la FRAPNA-Isère avait connu le planning de la mise en eau, dès le printemps **1984**. Après l'hivernage dans la cave de Bourg-d'Oisans, les marmottes sauvées des eaux seront réintroduites en Chartreuse dans le cirque de Saint Même. Réintroduction réussie.

1985-1986 - Opposition au projet d'une voie routière sur les berges de l'Isère à Grenoble.

But : Construction prévue sur un collecteur général d'eaux usées, placé dans le lit de l'Isère.

Initiateur de l'action : Jean-François NOBLET.

Responsables de l'action : Jean-François NOBLET et Marcel MACAIRE.

Partenaires de l'action : Association pour le Développement des Transports en Commun (ADTC), Amis de la Terre.

Etapes et issue de l'action : **1985**, la municipalité de Grenoble propose d'aménager une voie publique sur le collecteur et autorise le maire à signer, avec l'Etat, le SIEPARG (Syndicat d'Etudes et Programmation de la Région Grenobloise) et le Syndicat des rives de l'Isère, tous les actes nécessaires à sa réalisation. La FRAPNA-Isère, l'ADTC, l'UFC et les Amis de la Terre s'opposent au projet. **1986**, la FRAPNA-Isère adresse un dossier de concours d'idées, intitulé "restaurer et valoriser les berges de l'Isère", à toutes les unions de quartier de Grenoble. Ce concours a suscité 8 projets, dont quatre d'origine grenobloise, trois d'origine lyonnaise et un parisien. Ce sont deux lyonnais qui ont remporté le concours : les deux cabinets Soberco et de Bouthiez qui se sont partagé le prix de 10 000 francs. Lors de l'enquête publique, de nombreux Grenoblois se sont exprimés. Trente et un registres d'enquête et 1162 observations sur ces registres, 1602 signatures sur la pétition de la FRAPNA-Isère, 482 fiches ou formulaires d'approbation du projet de la municipalité et plus de 38 associations se sont exprimées. Selon les commissaires enquêteurs, 63,5 % des personnes, qui se sont exprimées pendant l'enquête, ont témoigné de leur hostilité à la voie sur berges et 35,8 % leur approbation. La majorité des associations se sont exprimées contre le projet ainsi que les riverains. Lors de l'examen des résultats de l'enquête par le Conseil municipal, le Maire a reproché à la FRAPNA-Isère d'avoir accepté, sans réagir, la pose du collecteur dans le lit de l'Isère ! C'est un mauvais procès et on devrait plutôt s'en féliciter car il s'agissait de la première phase de la dépollution des rejets de l'agglomération et on ne voit pas où on aurait pu faire passer ce collecteur, sauf à défoncer les rues de Grenoble avec un coût et des délais monstrueux. Le préfet publie donc un arrêté autorisant la commune de Grenoble à créer cette voie sur berges sur la dalle du collecteur d'eaux usées. La FRAPNA-Isère, les Amis de la Terre et l'ADTC saisissent alors le tribunal administratif de Grenoble pour faire arrêter les travaux pour insuffisance de l'étude d'impact, enquête publique non valable et absence de mesures compensatoires. Le Tribunal rejette les requêtes en annulation. La voie sur berges est inaugurée.

L'opposition des associations n'a donc pas réussi à empêcher cette réalisation mais elles obtiendront que cette voie soit fermée à la circulation automobile les dimanches et jours fériés et réservée, ces jours-là, aux piétons et cyclistes. C'est toujours le cas en 2018.

1985-2012 - Participation à l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise (SDRUG).

Quand a été mis en chantier le Schéma directeur de la région grenobloise pour remplacer l'ancien SDAU, la FRAPNA-Isère s'implique pour améliorer la prise en compte des milieux naturels et notamment les forêts alluviales et les berges de l'Isère et de ses affluents.

Initiateur de l'action : Marcel MACAIRE.

Responsables de l'action : Marcel MACAIRE et Jean-Pierre ZANO.

Etapes et issue de l'action : Dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la région grenobloise de 1973, toute la plaine en aval de Grenoble était classée en Zone d'agriculture intensive jusqu'au bord de l'Isère (sauf la ZI de Voreppe Moirans et une

frange urbaine entre la ZI et l'Isère). Dans le Grésivaudan, même schéma : agriculture intensive jusqu'en bord d'Isère sauf sur les ZI et diverses franges urbaines et parcs urbains. Le total, classé en Franges urbaines et parcs urbains dans la plaine de l'Isère, se montait à 1100 ha. Sur ce total, 323 ha étaient classés en zone ND des POS des communes de la vallée. La différence est passée en urbanisation notamment. **1986**, la FRAPNA-Isère alerte le préfet qui s'apprête à lancer une révision du SDAU et demande une réunion pour exposer ses propositions, réunion qui se tiendra en décembre 1986. Finalement, le projet de nouveau Schéma Directeur sera lancé en août **1990** et deviendra alors le "Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise" (SDRUG) sur un périmètre beaucoup plus étendu, sur 115 communes. La FRAPNA-Isère fait prendre en compte la protection des forêts alluviales, demande leur classement en EBC dans tous les POS, et l'établissement d'un corridor écologique principal, tout le long de l'Isère, relié aux massifs par ses affluents formant corridors secondaires. **1991**, elle réaffirme son opposition aux tunnels routiers sous le centre de Grenoble et à la création de nouvelles voies autoroutières. Elle demande le maintien des casiers d'inondation en amont de Grenoble. **1992**, la FRAPNA-Isère lance une pétition dans laquelle elle propose en outre de desserrer localement le carcan des digues de l'Isère, de donner la priorité aux transports en commun et aux pistes cyclables. Cette pétition sera signée par de nombreux élus (députés, conseillers généraux, maires, conseillers municipaux) et 860 particuliers. **1999**, les propositions de la FRAPNA-Isère ayant été prises en compte, elle dépose un avis favorable à l'enquête publique. **2009**, le Schéma Directeur doit faire place en **2010** à un SCOT concernant plus de 243 communes. **2012**, la FRAPNA-Isère donnera un avis favorable à l'enquête publique du SCOT.

1985-2018 - Mobilisation dans le cadre du projet d'équipement hydroélectrique de la Moyenne-Romanche

Après l'abandon du projet Romanche-Isère (voir supra), EDF présente, en **1985**, un nouveau projet intitulé "Nouvelle Romanche" qui sera mené à bien et suivi de près par la FRAPNA-Isère.

Contexte : le tronçon de la Romanche sur le territoire de la commune de Livet et Gavet est celui offrant la plus grande puissance sauvage de France : la rivière (40 m³/s de module) y descend de 150 m en 2 km à peine, ce qui représente un gisement important d'énergie disponible. L'équipement hydroélectrique de la Moyenne-Romanche a ainsi été constitué au fil de l'histoire par une succession d'usines, plusieurs fois remaniées. Sur la commune de Livet et Gavet, la structuration en six chutes successives est restée pratiquement telle qu'elle était au sortir de la Grande Guerre. Or, à la suite des aménagements du milieu du XX^{ème} siècle (la réserve du Chambon en 1937 et le complexe Verney-Grand'Maison au milieu des années 80) qui ont considérablement modifié la situation, l'équipement de ce tronçon s'est trouvé très éloigné des possibilités techniques hydroélectriques de la fin du XX^{ème} siècle. Par ailleurs, sur le plan environnemental, le lit de la rivière, coupé par une dizaine de seuils de hauteur diverses, dont cinq alimentent six centrales encore en activité, se traduit donc par un morcellement du cours d'eau contribuant à un état dégradé sur le plan écologique. Les autorisations des six chutes arrivant à échéance, donnaient l'occasion de repenser entièrement l'aménagement et de lancer parallèlement un chantier de restauration du cours d'eau : le nouveau projet consiste à remplacer les six chutes par une seule centrale souterraine.

Initiateur du dossier : Jacques PULOU.

Responsable : Jacques PULOU.

Partenaires : les pêcheurs représentés par leur Fédération départementale.

Étapes et issue du dossier : La FRAPNA-Isère, qui s'était mobilisée contre le projet Romanche-Isère et avait contribué à son abandon (voir supra), a, en revanche, accompagné et suivi de près le projet Nouvelle-Romanche qui, d'une part élimine beaucoup d'inconvénients du

projet Romanche-Isère (même si la question de l'eau potable reste toujours posée puisque l'alimentation de 200 000 personnes dépend indirectement de la Romanche), d'autre part a paru beaucoup plus rationnel que l'éventuel renouvellement en l'état des six chutes. Jacques PULOU a donc participé aux groupes de travail en préfecture. Il s'agissait de cerner les impacts du nouveau projet sur les milieux aquatiques, la qualité de l'eau etc ... dans la mesure où le régime hydrologique de la rivière sera très modifié par l'aménagement. **2017**, la prise d'eau est achevée. **2018**, l'équipement de la salle des machines de la centrale est en cours.

L'histoire de la modernisation de l'équipement hydroélectrique de la Moyenne-Romanche a donc montré qu'il est possible d'influencer le choix des grands principes régissant l'équipement d'une vallée de montagne et que les critères énergétiques ne sont plus les seuls à dominer la sélection de la variante finalement choisie. En outre, elle a montré que la modernisation d'un équipement ancien peut à la fois améliorer l'état écologique du cours d'eau, par rapport à la situation actuelle, tout en augmentant la production énergétique de façon substantielle (+ 25 %) et cela malgré le relèvement du débit réservé (quadruplement : de 1 à 4 m³/s) imposé par la loi. Cet exemple justifie à lui seul la position des Associations de protection de la nature et des pêcheurs qui exigent que l'amélioration de l'existant ait la priorité sur tout équipement supplémentaire de nos cours d'eau.

Archives : Archives Départementales et Jacques PULOU.

Fiche rédigée par Jacques PULOU

1987-2017 - La Réserve Naturelle Nationale des Iles du Haut-Rhône

L'aménagement CNR de Brégnier-Cordon en 1984 a généré en 1988 la création d'une réserve naturelle volontaire qui se transformera en réserve naturelle régionale en 2006 pour aboutir à une réserve naturelle nationale en 2013.

Initiateurs de l'action : Monique COULET, Raphael QUESADA

Responsable de l'action : Raphaël QUESADA (Lo Parvi).

Partenaires de l'action : Région, DDT (Bertrand PEDROLETTI), DREAL, SHR, communes.

Étapes et issue de l'action : La plaine alluviale du Haut-Rhône, en limite des départements de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie, présente un hydrosystème fluvial complexe d'une richesse exceptionnelle : axe fluvial accompagné d'un réseau de lînes enserrant des îles aux contours instables. A l'occasion des travaux de construction du barrage de Champagneux, du canal et de l'usine hydroélectrique de Brégnier-Cordon par la CNR en **1984**, l'Etat avait envisagé la création d'une réserve naturelle dite du Haut-Rhône comme mesure compensatoire. Ce projet n'aboutira pas suite à la résistance des agriculteurs et élus locaux. A sa place, une réserve naturelle volontaire de 225 ha verra le jour en **1988**, sur les communes des Avenières et de Brégnier-Cordon. **1989**, la FRAPNA-Isère exige l'aboutissement des mesures de protection pérennes, dans les limites promises par l'Etat en 1980, soit : prises d'arrêtés de biotopes sur certaines lînes, classement au titre de l'article 411 du Rhône et de ses principaux affluents dans le secteur, mise en réserve naturelle de l'aval du pont d'Evieu, classement en forêt de protection de l'ensemble de la zone. Cette réserve deviendra ensuite une réserve naturelle régionale. Mais, sous la pression de la FRAPNA-Isère (Lo Parvi) et du maire de Brégnier-Cordon, le responsable du service Patrimoine naturel de la DDT (Bertrand PEDROLETTI) porte le projet de cette réserve naturelle nationale du Haut-Rhône et obtient du CNPN un avis favorable. La procédure est alors relancée par l'Etat avec l'aide de Lo Parvi. **2013**, paraît le décret de création de cette réserve naturelle nationale de 1707 ha qui s'étend sur 25 km, trois départements et quatorze communes dont six dans l'Isère. Le cœur de la réserve comprend notamment le méandre du Saugey, le domaine public fluvial avec l'ensemble des lînes, des îles et les confluences. Le périmètre de

protection de 280 ha créé en 2017 intègre les paléoméandres de Brangues, des Avenières et le Mont de Cordon. Ainsi, avec près de 2000 ha, cette réserve, gérée par le syndicat du Haut-Rhône, constitue la plus grande réserve fluviale de France métropolitaine.

Archives : Lo Parvi, AD 69.

Fiche rédigée par Monique COULET

1987-2000 - Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF).

But : Contribuer, au niveau du département, à l'inventaire national des ZNIEFF lancé en 1982.

Initiateur de l'action : Jean-François NOBLET.

Responsables de l'action : Jean-François NOBLET, Roger MARCIAU, Raphaël QUESADA, Marcel MACAIRE.

Etapas et issue de l'action : **1987**, Dominique RICHARD, responsable pour les départements de Drôme, Isère et les deux Savoie, de l'inventaire national des ZNIEFF présente l'étude régionale. Le Conseil Général de l'Isère participe au financement des études. Huit cent zones ont été étudiées par la FRAPNA-Isère, 600 répertoriées et 340 déclarées d'intérêt départemental par la FRAPNA-Isère. **1993**, l'association Lo Parvi (adhérente à la FRAPNA-Isère) a répertorié, sur le secteur nord-Isère, 82 ZNIEFF et 30 zones sensibles. Les données ont été informatisées par la FRAPNA-Isère qui a réalisé la cartographie et fait des propositions de protection. **1994**, le nombre de ZNIEFF en Isère est de 341. **1996**, la DIREN a chargé le Conservatoire des Espaces Naturels de les réactualiser, une mission prévue pour 18 mois. Pour cette remise à jour en Isère, huit associations naturalistes (CORA-Isère, Lo Parvi, Drac-Nature, FRAPNA-Isère, GENTIANA, Gère Vivante, GNVR et GRPLS) travaillent sur l'ensemble du département. **2000**, l'inventaire est réactualisé.

1987-1994 - Charte Mille communes pour l'environnement.

Il s'agissait de signer avec une commune une convention l'engageant à des actions pro-environnementales concrètes.

Initiateurs de l'action : Pierre PLANEIX et Jean-François NOBLET.

Responsable de l'action : Jean-François NOBLET.

Partenaires de l'action : Communes contractantes.

Etapas et issue de l'action : **1987**, opération lancée par la FFSPN dans le cadre de l'Année européenne pour l'environnement. Le but est de constituer un réseau européen de communes engagées et d'organiser une présence active dans ces communes. Cela doit se traduire par la signature et la mise en œuvre d'une charte communale qui se déroule en plusieurs étapes : inventaire patrimonial large à partir des documents existants, délimitation d'objectifs concrets, rédaction, signature et exécution de la charte. Le label "Mille communes pour l'environnement" est attribué par la FFSPN, lors de la signature mais peut être retiré pour non-respect des objectifs fixés. La FRAPNA-Isère lance le processus dans la commune de Claix où un inventaire communal est en cours. **1988**, signature d'une convention pour une Charte "mille communes" avec la ville de Grenoble. **1990**, trois chartes ont été signées, quatre sont en examen et une dizaine de communes se sont dites intéressées. **1993**, est discutée la charte de Saint-Etienne-de-Crossey. **1994**, se pose le problème du renouvellement de la charte de Grenoble qui vient à échéance. Suite à une réponse non satisfaisante du Conseil municipal de Grenoble, la charte n'est pas renouvelée.

1988-2002 - Opposition au projet d'autoroute A 51 Grenoble-Sisteron.

La FRAPNA-Isère s'oppose à ce projet d'autoroute, lui préférant une amélioration des nationales existantes.

Initiateur de l'action : Pierre PLANEIX.

Responsables de l'action : Jean SIVARDIERE, Jean JONOT, Pierre PLANEIX, Vincent LERAS.

Partenaires de l'action : ADTC, COA.

Etapes et issue de l'action : **1988**, la FRAPNA-Isère s'oppose au principe même de cette autoroute et décide d'adhérer au Collectif d'associations contre l'autoroute (COA). **1991**, le ministère renonce à doubler l'A7, et l'autoroute Grenoble-Sisteron deviendra donc la dérivation de la vallée du Rhône, avec plus de 40 000 véhicules par jour dans la traversée de l'agglomération grenobloise, dont l'air est déjà très pollué. **1992**, organisation d'un débat public, d'une manifestation nationale à Grenoble et au col du Fau. Actions qui ont débouché sur la création d'une structure de coordination nationale basée à Grenoble. **1993**, manifestation dans Grenoble regroupant 3000 personnes. La FRAPNA-Isère accueille un réseau d'intervention, fort de 4 à 500 membres, apte à réagir en cas de démarrage des travaux. **1995**, début des travaux encadrés par deux escadrons de gardes mobiles. Les tentatives de blocage de chantier ont entraîné l'interpellation de plus de 70 personnes. Blocages de camions et de péages, présence constante assurée au camp de base de Vif. Cinq militants, suspendus en bout de la flèche d'une grue, bloquent les travaux. Ils sont interpellés et seront relaxés lors de leur procès. Le tronçon d'autoroute Varce-Col-du-Fau sera cependant mis en service. **1997**, le projet d'autoroute est gelé pour sa partie centrale ce qui ouvre la voie aux alternatives. **1999**, la FRAPNA-Isère s'associe à la structure COJAM (Coordination Jura-Alpes-Méditerranée) pour mener une importante action dans l'Isère et les Hautes-Alpes, dont l'objectif sera d'infléchir les choix vers les solutions de réaménagement coordonné des deux RN 75 et 85, de réhabilitation de la voie ferrée Grenoble-Veynes-Gap et de mise en place du feroutage dans la vallée du Rhône. **2002**, l'autoroute A51 est officiellement remplacée par une route à deux fois deux voies à vitesse réduite.

1988 - Réintroduction de marmottes dans le Vercors.

Initiateur de l'action : PNR du Vercors.

Responsable : Jean-François NOBLET.

Partenaire : PNR du Vercors.

Etapes et issue de l'action : **1988**, plusieurs lâchers de marmottes ont eu lieu à l'initiative du Parc régional du Vercors dans la région des Quatre Montagnes. Cent onze animaux originaires du parc de la Vanoise ont été réintroduits sur quatre secteurs définis : La Molière et la Robertière, Plenouze, le plateau de Sornin et les Ramées. Afin d'assurer le suivi de cette opération, les marmottes ont été marquées par des taches de peinture sur le flanc. Réintroduction réussie.

1988-1991 - Protection du Plateau d'Emparis.

Ce plateau est un balcon remarquable, appelé Balcon d'Oisans, d'où la vue s'étend de la Meije au Râteau. EDF avait un projet de station de pompage remontant l'eau du lac du Chambon pour la stocker dans la cuvette du Rif Tord.

Initiateur et responsable de l'action : Robert BECK.

Partenaires de l'action : DDA, CEPNA.

Étapes et issue de l'action : 1988, la FRAPNA-Isère, devant les menaces sur le milieu naturel engendrées par la circulation anarchique, demandait au préfet de l'Isère la prise d'un arrêté de biotope, en attendant un classement en réserve naturelle du plateau. Il y a risque de pollution si on ne maîtrise pas la sur-fréquentation. Le plateau sera classé " Site naturel" en **1991**.

1989-2011 - Lutte contre la Croisière blanche ou Aventure blanche.

Lutte contre une course de 4x4 hivernale en montagne.

Initiateurs de l'action : Robert BECK, Daniel ROUZIER.

Responsables de l'action : Robert BECK, Daniel ROUZIER, Jean-François NOBLET, Bruno VEILLET, Vincent NEIRINCK, Mountain Wilderness.

Étapes et issue de l'action : 1989, la FRAPNA-Isère organise, le 6 janvier 1990, une manifestation à Lans en Vercors, site prévu pour la course de 4x4 baptisée l'Aventure Blanche. **1990**, projection publique d'un film vidéo sur cette manifestation. **1992**, il est annoncé que le parc du Vercors aurait décidé d'annuler l'Aventure dès l'an prochain. Néanmoins les associations de protection font une grande réunion le 17 janvier à Engins. Un collectif composé d'une vingtaine d'associations (dont la FRAPNA-Isère), piloté par Mountain Wilderness est créé. La bataille sera engagée par le collectif sur le terrain et devant la justice. Après avoir obtenu l'annulation a posteriori des autorisations administratives des éditions **2005** et **2006** de la course, le juge ordonnait la suppression pure et simple de l'édition **2009** de la Croisière blanche. Une décision confirmée le 22 novembre **2011** par la Cour administrative d'appel de Marseille, qui a estimé que la course portait une atteinte importante au milieu naturel. Depuis cette manifestation a disparu.

1990-2018 - Le projet de TGV Lyon-Turin.

Responsable : Jean JONOT.

Partenaire : ADTC.

Étapes et issue du dossier : 1990, présentation du projet. La FRAPNA-Isère ne prend pas position. **1992**, la FRAPNA-Isère et l'ADTC adressent une lettre de 6 pages au préfet de région (la FRAPNA-Isère a rédigé le volet environnement et cadre de vie). **1994**, la FRAPNA-Isère décide de se placer en position de collaborateurs du projet afin d'en minimiser les conséquences sur l'environnement. L'association Lo Parvi (adhérente à la FRAPNA-Isère) collabore à l'étude d'impact. **1995**, l'ACTC et la FRAPNA-Isère sont toutes deux favorables au principe d'une liaison rapide entre la région Rhône-Alpes et le nord de l'Italie, mais à une condition essentielle : la mise en œuvre d'une politique de transfert des marchandises vers le ferroviaire et une amélioration du réseau régional. **2003**, la FRAPNA-Isère s'oppose au tracé mis en enquête publique et estime que Lyon-Turin est un lourd investissement (le coût est passé en 10 ans de 12 à 26 Md€) pour un résultat contestable et un projet dont on pourrait très probablement se passer. **2013**, la FRAPNA-Isère et FNE demandent au gouvernement français de ne pas ratifier l'accord inter gouvernemental du 30 janvier 2012, afin que les maigres moyens financiers soient investis sur l'existant, notamment sur le développement des TER au quotidien. **2013**, le Projet d'Intérêt Général (PIG) de la ligne voyageurs est abandonné. Le Fuseau est retiré des PLU en cours (notamment Saint-Savin). Une DUP a été prise pour la ligne mixte fret-voyageurs Lyon-Turin. Un recours FNE/FRAPNA-Isère en Conseil d'Etat est lancé mais sera rejeté. **2018**, le projet Lyon-Turin est toujours d'actualité mais la décision de réalisation est repoussée à 2030.

Archives : AD 69

1990-1997 - Création du Parc Naturel régional de Chartreuse et de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse.

Initiateur et responsable : Robert BECK.

Partenaire : Association pour le PNR de Chartreuse.

Étapes et issue du dossier : **1990**, à l'initiative des élus, est mis en place un comité de pilotage qui comprend des représentants de toutes les communes situées en Chartreuse, des élus et des associations dont la FRAPNA-Isère et est créée l'association d'élus pour le PNR de Chartreuse. **1992**, 50 communes, dont Grenoble, ont accepté de participer. Le dossier sera présenté début 93 au ministère de l'environnement. **1995**, création du Parc.

La Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse.

Cette réserve, dont la première demande par la FRAPNA-Isère date de 1978, sera créée en **1997**. Elle concerne le Haut-plateau de Chartreuse.

Initiateur de l'action : Robert BECK.

Responsables de l'action : Robert BECK, Bruno VEILLET, Bernard CRESSENS.

Partenaires de l'action : PNR Chartreuse, AVENIR, ONF, DREAL, DDAF.

Étapes et issue de l'action : Dès **1978** la FRAPNA-Isère proposait le classement en réserve naturelle de ces hauts-plateaux qui s'étendent entre 1700 et 2000 m d'altitude, du mont Granier à la dent de Crolles. Ce secteur est d'une grande richesse floristique, avec 519 espèces végétales soit 11 % de la flore française sur 0,02 % du territoire, 100 espèces d'oiseaux et 13 reptiles et amphibiens. Il a aussi un intérêt paléontologique et archéologique, avec la Balme Colomb, pour ne pas parler de l'intérêt hydrogéologique, avec 877 cavités recensées pour 138 km de galeries. Le projet concerne onze communes dont huit dans l'Isère. Des menaces existent contre ces milieux fragiles mais la réglementation de la réserve resterait assez souple pour ne pas gêner les activités traditionnelles. **1986**, la FRAPNA-Isère fait pression sur le Conseil Général pour qu'il s'engage dans le processus. **1997**, décret de création de la réserve naturelle nationale de Chartreuse, sur 4420 ha. **1999**, la gestion de la réserve est attribuée au PNR de Chartreuse.

1990-2011 - Mobilisation pour la création d'un parc fluvial urbain sur la boucle des Sablons à La Tronche.

Contexte : La FRAPNA-Isère s'oppose à un projet d'urbanisation des terrains militaires de la boucle des Sablons qui se sont recouverts au fil des ans d'un boisement alluvial spontané dont elle souhaite la protection, dans le cadre de sa campagne "forêts alluviales" ?

Initiateur et responsable de l'action : Marcel MACAIRE.

Étapes et issue de l'action : **1990**, le Conseil municipal de La Tronche prévoit l'urbanisation future des terrains des Sablons. Ces terrains, actuellement inondables, avaient pourtant été classés avec vocation de parc urbain boisé dans le SDAU de 1972. **1991**, la FRAPNA-Isère fait savoir au préfet qu'elle s'opposera à tout déclassement. **1997**, elle demande au président du Conseil général que le département achète ces terrains militaires. Des forêts alluviales inondées périodiquement sont devenues rares. **2000**, le Schéma Directeur de la Région Grenobloise entre en vigueur. Il classe les Sablons en espace d'intérêt écologique majeur mais lui donne des vocations multiples : continuité verte, espace de loisirs et urbanisation. **2001**, la FRAPNA-Isère renouvelle sa proposition de création d'un grand parc à dominante de forêt alluviale. **2005**, enquête publique du PLU de la commune de La Tronche. Celui-ci prévoit l'urbanisation d'une partie importante de la boucle des Sablons. La commune demande que dans le cadre des travaux de protection contre les crues de l'Isère, ces terrains soient mis hors inondation. Ce qui sera refusé. La FRAPNA-Isère remet au commissaire enquêteur de l'enquête publique du PLU un document de cinq pages exposant sa position. **2006**, elle édite une plaquette présentant son projet de Parc fluvial. **2007**, la Métropole décide la mise en œuvre d'un plan de gestion

écologique de la forêt des Sablons, dans la perspective d'un projet d'ensemble à plus long terme. L'objectif est de mettre en œuvre une gestion des boisements, pour en stopper la dégradation et préserver l'écosystème et la biodiversité, de valoriser et sécuriser cet espace afin d'organiser dans le temps son ouverture au public. Un comité de pilotage, dans lequel la FRAPNA-Isère est représentée, est mis en place. **2009**, il est prévu un parc arboré, une futaie, un cœur de nature de sept ha, une aire récréative de 1,5 ha, et un adoucissement des berges sur 3,5 ha. **2011**, le comité de pilotage doit valider le projet. La FRAPNA-Isère souhaite que l'on garde la possibilité d'introduire plus largement l'eau à l'intérieur du parc qui doit être d'abord un parc fluvial. Les travaux se feront en deux tranches et l'ouverture du site au public est programmée pour **2014**. La procédure de classement du parc des Sablons en Espace naturel d'intérêt communautaire est en cours.

Finalement le projet sera gelé par la Métropole.

1991-2009 - Création de la Réserve naturelle régionale des îles du Drac.

Le cours inférieur du Drac était l'un des 14 projets de Réserve Naturelle du département de l'Isère, sélectionné dès 1983 par le Conseil Général, à l'instigation du CORA-Isère et de la FRAPNA-Isère. Le secteur est limité au lit du Drac, en aval de l'aménagement EDF de Notre-Dame-de-Commiers jusqu'au confluent avec la Romanche. Il s'agit d'un vaste remplissage de cailloutis extrêmement perméables occupé par la nappe d'accompagnement du Drac et de la Gresse, nappe dans laquelle la ville de Grenoble puise son eau potable.

Initiateurs de l'action : David LOOSE, Jean-François NOBLET.

Responsables de l'action : David LOOSE, Jean-François NOBLET, Pierre BEAUDOUIN, Jacques PULOU.

Partenaires de l'action : Région Rhône-Alpes, Département, DDT, SIGREDA, Régie des eaux de Grenoble.

Situation en 1983 : Ce secteur de la rivière est depuis longtemps aménagé. Depuis 1965, le barrage EDF ne laisse passer qu'un débit réservé de 1 m³/s (il sera de 1,5 m³/s à partir de 1984) dans l'ancien lit du Drac, alors que le Drac a un module de 56 m³/s environ. En outre, sur ce secteur, le lit du Drac est barré par un seuil au lieu-dit "la Rivoire" depuis 1900 (ce seuil alimentait une chute hydroélectrique de Champs-sur-Drac jusqu'au début des années 60). En amont de ce seuil, en aval du barrage de Notre-Dame-de-Commiers, le lit de la rivière a été surcreusé par des extractions de graviers qui ont modelé le lit par des fosses d'extraction mais aussi par des amas et des merlons de graviers abandonnés à la fin des extractions.

Étapes du dossier : Depuis la construction du barrage de Notre-Dame-de-Commiers, la réduction des débits et surtout l'espacement des crues morphogènes que cela a entraîné, ont permis à la végétation arbustive de prendre possession du site, conférant à ce dernier un intérêt écologique nouveau. Sous l'égide du Ministère de l'environnement, le Service des eaux de Grenoble et la FRAPNA-Isère ont réintroduit le Castor en **1986**, dont les populations ont prospéré sur le site, en le débordant largement, pour remonter dans la Romanche au-delà de Vizille et dans l'Isère jusqu'en Savoie !

A la fin des années 80, la FRAPNA-Isère sensibilise Alain CARIGNON, président du Conseil Général, sur ce dossier ce qui lui permet d'élaborer un document assez complet sur le bas Drac, rassemblant les attentes de toutes les parties prenantes. Les communes riveraines, Saint-Georges-de-Commiers et Vif, jettent les bases d'un syndicat mixte avec le département et EDF concessionnaire du site.

A la fin des années 80, le seuil de la Rivoire menace ruine et EDF se trouve dans l'alternative de le détruire ou de le conforter. EDF propose alors un plan de financement, basé sur une extraction limitée des graviers du Drac, et débute les extractions sans aucune autorisation. La FRAPNA-Isère porte plainte et fait arrêter les travaux. A ce moment-là une crue intervient qui

ébranle le seuil. Le Drac passe tout entier en rive droite et force la Régie des eaux à intervenir dans le lit pour maintenir la prise d'eau potable.

Le 4 décembre **1995**, six enfants et leur accompagnatrice sont emportés par une lâcher technique parti du barrage de Notre-Dame-de-Commiers. Lors de l'action en justice, parmi les responsables présumés, la FRAPNA-Isère est mise en cause pour avoir attiré l'attention sur l'intérêt écologique du site et pour y avoir introduit des Castors. Mis en cause dans ce procès, EDF décide de procéder à l'entretien du lit de la rivière (obligation inscrite d'ailleurs dans le cahier des charges de la concession du barrage). Pour se prémunir contre tout risque d'embâcle et, depuis le drame de 1995, pour faciliter la surveillance du site, sa décision se traduit par une coupe à blanc sur 10 km de long et 100 à 200 m de large, ne préservant la forêt alluviale que dans quelques élargissements du lit majeur, et ceci malgré les protestations de la FRAPNA-Isère.

Au début des années **2000**, la FRAPNA-Isère et le Conseil Général reprennent le dossier et, avec quelques élus, créent le Comité Drac Vivant qui charge deux bureaux d'études de réaliser un « bilan opportunités, lacunes, attentes et conflits » du bassin versant. Au vu de l'étude, les différents acteurs s'orientent vers l'établissement d'un SAGE, puis petit à petit s'impose la possibilité de création d'une Réserve Naturelle Régionale, en aval de la digue de Notre-Dame-de-Commiers à la confluence avec la Romanche. Cette réserve sera créée en **2009** sur 800 ha, assortie du relèvement du débit réservé à 5,5 m³/s, rétablissant ainsi la continuité hydraulique du Bas-Drac, interrompue pendant 50 ans depuis la mise en eau de la concession de Notre-Dame-de-Commiers, en 1965.

En **2018**, tout est loin d'être résolu sur ce secteur qui a souffert d'une déshérence durant de trop longues années, mais le dialogue a été rétabli entre les acteurs, les outils de gestion sont en place avec une surveillance du site, des plans de gestion, une hydrologie retrouvée.

Dans un tout autre domaine, une des plus grande réussite de la démarche a été de rapprocher les deux entités gestionnaires de l'eau potable dans la cuvette grenobloise, toutes deux autrefois concurrentes.

Fiche rédigée par Jacques PULOU.

1991- en cours - Le Réseau Education Nature Environnement.

But : La structuration des APN pour former un réseau d'éducation sur la nature et l'environnement.

Initiateurs de l'action : Jean-François NOBLET, et Pierre EYMARD BIRON.

Responsables de l'action : Jean-François NOBLET, Catherine DESMARCHELIER, Jean Paul BIESSY, Raphael QUESADA, Vincent LERAS, Sophie D'HERBOMEZ, Evelyne REINHARDT.

Partenaires de l'action : Département, sponsors privés.

Etapas et issue de l'action : 1991, création du réseau d'éducation à la nature et l'environnement regroupant les structures, organisant des séances d'éducation à l'environnement en Isère. Le Conseil Général accorde à la FRAPNA-Isère une subvention de 200 000 F. **1995**, le réseau Education Nature de la FRAPNA-Isère compte seize structures (associations et services communaux) adhérentes qui sont engagées dans l'éducation à la nature. **1996**, le réseau travaille en partenariat avec l'Education nationale, les Mairies, Jeunesse et Sports. **1999**, la FRAPNA-Isère sera agréée par le Rectorat de Grenoble au titre d'Association Éducative Complémentaire de L'Enseignement Public. **2000**, en trois mois d'été, 233 demi-journées d'animation ont été organisées sur 6 sites. Mise en place, avec le Conseil Général, d'un Plan d'action pluriannuel pour l'éducation à l'environnement dans le département. **2001**, participation au sommet

francophone de l'Education à l'Environnement (Planet'ERE II), à Paris. **2002**, premières rencontres d'éducation à l'environnement en Isère en temps scolaire.

1991- Sauvetage d'une plante protégée, la Gratiolle officinale, grâce à un constat d'huissier.

Cette espèce protégée était menacée par l'extension d'une ZAC à Saint Quentin-sur-Isère.

Initiateur de l'action : Bruno VEILLET.

Responsables de l'action : Bruno VEILLET, Roger MARCIAU.

Partenaires de l'action : Muséum de Grenoble, Gentiana.

Etapas et issue de l'action : En **1991**, la gratiolle officinale est extrêmement rare dans la région (un site en Isère, un en Haute Savoie et deux dans les Hautes Alpes). Découverte par le laboratoire de botanique de l'Université de Grenoble, elle aurait pu être préservée par l'achat de la parcelle concernée, dont AVENIR avait obtenu une promesse de vente amiable auprès du propriétaire. Cette parcelle, située au sein d'une ZAC, était aussi convoitée par la commune de Saint-Quentin qui a fait jouer son droit de préemption. La FRAPNA-Isère fait donc dresser un constat d'huissier attestant la présence de la gratiolle. Effectué par un huissier en présence de la FRAPNA-Isère et de deux experts botanistes du Muséum de Grenoble et d'un représentant du Conservatoire de Gap Charance, ce document officiel servira de preuve, dans la perspective d'une action en justice pour destruction d'espèce végétale protégée. La FRAPNA-Isère, étant consciente de la nécessité d'aider les collectivités locales à concilier leur développement et leur patrimoine nature, a travaillé avec la mairie de Saint-Quentin pour trouver un compromis. L'opération s'est révélée très positive et bien acceptée par la commune de Saint-Quentin, laquelle a rajouté dans son POS un classement en EBC de 7 ha de boisements alluviaux jouxtant la ZAC. Malgré ces précautions, la Gratiolle a disparu naturellement du site, mais a toutefois été trouvée et protégée sur d'autres stations en Isère.

1992-1996 - Projet de Maison des Loutres

A l'initiative de la FRAPNA-Isère, un projet de création d'un centre d'élevage de loutres, à des fins de réintroduction.

Initiatrice de l'action : Hélène JACQUES (vétérinaire).

Responsables de l'action : Hélène JACQUES, Jacques BOUCHÉ.

Partenaires de l'action : CGI, CNR, COGESE, ENVIRONALPES.

Etapas et issue de l'action : **1992**, la FRAPNA-Isère fait le projet de créer un élevage de loutres au château de Vizille. L'objectif est de contribuer à la sauvegarde de cette espèce très menacée, en mettant l'accent sur la sensibilisation et l'éducation du public, sur la reproduction et les études en captivité de ce mustélidé et sur les actions de soutien des populations sauvages. Un dossier d'avant-projet sommaire a été adressé au Conseil Général de l'Isère (CGI) et au ministère de l'Environnement. En mars, une visite sur le terrain, avec des représentants du CGI et de la DDAF, a permis de préciser le choix du site. **1993**, une demande de subvention pour réaliser l'étude de l'avant-projet sommaire est adressée au CGI. Visite à Hunawihhr en Alsace du seul centre français d'élevage de loutres. Le projet se précise avec un important travail de suivi des deux études préliminaires, faisabilité économique et avant-projet sommaire ainsi que recherche de financements. Les responsables ont visité le centre allemand de reproduction et d'étude de la loutre et participé au colloque international de mammalogie sur la loutre et le vison. Le projet bénéficiera d'un financement du CGI, d'Environalpes, du COGESE et de la CNR. **1994**, sont en plus prévues les participations financières du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau et du WWF. **1995**, le projet est déplacé du parc du château de Vizille au Château de La Bathie, un

domaine de deux ha situé à Claix et que la commune est prête à vendre. **1996**, une exposition sur la Loutre est présentée par la FRAPNA-Isère à la Maison de la Nature et de l'Environnement de Grenoble. Finalement après avoir été envisagé dans le secteur de La Côte-Saint-André le projet sera abandonné.

1994-2016 - Inventaire des arbres remarquables du département de l'Isère.

But : Proposer au grand public de participer à un inventaire des arbres du département présentant des caractéristiques exceptionnelles.

Initiateur de l'action : Pierre EYMERY.

Responsables de l'action : Hélène BINET, Pierre EYMERY, Hélène FOGLAR.

Partenaires de l'action : Éditions Didier Richard, CGI, Grenoble Alpes Métropole.

Etapas et issue de l'action : Après avoir défini les caractères qui font qu'un arbre est remarquable (la taille, l'âge, la forme etc), la FRAPNA-Isère demande à chaque habitant de signaler ceux dont il a connaissance. Ces arbres seront répertoriés dans un inventaire départemental qui se met en place. Des fiches d'inventaire types sont disponibles. Toutes les informations collectées pourront servir à l'établissement d'un guide départemental et seront communiquées aux organisateurs de l'enquête nationale "A la rencontre des arbres remarquables". **1996**, bilan provisoire : les fiches retournées représentent 375 arbres ou groupes d'arbres à étudier. Une sélection de 125 arbres particulièrement intéressants a fait l'objet d'une visite sur place et 45 d'entre eux, vraiment hors normes, seront retenus pour être présentés lors d'une exposition au château de Sassenage, 179 communes sont représentées. **1997**, suite à cet inventaire, un topoguide est réalisé en partenariat avec les éditions Didier Richard et tiré à 3000 exemplaires et parution d'un livret. **2016**, la FRAPNA-Isère lance, avec le soutien de la Métropole et en association avec Tela Botanica, un nouvel inventaire sous forme numérique.

1995-en cours - La protection du Loup en Isère.

Initiateur : Jacques BOUCHÉ.

Responsables : Jacques BOUCHÉ, Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST.

Partenaire : CORA-Isère.

Etapas et issue du dossier : La section Rhône-Alpes du Groupe Loup France existe depuis février 1995 et milite pour le retour du Loup en France. **1996**, la FRAPNA-Isère prépare une exposition en collaboration avec le Muséum de Grenoble pour 1997. **1999**, des communes de Belledonne par délibérations décident de mettre en demeure l'Etat d'éradiquer le loup de l'Arc alpin faute de quoi les maires pourraient organiser des battues avec les habitants. La FRAPNA-Isère et le CORA-Isère engagent des recours gracieux demandant un retrait de ces délibérations faute de quoi un recours contentieux sera engagé. **2000**, la FRAPNA-Isère expose sa position sur la coexistence entre le pastoralisme et les grands prédateurs. Le retour naturel du Loup est un signe de bonne santé écologique de nos milieux naturels. Sa cohabitation avec le pastoralisme est possible dans l'Arc alpin français comme on le constate dans les pays voisins et la FRAPNA-Isère demande aux pouvoirs publics de mettre en place les moyens reconnus efficaces pour faciliter cette cohabitation. A court et moyen terme la FRAPNA-Isère demande la protection légale du Loup tant que les effectifs n'auront pas atteint un niveau de stabilité. La population française du loup est alors estimée à une trentaine d'individus dont quelques-uns en Isère. Les délibérations des communes instituant des battues ont été annulées par l'autorité judiciaire. **2011**, la FRAPNA-Isère signale la mort d'un loup sur la commune de Sainte-Blandine. Le CORA et la FRAPNA-Isère portent plainte. Affaire classée sans suite.

Depuis l'arrivée du loup en Isère, la FRAPNA-Isère participe à chaque Comité Départemental Loup qui se réunit une fois par an sous l'égide du Préfet. **2018**, lors de la réunion du 23 avril le bilan 2017 a été présenté : 199 constats de dégâts ont été retenus (c'est-à-dire imputés au loup) soit 716 victimes indemnisées, pour un montant de 199 991 €. Pour cette même année, l'aide aux troupeaux dans le département a représenté : 1 117 709 € pour 151 dossiers.

1995-2006 - Le Circuit du Laquais à Champier.

Exploitation irrégulière d'un circuit automobile sans autorisation ni permis de construire.

Initiateur et responsable de l'action : Francis MENEU.

Partenaire de l'action : Association locale "Vivre et s'entendre à Champier".

Étapes et issue de l'action : **1995**, constatant des travaux énormes réalisés sur la commune de Champier et devant l'inertie du maire, une habitante adhérente de la FRAPNA-Isère dépose une plainte. Ce circuit automobile faisant l'objet d'une plainte en 1995 a pu, malgré son caractère illégal, réaliser d'énormes travaux. Le circuit de Champier, conduit par la SCI du Laquais, ne pouvait être construit qu'après la délivrance d'un permis de construire. Or, le premier obstacle était que la commune était en train de se doter d'un POS qui classait les parcelles concernées en zone non constructible à vocation agricole. La commune, qui soutenait ce projet, modifie alors le POS et crée une zone sur laquelle sont autorisées les constructions, installations, occupation et utilisation du sol liées à l'exploitation de la piste automobile. Cela vaut à la commune l'annulation par le TA de Grenoble de l'ensemble du POS, entraînant l'annulation du permis de construire délivré. **2002**, Jugement confirmé par la cour d'appel de Lyon, privant Champier de son POS et la SCI du Laquais de son permis de construire. Mais la SCI du Laquais, profitant des délais et voies de recours, a pu créer un véritable circuit. **2004**, saisi par la FRAPNA-Isère, le Tribunal de Grande Instance de Vienne ordonne la cessation de toute activité sur le circuit du Laquais. **2006**, après les décisions de justice favorables à la FRAPNA-Isère, la situation s'enlise sous les effets combinés de la réalisation du nouveau PLU, du refus du circuit de cesser son activité, en raison des conséquences économiques induites et du silence des autorités chargées de faire appliquer l'arrêt de la Cour d'appel. Finalement, la commune finissait d'élaborer son PLU, s'engageait à tenir compte des observations de la FRAPNA-Isère, diligentait l'enquête publique manquante sur le circuit et les exploitants, qui avaient déjà fait réaliser une étude d'impact de qualité, s'engageaient à tenir compte des observations du Commissaire enquêteur, à ne pas ouvrir le circuit aux particuliers le dimanche après-midi et abandonnaient certains projets illégaux comme le Quad. Le permis de construire est donc délivré et, sur le fond, paraît satisfaire aux exigences de la FRAPNA-Isère qui met un terme à ce conflit par la signature d'un protocole d'accord, soldant le passé et instaurant pour l'avenir un suivi rigoureux des émissions sonores.

1998-2004 - Opposition à l'autoroute A48 Ambérieu Coiranne.

Le tronçon autoroutier A48-Ambérieu-Bourgoin fait partie de l'axe autoroutier nord sud Ambérieu-Grenoble-Sisteron.

Actions : Lobbying, rallye nature contre l'autoroute, manifestations, recours à l'Europe.

Initiateur de l'action : Raphael QUESADA.

Responsables de l'action : Raphael QUESADA, Maryse BUDIN, Lucien MOLY.

Étapes et issue de l'action : **1998**, Lo Parvi s'oppose à ce projet dont le tracé définitif a été fixé sans concertation. 1999, la procédure d'enquête publique est prévue pour le tronçon autoroutier A48-Ambérieu-Bourgoin qui fait partie de l'axe autoroutier nord sud Ambérieu-Grenoble-Sisteron, ce qui est incohérent avec la suspension, en 1987, de l'enquête d'utilité publique du

tronçon Col du Fau-La Saulce de l'A51. La FRAPNA-Isère fait une démarche auprès du ministre des transports et lui demande de reconsidérer sa position. **2004**, la FRAPNA-Isère (Lo Parvi) organise une manifestation sous forme d'un rallye nature sur le site de l'Île Crémieu contre le projet autoroutier, auquel ont participé quarante associations coordonnées par Lo Parvi. Ce rallye a été un succès par son audience nationale, la qualité et la quantité des inventaires scientifiques réalisés par une trentaine de spécialistes. La FRAPNA-Isère demande à la Région Rhône-Alpes le financement d'une expertise indépendante sur l'impact d'A48 en matière de transports et sur les alternatives possibles.

Finalement le projet auto routier sera abandonné pour raisons techniques (impact environnemental) et financières.

Archives : Lo Parvi.

1998-2018 - Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération Grenobloise.

Le PDU, établi pour les trente prochaines années, prévoyait un tunnel sous l'Isère et la Bastille et engageait un budget d'environ 8,8 milliards de francs. La FRAPNA-Isère élabore un scénario alternatif satisfaisant d'un triple point de vue économique, écologique et social.

Initiateur : Jean JONOT.

Responsables : Jean JONOT, Francis ODIER.

Partenaires : ADTC, Collectif 3D (Déplacements Durables et Démocratie).

Etapas et issue du dossier : La FRAPNA-Isère fait partie du Collectif 3D et participe au groupe de travail environnement de la Métropole. Elle produit un document critique des scénarios prévus et présente les propositions du Collectif pour un troisième scénario. En outre, elle publie un document destiné à l'information du grand public et largement diffusé. **1999**, aux regards de la FRAPNA-Isère et du Collectif, le dossier mis à l'enquête publique présente des aspects positifs, comme le principe train-tram, et négatifs, comme le maintien du tunnel sous la Bastille. Le rapport de la Commission d'enquête comporte des réserves importantes, dont le projet de rocade nord estimé injustifié. **2000**, le PDU est voté par le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) sans tenir compte des réserves de la Commission d'enquête sur le projet de rocade nord, comportant le tunnel sous la Bastille et sous l'Isère. Après un recours gracieux resté sans réponse auprès du SMTC, la FRAPNA-Isère dépose un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif demandant l'annulation du PDU. **2007**, nouvelle enquête publique, la FRAPNA-Isère et l'ADTC exposent de nouveau la proposition des alternatives à la rocade nord. Le PDU est de nouveau voté par le SMTC, il comporte la rocade nord. L'ADTC et la FRAPNA-Isère déposent un nouveau recours en annulation du vote du SMTC. **2010**, la Commission d'enquête donne un avis défavorable. Le projet est abandonné. **2018** : le PDU est de nouveau à l'enquête publique.

1998-2008 - Réserve naturelle régionale des étangs de Mépieu

Réserve naturelle volontaire de 80 hectares devenue une réserve naturelle régionale de 161 ha en 2007 gérée par Lo Parvi.

Initiateur de l'action : Raphael QUESADA.

Responsables de l'action : Raphael QUESADA, Lucien MOLY.

Partenaires de l'action : Région, DDT, Vicat, commune de Creys-Mépieu.

Etapas et issue de l'action : la zone des "Etangs et marais de Mépieu" est connue de longue date des amateurs de nature et les suivis naturalistes, assurés depuis la fin des années 1960 par les associations de connaissance et de protection de la nature, ont montré son intérêt

patrimonial. En **1988**, le marais de l'Ambossu est volontairement asséché par ses propriétaires, dans le cadre d'un projet d'extraction de tourbe par un industriel. Conscientes de la valeur écologique du site, les associations membres de la FRAPNA-Isère répliquent en lançant une pétition contre ce projet. Parallèlement, elles déposent en préfecture une demande d'arrêté de protection de biotope. **1990**, abandon par le Préfet du projet d'extraction mais la demande d'arrêté de biotope n'aboutira pas. **1999**, sensibilisées par Lo Parvi et la DDAF de l'Isère à la richesse et à la fragilité de ces sites exceptionnels, la Société Vicat et la municipalité de Creys-Mépieu, propriétaires des terrains, décident de proposer au Préfet la création d'une Réserve naturelle volontaire. Pour la Société Vicat, cette réserve permet d'afficher sa volonté de compenser les impacts environnementaux de ses carrières et constitue une mesure compensatoire anticipée de l'extension de sa carrière de Mépieu (qui sera autorisée en 2011). **2001**, création de la Réserve naturelle volontaire sur environ 80 ha. **2003**, Vicat et Creys-Mépieu, devenus propriétaires du marais de l'Ambossu et de ses alentours, demandent à Lo Parvi de travailler à l'extension de la réserve. **2008**, la Réserve naturelle régionale est créée sur 161 ha. La gestion en est assurée par Lo Parvi.

Archives : Lo Parvi.

1998-2006 - Opposition à la décharge de déchets ménagers d'Izeaux.

Opposition à l'installation de cette décharge au titre de la protection de la nappe phréatique.

Responsable de l'action : Commission déchets de la FRAPNA-Isère.

Partenaires de l'action : l'association Truite Ombre Saumon (TOS), Comité d'Izeaux, Mairie d'Izeaux.

Etapes et issue de l'action : **1989**, la décharge de Saint-Quentin-sur-Isère paraissant en voie de saturation, la société Lély environnement obtient l'autorisation de stocker des déchets ménagers de classe 2 (déchets ménagers et industriels) à Izeaux, dans d'anciennes carrières. L'autorisation entraîne une opposition locale avec la création d'une association de défense (le Comité Izeaux) à laquelle se joint la FRAPNA-Isère. **1998**, l'association TOS se joint aux deux associations pour attaquer l'arrêté préfectoral au TA de Grenoble. Ce dernier rejette la requête. **2001**, début de l'exploitation de la décharge. Mais, la décharge n'ayant pas été exploitée dans un délai de trois ans après son autorisation, cette dernière est donc caduque. Le Comité et la FRAPNA-Isère attaquent la société au Tribunal Correctionnel, pour exploitation d'une installation classée sans autorisation. Le tribunal reconnaît la société coupable mais la dispense de peine. Les associations font appel. La Cour d'appel relaxe la société. **2004**, la Cour de Cassation annule l'autorisation. L'affaire est renvoyée en Cour d'appel de Lyon, qui doit statuer sur le montant des dommages et intérêts à accorder aux parties civiles. **2006**, l'affaire passe de nouveau en cassation qui la renvoie en 3ème Cour d'appel à Riom. Après 17 ans de bataille juridique, la société récupère son droit d'exploitation à Izeaux. Entre temps, en **2005**, les ministères de l'Intérieur et de l'Ecologie exigent la recherche d'une alternative. Un comité de pilotage s'est donc constitué (dont fait partie la FRAPNA-Isère) pour trouver un site de remplacement. Mais, au vu des délais, la Société Lély décide de procéder à des déversements à Izeaux pour ne pas perdre son droit d'exploiter.

2003-2017 - Isère amont : un projet de gestion intégrée sur l'Isère iséroise.

Le projet "Isère amont" sera le premier projet intégré associant la protection contre les crues, la restauration des milieux aquatiques et le développement des loisirs nature conduit sur un secteur significatif endigué (45 km sur 110) de la rivière Isère. La présence active de la FRAPNA-Isère

dans le comité de pilotage permettra de conserver au projet des avancées environnementales significatives comme le recul ou la suppression des digues sur un linéaire notable.

Initiateur de l'action : Marcel MACAIRE.

Responsables de l'action : Marcel MACAIRE, Jean-Pierre ZANOR, Henri BIRON.

Partenaire de l'action : Fédération de Pêche.

Étapes et issue de l'action : Confronté au danger d'une crue majeure de l'Isère pour l'agglomération grenobloise, le Conseil Général de l'Isère crée, en **2004**, le Symbhi (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) avec pour mission de mener le projet "Isère amont". Ce dernier, basé sur la mise en place de bassins tampons constitués par les espaces agricoles et forestiers, intègre la restauration des milieux naturels et le développement des loisirs nature. La FRAPNA-Isère participe au comité de pilotage. Aux agriculteurs, qui poussent à un renforcement généralisé des digues, la FRAPNA-Isère répond par un scénario alternatif préconisant un recul des digues dans les secteurs sans enjeu agricole ou économique, scénario présenté dans un 4 pages couleur intitulé "*Un autre scénario pour l'Isère*", publié, en mars **2005**, dans le Dauphiné Libéré. Résultat : en décembre 2005, le bureau d'étude Gay Environnement présente aux associations un schéma de requalification environnementale intégrant les propositions de la FRAPNA-Isère. **2008**, enquête publique du projet qui voit le président de la commission d'enquête évoquer "le silence assourdissant des scientifiques de l'Université de Grenoble qui ne se sont pas manifestés malgré leurs compétences dans le domaine fluvial". La FRAPNA-Isère regrette une restauration insuffisante du corridor écologique sous la pression des agriculteurs qui ont refusé de céder une bande de 10 mètres en pied de digues. **2009**, l'autorisation de destruction d'espèces protégées va imposer au Symbhi des mesures compensatoires importantes concernant la Petite Massette, avec création et animation d'un comité scientifique. **2010**, les travaux du projet Isère amont sont reportés par le Conseil Général qui exige une contribution plus importante de l'Etat. Celle-ci obtenue, les travaux débuteront en janvier **2012** par une première tranche, d'un coût de 52 millions d'euros, qui comprendra les travaux environnementaux dont les reconnections piscicoles des affluents et les réaménagements de carrières. La seconde tranche devrait se terminer en 2021.

Le projet Isère amont, en associant la protection contre les crues aux travaux de restauration du milieu fluvial, a représenté un premier pas vers une gestion globale et intégrée de l'Isère, gestion dont la FRAPNA-Isère a demandé la mise en place parallèlement à sa participation au projet isérois.

2003-2017 - La longue marche vers une gestion globale de la rivière Isère.

Au début des années 2000, l'Isère reste la seule grande rivière française sans gestion globale alors que, sur sa partie endiguée de 85 km entre Grenoble et Allevard, le risque inondations va justifier des programmes de travaux importants. Mais cette lutte contre les inondations est conduite par deux entités départementales qui s'ignorent au détriment de la solidarité amont aval. L'une, le Symbhi (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère), créé par le Conseil Général de l'Isère, mènera, sur 45 km, un plan intégrant la restauration des milieux aquatiques alors que l'autre, le SISARC, se contentera, sur les 40 km de la Combe de Savoie, d'un simple curage du lit de la rivière et de renforcements de digues aux frais de l'Etat. La participation de la FRAPNA-Isère au projet du Symbhi lui offrira une occasion de demander une gestion globale et intégrée de l'Isère avec un SAGE et un EPTB, mais l'attitude des élus savoyards visera et aboutira à retarder le plus possible cette échéance, afin que leurs travaux soient terminés avant la création d'une association interdépartementale dont les possibilités d'actions environnementales en seront considérablement réduites.

Initiateur de l'action : Marcel MACAIRE.

Responsable de l'action : Marcel MACAIRE, Robert JAVELAS, Jacques PULOU.

Etapes et issue de l'action : 2003, la FRAPNA-Isère adresse une lettre au préfet de l'Isère faisant remarquer que l'Isère reste le seul grand affluent du Rhône ne disposant d'aucun plan de restauration environnemental et demandant la mise à l'étude d'un SAGE. Le préfet opposera un refus à cette demande. **2004**, le Symbhi est créé par le Conseil Général avec, pour mission, de mener le projet intégré "Isère amont" de protection contre les crues, de restauration et mise en valeur des milieux naturels aquatiques de la vallée du Grésivaudan et de développement des loisirs et déplacements doux. Composé au départ du Conseil général de l'Isère, il offrira sans succès de s'ouvrir aux départements de la Drôme et de la Savoie. La FRAPNA-Isère participe au comité de pilotage du projet et suivra tous les travaux. **2006**, une relance de la demande de SAGE est adressée par la FRAPNA-Isère au préfet de l'Isère qui ne répondra pas. **2009**, la FRAPNA-Isère adresse au préfet de région une demande argumentée de SAGE avec mise en place d'un EPTB sur la totalité de l'Isère. **2010**, le préfet de région demande à M. DANTIN, Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, qu'il se saisisse de la question de l'absence de gestion globale de la rivière Isère. M. DANTIN prendra contact avec les présidents des Conseils généraux de l'Isère, de la Drôme et de la Savoie et réunira ensuite les présidents des structures de gestion qui œuvrent sur la rivière. **2011**, la DREAL et l'Agence de l'eau présentent un projet d'étude du transit sédimentaire sur la totalité de l'axe Isère qui, en obligeant de travailler enfin ensemble des gens de la Savoie et de l'Isère, devrait constituer un premier pas vers une gestion globale. Mais en octobre **2013**, un projet de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Combe de Savoie est présenté à l'approbation du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau. Ce n'était qu'un projet hydraulique de protection contre les inondations, sans volet environnemental comme cela aurait dû l'être à l'image du projet Isère amont du Symbhi. Il aurait dû être complété pour en faire un projet intégré. Mais en l'absence de représentants FRAPNA-Isère, le PAPI est passé tel quel au comité, assorti d'une recommandation suffisamment vague pour ne constituer aucune contrainte pour le promoteur. Enfin, en octobre **2017**, s'est tenue, à Grenoble dans les locaux du Conseil départemental de l'Isère, la réunion constitutive de "*l'Association pour la gouvernance de l'eau sur le bassin versant de la rivière Isère*", une association destinée à préparer la mise en place d'un EPTB couvrant la totalité du bassin de l'Isère. La mise en place d'une gestion globale de la rivière Isère semble enfin sur les rails, quinze ans après la demande de SAGE par la FRAPNA-Isère. Ce sera trop tard hélas pour influencer sur les grands travaux en cours sur l'Isère et en Savoie mais permettra au moins de lancer des études globales.

2009-en cours - Opposition au projet d'un Center Parcs sur la commune de Roybon.

Le projet prévoit l'installation de 1000 maisons en bois, des aménagements sportifs, un restaurant, des galeries marchandes, le tout sur 200 ha au sein de la forêt des Chambarans. Les tenants du projet : le Conseil général de l'Isère, la commune de Roybon et "Pierre et Vacances". Or, le site comprend 62 ha de zones humides, il est situé au sommet de deux bassins versants de la Galaure et de l'Herbasse, le tout en amont de zones ZNIEFF et Natura 2000, au sommet d'une nappe phréatique de qualité exceptionnelle. Impacts : imperméabilisation de 30 ha, utilisation de 1100 m³ d'eau par jour et donc pompages au niveau des sources de la Galaure, disparition de 92 ha de forêt avec demande prévue de destruction de 17 espèces protégées...

Modes d'action : information du public, actions juridiques, manifestations, actions auprès des élus.

Responsable du dossier pour la FRAPNA Isère : Francis MENEU.

Partenaires : FRAPNA-Région, FRAPNA-Drôme et l'association "Pour les Chambarans Sans Center Parcs" (PCSCP). Les associations locales forment un collectif nommé LIANE (Liaisons, Informations des Associations, pour la Nature et l'Environnement).

Etapes du dossier : 2009, enquête publique pour la modification du Schéma directeur de la région grenobloise et la révision simplifiée du PLU de la commune de Roybon. La FRAPNA-Isère estime le dossier insuffisant en matière de prise en compte des enjeux environnementaux et au niveau de l'analyse de ses incidences et de leur réduction. Elle rencontre la direction de Pierre et Vacances en présence de la DDT. L'aspect patrimonial est particulièrement discuté car les 200 ha concernés sont pour 70 hectares en zone humide. La FRAPNA-Isère demande au président du Conseil Général la création d'un comité de pilotage.

2013 : Information du public, actions auprès des élus pour les obliger à prendre position. La FRAPNA-Isère rappelle que le lieu d'implantation est une zone humide située en tête des bassins versants de l'Herbasse et de la Galaure, deux rivières emblématiques de la Drôme des collines et que des prélèvements considérables seraient nécessaires, sur la nappe aquifère de la Bièvre, pour alimenter notamment l'aqueduc. Sans possibilité d'évitement, on se trouverait donc en présence de la plus grande opération de destruction de zone humide en Rhône-Alpes depuis des années. Le dossier présenté éparpille les mesures compensatoires dans cinq départements ce qui le rend très critiquable. **2014** : Enquête publique, avis défavorable du Commissaire enquêteur. Le Préfet de l'Isère autorise le projet avec un arrêté de dérogation de destruction d'espèces protégées et un arrêté d'autorisation loi sur l'eau. Occupation du site par des Zadistes. Recours en référé au TA de Grenoble de la Fédération des Pêcheurs de la Drôme contre l'Arrêté « Loi sur l'eau », et de PCSCP et de la FRAPNA-Isère contre l'arrêté « Espèces protégées ». L'arrêté loi sur l'eau est suspendu mais pas l'arrêté espèces protégées. **2015** : Parallèlement les recours sur le fond contre les deux arrêtés suivent leur cours. La FRAPNA-Isère et PCSCP sont déboutés sur l'arrêté « Espèces protégées » mais obtiennent, avec la Fédération des Pêcheurs de la Drôme, l'annulation de l'arrêté « Loi sur l'eau » **2016** : la Cour Administrative d'Appel de Lyon confirme le jugement du TA de Grenoble. **2018** : le 21 novembre 2018 le Conseil d'Etat annule le jugement de la Cour d'Appel de Lyon qui devra de nouveau se prononcer.

Fiche rédigée par Marcel MACAIRE et complétée par Eric FERAILLE.

2016-2018 - Opposition au Plan Local d'Urbanisme et au plan d'aménagement de l'Alpe d'Huez (commune de Huez).

L'Alpe d'Huez a construit son PLU sur les hypothèses de développement irréalistes. La commune prévoyait la construction de près de 6000 nouveaux lits touristiques et espérait une augmentation de la fréquentation des remontées mécaniques de 34 %, alors que 65 % des 33 000 lits de la station sont des lits froids, c'est-à-dire occupés moins de trois semaines par an, et que la fréquentation des domaines skiables stagne depuis 10 ans, dans un contexte climatique franchement défavorable pour le tourisme de neige. L'augmentation de la population permanente de 40 % était également au programme.

Type d'action : actions en justice.

Initiateur et responsable du dossier : Thomas GUIBLAIN.

Etapes du dossier : La FRAPNA-Isère, attaque le PLU au TA de Grenoble pour son impact sur l'environnement et son caractère économiquement non justifié, ainsi que le permis d'aménager, prévoyant la construction d'immeubles dans une zone naturelle très sensible d'un point de vue paysager, car surplombant la plaine de l'Oisans, et particulièrement riche en espèces protégées. En outre, le projet aurait contribué à l'étalement urbain en faisant disparaître des terres agricoles.

Issue du dossier : Le 19 octobre, le TA de Grenoble a donné raison à la FRAPNA-Isère dans ses deux recours et a annulé le PLU approuvé en **2015**, ainsi que le permis d'aménager. Fin

2017, la Commune fait appel devant la Cour Administrative de Lyon contre le jugement relatif au PLU, puis se désistera en février **2018**.

Après cette double annulation, la commune a une nouvelle chance de planifier un avenir durable. La station de l'Alpe d'Huez, qui a été élue deuxième meilleure station d'Europe aux European Best Destinations en 2015, et qui se veut être « la station de demain », ne peut pas se focaliser uniquement sur la longueur des pistes, le nombre de remontées et de canons à neige, sans prendre en compte les enjeux environnementaux (transport, protection de paysage, ressource en eau, protection des milieux...).

Le versement des archives de la FRAPNA-Isère aux Archives Départementales de l'Isère est en cours. Dans certains cas, le dossier peut aussi être archivé aux Archives Départementales du Rhône, Fonds FRAPNA-Région (AD 69.).

ACTIONS DE LA FRAPNA-LOIRE



Ecopôle du Forez (photo Yves Bertrand)

ACTIONS DE LA FRAPNA-LOIRE

Création de la FRAPNA-Loire en 1984, à partir des trois associations fondatrices : le CORA-Loire, la Société de Sciences Naturelles et le Club des Pêcheurs Sportifs.

*

Gestion des déchets.

1989, La FRAPNA-Loire lutte, avec l'ASSEN (association de Sury-le-Comtal), contre une décharge (de classe 1) de déchets industriels toxiques dans une ancienne carrière d'argile, à Sury-le-Comtal. Le projet est abandonné après des démarches fructueuses auprès de la ministre de l'Environnement, Huguette BOUCHARDEAU.

1990, Coup médiatique : la FRAPNA-Loire renvoie à Lausanne les déchets suisses déposés dans la décharge du Pâteux, de Roche-la-Molière. Après avoir nettoyé et lavé les boîtes de conserves et autres, les déchets propres sont emballés dans les colis normalisés France Télécom et adressés à la mairesse de Lausanne devant les journalistes du Progrès.

La FRAPNA-Loire lutte contre l'agrandissement de la décharge de déchets industriels de Feurs/Bigny, située sur le Domaine Public Fluvial du fleuve Loire. Le site sera fermé le 12 octobre 1999.

1994, la FRAPNA-Loire s'associe à la société ONYX (qui deviendra Véolia) pour créer « la poubelle qui rit et la poubelle qui pleure », utilisée dans les animations scolaires pour motiver les enfants au tri sélectif.

1997, la société Feurs Métal lance un projet de recyclage de 1500 tonnes de piles ; la FRAPNA-Loire s'oppose au projet. La société Feurs Métal réduira ses volumes jusqu'à l'arrêt définitif du recyclage des piles.

Les sociétés Onyx et Fasa veulent créer deux décharges à Grézieux-le-Fromental sur 200 ha de zones humides, classées en ZNIEFF ; la FRAPNA-Loire s'y oppose et le projet sera abandonné.

2005, la FRAPNA-Loire demande le retrait de l'arrêté préfectoral qui permet à l'entreprise Feurs Métal de fondre des métaux issus de la filière nucléaire. Feurs Métal cessera le recyclage progressivement.

2009, Pollution au PCB : dépôt de plainte contre la société Vital Recyclage à Saint-Cyprien après un incendie d'un stockage de bois (du PCB dégagé dans l'atmosphère et dans le fleuve Loire). Suite à cette affaire, la FRAPNA-Loire se porte partie civile contre la société VITAL Recyclage, en **2012**. Le site sera vendu et utilisé pour la création d'une centrale solaire.

2012, sous la responsabilité de Jacky BORNE, vice-président chargé des déchets, un travail permanent et continu sur la gestion des déchets du département de la Loire mobilise une grande part des travaux et des interventions de la FRAPNA-Loire.

2013, affaire Saint-Priest-la-Prugne suivie par Charles-Henri VIGOUROUX représentant la FRAPNA-Loire. Exploitées de 1955 à 1980, par le CEA puis la COGEMA, les mines d'uranium ont généré des millions de tonnes de déchets radioactifs qui ont été stockés sur place. En 1996, le projet de réhabilitation par la COGEMA sera bloqué pour manque d'expertises. **2013**, la réhabilitation du site est gelée.

2015, la FRAPNA-Loire s'oppose « au plan déchets » du département de la Loire qui sera amendé.

Maison de la nature.

1989, la FRAPNA-Loire intègre la première maison de la nature au centre-ville de Saint Etienne, rue de la Richelandière, le 22 juin 1989, parrainée par le maire de St Etienne François DUBANCHET. **1999**, la FRAPNA-Loire est choisie comme conseiller technique pour la construction de la Maison de la Nature de la Talaudière. **2008/2010**, propositions de la FRAPNA-Loire pour la création d'une nouvelle maison de la nature à l'entrée de la ville de Saint- Etienne, projet qui sera abandonné en 2010 par Saint-Etienne Métropole et son Président Maurice Vincent. **2014**, la FRAPNA-Loire fête ses 30 ans et profite de cet événement pour inaugurer l'actuelle Maison de la Nature, rue René Cassin à Saint- Etienne, et s'installe dans les nouveaux locaux. La FRAPNA Loire gère l'ensemble des associations présentes dans cette maison.

Pollution lumineuse.

2010, lancement par la FRAPNA-Loire de l'opération « pollution lumineuse » auprès des municipalités à l'initiative de Gérard GAULE, administrateur de la FRAPNA-Loire. **2013**, 86 communes sur 327 éteignent l'éclairage public la nuit ; la FRAPNA-Loire fixe le seuil de 100 communes. **2016**, 144 communes éteignent.

Barrages.

1986, projet de barrage de Serre-de-la-Fare, participation de la FRAPNA-Loire (Raymond FAURE) à la création du Comité Loire Vivante (cf Actions de la FRAPNA-Région). **1988**, la FRAPNA-Loire se joint au Collectif Loire Vivante pour s'opposer à l'EPALA. Grande manifestation au Puy- en-Velay avec visite du site. **1989**, victoire des associations : arrêt de la construction du barrage de Serre-de-la-Farre.

2007, la FRAPNA-Loire propose la reconstruction complète du barrage des Plats conformément à la réglementation en cours. La proposition de la FRAPNA-Loire sera rejetée au profit d'une simple réparation du barrage. **2012**, l'enquête publique du barrage des Plats donne un avis favorable à la réparation du barrage : les solutions alternatives proposées par la FRAPNA-Loire n'ont pas été étudiées, en particulier la création d'une rivière de contournement pour rétablir la continuité écologique en aval du barrage. **2008**, lancement des travaux du barrage des Plats, la FRAPNA-Loire propose une rivière de contournement qui sera remplacée par une conduite forcée. Affaire suivie par Alain BONARD, administrateur.

Réserves naturelles.

1985, création de la réserve naturelle volontaire des Hautes-Chaumes du Forez (55 ha), à l'initiative de Jean-Claude FAYARD, propriétaire des terrains des Jasseries de Colleigne, et de la FRAPNA-Loire, le 21 Septembre 1985. Plus tard, cette réserve naturelle volontaire sera transformée, conformément à la législation, en réserve naturelle régionale.

2004, inauguration de la maison de la réserve naturelle volontaire des Gorges de la Loire, par le maire de Saint-Etienne, Michel THIOLLIÈRE. La FRAPNA-Loire devient gestionnaire officiel de la réserve. **2005**, premier grand programme d'animation de la réserve naturelle des Gorges de la Loire. **2009**, la Région Rhône-Alpes confie à la FRAPNA-Loire la gestion de la

Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire, en binôme avec le SMAGL (Syndicat mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire).

Autoroutes.

1997, grande manifestation organisée à Lyon contre l'A45 Saint-Etienne/Lyon. La FRAPNA-Loire s'oppose à la création d'une autoroute payante consommatrice d'espaces et demande une solution alternative. **1999**, François CATALANO, de l'association Sauvegarde des Coteaux du Jarez, présente des propositions alternatives au projet de l'A45 : requalification de l'A47 mise à trois voies, contournement sud de Givors. **2007**, les 19 et 20 mai, la FRAPNA-Loire organise les premières 24 heures naturalistes dans la Loire sur le tracé de l'A45. **2018**, le projet de l'A45 est abandonné par l'Etat.

2010, propositions de mesures compensatoires dans le cadre des travaux de l'A89 de Balbigny au Nord de Lyon par la FRAPNA Loire (passages à faune et notamment, pour la première fois en France un passage aérien pour chauvesouris).

La chasse.

1997, recours contre la fermeture de la chasse au gibier d'eau au 28 février. La FRAPNA-Loire obtiendra la fermeture au 15 Février.

2002, organisation de battues administratives aux sangliers à l'Ecopôle, suite aux pressions des agriculteurs situés au voisinage. Voir la fiche Ecopole.

2015, la FRAPNA-Loire, qui gérait la gravière aux oiseaux à Mably pour le compte du Grand Roanne, a été évincée pour être remplacée par la Fédération de chasse et la Fédération de pêche de la Loire. Le Grand Roanne s'est laissé gruger par une campagne mensongère orchestrée par les fédérations de chasse et pêche afin de spolier la FRAPNA-Loire de ce site qu'elle avait créé en 2008.

Protection de la faune, de la flore et des milieux.

1987, la FRAPNA-Loire porte plainte contre l'exploitant d'une tourbière située dans le Forez à Noiretable.

1994, partenariat FRAPNA-Loire/France Télécom pour l'obturation des poteaux téléphoniques (tueurs d'oiseaux). Le procédé stéphanois a été adopté au plan national. Initiateur Raymond FAURE.

2011, la Ville de Saint-Etienne adhère à la charte « zéro pesticides » prônée par la FRAPNA-Loire, première agglomération à la mettre en place.

2015, la FRAPNA-Loire s'oppose à un projet éolien dans le parc du Pilat.

Education à la nature information et sensibilisation du public.

1986, Festival nature « cinat expo » du 17 janvier au 26 janvier (films, expositions, conférences dans le hall de la mairie de Saint Etienne et plusieurs autres lieux dans la ville) organisé par la FRAPNA-Loire et coordonné par Josy DEFOUR (plus de 5000 visiteurs).

1994, création du Réseau Education Nature de la FRAPNA-Loire, avec publication d'un catalogue de 7000 activités. Convention de partenariat entre la ville de Saint-Etienne et le Réseau d'Education à la Nature et à l'Environnement de la Loire (RENE 42).

1996, lancement du Cahier Vert (éducation à l'environnement), 100 premières classes visitées par les animateurs de la FRAPNA-Loire.

2000 : Présence d'un stand FRAPNA-Loire à la Biennale du Design de Saint-Etienne.

2001, sur une idée originale de la FRAPNA-Loire, une remise d'un « diplôme du mérite environnemental » aux 18 entreprises de la Loire, certifiées ISO 14001, est organisée, en coopération avec les CCI de Saint-Etienne et Montbrison/Roanne (une première en France).

2006, la revue NATURE LOIRE, sous la responsabilité de Philippe PEYROCHE, prend une nouvelle forme ainsi qu'un nouveau format, basé sur la qualité.

2012, la FRAPNA-Loire met en place, avec le Procureur général, des stages « éco-citoyenneté » comme alternatives aux peines pour pollution.

2012, premier festival « Santé Environnement » au centre des congrès de Saint-Etienne, avec des centaines de visiteurs.

1987 - Création de l'Ecopôle du Forez : observatoire privé des zones humides de la Loire, et création de l'Ecozone, zone protégée du Val de Loire.

L'Ecopôle : le plus grand observatoire des zones humides de la Loire ; l'Ecozone, une zone protégée qui a pour vocation de devenir la plus grande réserve ornithologique de la région Rhône-Alpes.

Les extractions industrielles de granulats dans la plaine alluviale ont commencé dès 1954 pour s'achever en 1991 sur une épaisseur moyenne de 4 m, entraînant des modifications profondes du paysage et de la dynamique fluviale : destruction de milieux naturels, disparition irréversible d'une partie des alluvions nécessaires à l'équilibre du fleuve, création de milieux artificiels, abaissement de la ligne d'eau de la Loire...

L'observatoire a été réalisé sur les anciennes gravières de la société Morillon Corvol à Chambéon, puis la zone protégée a été étendue le long des rives de la Loire.

Objectif : restaurer une zone humide après intervention industrielle, et créer un site permettant la sensibilisation du public et des scolaires à la connaissance et à la protection de la nature.

Initiateur et responsable : Raymond FAURE.

Partenaires : Société Morillon Corvol, Conseil général de la Loire, Crédit Agricole, Région Rhône Alpes, Europe, Agence de l'Eau Loire Bretagne, plusieurs partenaires privés dont EDF, France Télécom, les Galeries Lafayette...

Étapes du projet et vie de l'observatoire :

1/ Construction et fonctionnement de l'observatoire (la Nef), restauration physique du site et création de l'Ecozone.

1987, la FRAPNA achète 11 ha de gravières en fin d'exploitation pour 200 000 F empruntés. Réaménagement écologique. **1989**, le président du Conseil général, Lucien NEUWIRTH, visite le site et s'engage dans le projet. **1990**, présentation officielle du projet en présence de Lucien NEUWIRTH. Le Crédit Agricole verse 300 000 F à la FRAPNA-Loire. **1990**, dossier présenté à l'Europe. Dix MF sont accordés au titre des Actions communautaires pour l'environnement, action prévue de 1991 à 1996 pour acquérir, protéger, réhabiliter et gérer 750 ha de milieux fluviaux entre Montrond-les-Bains et Feurs, qui constituera l'Ecozone englobant les 150 ha de l'Ecopôle. **1991**, la société Morillon Corvol et deux autres sociétés font donation à la FRAPNA-Loire de 30 ha d'anciennes gravières. Début des travaux de génie écologique. **1991**, début de la construction de l'observatoire "La Nef" entièrement en bois et sur pilotis, dessiné par l'architecte

Y. PERRET. Coût 2,7 MF. **1992**, à la demande de la FRAPNA- Loire, EDF enterre 1400 m de ligne moyenne tension autour de l'Ecopôle. Accueil des premiers visiteurs et groupes scolaires. **1993**, Inauguration de l'Ecopôle par le Ministre de l'Environnement, en présence du Président du WWF France, du Directeur de la DG11 à Bruxelles, du Président du Conseil Régional et de celui du Conseil Général. **1993** Achat des gravières de la Caille. **1994**, l'Ecopôle franchit le cap des 10 000 scolaires et 5 000 visiteurs. **1994**, création d'un sentier de découverte des bords de Loire sur la commune d'Andrézieux- Bouthéon. **1995**, inauguration de la première exposition permanente pédagogique et ludique de découverte de la nature, dans la Nef. **1997**, signature de l'amodiation du Domaine Public Fluvial par la DDE au droit de l'Ecopôle. **1997**, après plusieurs acquisitions de parcelles en bord de Loire, l'Ecozone s'étend sur six communes et protège 280 ha de milieux humides. **1998**, France Nature Environnement organise son AG à l'Ecopôle. Avec 10 000 scolaires et 60 000 visiteurs, l'Ecopôle devient le second site touristique du département et reçoit du Conseil Général 1,3 MF au titre d'un contrat de site, ce qui permet la construction d'un nouveau bâtiment "La Ruche". Le site est labellisé "Natura 2000". **1999**, inauguration de "La Ruche". **2003**, l'observatoire a reçu en 10 ans 500 000 visiteurs. **2004**, poursuite des travaux de restauration du site et acquisition de 80 ha supplémentaires, grâce aux 2,5 M€ obtenus par contrat avec l'Agence de l'Eau. **2007**, inauguration du sentier pédestre entre Feurs et l'Ecopôle. Première fête du saule à l'Ecopôle, imaginée et organisée par Eliane COGNARD. **2013**, l'Ecopôle fête ses 20 ans avec un représentant de la ministre de l'Ecologie, le président du Conseil Régional Rhône-Alpes, le président du Conseil Général de la Loire, la Préfète, les présidents de FNE et de la LPO ; 4 000 visiteurs pour cet anniversaire. **2014**, deux contrats Natura 2000 signés avec l'Etat pour un meilleur entretien des milieux ouverts. Réouverture du site de la Caille. **2015**, près de 10 000 visiteurs sur le site web et 77 371 visiteurs de l'Ecopôle. Première lettre numérique trimestrielle, et première lettre annuelle "La Plume de l'Ecozone" à destination de la population locale. **2016**, désengagement financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Restauration de la gravière de l'étang Faure. **2018**, l'Ecopôle fête ses 25 ans, durée pendant laquelle le site aura reçu 1 500 000 visiteurs.

2/ Interventions destinées à restaurer la biodiversité. Suivis scientifiques :

1988, construction d'un seuil pour reconnecter un ancien bras mort.
1993, 25 000 feuillus plantés, en deux ans, sur 24 ha pour reconstituer la ripisylve.
1994, première ré-introduction de castors.
1995, remise en pâture des rives des anciennes gravières par des moutons de race rustique.
1996, lâcher de castors, ce qui porte à 13 la population depuis les lâchers de 1994 et 1995.
1998, Installation dans les combles de l'Ecopôle d'un nichoir à faucons crécerelles, équipé d'une caméra. L'espèce se reproduira de 1998 à 2008.
1999, installation d'un mini-rucher et de plusieurs ruches installées en **2006** pour démonstration pour le public.
2001, installation de plusieurs radeaux à sternes. Réouverture de frayères à brochets, retour du brochet en **2006**.
2008-09, réintroduction d'une population d'oies cendrées.
2012, création et restauration de mares.
2014, création d'une roselière sur le plan d'eau principal de l'Ecopôle.
2015, construction de trois nouveaux radeaux à sternes. Suivis de la flore rare et/ou protégée et de la flore envahissante. Suivi des mammifères aquatiques. Début de l'Inventaire des Syrphes sur plusieurs années.
2016, mise à jour de la liste des Coléoptères.
2016, Installation d'un mât pour la nidification des hirondelles devant la Nef de l'Ecopôle. Financement participatif. Le 2 juillet inauguration en présence de tous les parrains.

3/ Retour spontané d'espèces d'oiseaux. Restauration de la biodiversité :

1991, premier hivernage sur le site d'une population de Grands Cormorans (600).

1996, le site devient une étape pour les oiseaux migrateurs, Bernaches, Grues cendrées, Grande aigrette, Butor étoilé...

1997, premier hivernage du Pygargue,

1998, la Spatule blanche,

2000, la Guifette leucoptère,

2002, la Bécassine sourde,

2005, le Jaseur boréal.

Régulièrement, de nouvelles espèces patrimoniales s'installent de manière durable pour la nidification : Sterne pierre-garin (**2003**), Echasse blanche (**2006**), Fuligule morillon et Mouette rieuse (**2007**), Oie cendrée (**2010**), Canard souchet (**2013**), Héron pourpré (**2014**).

Le nombre d'espèces d'oiseaux est passé de 60 en 1987 à 272 aujourd'hui, dont 70 sont considérées comme nicheuses certaines.

Le nombre d'espèces hivernantes et migratrices (de même que leur population) a également évolué très favorablement. L'Ecozone du Forez fait désormais partie du réseau Natura 2000 et possède le statut de Zone de Protection Spéciale (ZPS). Les suivis scientifiques mettent en évidence l'augmentation de la biodiversité au niveau d'autres groupes floristiques et faunistiques. **2003**, retour de la Loutre d'Europe. **2004**, redécouverte de la Lindernie des marais, disparue dans la Loire depuis plusieurs décennies. Apparition de nouvelles stations d'espèces patrimoniales floristiques comme la Marsilée à quatre feuilles (**2009**) (espèce protégée et inscrite en annexe II de la Directive européenne Faune-Flore-Habitat) ou la Limoselle aquatique (**2007**) (espèce protégée). **2017**, découverte d'une nouvelle espèce d'Orchidée. Sur le site de Moriaud, 148 espèces de Coléoptères ont été inventoriées dont 53 nouvelles pour l'Ecozone...

L'Ecozone du Forez constitue aujourd'hui un site à haute valeur patrimoniale. Il est désormais identifié comme « réservoir de biodiversité ». Les actions menées par la FRAPNA-Loire montrent que des travaux ciblés permettent aux milieux naturels de se régénérer rapidement et d'attirer bon nombre d'espèces tant « ordinaires » que menacées.

4/ Contacts internationaux :

1992, la Fondation pour les amis du delta du Danube (ONG roumaine). **1993**, des lycéens de sept pays européens participent à la plantation d'arbres pour reconstituer des haies. Délégation suisse du canton de Genève intéressée par la réhabilitation écologique du site. **1998**, tentative avortée d'un jumelage de l'Ecopôle avec une réserve naturelle espagnole. **2001**, visite de plusieurs membres du WWF-Pologne. **2009**, délégation de l'Agence de Lombardie pour la protection de l'environnement.

5/ Visites et formations :

1992, 40 enseignants. **1992** et **1996**, gendarmes et officiers de gendarmerie de la Loire (législation environnementale et découverte du site). **1994**, une vingtaine de magistrats accompagnés par le Procureur Général de Lyon, le professeur de Droit de l'Environnement Jean UNTERMAIER, le président de FNE pour initiation à la protection de la nature. **2000**, des étudiants en sciences et technologies du patrimoine de l'Université de Montpellier. Plusieurs visites d'entreprises certifiées ISO 14001. **2004**, une soixantaine d'agents du Conseil Supérieur de la Pêche, trois sessions de formation sur les zones humides. **2006**, visite privée de Jean-Jacques QUEYRANNE, président du Conseil régional Rhône-Alpes, à l'Ecopôle du Forez. **2006**, une quarantaine d'enseignants pour un stage sur l'éducation à l'environnement. Douze techniciens de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour un stage sur les mammifères aquatiques. Idem en **2010**. **2009**, stage de formation pour l'ONCFS sur les mammifères du Bassin de la Loire. **2013**, la FRAPNA-Loire organise un colloque rassemblant ingénieurs en écologie, des associations environnementales, des entreprises, et des collectivités locales. **2015**, accueil d'une formation sur les contrats Natura 2000 de l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels). **2017**, accueil d'une expérimentation de lutte contre la

Renouée du Japon, en collaboration avec l'Université de Lyon. Rassemblement des Services Civiques de la Loire. Accueil de la journée des correspondants botaniques de la Loire et du Rhône, deux journées de rassemblement pour les services civiques.

6/ L'Ecopôle comme modèle :

La société Morillon Corvol transmet son expérience en devenant partenaire de la SEPANSO (Société d'étude et de protection de la nature du Sud-Ouest) pour la réhabilitation d'un site d'exploitation d'alluvions. **2000**, visite d'une vingtaine d'élus savoyards, pour un projet de réhabilitation de l'Arve. **2002**, délégation du Parc naturel du Lubéron pour un projet de renaturation de la Durance, délégation de la Communauté de Communes du Val de Drôme pour un projet de création d'un site analogue. **2001, l'Ecopôle du Val d'Allier** créé sur le modèle de l'Ecopôle du Forez : renaturation de 120 ha de gravières, objectif : concilier nature et activités humaines. **2010, l'Ecopôle de Pérouges-Plaine de l'Ain**, (devenu en 2012 l'Ecophilopôle) : renaturation de gravières, accueil du public, promotion de l'agriculture durable, etc... **2014**, création de **l'Ecopôle de l'Emblavez** en Haute-Loire, inspiré de l'Ecopôle du Forez : objectif, protéger, restaurer et valoriser le fleuve Loire et ses affluents.

7 / La Transligérienne :

2016, lancement officiel de la Transligérienne par la FRAPNA-Loire et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire. Objectif : permettre la création ou l'entretien de sentiers le long de la Loire, du Mont Gerbier de Jonc à Saint Nazaire. **2018**, balisage du tronçon Montrond-Feurs de la future Transligérienne.

Aujourd'hui, l'Ecopôle du Forez est d'abord un espace naturel protégé, mais en même temps le résultat d'une collaboration inédite entre le monde industriel, les associations de protection de la nature et une majorité d'élus de nos collectivités.

*L'Ecopôle du Forez est un ensemble de **760 hectares** constitué de terrains privés de la FRAPNA et d'une partie du domaine public fluvial. La FRAPNA-Loire en est l'unique gestionnaire*

Archives : AD 69

Bibliographie : Ecopôle du Forez. La nature restaurée au fil de la Loire. Yves THONNEYRIEUX et Henri COLOMB, 2013, 144 p. Ed. FRAPNA Loire.

Rédaction : Raymond FAURE et Monique COULET.

Les Archives correspondant aux différents dossiers se trouvent à la FRAPNA-Loire, Maison de la Nature, 11 rue René Cassin, 42000 Saint-Etienne. Dans certains cas, le dossier peut aussi être archivé aux Archives Départementales du Rhône, Fonds FRAPNA-Région, indiqué par AD 69.

ACTIONS DE LA FRAPNA-RHÔNE



Massif du Saint-Rigaud. Forêt en cours d'acquisition par la FRAPNA-Rhône
(photo Daniel Ariagno)

ACTIONS DE LA FRAPNA-RHÔNE

Création de la FRAPNA-Rhône : en 1966, création du COSILYO (COmité de défense des Sites du LYonnais), sur l'instigation de la section lyonnaise du Club Alpin Français dont les responsables contactent Philippe LEBRETON, à cause d'une menace d'urbanisation pesant sur le site d'escalade des rochers d'Yseron. Les statuts de cette nouvelle association seront déposés en 1968. A la suite de la création de la FRAPNA-Région en 1971, le COSILYO deviendra, en 1981, la FRAPNA-Rhône.

*

1968-en cours - Education à la nature, informations, sensibilisation, formations.

Initiatrice de l'action : Frédérique RESCHE-RIGON

Responsables : action collective impliquant dans un premier temps des bénévoles militants puis des salariés. Dans la longue liste des personnes, il faut mentionner le passage marquant de deux jeunes collègues aujourd'hui décédés, Alexandre RENAUDIER (mai 2013) et Julie WYSS (août 2018) ; Patricia ARMANDY-MARTIN a été éducatrice de 1992 à 2016. Sont actuellement en poste : Cédric BONVOISIN depuis 2005, Manu BERETZ depuis 2006, Marie Laure PONNELLE depuis 2008, Aurélie GOMMELET depuis 2009, Jennifer BRAHIMI depuis 2010, Clara CROCE depuis 2014 et Aloïs MONTAGNE depuis 2016. Compte tenu du caractère transversal des actions éducatives, d'autres collègues et militants ont pu contribuer à la sensibilisation, aux stands, formations, événements...

Partenaire(s) : le Grand Lyon, le Conseil général, la Région Rhône-Alpes, divers Syndicats mixtes (par exemple le SMIRIL Syndicat Mixte du Rhône, des Îles et des Lônes), communautés de communes, communes (par exemple Villeurbanne), établissements scolaires publics et privés, primaires, secondaires, supérieurs, Agence de l'Eau, Maison de l'Environnement avec l'équipement Grand Moulin à Francheville, Entreprises (Digitale centre de tri de Veolia)..

Étapes : Dans les années 1970 et 1980, la sensibilisation, l'information et la communication autour de la protection de la nature constituaient déjà des priorités pour l'association, mais ces actions étaient portées par des militants, des administrateurs, des adhérents, des objecteurs de conscience.

1990, une réflexion s'engage pour rendre ces actions plus permanentes et organisées.

1991, premier « contrat » avec la commune de Brignais.

1992, embauche des deux premières salariées éducatrices. Création et édition du **Jeu du Campagnol** qui n'était pas une totale réussite, mais c'était une première !

1993, Biennale Art et Nature « Becs et Griffes », accompagnée pour la première fois d'animations scolaires. Début du partenariat avec le Grand Lyon (30 animations auprès des scolaires). Le **Jeu de l'arbre** est créé et diffusé. La FRAPNA-Rhône innove et lance un cycle en interne de formation de ses adhérents : **l'Université de la Nature** comprenant 20 séances avec des spécialistes.

1994, le développement des actions exige l'embauche d'un troisième éducateur. Première convention avec le Conseil Général (100 animations auprès des collégiens sur la problématique des déchets, avec présentation officielle des poubelles pédagogiques renversées dans les salons du Conseil Général devant élus, techniciens et journalistes... un grand moment !). Mesures d'accompagnement des plantations des arbres dans le Grand Lyon, entre autre dans les quartiers DSU (développement social urbain). Face à face pédagogiques, c'est à dire en contact avec le

public, mais aussi montage de dossiers et reconnaissance des institutions : agrément Jeunesse et Sport. 199 journées d'animations sont déjà comptabilisées.

1995, la FRAPNA-Rhône quitte son local des quais de Saône et intègre les locaux de la MRE (Maison Rhodanienne de l'Environnement), ce qui facilite les actions communes et la sensibilisation.

La FRAPNA-Région sort un numéro spécial de Rhône-Alpes Nature consacré au « Dossier éducation à l'environnement », numéro diffusé dans toute la région, rendant compte des expériences menées par les sections départementales.

1996, édition du livret et du poster « **Plantes protégées du Rhône** » grâce au soutien du Conseil Général, dans un travail qui rassemble adhérents et salariés, éducateurs et veilleurs.

Les compétences de la FRAPNA-Rhône en matière d'éducation à la nature sont de plus en plus reconnues avec le premier Agrément Education Nationale (renouvelé régulièrement depuis) tandis que les conventions avec les collectivités se multiplient.

1997, création de l'**exposition « L'écologie, un jeu d'enfant »**. Diffusion du livret et du poster « **Animaux protégés du Rhône** ». Création, par divers acteurs de l'éducation à l'environnement (dont la FRAPNA-Rhône), du GRAINE Rhône-Alpes (Réseau Régional pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable), dans lequel un ou plusieurs salariés FRAPNA (Isère, Drôme, Ardèche, Rhône) se sont engagés et seront toujours impliqués au CA et au Bureau, de l'origine jusqu'à aujourd'hui. La FRAPNA-Rhône se chargeant en outre de porter la continuité et la représentation de la FRAPNA-Région.

1998, **Jeu de l'eau** mais aussi conception du **sentier d'interprétation** de l'Yzeron, une autre passerelle entre activités éducatives et activités naturalistes.

1999 et... **2000** Une équipe de six ! Nombre de demi-journées d'intervention : **2001** : 1104 demi-journées de face à face. **2002** : 1165, **2003** : 1208, **2004** : 1256 ; avec **Brins d'art** qui prend le relais des Biennales d'art animalier pour diffuser notre idée de nature-culture, inauguration de l'exposition à la Mairie de Lyon 4ème, élaboration d'un livret ; **2005** : 1360, **2006** : 1491, **2007** : 1358 ; premier cahier nature-culture sur le Castor qui sera suivi par une dizaine d'autres (Hérisson, Chauves-souris, Orchidées, Blaireau, les abeilles, etc).

2008, 8ème poste d'animateur et 1597 demi- journées de face à face.

2009, le deuxième numéro de 'Rhône Nature' dédié à l'EEDD. En cours d'année, l'animation du RRENE FRAPNA est confiée à la FRAPNA-Rhône, cette mission se poursuivra jusqu'en 2018. Rédaction d'une contribution pour les Assises Régionales et Nationales de l'EEDD. **2012**, en prévision des Assises Nationales, le troisième numéro de Rhône Nature dédié à l'EEDD est réalisé.

2013, Assises Nationales de l'EEDD co-organisées par le GRAINE Rhône-Alpes et le CFEEDD à Lyon en mars. La FRAPNA-Rhône est très impliquée, et se trouve missionnée par FNE pour réaliser un livret présentant « Des expériences éducatives dans les territoires – Découvrir ensemble et partout la nature et l'environnement ». Encore aujourd'hui, l'association est très impliquée dans le réseau ESEN de FNE.

2014, réalisation du **grand jeu de la Nature en ville**.

2016, 4ème numéro de Rhône Nature, dédié à l'EEDD.

2017, réalisation d'une exposition sur la médiation Faune sauvage, 7 panneaux pour « réconcilier l'homme et la nature » à destination du grand public.

2018, la multiplication des acteurs de l'EEDD, les préoccupations des collectivités, les changements politiques, la diminution des financements publics rendent nécessaires l'évolution et l'adaptation des missions et des métiers, la diversification des thématiques (ilots de chaleur urbain, livret en cours) et des supports (réalisation de films valorisant les actions auprès de publics adultes, en cours).

Cette liste est loin d'être exhaustive : il manque de nombreuses actions, par exemple, les diverses formations ou actions à destination du public adulte, les partenariats avec des entreprises ou d'autres lieux socio-culturels, les salons Primevères et nos « Manifesterre », les

campagnes pédagogiques FRAPNA-Rhône (avec les mallettes <http://www.FRAPNA-Rhône.org/kits-pedagogiques>), les cartes vertes, les actions inter-associatives, les Rencontres du GRAINE, les Journées du Patrimoine...

Fiche rédigée par Frédérique RESCHE-RIGON

Inventaires naturalistes.

Les actions de protection conduites par la FRAPNA-Rhône ont toujours reposé sur des bases scientifiques incontestables. Ces bases scientifiques reposent à leur tour sur les compétences des acteurs, mais surtout sur une connaissance de la nature, entendue comme l'ensemble de la faune et de la flore et des écosystèmes qui les hébergent.

Aux débuts des années 70, les connaissances étaient souvent partielles et dispersées auprès de chaque observateur (dans des carnets de terrain, en l'absence d'informatique). Avec la « *professionnalisation* » de la protection de la nature et la reconnaissance des APN comme des acteurs crédibles, il a fallu organiser la collecte des données naturalistes.

But : Dès les années 1980, la nécessité de créer des banques de données naturalistes s'est fait sentir, conduisant à une généralisation des inventaires naturalistes par de multiples acteurs motivés. Bien qu'ayant développé des inventaires plus ou moins formalisés, la FRAPNA-Rhône, tant au niveau régional qu'au niveau des départements, a pris un certain retard quant à la création de banques de données spécifiques. Pour les Vertébrés notamment des conventions ont dû être passées entre les FRAPNA-Rhône et les CORA/LPO, pour l'exploitation des banques de données type « *Visionature* » (base en ligne). Mais des bases de données spécifiques ont cependant été créées, pour les Insectes, la flore ou certains taxons de vertébrés (chauves-souris, blaireaux). Ces banques de données et/ou inventaires pour des sites particuliers constituent le « *fonds de commerce* » de la FRAPNA-Rhône, apportant un haut niveau scientifique aux études, rapports ou dossiers de protection réalisés.

Date et initiateurs des actions. Dès **1990**, Daniel ARIAGNO milite pour la constitution d'une banque de données Faune. Par défaut, c'est la base CDNAT (centrale de données naturalistes) du CORA de l'époque, modifiée pour les mammifères qui sera utilisée. Plus tard, à partir du début des années **2000**, Timothy COWLES entreprend une étude systématique des Lépidoptères Rhopalocères du Rhône, bientôt rejoint par Vincent PICAT, Jennifer SCOTT et plus tard par Bernard BARC. Une base de données *Access* (conçue à l'origine par Pascal DUBOIS pour les Naturalistes Rhodaniens) a été adaptée à cette étude qui s'est poursuivie dans le cadre de la FRAPNA-Rhône. A partir de **2012**, l'enquête a été étendue aux Lépidoptères Hétérocères. En **2015**, un Atlas des Rhopalocères du Rhône (PDF) a été réalisé par Timothy COWLES et, en **2016**, un premier état de nos connaissances sur les Hétérocères du Rhône par Bernard BARC.

Parallèlement une banque de données Flore est gérée par Didier ROUSSE, tandis qu'une base spécifique « *blaireau* » est développée par Julien BOUNIOL et Daniel ARIAGNO (inventaire des terriers). Ces derniers négocient, pour les Mammifères spécialement, une convention d'utilisation de *Visionature* avec la LPO, précisant que la FRAPNA-Rhône est référente pour les mammifères du Rhône.

De nombreux observateurs participent à la collecte des données naturalistes :

Banque de données Lépidoptères : à ce jour (2018) la base comporte pour le département 75.000 données environ (sur 108 espèces de Rhopalocères et plus de 1500 espèces d'Hétérocères). L'étude est poursuivie par les personnes citées précédemment ainsi que par d'autres adhérents de la FRAPNA-Rhône et des Naturalistes Rhodaniens. D'autres associations naturalistes ou de défense de l'environnement du département participent également activement aux prospections nocturnes (plus de 40 en 2017).

Banque de données Flore : Didier ROUSSE. Divers naturalistes transmettent leurs données au responsable flore de la FRAPNA-Rhône, et/ou aux banques de données des CBN (Conservatoires botaniques nationaux des Alpes et/ou du Massif Central)

Visionature et base de données « Blaireaux » : nombreux acteurs dont Daniel ARIAGNO, Julien BOUNIOL, Dominique BREDA et Jean-Yves BARBIER (de l'Association Générale d'Urbanisme et de Protection de l'Environnement, AGUPE). Les données mammifères, résultant d'observations directes ou indirectes, d'analyses de pelotes de rejection, de l'utilisation de caméras automatiques, etc, sont régulièrement utilisées pour des dossiers de protection (CDCFS...) ou des publications (Atlas des mammifères sauvages, en cours de réalisation)

Banque de données Chiroptères. Depuis la fin des années 1970 et le début des années 1980, la FRAPNA-Rhône a développé (initiateurs Denis SALAÜN, Daniel ARIAGNO, Marcel MEYSSONNIER) un groupe d'études des chiroptères (prospections milieux souterrains, suivis hivernaux depuis 30 ans, détecteurs d'ultasons...) auquel participent des acteurs de la LPO et des spéléologues. Le groupe chiroptères comporte une trentaine de naturalistes et est animé principalement par Edouard RIBATTO, Manuelle BERETZ, Christophe D'ADAMO, Pierre CHICO-SARRO... Ces inventaires chiroptères ont conduit à la mise en protection de 5 sites souterrains dont la mine du Verdy et le site Natura 2000 des mines de Valloisères, à diverses publications et à la réalisation de l'Atlas régional des chiroptères (2014).

Les opérations d'inventaires sont des actions de longue durée, voire permanentes, qui se poursuivent chaque année. Sont recherchées les séquences d'observations les plus longues possibles pour mettre en évidence les fluctuations de populations (cycles pluriannuels de la biologie des espèces) dans le temps et dans l'espace.

Depuis 2016, de nouveaux champs d'inventaires ont été lancés : les **Orthoptères** par Jean-François THOMAS (publication prévue pour 2019 ?), les **fougères** et **Bryophytes** par Yves GARNIER et Jean-François THOMAS.

Fiche rédigée par : Daniel ARIAGNO et Bernard BARC. Participation : Gérard HYTTE.

1986-1992 - Opposition à un projet de décharge d'ordures ménagères à Ampuis (lieu-dit la Côte-Ferrée).

But et formes de l'action : 1986, la FRAPNA-Rhône dénonce le choix aberrant résultant d'une politique foncière spéculative qui a conduit le SIVOM Rhône-Gier, avec l'aval des administrations concernées (Préfecture, DDA, DDE, DDASS), à implanter une décharge d'ordures ménagères destinée à recevoir les déchets de dix communes pendant trente-cinq ans, sur les sources d'un ruisseau d'une exceptionnelle qualité, le Fongeant, à Ampuis. Ce ruisseau abrite, entre autres espèces, une forte population d'écrevisses à pieds blancs, (*Austropotamobius pallipes*).

Cette décharge, autorisée par arrêté préfectoral, a fait l'objet d'une inauguration officielle en 1987, avec la participation complaisante d'administrations n'ayant pas joué leur rôle de service public.

Initiateur et responsable de l'action : Georges GRENOUILLET, résidant sur la commune d'Ampuis, vice-président de la FRAPNA-Rhône, s'est chargé de conduire l'action juridique, dès 1986, avec l'aide précieuse de Jacqueline PELLERINS, juriste en Droit de l'environnement.

Étapes et issue du dossier : Quelques semaines après l'inauguration et trois mois d'exploitation de la décharge, le Tribunal Administratif de Lyon donne raison à la FRAPNA-Rhône en prononçant, le 20 janvier 1988, le sursis à exécution de l'arrêté d'autorisation préfectorale et demande la nomination d'une expertise, afin d'étudier les conséquences d'une telle réalisation sur le milieu.

Malgré la fermeture de la décharge, les nuisances consécutives à ces trois mois d'exploitation sont constatées. Le Tribunal Administratif ordonne au SIVOM de respecter la décision de justice en prenant les mesures qui s'imposent. Le SIVOM choisit de ne pas s'exécuter et la FRAPNA-Rhône saisit la Section du Contentieux du Conseil d'Etat d'une demande d'astreinte. L'intervention du Conseil d'Etat conduit le Préfet à prendre un nouvel arrêté, mettant en demeure le SIVOM d'effectuer les travaux de captage des effluents pollués. Le Ministère de l'Environnement s'exprime, en date du 15 septembre 1988, en précisant : « ...les mesures que l'on peut imposer ne seront pas de nature à protéger durablement le site. »

Impact médiatique de l'opération :

La presse donne un retentissement important à ce conflit qui met en cause de nombreux élus locaux.

Issue de l'action : Le SIVOM ne renonçant pas, et à la suite de nombreux rapports d'experts à la faveur de la FRAPNA-Rhône, l'affaire est jugée à Lyon qui impose la fermeture définitive de cette installation. Au moment de clore l'affaire, le Président du Tribunal Administratif remercie et félicite la FRAPNA-Rhône pour « l'excellence du dossier présenté » et lui accorde, à titre compensatoire, une attribution financière de cinq mille francs...

Archives : AD 69 et chez Georges GRENOUILLET.

Fiche rédigée par Georges GRENOUILLET

1986-1988 - Création du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre.

Objectif : L'Île du Beurre est un paysage d'îles et de bras secondaires, caractéristique des milieux rhodaniens ayant subi de fortes perturbations au cours des aménagements du fleuve. Elle se trouve dans l'extrémité amont de la retenue de Sablons, ce qui induit une remontée du niveau d'eau du fleuve de 3,60 m par rapport au niveau moyen en période de débit d'étiage, entraînant une faiblesse de pente du système et un appauvrissement de sa dynamique. Néanmoins, malgré ces contraintes, ce site se montre d'une grande richesse sur le plan paysager, faunistique et floristique, justifiant sa protection.

Initiateurs de l'action : L'initiative de cette action est collective et émane de la FRAPNA-Rhône au nom de laquelle plusieurs personnes s'impliquent : Georges GRENOUILLET et Daniel ARIAGNO dès 1986 d'abord, puis d'autres comme, Marc MICHELOT, Guy FLACHER...

Responsable de l'action : Le dossier est essentiellement porté par Georges GRENOUILLET, résidant près du site, en liaison avec la FRAPNA-Rhône (Bernadette GILBERTAS).

Partenaire : dans le cadre de l'Année européenne de l'environnement (1987), un groupe industriel, Rhône-Poulenc (identité aujourd'hui disparue) responsable de plusieurs pollutions du Rhône de grande ampleur, souhaite redorer son image avec une opération médiatique en faveur de l'environnement. Les initiateurs du projet proposent alors à Rhône-Poulenc, au nom de la FRAPNA-Rhône, un défi : dans ce qu'on appelait « le couloir de la chimie », restaurer un secteur du fleuve en faveur de la nature, à savoir l'Île du Beurre. Rhône-Poulenc relève le défi et accepte de s'impliquer dans le projet.

Étapes et issues de l'action : 1986, une procédure de préservation par arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est lancée par la FRAPNA-Rhône. Elle aboutit favorablement en février 1987. Elle s'applique à 13 hectares de forêt alluviale, lînes et zones humides. Dès cette mesure acquise, est né le projet de réaliser une structure destinée à assurer la restauration de ce milieu, le développement des activités de suivi scientifique, la transmission des connaissances acquises au public, et notamment aux scolaires. Sur la base de ces objectifs, et autour du projet issu de la FRAPNA-Rhône, se sont rassemblés des acteurs multiples et généralement plutôt

éloignés les uns des autres. Rhône-Poulenc finance la restauration des bâtiments en ruines situés sur le site et continue d'apporter sa participation au montage financier et au fonctionnement du Centre d'Observation (CONIB), dont Georges GRENOUILLET devient le directeur pour de nombreuses années. La présence de ce grand groupe industriel a permis de rassembler des partenaires multiples, dont la diversité est encore aujourd'hui une caractéristique de la composition du Conseil d'Administration qui gère ce centre et qui réunit la Commune de Tupin-et-Semons, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, le Parc naturel régional du Pilat, le Conseil Départemental du Rhône, la Compagnie Nationale du Rhône, le Conseil Départemental de l'Isère, la FRAPNA-Rhône, la LPO.

Le Centre d'observation de la Nature de l'Île du Beurre est une association loi 1901 créée en juin **1988**. **1989**, inauguration en présence du ministre de l'Environnement. Trente ans plus tard, le fonctionnement du Centre repose sur le même montage administratif et apporte satisfactions aux visiteurs comme aux partenaires. Il accueille plusieurs milliers de visiteurs par an (10 000 en **2017**, scolaires et adultes confondus). En **2018**, une extension du périmètre de l'APPB à la partie sud de l'île de la Chèvre, est en cours d'instruction.

Archives : « maison d'accueil de l'Île du Beurre », à Tupin-et-Semons.

Fiche rédigée par Georges GRENOUILLET et Daniel ARIAGNO.

1990 - en cours - Protection des milieux naturels spécifiques du Val-de-Saône.

Le Val-de-Saône est riche en nombre de sites naturels ou pseudo-naturels sur sa rive droite, ce que l'on doit en grande partie au régime de crue dans la plaine argilo-limoneuse du tertio-quaternaire. Les herbages sont recouverts par les eaux avec dépôt d'alluvions (particulièrement favorables à la reproduction du Brochet). La dynamique fluviale a créé des îles et des îlots où le courant est faible voire nul. Ces secteurs hébergent une faune et une flore inféodées à ces milieux.

Pratiquement depuis sa création, la FRAPNA-Rhône s'est mobilisée pour protéger ces milieux naturels menacés par des exploitations de carrières en eau, l'agriculture intensive (maïs, céréales, maraichage) et forestière (peupleraie), l'extension des infrastructures de transport (liaison A6-A46) et de l'immobilier (industrie), loisirs-touristique au lac de Sablons de Belleville.

Responsables de l'action : Une section locale FRAPNA-Rhône, la « Commission Saône » avec Marino LAMA, Philippe MURAILLE, Jean-Paul RULLEAU, Daniel PIQUET, a pris en charge nombre de ses dossiers pendant les années 1990 et début 2000. Depuis, le suivi a été davantage assuré par des salariés (Vincent DAMS, Yann VASSEUR...) et toujours par Jean-Paul RULLEAU.

Partenaires : Selon les dossiers et les sites, le Conseil Départemental du Rhône (plusieurs sites en ENS), Voies navigables de France, les communes de Belleville, Saint-Georges-de-Reneins, Anse, le District d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône, la Société Soreal (groupe Plattard).

Modes d'action : La FRAPNA-Rhône a mené plusieurs études au cours du temps sur cette richesse biologique, soit globale au milieu des années 1990 portant sur l'ornithologie, la botanique, les amphibiens, soit plus locales et thématiques. Plusieurs stations de tulipes sauvages (*Tulipa sylvestris* subsp. *sylvestris*) ont été découvertes en 2015 par la commission botanique de la FRAPNA-Rhône suite à un signalement de 2014 sur le secteur de Corcelles-en-Beaujolais et Lancié à proximité de Dracé (station historique). L'espèce, protégée sur le plan national, est considérée comme en danger en Rhône-Alpes (liste rouge 2015). Les stations, en sous-bois de Robinier notamment, sont denses et bien fleuries, l'espèce étant nitrophile.

L'association a produit des expertises, inventaires, documents de gestion. Elle assure le suivi des sites. Elle a organisé des réunions de concertation avec les différents acteurs, élaboré des préconisations sur les documents d'urbanisme...

Certains sites ont été classés "Espaces Naturels Sensibles", ou Natura 2000. Compte tenu des enjeux, l'association s'est même portée propriétaire de trois ha à Belleville, en décembre 1994, au lieu-dit *Le Motio* en achetant une île et une « presque-île » et sa lône, le tout menacé de disparition par les carrières ou des projets de loisirs -nature.

Le suivi du secteur se poursuit, en particulier sur Bourdelan, Boitray et le Motio, pour que la gestion pratiquée permette de préserver ce qui subsiste encore et de restaurer des milieux humides (berges...) avec des résultats intéressants sur Bourdelan notamment, à défaut des prairies humides inondables qui ont fortement régressé et sur lesquelles l'association n'a pas de prise.

Fiche rédigée par Gérard HYTTE et Didier ROUSSE.

1985 - 2002 - Création de la Réserve Naturelle Régionale de la Mine du Verdy (commune de Pollionay).

La FRAPNA-Rhône est reconnue pour ses compétences concernant les mammifères sauvages et plus particulièrement les chauves-souris, pour lesquelles elle a mis en place, depuis des années, des prospections et des suivis de sites naturels (grottes) ou artificiels (bâtiments, anciennes mines...) susceptibles d'héberger ces espèces. Sur la commune de Pollionay, existait une ancienne mine de fluorine abandonnée depuis 1931. Cette mine est « re-découverte » en décembre 1985 par la FRAPNA-Rhône (Daniel ARIAGNO) et le Comité départemental de Spéléologie (CDS) (Marcel MEYSSONNIER). L'entrée de la mine était alors un vaste puits d'effondrement, et utilisée par les habitants comme décharge sauvage. Une visite rapide de la cavité montre son intérêt pour les chauves-souris, mais avec seulement quatre individus de la même espèce (*Plecotus auritus*).

Initiateurs du dossier : Daniel ARIAGNO, Marcel MEYSSONNIER.

Responsable : Daniel.ARIAGNO.

Partenaires : Comité Départemental de Spéléologie, Spéléo-club de Villeurbanne, Centre Ornithologique Rhone-Alpes (CORA-69), WWF....

Étapes et issue du dossier : L'acquisition du site par la FRAPNA-Rhône, aux fins de protection, est décidée, et aboutit en 1988 grâce à des apports financiers des différents partenaires. La surface extérieure est très petite (550 m²) mais préserve une série de galeries souterraines étagées totalisant 350 m de longueur. L'acquisition par la FRAPNA-Rhône lui a permis d'être maître d'œuvre. Aucune structure publique n'a été sollicitée. **1988 -1990**, mise en sécurité du site et son nettoyage (plus de 10 camions-bennes de déchets divers sont extraits). Une porte est installée évitant toute pénétration intempestive, tandis qu'en surface des plantations d'essences locales sont effectuées, avec comme objectif de favoriser la biodiversité faunistique. A l'intérieur de la mine, une cinquantaine de briques creuses sont installées sur les parois pour servir de gîtes multiples aux chauves-souris. Les opérations sont menées par une équipe de bénévoles émanant de diverses structures, et animée par Daniel ARIAGNO. Elles prennent la forme de « journées écovolontaires » de travail pour restaurer le site. **1990**, à la Commission Départementale des Sites, siégeant en formation de protection de la nature, la FRAPNA-Rhône présente un projet de « réserve naturelle volontaire » qui est accepté à l'unanimité. **2002**, la législation évolue et les réserves volontaires doivent être transformées en Réserves Naturelles Régionales, ou disparaître. Le choix est fait de monter un dossier de transformation en RNR, dossier défendu en 2004 devant le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. La mine du Verdy devient Réserve Naturelle Régionale, et son agrément sera renouvelé en **2010** et **2018**. Daniel ARIAGNO en est le conservateur. Les plans de gestion

sont financés par la Région Rhône-Alpes et conduits par la FRAPNA-Rhône avec l'aide de CDS-69. Un Comité de pilotage vérifie annuellement l'état de réalisation du plan de gestion. A partir de 2010, le conservateur devient Edouard RIBATTO.

La protection et la restauration du site ont fait que la mine du Verdy est un des meilleurs sites d'hibernation des chauves-souris pour le département du Rhône (plusieurs dizaines d'individus en hiver et surtout une diversité de 11 espèces différentes). La faune cavernicole est également riche et variée avec, entre autres, la présence de stygobies comme les *Niphargus*.

Fiche rédigée par Daniel ARIAGNO.

1988- en cours - Acquisitions foncières.

But : acquisitions afin de sauver certains sites menacés de destruction ou d'aménagements contraires à la protection de la nature. Le type d'action est « permanent », en fonction des opportunités et des modestes disponibilités financières des associations.

A l'instar des puissantes sociétés de protection anglo-saxonnes, propriétaires de vastes étendues sauvages, il est apparu que la maîtrise foncière était la clef d'une protection définitive de milieux naturels menacés. Cette maîtrise foncière permet en outre aux associations d'être en « position de force », d'être consultées, voire écoutées, lors de projets d'aménagements destructeurs initiés par les collectivités ou l'Etat. La collecte de fonds nécessaires aux acquisitions s'est très majoritairement faite par souscription auprès des adhérents et/ou du public. Si les résultats restent modestes en termes de superficie protégée, l'impact sur la motivation des adhérents est considérable.

Initiateurs et responsables : initiateur dès l'origine Daniel ARIAGNO, très rapidement soutenu dès 1990, par Daniel LARGE qui s'est chargé discrètement des prospections et démarches préliminaires. Pour les îles du Motio, Marino LAMA.

Partenaires : particuliers, adhérents ou non à la FRAPNA-Rhône, associations adhérentes à la FRAPNA-Rhône : Amis de la Nature du Haut-Beaujolais (ANHB), LNR (Les Naturalistes Rhodaniens), le CORA... Très exceptionnellement, ou symboliquement, des organismes comme le WWF, Nature et Découvertes, etc

Etapes de l'action.

Première acquisition en 1988, de la parcelle de la mine du Verdy à Pollionnay utilisée comme décharge sauvage. Objectif : restaurer le site et en faire un refuge pour les chauves-souris et la faune souterraine.

Seconde acquisition en 1990, d'une parcelle de forêt caducifoliée et d'une ancienne galerie de mine sur la commune de Monsols. Objectif : sauvegarder la forêt traditionnelle du massif du Saint-Rigaud (hêtraie-sapinière) dévolue à la monoculture du Douglas.

Troisième acquisition en décembre 1994, une souscription récolte en quatre mois, les 100 000 F, nécessaires à l'acquisition de l'île et de la presqu'île du Motio à Belleville-sur-Saône. trois ha de forêts alluviales échappent ainsi à la « mise en valeur » par une zone de loisirs nautiques.

Quatrième (modeste) acquisition : suite à un don, la FRAPNA-Rhône acquiert une petite parcelle (environ 1000m²) de très vieux hêtres et chênes centenaires, sur la commune de Montromant dans les Monts du Lyonnais.

Cinquième acquisition : en 2000, trois ha d'un seul tenant de vieilles futaies acquises sur le massif du Saint-Rigaud, les protégeant définitivement de l'enrésinement massif qui sévit sur le secteur.

Sixième acquisition, en cours : 2,5 ha supplémentaires de la forêt traditionnelle du Saint-Rigaud, jouxtant les précédents, portent à près de 6 ha d'un seul tenant, la zone protégée.

Les acquisitions foncières nécessitent des travaux d'entretien réalisés par les adhérents lors de « journées écovolontaires » et des travaux de suivis et d'inventaires.

Au bilan, c'est une dizaine d'ha qui ont été acquis et protégés, souvent de grand intérêt écologique (biodiversité). Un des sites (la mine du Verdy) est classé en réserve naturelle régionale.

Fiche rédigée par Daniel ARIAGNO.

1988 - 1995 - Création de la Maison Rhodanienne de l'Environnement.

A la fin des années 1980, les élections régionales font émerger le mouvement écologiste en Rhône-Alpes et surtout en milieu urbain, contraignant les élus à prendre en considération ces résultats de vote en étant plus attentifs aux attentes des électeurs. Par ailleurs, les associations de protection de la nature, de plus en plus structurées, se voyaient confrontées à une double nécessité : d'une part celle de disposer de locaux de travail et de réunions, d'autre part celle d'être plus visibles pour le public.

Objectif : obtenir un lieu d'hébergement et de regroupement des APNE rhodaniennes, lesquelles, en contrepartie, devaient offrir des animations (sorties, conférences...) auprès du grand public.

Initiateur et responsables pour la FRAPNA-Rhône : Yves VERILHAC. Ce projet est aussi le résultat d'un travail collectif.

Partenaires : la FRAPNA-Région, le Conseil Général du Rhône (Anne-Marie LAURENT), la Communauté Urbaine de Lyon (Grand Lyon) (Jean VILLIEN et Yves VERILHAC). La Ville de Lyon siégeait au Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

Étapes et issue du dossier : Vers la fin de 1988 que ce situe la première réunion en vue d'obtenir une maison de la Nature. Yves VERILHAC, alors salarié de la FRAPNA- Région, motivera quelques volontaires auprès des associations naturalistes lyonnaises (FRAPNA-Région, FRAPNA-Rhône, CORA-Région, CORA-Rhône, CLAERA (Comité de Liaison des Associations de protection de l'Environnement de Rhône-Alpes), CREN, UCIL (Union des Comités d'Intérêt Locaux) et sa section locale...), Société d'Embellissement de Lyon (SEL) pour constituer un groupe de travail informel pendant quelque temps. Pour ce qui est de la FRAPNA-Rhône, ce projet concernait essentiellement le département du Rhône. Toutefois le siège de la FRAPNA-Région, à vocation régionale, étant situé dans le Rhône, celle-ci s'est largement impliquée dans l'émergence de la MRE. Ces associations formeront le début de ce qui deviendra le collège des membres fondateurs.

Cette idée de Maison ayant rencontré une oreille favorable chez les élus locaux, ces derniers demandent la création d'une structure nouvelle en capacité de parler au nom de toutes les associations demandeuses. Ainsi nait en 1991, après plusieurs réunions entre associations et dépôt des statuts en préfecture, une association nouvelle « Pour une Maison de l'Environnement à Lyon ». Yves VERILHAC en sera le premier président.

Divers lieux plus ou moins réalistes sont envisagés (péniche sur le Rhône, Fort de la Sarra et bien d'autres). Après des mois d'attente, sera retenu un bâtiment du 18^{ème} siècle, situé au 32 rue Sainte-Hélène (Lyon-2^{ème}). Un cabinet d'architecture travaillera sur sa réhabilitation et son extension.

Yves VERILHAC démissionne en 1991. Gérard HYTTE sera élu président à sa suite.

En même temps, la nouvelle association, en relation étroite avec les collectivités, travaille à la rédaction des statuts de la future Maison : son objet et ses vocations, les modalités de son

fonctionnement comme la composition de son conseil d'administration et de son Assemblée générale.

La première association est dissoute le jour de l'Assemblée constituante de la nouvelle association (fin 1994 ?), ayant pour but de gérer la Maison Rhodanienne de l'Environnement à Lyon, dite MRE, devenue réalité. L'inauguration a lieu en avril **1995**, les travaux n'étant pas encore achevés. La FRAPNA-Rhône est la première association à s'y installer (1^{er} mai 1995) suivie rapidement par la FRAPNA-Région. Les autres associations s'installeront progressivement.

Différents représentants d'association se sont investis dans ce projet : Xavier GRILLO, Christopher THORNTON, Bernadette GILBERTAS, Luc MALAVAL, Léon DUBUS, Paul SCHERRER, Jean-Paul DRILLIEN, Gérard HYTTE pour le noyau dur.

Depuis **2017**, la MRE a été transférée au 14 avenue Tony Garnier 69007 Lyon

Archives : MRE

Fiche rédigée par Gérard HYTTE.

2000 - en cours - Sauvegarde du ruisseau de la Mouche et du Marais d'Yvours (commune d'Irigny).

En 2000, sur la commune d'Irigny, au lieu-dit Yvours, un groupe de jeunes, encadré par un animateur de la FRAPNA-Rhône, découvre un marais noyé dans une végétation luxuriante, sur quatre ha. Il est traversé et alimenté par un cours d'eau, la Mouche. Il est alors utilisé comme décharge, pollué par les macrodéchets et des produits toxiques et envahi par la renouée du Japon. Pourtant, une famille de castors s'y est établie. Situé au sud de l'agglomération et aux portes de la vallée de la chimie, le secteur est soumis à une urbanisation vorace que seule la lourde pollution engendrée par le passé industriel du site a jusqu'à présent ralentie. La FRAPNA-Rhône décide de s'investir dans la reconnaissance et la sauvegarde de cette nature périurbaine, liée au Rhône domestiqué (aménagement de Pierre Bénite), ses zones humides et ses forêts alluviales résiduelles.

Initiateur : Alexandre RENAUDIER.

Responsables du dossier : successivement, Alexandre RENAUDIER, Vincent DAMS, Julien BOUNIOL

Partenaires : Le Grand Lyon, les communes concernées (surtout Saint-Genis-Laval, les Conserveries MALARTRE).

Etapas et issue du dossier : Deux combats sont à mener en parallèle. D'une part, la réhabilitation du site, passant par l'enlèvement de milliers de déchets, parfois encombrants (carcasses de voitures...), l'arrêt des pollutions par des hydrocarbures entraînant notamment des malformations chez les grenouilles vertes, la lutte contre les espèces végétales invasives et la replantation de saules. Et d'autre part, redonner un avenir au marais mais aussi à la rivière qui l'alimente et le relie ensuite au Vieux-Rhône.

Le nettoyage du site et son inventaire naturaliste seront les objectifs prioritaires. Nombreuses actions bénévoles (nettoyage, arrachage de la Renouée du Japon, inventaires). Des centaines de personnes viennent prêter main forte le temps d'une demi-journée ou d'une mission. Découverte d'espèces protégées ou patrimoniales (Crossope aquatique, frayère à Brochet...).

Recherche des propriétaires du proche bassin versant. Rencontres avec les collectivités territoriales « clefs » (Le Grand Lyon, les communes de Saint-Genis-Laval et Irigny) pour les motiver. Création d'un Comité de pilotage qui réunit les communes, les acteurs privés et les particuliers riverains. Ces premières années d'action et de concertation sont une victoire,

honorée par le label « Merci dit la planète » créé par la ministre de l'Environnement. Un premier film-documentaire est réalisé. Deux suivront dont un sur FR3.

Quinze ans de mobilisation humaine, médiatique, institutionnelle, politique et surtout militante ont changé le destin du marais d'Yvours. Il fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de la part de la Métropole lyonnaise. La vigilance est toutefois encore de mise pour éviter une trop forte valorisation qui réduirait à coup sûr la valeur de cet écrin de nature en évolution libre. A l'échelle du bassin versant, le cours d'eau de la Mouche n'est plus seulement une contrainte mais bel et bien un ruisseau qui doit être respecté en résorbant les rejets polluants, en lui reconnectant ses sources et ses eaux pluviales, en laissant l'eau s'infiltrer dans le sol.

L'enjeu aujourd'hui est la conservation de l'état d'esprit collectif qui a guidé les synergies depuis le début de l'action. La FRAPNA-Rhône doit garder un rôle prépondérant dans les tractations entre Métropole et Agence de l'Eau sur l'avenir d'Yvours. La vigilance reste de mise car le secteur fait l'objet d'un vaste programme d'urbanisme et le maintien du marais en l'état demande à être confirmé. Un arrêté de protection de biotope serait nécessaire pour une protection durable. Aujourd'hui en **2018**, si l'essentiel a été sauvegardé, les actions continuent.

Fiche rédigée par Vincent DAMS.

2010 - en cours - Vieilles forêts : recensement, études, sensibilisation, protection.

Les « vieilles forêts » ou forêts mûres sont des forêts peu exploitées ou qui ont cessé de l'être et qui se caractérisent par la présence d'arbres âgés d'essences locales, de bois de gros diamètre, d'arbres morts sur pied et de bois mort au sol, ce qui explique une biodiversité élevée ; elles sont rares et mal connues, en particulier dans le Rhône. La prise en compte grandissante de la problématique des « vieilles forêts » en France en lien avec les recherches développées sur le rôle du bois mort en forêt, a conduit la FRAPNA-Rhône à se mobiliser pour la protection de ce type d'écosystème dans le département.

Modes d'action : acquisition de connaissances des sites de « vieilles forêts » dans le Rhône ; prise en compte de la biodiversité dans les forêts exploitées, en croisant les approches avec les forestiers ; sensibilisation des collectivités, gestionnaires et propriétaires aux enjeux de biodiversité liés à ces forêts ; acquisition de parcelles remarquables ou au potentiel intéressant par les collectivités (étude des parcelles sans propriétaires identifiés, opportunité réglementaire) si elles s'engagent sur une gestion favorable à la biodiversité ; acquisition nouvelle par la FRAPNA-Rhône suite à l'achat de parcelles forestières sur le Saint-Rigaud (cf. fiche acquisitions foncières) gérées aujourd'hui en libre évolution.

Initiateurs, et responsables : Didier ROUSSE, expertises faunistiques : Yann VASSEUR (saproxylophagie...), Edouard RIBATTO puis Antoine RUAULT (chauves-souris forestières).

Partenaires de l'action : Amis de la Nature du Haut-Beaujolais (ANHB) sur le secteur du Saint-Rigaud, Financeurs : Région Rhône-Alpes, Conseil Départemental du Rhône, DDT du Rhône. Partenaires techniques : CRPF, ONF, Pro Sylva.

Etapas et issues de l'action : **2010-2012**, une première phase d'inventaire des « vieilles Forêts » du Rhône sur les secteurs de collines et montagnes du département à partir de remontées d'informations du réseau des naturalistes, d'étude des sources cartographiques anciennes et de prospections cadrées par une fiche de protocole.

Une étude approfondie des « vieilles forêts » se poursuit depuis plusieurs années sur les Monts du Lyonnais avec le soutien du Conseil Départemental (ENS des Crêts Boisés). Elle s'appuie notamment sur les opportunités offertes par la prise en compte des parcelles sans propriétaire

identifié (étude SAFER) dont une procédure permet la récupération par les collectivités. Ces parcelles sont plus particulièrement expertisées, afin de voir si elles offrent des opportunités intéressantes en terme de biodiversité pour inciter à leur acquisition et à une gestion adaptée.

Sur le massif du Saint-Rigaud, une étude expérimentale de comparaison de parcelles forestières par une analyse fine du milieu forestier par le CRPF, et une étude des peuplements des macro-coléoptères saproxylophages, des grands *Carabidae* et des chiroptères par la FRAPNA-Rhône. Il s'agit de comparer des types de gestion et leurs effets et d'en tirer des préconisations en faveur de la biodiversité, à destination des propriétaires forestiers et des professionnels.

L'action se poursuit actuellement avec différents partenaires et notamment le Département du Rhône, la DDT, le CRPF... Nouvelle phase d'étude financée par la DDT avec le CRPF pour étendre la typologie de parcelles forestières étudiées en intégrant des parcelles plus jeunes et en exploitation plus intensive, afin de permettre des comparaisons avec les forêts matures peu exploitées ou les forêts en libre évolution.

Fiche rédigée par Didier ROUSSE

Localisation des Archives, sauf mention spéciale : FRAPNA-Rhône, 22 rue Edouard Eynard, 69100 VILLEURBANNE. Dans certains cas, le dossier peut aussi être archivé aux Archives Départementales du Rhône, Fonds FRAPNA-Région, indiqué par AD 69.

ACTIONS DE LA FRAPNA-SAVOIE



Hameau du Monal, face aux glaciers de La Gurrax (photo Christine Bernard)

ACTIONS DE LA FRAPNA-SAVOIE

Création de la FRAPNA Savoie : en janvier 1970, Hubert TOURNIER, sensibilisé à la nature par l'œuvre de Robert HAINARD, crée le Mouvement Homme et Nature qui deviendra quelques années plus tard la FRAPNA-Savoie.

*

Mobilisation pour le maintien de l'intégrité du Parc National de la Vanoise

1968-1971 - Opposition au projet d'amputation du Parc National de la Vanoise.

Voir "Actions de la FRAPNA-Région".

1977- 1984 - Mobilisation contre le projet de barrage du Clou.

Il s'agit de protéger le Vallon du Clou (commune de Sainte-Foy-Tarentaise) et ses abords, menacé par un projet de construction d'une Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP), système de production d'énergie qui fonctionne en circuit fermé. Le projet comportait un bassin supérieur (Vallon du Clou) dont l'eau devait être turbinée en heure de pointe et deux bassins inférieurs (La Raie et Viclaire) dont l'eau devait être remontée pendant les heures creuses. Exploité en alpage (Beaufort) face aux glaciers de La Gurraz et de La Martin, le vallon du Clou apparaissait comme un site exceptionnel, d'une grande valeur patrimoniale. Il s'agissait de préserver une activité pastorale authentique et la naturalité du vallon, et en contrebas, la montagnette du Monal, véritable joyau architectural, avec ses petits étangs et le mélezein qui l'entoure...

Initiateur de l'action : Christine BERNARD.

Responsables de l'action : Monique GAUTIER, Hubert TOURNIER.

Partenaires : Vivre en Tarentaise, Club Alpin Français, Société d'Histoire Naturelle de la Savoie, les Amis du Parc National de la Vanoise, Société de Sauvegarde, FRAPNA-Région, FFSPN ...

Étapes et issues de l'action : La mobilisation commence le 24 mai **1977**, lorsque le journal *Le Monde* énumère les sites sur lesquels EDF avait des projets de grands barrages dans les Alpes. Tous étaient situés dans des sites sensibles. Comprenant les retenues de La Raie et de Viclaire, le projet du Clou dit aussi "de la Haute-Isère" était le premier à sortir des cartons en Savoie. A part Grand'Maison (Isère) engagé dès 1978, aucun autre n'a vu le jour.

L'alpagiste (Yvon CROZ) et une association locale de défense pastorale ont participé à notre sensibilisation.

Le Mouvement Homme et Nature, section Savoie de la FRAPNA est rapidement informé de la menace et de nombreuses compétences sont réunies pour tenter de protéger l'ensemble du vallon du Clou et le hameau du Monal (qui, dans le projet initial, devait être défiguré par l'agrandissement de la route d'accès au chantier).

Etant à cheval sur la limite de la zone centrale du Parc National de la Vanoise (PNV), la retenue de La Raie, dans un site boisé, en partie utilisé en pâturage, posait un réel problème juridique.

Soutenues par le Conseil scientifique du Parc (dont Philippe LEBRETON faisait partie), onze associations (une gageure pour l'époque) sollicitent à plusieurs reprises un avis défavorable du Conseil d'administration du PNV, dont le Président, Eloi CHARDONNET était maire d'Aussois, mais également haut responsable à EDF. Le CA en donnant plusieurs avis, tente de renvoyer la décision au niveau de l'Etat et au final donne un avis favorable. Ce qui entraîna la démission du bureau du CA du Président des Amis du Parc, Pierre TRUCHET.

1982, très motivé, un groupe d'associations (dont la FRAPNA-Savoie) édite un petit document intitulé « Un autre avenir pour Sainte-Foy ? Un patrimoine retrouvé », distribué dans les boîtes aux lettres pour sensibiliser la population locale plutôt sceptique face à l'objectif de conservation, car la redevance d'EDF pouvait servir le projet de construction d'une station de ski qui émergeait autour du hameau de Bon Conseil. Des contacts permettent de sensibiliser les services régionaux du Ministère de l'Environnement et de solliciter les services d'un économiste de renom qui démonte le projet. L'Enquête publique s'est déroulée de décembre 1982 à janvier 1983. **1983**, en juillet, une rencontre a lieu entre des représentants d'associations et Huguette BOUCHARDEAU (Secrétaire d'État à l'Environnement) lors de sa visite en Savoie à l'occasion des 20 ans du PNV. La presse (localement « la Vie Nouvelle ») s'investit, notamment au moment de l'enquête publique et de la décision finale d'abandon du projet. Hubert BEUVE-MERY (fondateur du journal *Le Monde*) publie lui-même un article pour défendre le positionnement des associations contre le projet. **1984**, les projets de barrages sont abandonnés. **1987**, le 22 juillet, suite à l'action des associations, le hameau du Monal est déclaré "site classé". Aujourd'hui, depuis le 25 mars 2013, il est inclus dans "le site classé du Vallon du Clou". Par ailleurs, le vallon qui avait été dégradé par les repérages géologiques initiés par EDF, bénéficie d'une réhabilitation paysagère. Dans la même période, la société Minatome annonçait un projet de recherche d'uranium en Savoie, projet qui concernait notamment le secteur de Sainte-Foy-Tarentaise. Vu la levée de bouclier, ce projet fut rapidement abandonné.

Archives : Frapna-Savoie, AD 69.

Fiche rédigée par Christine BERNARD

1995-2011-- Opposition à une coupe en forêt de l'Orgère, dans le Parc National de la Vanoise.

Voir "Actions de la FRAPNA Région".

Quarante ans de veille écologique autour du Lac du Bourget

Fiches rédigées par Jean Claude MADELON.

Si la qualité de l'eau du lac s'est améliorée depuis l'évacuation des effluents des stations d'épuration des villes d'Aix-les-Bains et de Chambéry dans le Rhône par un tunnel sous le mont du Chat, les aménagements et diverses interventions menacent régulièrement les zones humides et les rivières qui alimentent le lac.

Début des années 80 -1988 - Mobilisation pour la protection des ripisylves de l'Albanne et de la Leysse.

Contexte : La rectification du lit de l'Albane (suppression de ses méandres) pour faire place à une zone d'activité sur remblais à La Ravoire, entraîne des risques d'inondation de la ville de Chambéry. Pour corriger ces risques, la ripisylve de l'Albanne, puis celle de la Leysse plus en aval, sont accusées de freiner le courant (!!) et menacées de destruction.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Claude MADELON.

Partenaire(s) : l'association Vivre à Chambéry, Savoie Sauvegarde, Société d'Histoire Naturelle, APPMA "les Pêcheurs Chambériens".

Etapas et issue du dossier : Les associations (la FRAPNA-Savoie comprise), confisquent les tronçonneuses des bucherons pour attirer l'attention de la presse locale et de la population. Une concertation s'entame alors. **1982**, la ripisylve de la Leysse est menacée à son tour. La concertation avec la municipalité d'Ampe permet de limiter les dégâts. **1985**, donc trois ans plus tard, la municipalité Dumas élabore un nouveau projet de coupe de la ripisylve. Les protestations des associations, dont la FRAPNA-Savoie, auxquelles s'ajoutent celles de l'Administration (demande d'une étude hydraulique par la DDT), conduisent à l'abandon du projet en **1987**. Mais la municipalité Dumas ne désarme pas et profite de la crue de **1988** (inondations de Nîmes) pour effrayer la population. La FRAPNA-Savoie (Jean-Claude MADELON) est convoquée en Mairie pour être mise devant ses responsabilités, mais elle réagit par un article de presse virulent dans lequel elle aligne ses arguments, et elle obtient finalement le renoncement politique des élus.

Années 1980 - Opposition au recalibrage du ruisseau de Belle Eau.

Contexte : Le ruisseau de Belle Eau qui rejoint le lac du Bourget à Terre Nue est menacé d'être transformé en canal trapézoïdal.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Claude MADELON.

Une enquête publique intitulée fallacieusement "réalisation d'un collecteur principal d'eaux pluviales" porte en fait sur le recalibrage total du lit du cours d'eau. La FRAPNA-Savoie dénonce la supercherie par voie de presse et contraint ainsi le Directeur de la DDE à retirer le projet.

1983-1985 - L'Albanne menacée d'être détournée.

Contexte : un projet routier prévoit une modification du cours de la rivière.

Initiateur et responsable du dossier : Jean Claude MADELON.

Partenaire : Savoie Sauvegarde.

Etapas du dossier :

A Barberaz, le **projet d'échangeur de la Peysse** nécessitant de détourner l'Albanne d'une part et de neutraliser un puits d'AEP (Alimentation en Eau Potable) d'autre part, donne lieu à un recours en Tribunal Administratif par la FRAPNA-Savoie dont les observations lors de l'enquête publique n'avaient pas été prises en compte. Le TA donne raison à l'association et le projet est abandonné.

1985-1989 - Mobilisation contre la dégradation du réseau hydrographique et l'atteinte aux Périmètres de Protection des captages d'eau potable.

Contexte : Développement des Zones d'Activité dans le bassin Chambérien.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Claude MADELON.

Le réseau hydrographique est progressivement dégradé par l'installation de Zones d'activités par la Société d'Aménagement de la Savoie. La FRAPNA-Savoie interpelle les préfets successifs et obtient l'arrêt de différentes opérations dont la **ZAC du puits d'Ordet** et des remblaiements dans les Périmètres de Protection des captages (Puits des Iles).

Après les rapports accablants de la DDA et de la DDT sur la situation décrite par la FRAPNA-Savoie, la création par le préfet du Syndicat Intercommunal des Cours d'eau Chambériens (SICEC) en **1988** est accueillie favorablement par la FRAPNA qui y sera représentée.

Archives : AD 69

1986-2012 - Protection des zones humides du sud du Lac du Bourget et action pédagogique : Le Domaine de Buttet.

Ce domaine est menacé par des aménagements de plages privées et de marinas notamment dans le secteur de Terre Nue.

Initiateur du dossier : Hubert TOURNIER.

Responsable : Gilles PARIGOT.

Partenaires : Savoie Sauvegarde, Société d'Histoire Naturelle.

Étapes et issue du dossier : **1987**, la FRAPNA-Savoie avec l'appui de Savoie Sauvegarde et de la Société d'Histoire Naturelle obtient l'acquisition du domaine par le Conservatoire du Littoral et, plus tard, son classement (ainsi que le triangle de Terre Nue) en arrêté de protection de biotope (06/10/1998). Le site est donc protégé par le règlement de l'arrêté préfectoral.

Quel moyen pour que le projet d'aménagement soit abandonné ? Quelques détails sur ces démarches pour obtenir l'achat et l'APB. **1993-1994**, pour permettre au public de découvrir les richesses faunistiques du site et ceci sans dérangement des populations, Gilles PARIGOT, président de la FRAPNA-Savoie se charge de la maîtrise d'œuvre de la construction de deux observatoires (architecte Jacques VENTURA). Réalisation qui a eu pour conséquence de renforcer l'activité animation nature de l'association avec la création de l'un des premiers emplois en CDI d'un salarié. Ces observatoires ont contribué à développer une meilleure connaissance de la FRAPNA-Savoie auprès du public. La renommée de ces équipements dépasse aujourd'hui largement les limites du département et ont contribué à l'attractivité touristique du site.

1987- Opposition au POS de Saint Baldoph.

Contexte : Zones humides menacées par le développement d'une zone d'activité dans le bassin Chambérien.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Claude MADELON.

Partenaire : Association Savoie Sauvegarde.

Après déposition à l'enquête publique et rencontre infructueuse du maire, la FRAPNA-Savoie attaque le POS pour absence d'étude d'environnement (10 lignes !) et en particulier non-prise en compte des zones humides. Le POS est annulé par le Tribunal Administratif, l'étude d'impact régularisée et une partie des zones humides finalement préservée.

1988-1995 - Opposition à la destruction de zones humides sur le territoire de La Motte-Servolex.

Contexte : La FRAPNA-Savoie ayant obtenu, en 1987, la fermeture de la décharge de Viviers-du-Lac, la commune de La Motte-Servolex propose alors de faire remblayer le site de la future ZAC de l'Erié avec des déchets industriels.

Initiateurs et responsables du dossier : Jean-Claude MADELON et Gilles PARIGOT.

Etapas et issue du dossier : Il s'agit donc de détruire une Zone Humide en la remblayant, ce qui entraînerait en outre des risques de pollution du ruisseau exutoire et donc du lac du Bourget. La FRAPNA-Savoie porte plainte. Le maire est condamné en **1995**. Mais, la même année, le maire et la Sté Placoplatre se concertent pour drainer les percolats de la décharge Placoplatre vers le ruisseau des marais et assécher plusieurs dizaines d'ha de prairies humides dans la ZNIEFF de pré Lombard, pour les mettre en culture. La FRAPNA-Savoie porte plainte contre le maire, plainte qui sera classée sans suite. L'association saisit alors le Préfet qui décide l'arrêt des travaux de drainage, la réalisation d'une étude, puis la réhabilitation de la décharge.

1990-2012 - Action concernant l'installation de la ZAC des Landiers (Chambéry Métropole).

Contexte : La Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) multiplie les projets de Zones d'activité le plus souvent sur des zones humides.

Initiateurs des dossiers : Hubert TOURNIER, Richard EYMARD MACHET.

Responsables : Jean-Claude MADELON, Richard EYMARD MACHET.

Etapas et issues des dossiers : **1990**, la FRAPNA-Savoie obtient, devant le TA, le sursis à exécution de la création de la ZAC des Landiers pour absence d'étude d'impact. Le dossier sera régularisé après coup. **2012**, pour la ZAC des Landiers Ouest, la FRAPNA-Savoie signe une convention avec l'aménageur (la SAS), le président de la communauté de communes (Chambéry Métropole) et le préfet de Savoie. Dans le cadre de cette convention des mesures réductrices d'impact et des mesures compensatoires sont obtenues : réduction de moitié de l'emprise – création et gestion de zones humides (notamment la ZH des Bassins Vicat-Compensations en termes de protection d'espèces rares (création et gestion de milieux d'accueil).

1998 - Obtention de variantes dans la construction d'une piste cyclable.

Contexte : Le Département de la Savoie aménage une piste cyclable pour relier le nord de Chambéry au lac du Bourget : L'Avenue Verte.

Initiateurs et responsables du dossier : Jean ANDRE et Jean-Claude MADELON.

Partenaire : L'association Roue Libre.

Etapas et issues du dossier : La piste cyclable doit emprunter le sommet de digue en bordure de la Leysse au prix d'importants déboisements et d'un fort impact de dérangement de la faune. Des variantes permettraient de diminuer ces impacts en empiétant un peu sur du foncier agricole, mais le Conseil Général tranche en faveur des cultivateurs. Après d'âpres discussions, la FRAPNA-Savoie obtient cependant deux modifications du tracé au niveau de Villarcher et du pont du Tremblay.

2000 - 2012 - Mobilisation dans le cadre de l'extension de la Zone d'Activité « Savoie Hexapole » dans le bassin versant du Tillet. Proposition de méthodes alternatives pour la gestion des eaux superficielles et l'aménagement des cours d'eau.

Contexte : La Zone d'activité du Rebauchet (commune de Méry) doit s'étendre sur les communes de Sonnaz, Vivier du Lac et Drumettaz par remblaiement de Zones Humides (ZH) et détournement de ruisseaux.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Claude MADELON.

Partenaire officiel : Le Conservatoire des milieux naturels.

Etapas et issues du dossier : Les réactions par voie de presse de la FRAPNA-Savoie aux remblaiements de ZH et détournements de ruisseaux ont contraint les élus à des réunions de concertation qui ont finalement débouché sur des relations de partenariat.

Les acquis de la FRAPNA-Savoie ont été importants et bénéfiques aussi à l'aménageur qui en a fait un argument de vente.

Au rang de ces acquis :

- retrait des remblais le long des ruisseaux ;
- préservation d'un corridor biologique boisé entre deux ZNIEFF type1 (Saveux et Vuillerme);
- aménagement de trois bassins de rétention-lagunage écologiques avant rejet des eaux pluviales aux ruisseaux ;
- préservation de deux ha de ZH ;
- réalisation d'un plan de gestion des milieux naturels de la zone par une stagiaire FRAPNA-Savoie ;
- Réalisation de panneaux pédagogiques par une stagiaire FRAPNA-Savoie ;
- organisation de chantiers nature dans le cadre du programme d'animations FRAPNA-Savoie.

A noter que les bonnes relations tissées avec l'aménageur Savoie Hexapole ont permis ensuite d'influer positivement sur la renaturation du Tillet qui traverse et draine la zone. Ainsi cette opération conduite dans le cadre du Comité du Bassin Versant du lac du Bourget (CBV) a été améliorée, comme le demandait la FRAPNA-Savoie, par la création de méandres et la réalisation de micro-lagunages au débouché des fossés d'assainissement agricole.

2001 – 2011 - Opposition à la construction du port de plaisance de Portout.

Projet de construction d'un port d'une soixantaine de places de bateaux, situé à l'extrémité nord du lac du Bourget, en bordure du canal de Savière, vaste zone humide d'importance internationale (convention de Ramsar), classée Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zone d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux sauvages (ZICO), et située en zone bénéficiant de la loi littorale (loi 86-2 du 3/01/1986).

Modes d'action : juridique, sensibilisation du public.

Initiateur du dossier : Hubert TOURNIER.

Responsable(s) du dossier : Hubert TOURNIER, André COLLAS.

Partenaire(s) : l'association ACCLAME (Amis de la Chautagne, du Canal, du Lac Associés pour un Meilleur Environnement), un particulier (propriétaire voisin).

Etapas et issue du dossier : Juin 2001, le Préfet de la Savoie déclare d'utilité publique la construction du port de Portout sur un terrain de 16 000 m². Octobre 2002, le Maire de

Chindrieux autorise les travaux. La FRAPNA-Savoie, l'association ACCLAME et un particulier déposent un recours contre ces deux décisions (opposition fondée sur la destruction d'une espèce de papillon en voie d'extinction, le Cuivré des marais et projet situé en zone littorale avec absence de construction à proximité). Février **2003**, le Tribunal Administratif de Grenoble rejette la demande de suspension de l'arrêté du maire ; les travaux sont réalisés. Avril **2007**, le TA annule l'arrêté de DUP du Préfet et l'autorisation de travaux du maire. La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) et la commune de Chindrieux font appel du jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon. **2008**, ladite Cour confirme les deux décisions de 2007 du TA de Grenoble. Novembre **2009**, la même Cour condamne la CALB à la remise en état naturel du site, dans un délai de 8 mois, sous astreinte de 150 € par jour. La remise en état est évaluée à 130 000 € HT. **2011**, le Conseil d'Etat, par arrêt de mai 2011, confirme en tous points les décisions de 2008 et 2009 de la Cour d'Appel Administrative de Lyon. Les lieux sont remis en état : suppression complète des installations, comblement partiel du port.

Il s'agit là d'une victoire exceptionnelle des associations qui se sont battues non pas pour obtenir des mesures compensatoires (toujours plus ou moins satisfaisantes) mais bien la destruction d'un aménagement illégal vis-à-vis de la loi littoral.

Fiche rédigée par : Monique COULET et André COLLAS

2011 – 2018 - Réfection et écartement des digues de la Leysse à l'aval de Chambéry. Suppression des boisements des digues.

Contexte : l'aménagement de la Leysse et de l'Albanne, à l'amont de Chambéry, a permis à un débit de crue 100 ans (Q100) de transiter vers l'aval sans débordement. L'opération dite « confluence Leysse-Hyères » est la poursuite cohérente de l'aménagement amont, pour protéger essentiellement les zones d'activité et les voiries à l'aval. Une problématique préoccupe la FRAPNA-Savoie, c'est le refus de l'État de maintenir arbres et arbustes sur les digues.

Initiateurs et responsables du dossier : Richard EYNARD-MACHET et Jean-Claude MADELON.

Partenaires : Association Roue Libre et APPMA des pêcheurs Chambériens.

Etapes et issues du dossier : Une information minimisant les impacts est organisée à l'intention des Associations et la FRAPNA-Savoie est présente dans un comité de pilotage. Elle intervient de façon très détaillée à l'enquête publique en **2012** et rencontre le Commissaire enquêteur qui reprend à son compte nombre d'observations sous forme de recommandations. Après passage en CODERST, la FRAPNA-Savoie rediscute avec le maître d'ouvrage et obtient trois modifications du projet, notamment au droit de la ZA de l'Erier en remblai derrière la digue qui sera donc considérée comme une berge avec maintien de la ripisylve.

Lors de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur donne un avis favorable sous réserve que les acquis FRAPNA-Savoie soient respectés. Mais le changement de majorité politique après les municipales aura raison des acquis FRAPNA-Savoie dans l'indifférence de l'Administration Préfectorale, et l'association ne participera plus au COPIL !

Déroulement du chantier dans un respect tout relatif de ce qui était prévu (emprises et déboisements plus que prévu, aménagement hydroécologiques improvisés) et plantations avec un faible taux de reprise.

La FRAPNA-Savoie a saisi le Préfet à plusieurs reprises jusqu'à ce que celui-ci convoque la FRAPNA-Savoie et la DDT pour une explication franche et massive qui ne changera pas pour autant le point de vue de l'Administration.

A noter cependant l'aménagement intéressant d'un bras de la Leysse dans le marais de Pré Lombard, même si c'est au détriment de boisements humides déjà en régression alarmante !

1986-1990 - Mobilisation pour la réduction de la pollution de l'Arc par les rejets agricoles.

Missionnée par la DDA, la FRAPNA-Savoie a mené une opération relative à la prévention de la pollution de la rivière Arc, par les rejets agricoles en Haute-Maurienne.

Responsable du dossier : Jean-Luc GOSSELIN.

Partenaires : la DDA, la Chambre d'Agriculture, le CEMAGREF.

Etapes et issue du dossier : L'intervention de la FRAPNA-Savoie peut se résumer en trois actions principales.

-1- 1986 et 1987 -Analyse des origines du problème et quantification des rejets :

Traditionnellement en Haute-Maurienne, les étables étaient semi-enterrées sous les habitations, ce qui rendait difficile l'évacuation quotidienne, par le haut, des fumiers de bovins semi-liquides. Par ailleurs, ces communes étant touristiques, il était difficilement envisageable de stocker les fumiers à l'extérieur au pied des maisons. C'est ainsi que l'habitude avait été prise de noyer les fumiers et de les évacuer au réseau d'égouts. Les égouts étant non raccordés à une station d'épuration, les fumiers se déversaient directement dans la rivière Arc. Une enquête est donc conduite auprès des éleveurs de la commune de Bessans, avec le soutien de la municipalité et de la Chambre d'agriculture, en deux phases (1986 et 1987) pour analyser le problème, comprendre les pratiques en vue de proposer des solutions. Elle porte sur 24 exploitations agricoles de Bessans, cette commune étant considérée comme représentative des pratiques agricoles de Haute-Maurienne. Huit installations rejetaient alors systématiquement les excréments animaux dans l'Arc durant l'hiver (mi-octobre à début juin) où les animaux séjournent en étable. La charge polluante rejetée par ces seules huit exploitations, durant l'hiver, fut estimée à 1500 équivalents habitants. A comparer aux 273 habitants de l'époque (recensement 1982).

- 2- Propositions de solutions :

Des réunions de travail sont organisées par la FRAPNA-Savoie avec les agriculteurs, la municipalité, la DDA, la Chambre d'agriculture et le CEMAGREF pour proposer des solutions :

- regroupement des installations en zones d'activité agricole à l'extérieur des villages ;
- installation de fosses à purins ;
- création de plateformes à fumier pour stocker ce dernier en attente d'un épandage durant le printemps-été pour fertiliser les prairies agricoles.

Ces solutions furent réellement mises en œuvre des années plus tard en Haute-Maurienne.

- 3 - Sensibilisation du public au respect de l'eau :

Des interventions pédagogiques sont également organisées dans six écoles de Haute-Maurienne (Bonneval-sur-Arc, Bessans, Lanslebourg, Termignon, Sollières-Sardières, Bramans) sur deux saisons scolaires consécutives (de 1987 à 1989) pour sensibiliser les enfants des agriculteurs aux enjeux de l'eau : interventions directes des animateurs de la FRAPNA-Savoie en classe, accompagnement d'enseignants volontaires dans la construction de projets pédagogiques et mis à leur disposition d'un jeu de diapositives illustrant les problématiques de l'eau et l'environnement en Maurienne.

Fiche rédigée par Jean-Luc GOSSELIN.

1985 - en cours - Mobilisation pour la protection des milieux naturels de montagne face au développement des stations de sport d'hiver.

Depuis 1970 (Plan neige) jusqu'à nos jours, on assiste à un développement considérable des stations de sport d'hiver et à l'interconnection de leurs domaines skiables : des stations de villages (Arêches, Val-Cenis, Bonneval-sur-Arc etc.)... mais aussi des stations importantes - surtout en Tarentaise - qui ont beaucoup plus d'impacts sur les milieux naturels par le nombre d'hébergements et l'ambiance "tourisme industriel" : Courchevel, Tignes, Val-d'Isère, La Plagne, Les-Trois-Vallées, Les Arcs, mais aussi en Maurienne : Domaine des Sybelles, Valloire, Saint-François-Longchamp (relié à Val-Morel), et, en Haute-Savoie, Morzine, Avoriaz etc, toutes sont devenues de véritables industries qui, par leur ampleur, échappent souvent aux élus locaux qui se trouvent véritablement colonisés - avec leur consentement, bien sûr - par les grands groupes d'actionnaires de "l'or blanc".

Responsables des dossiers : Monique GAUTIER, Christine BERNARD, Daniel CARDE, Marc LE MEN, André COLLAS, Christophe ROULIER...

Partenaires : Vivre en Maurienne, Vivre en Tarentaise, Club Alpin Français, Mountain Wilderness.

Étapes et issue des dossiers : Face à l'ampleur des effets négatifs causés par cette industrie des parcs de loisirs d'hiver sur la faune, la flore, les paysages et sur la ressource en eau, face au gaspillage énorme d'énergie et de ressources, face à cette lourde empreinte écologique encouragée par les pouvoirs publics et les élus locaux, les défenseurs de la nature ont été quasiment les seuls à soulever des objections.

1985, la Loi Montagne organise les procédures d'autorisation des projets de création et d'extension des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) en milieu montagnard. Cette procédure permet l'accès aux dossiers pour les citoyens et les associations au stade de l'enquête publique, durant laquelle ils pourront exprimer leur avis et éventuellement contester les arrêtés d'autorisation devant les tribunaux.

Tous les projets UTN ont été étudiés par la FRAPNA-Savoie, souvent en collaboration avec d'autres associations locales et avec les FRAPNA-Haute-Savoie et Isère, dans le cadre de la commission montagne. Dans chaque cas de forts impacts du projet sur les milieux naturels, elle a porté l'affaire en Tribunal Administratif, avec un dossier sérieusement argumenté. Tous les recours ont été perdus soit en première instance soit en appel. Et ceci malgré le fait que parfois le dossier n'était même pas défendu par les organismes officiels consultés, malgré le fait de s'être adjoint un avocat réputé, malgré les propositions de compromis...

Le développement des stations en Tarentaise a cependant subi un gel temporaire, la FRAPNA-Savoie ayant dénoncé les risques de saturation des routes.

Par ailleurs, l'association a soulevé la question des déchets - avant les JO, les déchets étaient en partie déposés dans d'énormes décharges (aujourd'hui enterrées), notamment à Seez (en rive droite de l'Isère) et dans le Marais de Bourg-Saint-Maurice - les problèmes posés par la ressource en eau (il n'y avait aucune station d'épuration) ...

Parmi les projets les plus contestés par la FRAPNA-Savoie : les UTN de Orelle, de Valmeinier (voir ci-dessous), de l'Espace Diamant (six communes en Savoie et Haute-Savoie dans les massifs du Val-d'Arly et du Beaufortin) et de Termignon-Val-Cenis.

Simultanément la FRAPNA-Savoie a tenté de faire protéger des sites de grande valeur naturelle sans succès sauf à l'Étendard et au Thabor. En outre, elle a réussi à freiner l'extension de la station des Arcs sur le domaine de Villaroger (protection du Tétralyre) et, avec le concours de l'ONF, celle des Allues (protection de la plus grande Cembraie d'Europe). Ce qui a conduit à la création de deux réserves naturelles : la réserve des Hauts-de-Villaroger et la Réserve des Allues dite "Plan de Tueda" (100ème réserve naturelle de France).

Très réticente au moment de la création de la réserve naturelle, la commune des Allues peut aujourd'hui s'enorgueillir d'avoir une zone naturelle facile d'accès en été et pour le ski de fond, particulièrement proche de l'ensemble immobilier du Mottaret.

Il est intéressant de noter que, le jour de l'inauguration de la réserve naturelle par le Ministre de l'Environnement (Brice LALONDE), la réticence viscérale de certains alla jusqu'à séquestrer un agent de la DIREN qui, courageusement, avait porté le projet jusqu'au bout.

De nombreuses stations encerclent le coeur du Parc National de la Vanoise et cette proximité n'est pas sans réveiller des tensions récurrentes entre protection et développement. Celles-ci se sont récemment réactivées, à l'occasion de la mise en place de la charte du parc national, document devenu obligatoire depuis la loi de 2006 sur les parcs nationaux. Cette charte n'a été adoptée que par deux communes sur les 29 sollicitées.

Fiche rédigée par Marc LE MEN, Christine BERNARD et Monique COULET

1986-1993 - Opposition au "doublement" de la RN 212 entre Albertville et Ugine.

Afin d'améliorer l'accès aux stations d'hiver de Tarentaise, le projet consiste à maintenir la RN 212 et de la doubler par la construction d'une 2x2 voies supplémentaire, et ceci dans les zones de divagation de l'Arly, à l'amont d'Albertville.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Claude MADELON ;

Étapes et issue du dossier : La FRAPNA-Savoie se mobilise : le projet entraînerait la suppression de 25 ha de zones naturelles d'expansion des crues. Elle propose de sortir le tracé du lit de la rivière sur le cinquième du linéaire, proposition rejetée par le Commissaire enquêteur. La FRAPNA-Savoie porte l'affaire au TA de Grenoble pour destruction d'espèces protégées dont le Saule faux daphné. **1992**, le TA donne raison à l'association et suspend les travaux. Des discussions s'ouvrent alors entre la DDE et la FRAPNA-Savoie sous l'autorité du sous-préfet d'Alberville. Suite à la pression probable des élus, les travaux reprennent et la date du jugement sur le fond est considérablement avancée ! Le jour de l'audience les élus manifestent devant le tribunal et la FRAPNA-Savoie est finalement déboutée.

Aujourd'hui, la 2x2 voies a les "deux pieds" dans l'eau !... et l'impact de cet aménagement ne sera étudié que plus tard à l'occasion de la construction d'une voie sur berge dans la traversée d'Alberville.

Fiche rédigée par Jean-Claude MADELON

1988-1992 - Opposition au tracé prévu pour l'autoroute A 43 en Maurienne.

Le tracé arrêté comportait la construction d'un viaduc enjambant l'Arc, la RN6, la voie ferrée et nécessitant le recalibrage de l'Arc. Il impactait également les zones humides de sa plaine alluviale des Hurtières (ZNIEFF type 1) et provoquait l'entaille du verrou d'Épierre. Enorme impact enfin au niveau du cône de Grivolley, avec un recalibrage sur 2 km de l'Arc et une rupture des continuités écologiques.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Claude MADELON ;

Partenaire : l'association Vivre en Maurienne.

Étapes et issue du dossier : L'avant-projet réalisait un relatif compromis entre les enjeux environnementaux et agricoles mais, à la suite des consultations, part belle est faite aux avis

des milieux politico-économiques (une personnalité politique du département étant même président de la société concessionnaire, la SFTRF).

Le tracé mis à l'enquête a donc écarté d'emblée toutes les variantes vertes préconisées par la FRAPNA-Savoie, au stade des études préalables, dont le doublement de la RN 6 et des alternatives autoroutières, qui impactaient moins les Zones humides et respectaient leurs connexions avec l'Arc. La réaction de la FRAPNA-Savoie et de l'association Vivre en Maurienne fut alors très vive, ainsi que les protestations de certaines communes. La FRAPNA-Savoie démarche alors les ministres, organise la distribution de tracts, rencontre des élus et organise une réunion publique à Saint-Rémy-de-Maurienne. Elle intervient à l'enquête publique et demande la prise en compte des variantes qu'elle propose, lesquelles sont d'ailleurs soutenues par le ministère de l'Environnement, dans le cadre de l'instruction du dossier. Le Commissaire enquêteur donne malgré tout un avis favorable au projet du pétitionnaire et le Conseil d'Etat publie le décret d'autorisation en **1992**, avec les signatures conjointes du ministre de l'Équipement et de la ministre de l'Environnement Ségolène ROYAL, qui désavoue ainsi ses Services.

La FRAPNA-Savoie attaque le décret mais son recours sera rejeté quelques années plus tard. Entre-temps, une crue de l'Arc provoque des dégâts aggravés par les premiers travaux de la SFTRF dans le lit de la rivière, ce que la FRAPNA-Savoie ne manque pas de signaler au préfet de Savoie.

Fiche rédigée par Jean-Claude MADELON

1991-2018 - Opposition à la circulation des motoneiges à des fins de loisirs sur la commune des Belleville (stations des Ménuires et de Val-Thorens).

L'autorisation, par la municipalité, de la circulation des motoneiges à des fins de loisirs dans les stations des Ménuires et de Val-Thorens étant en contradiction avec la loi du 3 janvier 1991, la FRAPNA-Savoie se mobilise.

Moyen d'action : affaire juridique.

Initiateur et responsable du dossier : André COLLAS.

Partenaires : Vivre en Tarentaise, Mountain Wilderness (MW).

Etapas et issue du dossier : **1991** : une déclaration de travaux (ITD), signée du maire, autorise cette circulation qui concernait le domaine skiable et permettait à trois loueurs d'exploiter, à des fins commerciales, environ 70 motoneiges. La DDAF et le Préfet invitent le maire à plusieurs reprises à retirer cette déclaration (mais sans succès). **2007** : suite à un PV dressé par l'ONCFS contre les trois loueurs de motoneiges, le Tribunal de police de Moûtiers est saisi, la FRAPNA-Savoie et Vivre en Tarentaise se portent parties civiles. Le Tribunal condamne les trois loueurs. Les associations reçoivent des dommages intérêts. **2007**, par deux arrêtés municipaux la commune de Saint-Martin-de-Belleville (devenue depuis commune des Belleville) autorise deux circuits supplémentaires de 6 km chacun dans les 2 stations. La FRAPNA Savoie saisit le Tribunal Administratif (TA) de Grenoble en annulation de ces deux arrêtés, le recours reçu au greffe avec un jour de retard, n'est pas retenu par le TA. Le Préfet de Savoie saisit à son tour le TA et obtient la suspension de ces deux arrêtés. **2009**, la Commune des Belleville instruit alors un dossier UTN, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter deux circuits de motoneiges de 9,5 km aux Ménuires, 8,5 km à Val-Thorens. L'avis de la Commission UTN du Massif des Alpes sur ce projet est partagé par 5 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention. Le Préfet de Région autorise l'UTN et donc les deux circuits. La FRAPNA-Savoie et MW déposent un recours en annulation de l'arrêté UTN au TA de Grenoble qui annule l'arrêté UTN du Préfet de Massif en **2011**. La commune des Belleville fait appel et la Cour d'Appel

Administrative (CAA) de Lyon confirme, en **2012**, en tous points le jugement du TA. **2014**, le Conseil d'Etat (CE) rejette le pourvoi de la commune.

Durant les procédures en cours contre l'UTN, le maire délivre, en **2009**, deux autorisations de circulation de motoneiges, correspondant exactement aux deux circuits autorisés par l'UTN et annulés par le TA, la Cour d'Appel et le Conseil d'Etat. Ces autorisations n'ont pas été connues dans le délai de recours habituel de deux mois. **2010**, dans un mémoire complémentaire la FRAPNA-Savoie et MW demandent qu'au recours contre l'UTN soit joint un recours contre les deux permis d'aménager signés par le maire en 2009. Mais ni le TA, ni la CAA, ni le CE n'ont pris en compte cette demande d'annulation des arrêtés municipaux et ont seulement annulé l'arrêté UTN. **2017**, sur recours de la FRAPNA-Savoie, le TA annule les deux arrêtés municipaux de 2009. **2018**, la commune des Belleville fait appel du jugement du TA et obtient l'annulation de ce jugement. Le recours de la FRAPNA-Savoie contre les arrêtés de 2009 est jugé tardif.

On se retrouve donc devant deux arrêtés du maire permettant la circulation à des fins de loisirs sur deux circuits de 9 km aux Ménuires, 8 km à Val-Thorens, ce qui est contraire à la loi du 3 janvier 1991 mais les décisions du maire du 4 février/2009, non attaquées dans le délai, sont maintenues. En revanche, la circulation des motoneiges sur ces deux circuits est contraire à la loi du 3 janvier 1991, et les utilisateurs de ces circuits peuvent être verbalisés selon une jurisprudence du Conseil d'Etat (arrêt du 7 mars 2017).

Une verbalisation a eu lieu durant l'hiver **2017-2018** et l'affaire a été portée devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville. La FRAPNA-Savoie est partie civile.

Fiche rédigée par André COLLAS.

1996-1999 - Opposition au projet d'Unité Touristique Nouvelle d'Orelle (Savoie).

Sur la commune d'Orelle, en Maurienne (Savoie), le vallon du Bouchet est mitoyen au nord avec la grande station de ski de Val-Thorens (commune de Saint Martin-de-Belleville), et au nord-ouest avec la zone centrale du Parc National de la Vanoise (commune de Saint André).

Initiateur et responsable du dossier, Marc LE MEN.

Dans les années 1980, la Commune d'Orelle, en accord avec celle de Saint-Martin-de-Belleville, a commencé à équiper ce cirque montagneux par le télésiège de Rosaël, puis par une télécabine permettant la liaison avec la station de Val-Thorens. Ces équipements avaient fait l'objet de recours au Tribunal Administratif par des particuliers. L'autorisation du télésiège de Rosaël a d'ailleurs été annulée par le TA, avec confirmation en Conseil d'Etat le 12 mars 1996, sept ans après sa construction, et n'a pas été démonté. Il est toujours en fonction. **1996**, la commune et sa société de remontées mécaniques, la STOR, contrôlée par la société de Val-Thorens (la SETAM), ont voulu ensuite équiper le cirque du Bouchet d'un domaine skiable prolongeant celui de Val-Thorens. La FRAPNA-Savoie, Vivre en Maurienne, et les autres associations de protection de la nature ont argumenté contre ce nouveau projet nuisible à la flore, aux paysages, et à la faune sauvage, notamment le Bouquetin, espèce protégée, en cours d'expansion naturelle, à partir de la zone centrale du Parc de la Vanoise. Le dossier d'UTN présenté conformément à la Loi Montagne a conduit à une autorisation du Préfet de Région. Le désaccord a alors été porté devant le Tribunal Administratif de Grenoble, qui a tranché en **1997** en faveur des associations, et annulé l'arrêté d'autorisation de 1996. **1999**, la Commune et la STOR ont soumis un deuxième projet, très semblable au premier, qui fut aussi autorisé, puis

objet d'un recours au TA. Les promoteurs étaient défendus cette fois-ci pour la commune par Me Bernard, et pour la STOR par le cabinet Huglo - Lepage. Le TA a tranché en faveur des promoteurs, et les associations se sont pourvues en appel à la Cour d'Appel de Lyon qui a confirmé le jugement du TA en 2001.

Fiche rédigée par Marc LE MEN et Monique COULET

1999-2001 - Mobilisation au sujet de la piste de ski de Combe-Orsière, piste de liaison entre les stations de Valmeinier et Valloire. Protection de la Haute-Vallée de la Neuvache.

Dans les années 1990, à Valmeinier, petite commune et station de ski voisine de Valloire en Maurienne, le département de la Savoie, par un plan de sauvetage massif et un rachat de tout le terrain communal de la haute-vallée, avait endossé les erreurs de gestion de la Commune (déficit de plus de 140 MF) et était devenu le principal responsable de l'avenir de cette station aux côtés de la Commune. Pour tenter de la rendre plus rentable, de nouveaux projets d'extension sont montés, et présentés à la commission des UTN. 1999, était prévue la construction d'une tranche de 500 lits supplémentaires à Valmeinier 1800. L'extension du domaine skiable fut confiée à la société d'exploitation (la SEMVAL). Outre la création de pistes et remontées mécaniques, était prévue la réalisation d'une piste de liaison avec Valloire, sur un parcours de 4,5 km : la piste de Combe-Orsière. Mais cette piste aurait entamé un capital d'une grande valeur patrimoniale sur le plan naturel (présence du Chamois, de la Marmotte et du Tétralyre). En outre, la haute-vallée de la Neuvache deviendra site classé pour sa qualité paysagère en décembre 2000 et en 2001 désignée comme site « Natura 2000 ». La limite du site avait été placée très en amont pour faire place à la piste de Combe-Orsière, bien que celle-ci traversât la zone d'habitat du Petit coq de bruyère. Les travaux impliquaient des terrassements défigurant des pentes visibles depuis les crêtes du Mont Thabor, et bouleversaient sur 1,5 km tout le fond du vallon, site particulièrement riche en papillons alpins rares, et siège d'une station de Chardons bleus des Alpes.

Initiateur et responsable du dossier : Marc LE MEN.

La FRAPNA-Savoie et Vivre en Maurienne ont présenté leurs objections à l'enquête publique : elles ne s'opposaient pas à l'ensemble du projet mais seulement au tracé de la piste de liaison Valloire-Valmeinier par Combe-Orsière. Elles proposaient une solution alternative par le lieu-dit "Pré abandonné", qui avait l'avantage d'épargner la zone naturelle et paysagère de la haute-vallée. Malgré diverses démarches des associations auprès des décideurs (commune, département, SEMVAL, SEATM, Préfet de Région, et commission des UTN), pour exposer leurs arguments, malgré un argumentaire très solide, l'arrêté d'autorisation fut signé pour le projet initial. Les associations déposent alors un recours en Tribunal Administratif.

Cependant, la Commune, sans attendre le verdict du TA, obtint le feu vert pour l'autorisation des travaux de la piste. Pour des raisons techniques, elle avait opté pour un tracé différent, moins dégradant pour le milieu naturel, même si encore critiquable sur de nombreux points. Elle entreprit la réalisation de la piste en septembre 2001, malgré le recours contre cette autorisation. Quelques mois plus tard, le Tribunal décidait que cet UTN, si mal étudiée, était valable, puis plus tard, que la piste déjà tracée ne l'était pas, car trop divergente du tracé prévu par l'UTN !! Ainsi, le TA ne tenait aucun compte des impacts de ces travaux sur les milieux naturels. Les travaux furent donc arrêtés. La Commune propose alors une concertation avec les associations. Ces dernières demandèrent, en échange de l'acceptation de la piste construite, un engagement de la Commune à préserver et gérer le patrimoine naturel de sa haute-vallée. Une des possibilités était de s'engager dans la procédure Natura 2000 et de demander une petite

extension de ses limites pour englober le site à papillons. Cette discussion, avec la médiation du sous-préfet et le support technique de la DDA, semblait devoir aboutir, jusqu'à ce que le maire change d'avis. La discussion était une fois de plus dans l'impasse trois ans et demi et des centaines d'heures après avoir débuté ! Aujourd'hui, la piste a été terminée et mise en fonction, la limite de la zone Natura 2000 n'a pas été modifiée, le site à papillons n'est pas protégé, et la station de Chardons bleus abandonnée à l'embroussaillage.

On constate que les associations ont déployé des trésors de travail, de patience, de ténacité et de bonne volonté. Leurs arguments extrêmement solides sur les plans techniques comme juridique n'ont pas été pris en compte. Pourtant, leurs demandes ne remettaient pas en cause le projet global d'aménagement du domaine skiable et malgré tous ces facteurs favorables, l'effort de concertation s'est révélé quasiment vain. Comme si tout empiètement sur le pouvoir de décision détenu par quelques uns était considéré comme aberrant. Comme si la « raison économique » à court terme était imperméable à tout autre domaine de l'intelligence...

Fiche rédigée par Marc LE MEN et Monique COULET

2002-2010 - Mobilisation contre la Transvalquad à Valloire.

En 1993, la première édition de la Transvalquad à Valloire ne concernait que quelques dizaines d'engins. Dix ans plus tard, c'était 2500 quads qui, dans le vacarme et la poussière, s'ébattaient sur les sentiers, les pistes, les alpages jusqu'à 2 700 m d'altitude, pataugeant dans les zones humides, déversant le trop-plein des fosses de lavage dans le torrent... Au-delà de ces 5 jours de cirque mécanique, il était notoire que ces rassemblements annuels avaient un effet promotionnel et de nombreux quads circulaient en fait toute l'année sans aucun contrôle.

La FRAPNA-Savoie s'est alors mobilisée avec l'association Vivre en Maurienne, adhérente à la FRAPNA-Savoie, pour s'opposer à ces rassemblements.

Mode d'action : sensibilisation, interventions auprès des pouvoirs publics et des élus...

Initiateurs et responsables de l'action pour la FRAPNA-Savoie : André COLLAS.

Partenaires : l'association Vivre en Maurienne : Annie COLLOMBET, Philippe, Marielle et Benjamin COLLOMBET, André CHAMPION, Mountain Wilderness, Valloire Nature et Avenir, Paysages de France, Société de pêche, La Harde, Vivre en Tarentaise, CAF, CORA-Savoie, Agir pour l'Environnement.

Etapes et issue de l'action : **2002**, les deux associations initient la première manifestation de protestation à Valloire, suivie année après année, avec l'appui d'une dizaine d'associations, d'un long travail de sensibilisation, distributions de tracts, interpellation des responsables politiques, des préfets, des procureurs.

Au gré des éditions successives, les démarches auprès de la Sous-Préfecture ont connu des fortunes diverses, les autorités privilégiant l'intérêt économique à court terme au détriment de l'environnement et de la loi. Les militants se sont donc tournés vers les propriétaires des terrains traversés par les circuits. Il s'agissait de les convaincre de refuser la traversée de leur parcelle et de le faire connaître à la Sous-Préfecture. En procédant à la superposition de photos aériennes et du cadastre, les militants ont été en mesure de repérer les propriétaires et le tracé précis des parcelles. En cas de refus signifié par le propriétaire, lors du rassemblement les militants barraient alors l'accès à la parcelle concernée, et se postaient sur place pour faire respecter la décision du propriétaire, ce qui n'était d'ailleurs pas sans risque, les conducteurs de quads étant souvent menaçants ! Ainsi, au fil des années, avec l'augmentation du nombre des parcelles interdites, les associations ont sérieusement gêné les organisateurs en compliquant très nettement les circuits prévus, freinant ainsi le succès de cette manifestation. Jusqu'à ce que les pouvoirs publics fassent enfin appliquer la loi : grâce à un capitaine de gendarmerie, un

procureur de la République et un responsable des services de la Préfecture. Les usagers menacés d'amendes sévères et même de condamnations, se sont découragés. Ce qui a conduit à l'arrêt total de ces rassemblements. En **2010** a lieu la dernière manifestation.

Fiche rédigée par Annie COLLOMBET

2003 - L'Iseran : une Réserve Naturelle déclassée et un Arrêté de Biotope incohérent.

Le col de l'Iseran, à la limite des communes de Val d'Isère et de Bonneval-sur-Arc, ainsi que ses abords, représente un site de premier ordre pour les botanistes alpins. On y trouve des plantes extrêmement rares en France, dont certaines ne sont présentes que dans quelques localisations de Haute-Tarentaise : la Crépide des Alpes rhétiques, la Gentiane de Schleicher (ou du Triglav). D'autres plantes présentes en ces lieux, sans être aussi exceptionnelles, sont protégées par la loi française parce que menacées : Androsace alpine, Lychnis des Alpes, Potentille des neiges, Saxifrage fausse mousse, Laîche de Lachenal, Saule glauque soyeux, Primevère du Piémont.

Le site de l'Iseran avait été protégé en 1963, au moment de la création du Parc Naturel de la Vanoise, par la création d'une Réserve Naturelle, malgré la présence de quelques remontées mécaniques. Après de longues tractations, la commune de Val d'Isère et la STVI (Société des téléphériques de Val d'Isère) ont réussi à faire déclasser la Réserve Naturelle en décembre 2000 (y compris le secteur tranquille du Grand Vallon), pour réaliser leur projet de rénovation des remontées mécaniques. L'Etat avait alors cédé, moyennant quelques compensations plus ou moins sérieuses : création d'une autre Réserve Naturelle dans la commune, celle de « La Bailletaz », d'une superficie trois fois moindre (514 ha), mais limitrophe de la réserve naturelle de la Grande Sassièrre et zone d'hivernage pour les chamois, à laquelle s'ajoute la création, sur le territoire de la Réserve déclassée, d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de 240 ha, censé préserver les secteurs les plus riches en plantes rares. Or, le règlement de cet APPB permet d'autoriser des travaux de terrassement, ce qui est parfaitement contradictoire avec la protection du site.

Initiateur et responsable du dossier : Marc LE MEN.

2003, la FRAPNA-Savoie dépose un mémoire en intervention, signalant au Tribunal Administratif cette incohérence du règlement de l'APPB. Par ailleurs, les communes de Bonneval-sur-Arc et de Val d'Isère ainsi que l'Association des Montagnards de la Vanoise avaient aussi attaqué cet APPB, l'estimant exagérément protecteur et gênant pour les activités locales. Le 9 avril 2003, le Tribunal Administratif de Grenoble déclarait l'arrêté parfaitement conforme.

Parallèlement, la STVI et la Commune obtenaient en avril 2000 la nécessaire autorisation d'UTN (Unité Touristique Nouvelle) du Préfet de Région, agréementée de quelques conditions pour faire bonne figure. En **2003**, la Commission Départementale des sites a examiné les projets de la STVI assortis d'une étude circonstanciée des impacts sur l'environnement. On y voyait clairement quelles espèces végétales protégées étaient promises à la destruction, à quels endroits et pour quels travaux ; elle a pourtant donné un avis favorable.

On peut se demander pourquoi et comment des plantes rarissimes protégées par la loi française et par une mesure spéciale de protection de biotope peuvent être ainsi détruites avec l'approbation de ceux qui sont chargés de faire respecter la loi et la réglementation.

Fiche rédigée par Marc LE MEN

2005-2013 - Classement du Vallon du Clou (commune de Sainte-Foy-Tarentaise).

Le projet EDF d'une retenue STEP sur le vallon du Clou a été abandonné en 1984. Mais le fond du vallon reste parsemé d'installations EDF : blocs de béton, pistes, galeries de reconnaissance. A partir de 1985, la commune de Sainte-Foy-Tarentaise s'engage dans la création d'une station de ski, autour du hameau de Bon Conseil sur un flanc nord boisé, dominant le village de Sainte-Foy. Environ 600 ha sont placés en forêt de protection. En 1987, le hameau du Monal, à l'entrée du Vallon du Clou, est classé au titre des sites sur environ 87 ha. Au début des années 1990, une remontée mécanique atteint le Col de l'Aiguille (2610 m) en limite du Vallon du Clou. Plusieurs arrêtés UTN permettent d'organiser la station de ski de Sainte-Foy. La dernière en date (le 12 janvier 2005) autorise 40 000 m² d'hébergement et un télésiège. Cet arrêté souligne la compatibilité du projet ski avec « les objectifs de l'Etat pour la protection du Vallon du Clou qui constitue un patrimoine naturel remarquable ».

Initiateur et responsable du dossier : André COLLAS

Etapas du dossier : **2005**, dès le mois de mars, quatre associations Vivre en Tarentaise (VET), FRAPNA-Savoie, Mountain Wilderness, Club Alpin Français section Tarentaise) demandent au Préfet de Savoie le classement du Vallon du Clou. Cette demande est reprise plusieurs fois dans des lettres et des rencontres avec le Préfet de Savoie et le Préfet de la Région Rhône-Alpes entre 2005 et 2011.

L'Etat fait réaliser une étude sur le site. **2010**, une enquête administrative est lancée par l'Etat en vue du classement de la totalité du Vallon du Clou ; 74 avis ont été déposés dont 56 favorables au classement. **2011**, une lettre signée par six associations : CIPRA France (Convention Internationale pour la Protection des Alpes), Mountain Wilderness, FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne), FRAPNA-Savoie, FNE, VET) est adressée à la Ministre de l'Ecologie pour obtenir le classement.

La commune de Sainte-Foy s'oppose à ce projet de classement, elle est soutenue par les communes voisines notamment Val-d'Isère. Sainte-Foy souhaite en effet étendre sa station de ski au-delà du Col de l'Aiguille, dans le Vallon du Clou sur environ 150 ha. Les élus de Tarentaise multiplient les démarches notamment auprès de la Ministre de l'Ecologie pour obtenir gain de cause. De leur côté les associations de protection militent pour le classement de l'intégralité du Vallon du Clou : visites des lieux, contacts avec journalistes, Jean-Claude KILLY participe à l'une des visites, Mountain Wilderness organise une AG au Monal.

2013, 25 mars, finalement Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie fait signer le décret de classement de l'intégralité du Vallon du Clou, soit sur 2 612 ha.

Fiche rédigée par : André COLLAS

2009-2013 - Annulation de la révision du POS de la Commune d'Aussois.

La révision du POS de la commune prévoit la création d'une zone artisanale qui serait implantée sur une pelouse steppique riche en espèces protégées (Sauge d'Ethiopie et Fétuque du Valais), classée jusqu'à présent en ND.

Initiateur et responsable du dossier : André COLLAS

Etapas et issue du dossier : **2009**, lors de l'enquête publique pour la révision du POS, la FRAPNA-Savoie donne un avis défavorable au projet de zone artisanale. Un mois plus tard, le Conseil municipal approuve la révision simplifiée du POS et la création d'une zone INAC à la place de la zone non constructible (ND) au lieu-dit Cottteriat, sur environ 3 ha. **2010**, la FRAPNA-Savoie dépose un recours gracieux contre la création de la zone INAC. Réponse de

la mairie qui maintient la délibération de 2009. L'association dépose alors un recours contentieux au TA de Grenoble contre la délibération du Conseil municipal pour insuffisance de l'étude d'impact, construction en discontinuité des zones bâties, atteinte au patrimoine culturel (proximité des forts de l'Esseillon). **2013**, le TA de Grenoble annule la délibération du Conseil municipal de 2009, l'urbanisation étant en discontinuité avec les zones bâties. La Commune ne fait pas appel de ce jugement.

L'ensemble de la procédure a été conduite par la FRAPNA-Savoie sans intervention d'un avocat. Suite à cette action, la zone a été classée non constructible (ND) dans le cadre du POS.

Fiche rédigée par André COLLAS.

2009-2018 - Mobilisation pour la Protection du Lac d'Aiguebelette.

Quelques années après une première mobilisation qui avait abouti à limiter le développement de l'urbanisation sur les rives du lac d'Aiguebelette, celui-ci s'est à nouveau trouvé menacé par des aménagements préalables à l'organisation des championnats du monde d'aviron.

Le lac d'Aiguebelette, septième plus grand lac naturel français, première Réserve Naturelle Régionale d'eau douce de France, est menacé depuis longtemps par le développement de l'aviron avec organisation de compétitions internationales, nécessitant la construction d'installations multiples, entraînant l'artificialisation des berges, la destruction de roselière, la construction de ports, ...

Objectif : tenter d'établir un compromis entre la protection du lac et ce type de sport-nature.

Initiateur du dossier : Martine SCHWARTZ.

Responsables du dossier : Martine SCHWARTZ, Hubert TOURNIER, André COLLAS.

Partenaires : la FAPLA (Fédération des Associations de Protection du lac d'Aiguebelette), adhérente à la FRAPNA-Savoie, les Pêcheurs et les Chasseurs.

Étapes du dossier : La Fédération Française des Sociétés d'Aviron et le Conseil Général de Savoie (CG 73) ont obtenu que les championnats du monde d'aviron de 2015 aient lieu sur le lac. **2009**, pour ces championnats, les promoteurs du projet jugent indispensable la création d'un nouveau bassin de compétition. **2012**, le projet est sommairement présenté : le bassin sera définitif. Le collectif "SOS Lac d'Aiguebelette" est alors créé : il est composé de la FRAPNA-Savoie, la FAPLA, l'AAPPMA du lac d'Aiguebelette, l'ACCA d'Aiguebelette-le-Lac et de huit personnes physiques ; très rapidement, s'ajoutent 1700 adhérents. Ce collectif donne son accord pour les championnats du monde d'aviron de 2015 mais toutes les nouvelles installations doivent être provisoires et, à la suite des championnats, les entraînements devront se faire, comme par le passé, sur le bassin actuel parfaitement équipé et fonctionnel. Une pétition réunit 4000 signatures. Les organisateurs restent sourds. Or la création d'un nouveau bassin constituerait une violation de la Loi Montagne, et nécessiterait la pose de 53 ouvrages en béton (gabions) au fond du lac, l'implantation de pontons et des affouillements profonds en zone protégée, en outre la construction, sur une plage, d'une tour de chronométrage... Les associations déposent deux recours suspensifs en Tribunal Administratif, recours dont elles sont déboutées. Les travaux peuvent commencer. **2014**, à la suite de nouveaux recours, le TA de Grenoble annule tous les arrêtés d'autorisation de travaux. Le collectif a eu gain de cause. **2015**, de nouveaux arrêtés préfectoraux sont accordés pour la régularisation des installations déjà réalisées. **2016**, le collectif dépose cinq nouveaux recours au TA qui lui donne raison. La Cour d'Appel de Lyon confirme le jugement de 2014. Les installations sont donc illégales. **2017**, le TA annule tous les nouveaux arrêtés et les installations dans la réserve naturelle doivent être démolies. La partie adverse fait appel. **2018**, la Cour d'Appel Administrative de Lyon confirme

l'illégalité des aménagements et condamne le Département à remettre le site en état dans les six mois.

Le collectif, qui n'avait malheureusement pas été entendu avant la création du nouveau bassin et de ses équipements, trouve dans ce jugement confirmation de ses arguments

Archives : chez Hubert TOURNIER.

Fiche rédigée par Monique COULET et Martine SCHWARTZ

2010-2014 - Opposition à l'extension du domaine skiable de La Rosière (commune de Montvalezan).

La station de La Rosière Montvalezan dispose de nombreuses pistes de ski vertes et bleues, les pistes aux pentes prononcées sont plus rares et la station est reliée à la station italienne de La Thuile qui attire beaucoup de skieurs arrivant à La Rosière.

La commune de Montvalezan et la station de La Rosière lancent donc le projet d'extension du domaine skiable en prévoyant d'atteindre, par un téléporté, la cime du Montvalezan (2891 m), qui porterait atteinte aux milieux naturels (site à Tétrasyre et flore protégée).

Moyens d'action : juridique et concertation.

Initiateur et responsable du dossier : André COLLAS.

Partenaires : CAF, CORA-Savoie, Convention Internationale Protection des Alpes (CIPRA France), Fédération Française de Randonnée, Paysages de France, Mountain Wilderness, Vivre en Tarentaise, Fédération Française des Clubs d'Accompagnateurs en Montagne (FFCAM).

Étapes et issue du dossier : **2010**, Reconnaissances des lieux en commun avec la mairie, les responsables de la station et les associations de protection de la nature. **2011** : lettre de la FRAPNA-Savoie et six de ses partenaires au Préfet de Savoie et au Préfet de Région pour indiquer leur opposition au projet. Lors de la consultation publique, Vivre en Tarentaise et FRAPNA-Savoie déposent en commun un avis défavorable sur le projet. Le Préfet de Massif, par arrêté UTN, autorise la création de deux télésièges atteignant la cime du Montvalezan et des pistes de descente associées. Vivre en Tarentaise, la FRAPNA-Savoie et FFCAM déposent un recours contentieux au TA de Grenoble pour illégalité de la délibération du Comité de Massif (absence des conseillers généraux en période d'élection), dossier de présentation incomplet, effets sur le paysage, équilibre économique... **2013**, le TA annule l'arrêté UTN : atteinte au milieu naturel, au paysage, pas de concertation avec la station italienne de La Thuile. **2013** : la FRAPNA-Savoie, FFCAM et Vivre en Tarentaise déposent un référé pour suspension du permis de construire délivré par le Maire pour les deux téléportés. Vivre en Tarentaise, FFCAM, FRAPNA-Savoie engagent alors une concertation active avec la mairie et la station. Cette concertation a abouti à un compromis :

- la gare supérieure d'arrivée du télésiège n'atteindra pas la cime du Montvalezan (2891 m) et s'arrêtera à un replat à 2805 m annulant les terrassements importants et très visibles sur la pointe du Montvalezan ;
- création d'un APPB sur environ 300 ha dans la Combe-des-Moulins, sous le Montvalezan, afin d'y garantir la présence de plantes protégées (Androsace des Alpes, Lycopode des Alpes) et des Tétrasyre ;
- il s'agit de l'équipement ski ultime sur le Montvalezan, aucune extension ne peut être prévue
- divers aménagements : enfouissement de lignes électriques, démontage des câbles, comité de suivi en particulier pour la protection du Tétrasyre.

2014, une autorisation UTN concrétise l'accord ci-dessus.

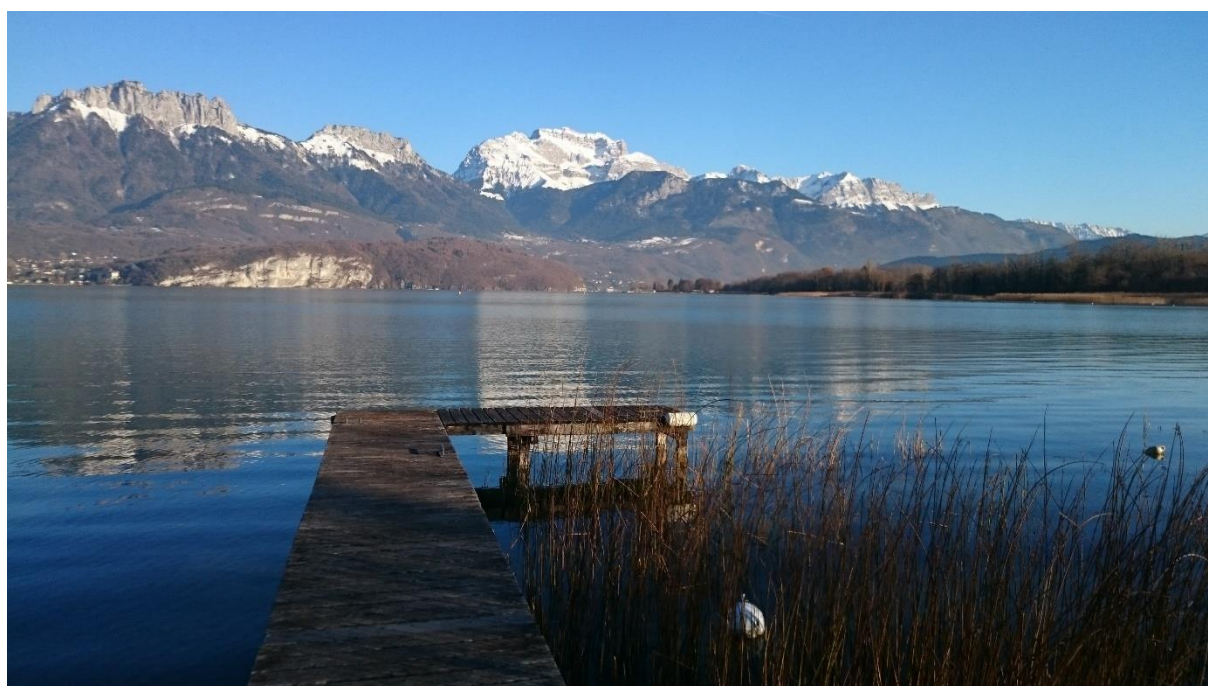
Ce compromis a fait l'objet de discussions « serrées » entre élus, responsables de la station et associations et une estime réciproque a été acquise entre les participants et la situation finale ainsi obtenue est un exemple cité en Tarentaise.

Fiche rédigée par André COLLAS

Localisation des archives : FRAPNA Savoie, 26, Passage Sébastien Charley, 73000 Chambéry. Dans certains cas, le dossier peut aussi être archivé aux Archives Départementales du Rhône, Fonds FRAPNA-Région (AD 69.).

ACTIONS DE LA FRAPNA

HAUTE-SAVOIE



Le Lac d'Annecy (photo Jean-Pierre Crouzat)

ACTIONS DE LA FRAPNA HAUTE-SAVOIE

Sauf mention spéciale, ces fiches ont été rédigées par Jean-Claude BEVILLARD.

Création de la FRAPNA-Haute-Savoie : l'association a été créée le 25 janvier 1974 par cinq associations : l'Association pour la Protection et l'Aménagement des Régions de Montagne, l'Association pour la Protection du Petit Salève, l'Association pour la Protection des Paysages et Monuments de Haute-Savoie, la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie, la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Sémine.

*

1980-1991 - Création de la Réserve Naturelle de Carlaveyron : une décennie de lutte.

Objectif : Culminant à 2300 m, face à la chaîne du Mont Blanc, Carlaveyron jouxte sur 598 ha la Réserve Naturelle des Aiguilles Rouges. Le site est menacé, au début des années 1980, par un projet de remontées mécaniques porté par le promoteur Schnaebelen, soutenu par la Mairie des Houches. Or, ce balcon, face au Mont Blanc, d'une grande valeur paysagère et biologique, méritait une protection forte.

Moyens d'action : actions juridiques et démarches administratives...

Responsables du dossier : Les quatre présidents successifs : Gérard BALVAY, Jacques BORDON, Guy BAKÈS, Jean-Claude BEVILLARD.

Partenaire : CAF.

Étapes et issue : **1981**, la FRAPNA-Haute-Savoie démontre, grâce à un montage photo, l'impact visuel du projet. Le CAF, quant à lui réclame une négociation globale sur l'avenir de la Haute-Vallée. **1982**, le ministre de l'Environnement (Michel CRÉPEAU), autorise l'extension du domaine skiable des Grands-Montets, conditionnée par le classement de Carlaveyron. Décision cassée par le Tribunal Administratif de Grenoble. Huguette BOUCHARDEAU, nouvelle ministre, rencontre élus et associations, sans vrais résultats. **1985**, le Conseil d'Etat rétablit l'autorisation de Michel CRÉPEAU pour l'aménagement des Grands-Montets avec son corollaire : le classement de Carlaveyron. Enquête publique, la Mairie des Houches bat le rappel des oppositions à la Réserve. Il faudra encore cinq ans de démarches et d'interventions, notamment auprès de Brice LALONDE, avant que le Premier Ministre, Michel ROCARD, ne signe le décret de classement en réserve naturelle, le 5 mars **1991**.

Archives : AD 69

1985-1990 - Echec au pillage des cristaux dans le Massif du Mont Blanc.

La cueillette des cristaux dans le site classé du Massif du Mont-Blanc est une activité traditionnelle des montagnards, bénéficiant d'une tolérance. Lorsqu'en 1985, la cueillette s'est transformée en exploitation avec usage d'un hélicoptère, c'est une dégradation inacceptable du site classé. Le PGHM de Chamonix arrête les guides et le pilote de l'hélicoptère et saisit les cristaux.

Moyen d'action : recours juridique.

Initiateur et responsable du dossier : Guy BAKES.

Étapes et issue du dossier : Par deux fois le Tribunal de Bonneville refuse de condamner les cristalliers chamoniards, par deux fois la FRAPNA-Haute-Savoie fait appel. **1990**, la Cour de Cassation confirme la condamnation prononcée par la Cour d'Appel de Chambéry (amende et saisie des cristaux).

1986-2008 - Le Salève échappe à un projet touristique et immobilier démesuré.

Du haut de ses 1379 m, le Salève domine le Genevois en offrant une vue exceptionnelle sur les Préalpes et la chaîne du Mont Blanc. Espace de ressourcement propice aux activités de nature, ce massif forestier et pastoral attire une foule de Genevois, de Hauts-Savoyards et de touristes. En 1986, surgit un projet touristique démesuré : deux golfs, un hélicoptère, 60 000m² d'hôtels, restaurants, commerces, sur plus de 240 ha de forêt du Salève.

Moyens d'action : pétition, manifestations diverses, recours judiciaires.

Responsable du dossier : Bernard MAGISSON.

Partenaires : L'Association de Défense du Patrimoine et de Tous les Intérêts du Mont Salève, le Club Alpin Français.

Étapes et issue : Face à ce projet touristique et immobilier démesuré, une forte mobilisation associative locale, haut-savoyarde et genevoise, conduit à des actions de grande ampleur : une pétition qui recueille plus de 5000 signatures, des parrainages d'arbres, une grande fête sur le Salève et des recours contre les différents arrêtés qui autorisent le projet.

Le Tribunal Administratif de Grenoble annule tour à tour en **1989**, l'arrêté de défrichement du Ministre de l'Agriculture et en **1990**, les arrêtés autorisant une Unité Touristique Nouvelle et une zone d'aménagement. Coup de théâtre en **1990** : le Conseil d'Etat donne raison aux promoteurs du projet mais en fait, face à la forte contestation des défenseurs du Salève, les élus renoncent.

C'est une nouvelle orientation qui est définitivement adoptée pour le Salève :

- **2003**, 17 habitats naturels sont intégrés au Réseau *Natura 2000*.

- **2008**, après un long processus d'élaboration, un décret en Conseil d'Etat instaure la « Directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève ».

1987-1997 - Opposition au projet d'autoroute dans le Chablais.

Objectif : éviter la dégradation des milieux naturels du Chablais par un projet d'autoroute au sud du Lac Léman.

Moyens d'actions : mobilisation de la population par des réunions, pétitions et manifestations, recours juridiques.

Responsables du dossier : Gislaine LEQUERTIER, Bernard MAGISSON.

Partenaires : ACPAT (Association Contre le Projet d'Autoroute Transchablaisienne), FNE, CLE (Conseil Lémanique pour l'Environnement), FNAUT (Fédération Nationale des Usagers des Transports).

Étapes et issue du dossier : Dans les années 1980, émerge le projet de l'autoroute A400 traversant le Chablais, menaçant des milieux naturels remarquables tels que la forêt de Planbois... Ce projet suscite immédiatement une opposition qui conduit, en **1987**, à la création de l'ACPAT, adhérente à la FRAPNA-Haut-Savoie. Les deux associations préconisent la desserte du Chablais en améliorant simplement le réseau existant, au lieu de créer une autoroute transchablaisienne qui générera un surcroît de trafic en dégradant des milieux naturels.

L'ACPAT mobilise remarquablement la population en organisant des réunions dans chaque commune concernée, une pétition qui rassemble 15 000 signatures, et plusieurs rassemblements sur le terrain. FNE, le CLE (collectif associatif franco-suisse) et la FNAUT interviennent. En **1993**, un grand rassemblement à Thonon contre les projets autoroutiers réunit les associations locales, nationales et internationales. **1994**, l'enquête publique se conclut par un avis négatif des Commissaires enquêteurs qui soulignent que le projet vise uniquement à desservir Thonon. La création d'une autoroute n'est pas justifiée. La desserte du Chablais peut être assurée à moindre coût, par l'amélioration du réseau existant, déjà engagée. Cet avis négatif n'empêche pas Bernard BOSSON et le gouvernement BALLADUR de signer une Déclaration d'Utilité Publique en **1995**. Les associations obtiennent l'annulation de cette DUP par le Conseil d'Etat le 28 mars **1997**. Le projet d'A400 est abandonné.

1989-1999 - Echec au projet de ligne électrique THT au Nord d'Annecy.

Objectif : En mai 1989, EDF présente aux élus locaux un projet de ligne THT au Nord d'Annecy pour *sécuriser* l'alimentation électrique de la ville. L'ACTANA (Association Contre la Très Haute Tension au Nord d'Annecy), épaulée par la FRAPNA-Haute-Savoie conteste le projet du fait de ses impacts paysagers mais aussi sanitaires résultant des champs électromagnétiques émis par les lignes THT. Les populations des deux communes concernées se prononcent à 70 % contre ce projet. En outre, c'est le bien-fondé technique et économique du projet qui est remis en cause.

Moyens d'actions : Réunions publiques, référendum local, Contre-expertise.

Responsable du dossier : Jean-Claude BROTTIN.

Partenaires : ACTANA, Mairie de Saint Martin Bellevue.

Étapes et issue : Elus locaux et associations réussissent à obtenir le financement, par le Conseil Régional, d'une contre-expertise, confiée au cabinet suisse Batelle qui conclut au caractère inapproprié du projet. D'une part les projections sur l'évolution de la consommation des 20 ans à venir ont été surévaluées, d'autre part il est possible de sécuriser l'alimentation électrique par le sud, en doublant les lignes existantes. *C'est la démonstration concrète et éclatante de la nécessité d'une contre-expertise indépendante dans les grands projets d'infrastructures.*

Le 17 mai **1999**, le Conseil d'Etat annule la Déclaration d'Utilité Publique. Le dossier de l'alimentation électrique de l'agglomération annécienne repart à zéro.

1992-1999 – Le Désert de Platé classé au titre de la Loi de 1930.

Objectif : Préserver le Désert de Platé des projets d'agrandissement du domaine skiable de Flaine.

Moyens d'action : démarches administratives, communication, pétitions.

Responsable du dossier : Jean-Pierre VINADIA.

Partenaires : Comité de réflexion sur la liaison Passy-Flaine, CAF, Mountain Wilderness, Codérando.

Étapes et issue du dossier : Le Désert de Platé (communes de Passy, Magland et Sallanches) est exclu du périmètre de la Réserve Naturelle de Passy, à sa création en 1980. Ce milieu karstique de 2000 ha, exceptionnel tant par ses formations géologiques que par sa flore et sa faune, fait l'objet des convoitises de la station de Flaine. Le projet de l'équiper en remontées mécaniques et de le relier à Passy par un gros porteur se fait jour au début des années **1990**. Aux côtés du Comité de réflexion sur la liaison Passy-Flaine, en lien avec le CAF, Mountain Wilderness, et Codérando, la FRAPNA-Haute-Savoie communique, multiplie les démarches auprès de l'administration et du ministre de l'Environnement. Les trois communes concernées

se rallient au projet de classement. **1995**, la FRAPNA-Haute-Savoie lance une campagne pour inciter à la participation à l'enquête publique : sur un peu plus de 4000 dépositions, 3442 sont favorables à la protection de Platé. **1999**, après d'ultimes tergiversations, le Premier Ministre signe le décret de classement du Désert de Platé, au titre de la Loi de 1930.

1996-2018 - Le chalet Fréquelin ou l'impuissance de l'Etat de Droit.

Objectif : Obtenir la démolition d'une construction illégale dans le site classé du Désert de Platé.

Initiateur de l'action : Emile MOGENY, président de l'Association du Désert de Platé.

Partenaire : Association du Désert de Platé.

Etapas et issues de l'action : **1996**, Guy FRÉQUELIN, champion national et international de Rallye automobile, achète les ruines d'un chalet sur le Désert de Platé, site classé (commune de Passy). Sur ces ruines il construit un chalet. Les propriétaires voisins portent plainte, la gendarmerie dresse un PV, la FRAPNA-Haute-Savoie et l'Association du Désert de Platé se portent parties civiles. Le Tribunal correctionnel de Bonneville ordonne la démolition sous un délai de huit mois. Jugement confirmé par la Cour d'Appel de Chambéry, puis, en **2002**, par la Cour de Cassation. Guy FRÉQUELIN se démène en jouant au maximum de ses relations de vedette du sport automobile : il se constitue un comité de soutien, fait du lobbying auprès des décideurs politiques et mène une guérilla juridique. Tant et si bien qu'aucune entreprise ne répond à l'appel d'offres lancé par la Préfecture pour démolir le chalet. Guy FRÉQUELIN tente d'obtenir un permis de construire de régularisation. Des scellés sont posés pour interdire l'accès au chalet... Rien ne se passe jusqu'en **2016** au changement de Préfet : changement de méthodes. La famille Fréquelin obtient, contre l'avis de la seule FRAPNA-Haute-Savoie, un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites pour une démolition quasi totale du chalet avec reconstruction dans les règles de l'art. A suivre...

Cette affaire qui a été très médiatisée a permis de mettre un terme aux reconstructions illégales de chalets d'alpage en Haute-Savoie et aux pratiques de certains maires. L'enjeu était de taille avec environ 20.000 ruines disséminées sur l'ensemble des alpages du département.

Cette affaire a aussi montré clairement les limites de l'action en justice car la décision de la Cour d'Appel de Chambéry, validée par la haute juridiction de notre pays, n'a pas été exécutée.

1998-2001 - Elimination de la pollution lumineuse de la discothèque Le Macumba.

Objectif : En 1995, de nombreuses personnalités rédigent une Charte pour la préservation de l'environnement nocturne, pour une limitation de l'éclairage urbain aux stricts besoins de la population et pour une élimination des faisceaux lumineux dirigés vers le ciel. Au début des années 1990, pour plusieurs discothèques, l'installation de faisceaux lumineux devient un moyen de publicité. La plus grande, le Macumba, à Saint Julien en Genevois, balaie le ciel de tout le Genevois avec de puissants projecteurs.

Moyens d'actions : pétition, médiatisation, recours juridique.

Responsables du dossier : Jean-Claude BEVILLARD, Bernard MAGISSON.

Partenaires : cinq associations locales, WWF Genève.

Etapas et issue du dossier : cinq associations du Genevois français, le WWF-Genève et la FRAPNA-Haute-Savoie lancent une pétition qui rassemble des milliers de signatures françaises et suisses. Elles organisent une manifestation devant la Préfecture de Saint Julien. La

médiatisation est forte, tant du côté français que du côté suisse. Le Préfet de la Haute-Savoie, manifestement soumis à des pressions supérieures, refuse de donner suite.

La FRAPNA-Haute-Savoie et le WWF saisissent le Tribunal administratif qui ordonne, le 27 juin 2001, l'extinction des projecteurs de la discothèque Le Macumba, à Saint Julien en Genevois.

2002-2008 - Mobilisation dans le cadre de la création du réseau des sites Natura 2000, en Haute-Savoie.

Le réseau Natura 2000 devait être constitué par des Zones de Protection Spéciales et des Zones Spéciales de Conservation, en application des directives Oiseaux et Habitats de l'Union Européenne. En raison de l'opposition farouche des agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, forestiers privés appuyés par les élus, la constitution du réseau est une première fois différée par Corine LEPAGE sous la pression d'Alain JUPPÉ puis relancée par Dominique VOYNET. En Haute-Savoie, un premier train de sites, très incomplet, ne propose quasiment que les aires déjà protégées par des Réserves Naturelles Nationales ou des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopie.

La FRAPNA-Haute-Savoie se mobilise. Elle impulse localement une dynamique collective avec la LPO, ASTERS (Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie) et la Fédération des chasseurs, et fait remonter les insuffisances de désignation argumentées à notre fédération nationale FNE. Ainsi, de nouveaux sites sont désignés et plusieurs d'entre eux, initialement proposés, sont agrandis, aboutissant en 2008 au réseau de sites que nous connaissons actuellement et qui protège, certes imparfaitement, nos plus beaux massifs montagneux en allant du Bargy, en passant par les Combes des Aravis et le Haut-Giffre mais aussi nombre de zones humides patrimoniales, notamment dans le Chablais et l'Albanais.

Fiche rédigée par Eric FERAILLE

2003-2014 - Opposition au projet du "plus grand domaine skiable d'Europe" : "l'Espace Diamant".

Les stations de ski du Val d'Arly, Megève, Combloux, Saint Gervais-les-Bains et Contamines-Montjoie, lancent en 2003 le projet d'Espace Diamant avec pour ambition la création du plus grand domaine skiable d'Europe.

Partenaires : Mountain Wilderness, le GIC (Association Intercommunale de Chasse) du Val-d'Arly.

Etapes et issue du dossier : Un long combat s'engage entre la FRAPNA-Haute-Savoie épaulée par le GIC du Val d'Arly et les promoteurs de l'aménagement de cet espace de moyenne montagne qui constitue le principal réservoir du Tétralyre, espèce emblématique des Alpes et lourdement menacée par les aménagements et le réchauffement climatique.

Après quelques aménagements réalisés, notamment la liaison entre la Giétaz et Combloux et l'aménagement de combes encore sauvage à Praz-sur-Arly, l'essentiel est sauvé avec la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie sur le massif du Croise Baulet, à l'initiative de la FRAPNA-Haute-Savoie, et l'abandon du projet d'Espace Diamant en raison d'une viabilité économique douteuse.

Cette affaire connaîtra quelques rebondissements ultérieurs avec le projet de liaison entre Megève et les Contamines-Montjoie par l'Aiguille Croche ou encore le projet de liaison entre Megève et Saint Gervais par le Mont Joly qui seront abandonnés suite à la forte opposition de

la FRAPNA-Haute-Savoie et de ses associations membres et amies comme Mountain Wilderness.

Ce sont plus de 10 ans de lutte qui sont couronnés de succès mais la vigilance est de mise car certains élus comme le Maire de Saint Gervais Jean-Marc PEILLEX, ne désarment pas.

Fiche rédigée par Eric FERAILLE

2004-2006 - Sensibilisation des décideurs à la problématique des Corridors biologiques.

Si la notion de Corridors biologiques nous est aujourd'hui familière, ce n'était pas le cas au début des années 2000. Avec Pronatura Genève et son association membre Apollon 74, la FRAPNA-Haute-Savoie monte un projet Interrégional Franco-Suisse dont l'objet est de sensibiliser les collectivités et les aménageurs à la problématique des Corridors biologiques.

Le succès est au rendez-vous avec la réalisation de documents techniques et de vulgarisation de qualité et la signature avec la région Rhône-Alpes et l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise de plusieurs contrats de corridor.

La concrétisation majeure de cette action, initiée par la FRAPNA-Haute-Savoie, est l'inscription des corridors biologiques dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et les documents d'urbanisme du SCOT au PLU.

Fiche rédigée par Eric FÉRAILLE

2006-2010 - Menace sur la Loi littoral autour des lacs de montagne.

A l'initiative de Pierre HÉRISSON, sénateur de Haute-Savoie et Jean-Pierre VIAL, sénateur de Savoie, un décret ministériel vient, en août **2006**, modifier le code de l'urbanisme en supprimant la superposition de la Loi montagne et de la Loi littoral autour des grands lacs de Montagne (Annecy, Le Bourget, Serre-Ponçon). La Loi littoral pourra s'appliquer au bon vouloir des communes à l'exclusion de la Loi montagne sur une portion à définir du territoire communal, le reste du territoire étant soumis à la seule loi montagne. A l'extrême, la Loi littoral pouvait se limiter à la seule inconstructibilité de la bande des cent mètres. C'en était fini des coupures d'urbanisation, de l'urbanisation en continuité de l'existant, des espaces naturels remarquables...

Initiateur et responsable du dossier : Eric FÉRAILLE.

Partenaires : l'Association Lac d'Annecy environnement, les Amis de la Terre.

Étapes et issue du dossier : **2006**, dès la parution du décret ministériel, une mobilisation inédite s'est faite jour autour du lac d'Annecy, l'Association Lac d'Annecy Environnement, la FRAPNA-Haute-Savoie et les Amis de la Terre. Rejoints par Bernard BOSSON, encore maire d'Annecy, et les syndicats agricoles, la mobilisation a culminé avec une grande chaîne humaine autour du lac d'Annecy. C'est toutefois sur le terrain juridique que la première bataille a été gagnée. Par un arrêt du Conseil d'Etat du 3 octobre **2008** qui a annulé le décret d'août 2006, permettant de modifier le périmètre d'application de la Loi littoral autour des lacs de montagne. Fait remarquable dans cette histoire, l'annulation du décret d'août 2006 a été faite sur la base de la Charte de l'Environnement.

L'histoire ne s'arrête pas là ! En **2010**, le même sénateur Jean-Pierre VIAL dépose un amendement visant encore à supprimer la superposition des Loi montagne et Loi littoral. Une nouvelle fois les associations et les élus d'Annecy se mobilisent. L'amendement est retiré, nos grands lacs sont sauvés de l'urbanisation dévorante qui les menace.

2009-2018 - 55 000 tonnes de mâchefers déposés dans la forêt de protection des Lapiaz (commune d'Aviernoz).

But : Eliminer les 55 000 tonnes de mâchefers de la forêt de protection.

Responsables du dossier : Franck BESSEAS, Jean-Claude BÉVILLARD, Fabien PÉRIOLLAT.

Partenaire : l'Association des Amis du Terroir du Pays de Fillière (ATPF).

Etapes et issues de l'action : **2009**, un dépôt de 55 000 tonnes de mâchefers est découvert dans la forêt de protection des Lapiaz, sur la commune d'Aviernoz. Ces mâchefers en provenance de l'usine d'incinération d'ordures ménagères du SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy) sont déposés dans un éboulis, en pied de falaise à proximité du torrent de la Fillière. La FRAPNA-Haute-Savoie et ATPF (association adhérente de la FRAPNA-Haute-Savoie) alertent le Préfet, soulignent le danger de pollution de la nappe d'accompagnement de la Fillière et demandent l'évacuation de ces mâchefers.

L'étude, ordonnée par le Préfet et réalisée par le Cabinet Burgeap, conclut que la pollution générée par les mâchefers est mineure et que leur enlèvement serait plus dommageable que leur maintien sur les lieux. L'ATPF mobilise la population par des réunions publiques, une pétition de 3000 signatures, des manifestations devant les mairies, le blocage de l'usine d'incinération du SILA. La FRAPNA-Haute-Savoie intervient auprès du DREAL et du Préfet de Région. La Communauté de communes du Pays de Fillière commande une contre-expertise qui met en évidence les insuffisances de l'étude Burgeap. L'administration préfectorale, les élus et les techniciens du SILA et divers spécialistes font corps pour contredire cette étude.

Recours infructueux devant le Tribunal administratif de Grenoble et la Cour d'appel de Lyon. Après sept ans d'hésitations, le Procureur de la République renonce à reconnaître la gravité de ce délit et se contente d'un rappel à la loi. Les piézomètres continuent à relever des écoulements toxiques ... mais ils sont, paraît-il, en deçà des normes ...

2014-2019 - Opposition à l'éradication de la population des bouquetins du Bargy.

Suite à l'infection, fin 2011, de deux jeunes enfants par une souche de Brucellose sur la commune du Chinaillon, près du Grand-Bornand en Haute-Savoie, une vache a été diagnostiquée porteuse de la bactérie ; le troupeau a été abattu. La population des bouquetins du Bargy, mal connue mais forte d'environ 700 individus, a été incriminée. Le préfet LECLERC a obtenu l'accord pour faire abattre massivement tous les bouquetins de cinq ans et plus, puis a lancé les opérations en octobre 2013 avec près de 250 animaux abattus. Suite à ces tentatives d'éradication, infondées scientifiquement, la FRAPNA-Haute-Savoie s'y est farouchement opposés par différents moyens, sur plusieurs années.

Initiateur et responsable du dossier : Jean-Pierre CROUZAT.

Partenaires : LPO, ASPAS, One Voice, FNE, Animal Cross, CAF, FNH (Fondation pour la Nature et l'Homme), Mountain Wilderness, H&B (Humanité et Biodiversité), accompagnateurs en montagne, naturalistes, sympathisants.

Etapes et issues de l'action : A la suite d'un référé suspensif contre un arrêté préfectoral d'abattage massif et indiscriminé des bouquetins, porté par plusieurs associations mais rejeté,

la FRAPNA-Haute-Savoie constitue rapidement un collectif informel, d'une cinquantaine de personnes et d'une dizaine d'associations, qui a, d'une part occupé le terrain pour repousser les tentatives successives d'abattage conduites par l'ONCFS, d'autre part lancé des campagnes médiatiques aux niveaux local, régional et national, pour obliger les ministères à freiner les ardeurs du préfet de Haute-Savoie. En parallèle, avec FNE, la LPO et l'ASPAS, la FRAPNA-Haute-Savoie saisit l'ANSES, pour faire réévaluer la situation sanitaire sur le massif, et proposer des scénarios de gestion alternatifs à une éradication illusoire d'une population sauvage en milieu montagnard. Le Tribunal Administratif, finalement, donne raison à la FRAPNA-Haute-Savoie sur le fond. Le préfet suivant, Pierre LAMBERT, a cherché à apaiser les tensions tout en continuant à vouloir faire abattre trop de bouquetins, ce à quoi la FRAPNA-Haute-Savoie s'est régulièrement opposée sur le terrain et dans les médias. Fin **2018**, la situation est relativement apaisée mais une vigilance collective reste nécessaire.

L'occupation du terrain, sa médiatisation quasi en direct, et le relais par les associations nationales ont été décisifs pour contrer les décisions radicales des pouvoirs publics et la violence de la FDSEA et d'un certain nombre de parlementaires. Le "cas Bargy" est depuis lors devenu un sujet d'étude des modes de décisions des pouvoirs publics en situation de crise sanitaire.

Archives : chez Jean-Pierre CROUZAT.

Fiche rédigée par Jean-Pierre CROUZAT

Les Archives correspondant aux différents dossiers se trouvent à la FRAPNA-Haute-Savoie, 84, Route du Vieran, 74370 Pringy. Dans certains cas, le dossier peut aussi être archivé aux Archives Départementales du Rhône, Fonds FRAPNA-Région, indiqué par : AD 69.

Une HISTOIRE de la FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

oOo

FICHER « ACTEURS »

OoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOoOo

Fiche « Acteur » de Daniel ARIAGNO (Rhône)

Etat civil. Daniel Ariagno est né le 22 janvier 1939 de parents italiens, paysans du Piémont immigrés en France vers 1930.

Formation et profession. BEPC puis études techniques et scientifiques couronnées par le Brevet professionnel de Chimiste en 1958. Poursuite au CNAM, avec le diplôme de Spécialité Chimie. Activité professionnelle à partir de 1962, dans le domaine des silicones, à la SISS puis à Rhône-Poulenc (Rhône).

Sensibilisation à la nature. Daniel nous apprend que, si son père *était intéressé par la « nature » au sens alimentaire du terme (champignons, pêche et cueillette)*, son frère aîné *lui fera découvrir l'ornithologie, qu'il pratiquait en solitaire*. Mais il nous révèle aussi que *dès 12 ans, il fut intéressé par la nature : faune (insectes) et flore, « exploration » des mines abandonnées du Beaujolais (dont certaines deviendront beaucoup plus tard des sites protégés)*. A noter aussi l'influence du scoutisme, en 1952-1956. Violons d'Ingres : Musique classique et « musiques d'ailleurs » (Afrique, Asie...). Sculpture sur bois, spéléologie, escalade.

Éléments déclencheurs de la protection de la nature. Au début des années 1960, rencontre avec Michel Bournaud, du GOL, à propos d'une chouette apportée par des collègues de travail. Peu après, découverte du Guide des Oiseaux d'Europe, le « Peterson » grâce au frère aîné, et adhésion au GOL. Puis des rencontres avec Robert Hainard l'orienteront vers l'étude des mammifères sauvages au milieu des années 1970.

Passage à la militance. Prise de conscience des menaces sur la faune et adhésion dès sa création au COSILYO (qui se transformera en FRAPNA) créé par Philippe Lebreton, Participation active à divers mouvements de l'écologie naissante et aux premiers combats d'avant la Loi de 1976 (Vanoise, Dombes, groupe Diogène...). Parallèlement, militance professionnelle syndicale (CFDT).

Activités de protection de la nature. Dès l'origine, actif au sein du COSILYO puis de la FRAPNA départementale et régionale (divers mandats assumés : présidence, vice-présidence, membres des CA et / ou des Bureaux jusqu'en 1993. Militant « de base » ensuite, avec en charge divers dossiers. Etudes et suivis faunistiques depuis 40 ans sur le département du Rhône pour le compte de la FRAPNA (ou du CORA). Actions plus spécifiques de protection pour le Blaireau (suivis de population, médiation) et les Chiroptères.

Initiateur et acteur avec des collègues de divers APPB : vallon du Rossand, Ile du Beurre (cf. fiche Action), landes du Haut-Beaujolais, de la RNN de la mine du Verdy (conservateur de 1990 à 2002). Initiateur et acteur avec des collègues, des politiques d'acquisitions foncières (cf. fiche Action) aux fins de protection dans le département du Rhône (à ce jour 7,5 ha (+ 3 ha en attente) achetés : forêts relictuelles du Haut-Beaujolais (hêtraie-sapinière), et forêt alluviale (îles du Motio sur la Saône) ; milieux souterrains comme la mine du Verdy (cf. fiche Action).

Aspects administratifs et sociétaux. Représentant de la FRAPNA-Région au CNPN (1978-1982). Membre expert (Mammifères et Chiroptères en particulier) du CSRPN (deux mandats entre 1995 et 2015). Représentant de la FRAPNA à l'ancienne Commission Départementale des Sites du Rhône (siégeant en formation « protection de la nature » ; 1985-1990). Refuse la distinction de l'Ordre national du Mérite en 1985, mais reçoit le « Hérisson d'or » de la FRAPNA-69 en 1990. Adhérent actuel à une demi-douzaine d'associations d'étude et de protection de la Nature (CORA devenu LPO).

Auteur d'une trentaine de publications concernant la faune sauvage, parues dans des revues spécialisées (exemple : un inventaire faunistique des hauts-plateaux du Vercors, paru dans la revue *Mammalia*, ayant prélué à la création de la RNN, réserve naturelle nationale éponyme).

Contacts. Daniel ARIAGNO. 200 allée des Landes. 69290 CRAPONNE. - 04 78 57 09 74 - les2ariagnojd@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Raymond AVRILLIER (Isère)

Etat civil et contexte familial. Raymond AVRILLIER est né le 25 octobre 1947 à Ugine (Savoie). Père instituteur, mère aide-comptable. Grand-père paternel ouvrier aux laminoirs de l'usine d'Ugine, mort à 55 ans en juillet 1947. Raymond est né dans la pollution des usines d'Ugine, habitant HLM du stade, poussières noires sur les étendages. Cueillette des champignons et des fruits sauvages avec la famille dans les montagnes savoyardes d'alentour. Arrive à Grenoble en 1958, avec parents et sœurs, dans un quartier populaire.

Formation. Math Sup au Lycée Champollion de Grenoble, Math Spé au Lycée du Parc de Lyon. Reçu au concours des ENSI : Institut national polytechnique de Grenoble. Licence de maths appliquées. **Professions.** Successivement : ouvrier forestier, enseignant en mathématiques, instructeur de ski de la FFS, ingénieur d'études de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble.

Sensibilisation sociétale et environnementale. De 1958 à 1966, prises de conscience liées aux actions du père contre la guerre d'Algérie, à l'arrivée en classe de collégiens rapatriés d'Algérie, et aux actions collectives pour créer la première Maison des Jeunes de Grenoble, et réhabiliter une ferme au Désert de La Morte pour que les jeunes de Grenoble puissent faire des séjours de ski. Allant en vélo au lycée, bloqué souvent derrière les cars SGTE dont l'échappement rejetait des poussières noires insupportables, jouant au foot dans une cour bitumée de lycée, sans terrain de sports, reconnaissant la direction du vent dans Grenoble en fonction des odeurs des usines de La Viscose venant de l'Ouest, du chlore venant de la plateforme chimique du Sud, et du sucré des biscuits Brun venant de l'Est (les rejets radioactifs du CENG au nord étant inodores...). A Lyon, en 1967-1968, responsable de classe de Math Spé, actions étudiantes avec les Comités d'action contre la guerre du Vietnam, avec napalm et défoliants.

Actions pour l'environnement (en Rhône-Alpes). A Grenoble, à partir de 1968 et durant les années 1970. Actions de solidarité avec les ouvriers / ères concernant les conditions de travail et de santé (Rhône-Poulenc, La Viscose, Caterpillar, Sescosem, Blancôme, Szakal, La Mure...). Actions menées sur les conditions de vie et de travail dans les entreprises chimiques, création du « Comité anti-pollueurs ». Actions contre les entreprises polluantes exposant au Salon anti-pollution. Enquêtes-révélation sur les pollutions en Isère, dans la vallée de La Maurienne, le bétonnage de la montagne par le Plan neige (manifestations sur le glacier de la Vanoise, station des Sept-Laux, glacier de Sarenne, Vaujany, contre un Luna park dans le Vercors), la pollution du Drac et de l'Isère, la pollution de la nappe phréatique par les installations nucléaires du CENG. Participation à la création de supports de contre-information (Comité anti-intox, Vérité Rhône-Alpes, Agence de presse Libération Alpes-Dauphiné). « Vérité Chimie » sur les pollutions à Jarrie et Pont-de-Claix, et à des « Comité Vérité Justice » sur la mort de mineurs de la mine de La Mure, l'explosion d'un wagon d'OCPA à Rhône-Poulenc, l'absence de plan ORSEC dans la Drôme bloquée par la neige, l'incendie du 5/7, l'avalanche du Taillefer, la chute du téléphérique de La Grave, les CES Pailleron en Isère, les opérations spéculatives en marge du parc des Ecrins...

Comme il le dit lui-même, Raymond AVRILLIER a été *d'abord sensibilisé au rapport à la nature par des préoccupations sociales et politiques*. Du coup, actions avec les « environnementalistes » pour la préservation de la Colline Verte contre une carrière de BTP, du plateau du Peuil contre un terrain de tir militaire, actions avec les alternatifs pour le tramway et le vélo à Grenoble. Participation aux actions contre les projets de centrales nucléaires Fessenheim, Bugey, Malville, Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire (GSIEN), Alternatives au nucléaire, Comités Malville, « Superpholix », création de « Radio-Active ». Auto-réduction des factures d'EDF, révélations sur les plans « ORSEC nucléaire ».

Mais aussi, représentant de la **FRAPNA** aux commissions locales d'information auprès de la centrale nucléaire Superphénix de Creys-Malville et de celle de Saint-Alban. Participation à la création de la « Coordination énergie ». Actions contre la voie sur berge de l'Isère, un projet d'usine de pyralène dans Grenoble, de tunnel autoroutier sous Grenoble, d'un parking Vinci sous la place de Verdun, d'une nouvelle usine d'incinération et l'extension de celle de La Tronche. Création de la Coordination des élus et associations pour des alternatives à l'A51. Collectif « Déchets urbains, appel urgent ». Collectif pour des alternatives à la rocade Nord de Grenoble (CAIRN), pour sauver le parc Paul Mistral contre le projet de grand stade d'agglomération, pour des alternatives au projet de nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Appartenance à la FRAPNA. Pour Jean-François Noblet, Raymond Avrillier a été un membre actif et efficace de la FRAPNA-Isère, membre du Conseil d'Administration chargé des questions d'énergie et du nucléaire. **Bibliographie.** Sur demande à l'auteur.

Contact. Raymond AVRILLER. raymonavr@gmail.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Gérard BALVAY (Haute-Savoie)

Etat civil. Gérard BALVAY est né le 29 avril 1941 à Mâcon de René BALVAY, préparateur en pharmacie, et de Yvonne GIRARD, mère au foyer ; il est décédé le 1^{er} septembre 2015 à Thonon les Bains.

Formation. Après des études secondaires à Mâcon, durant lesquelles se manifeste déjà son goût pour la « nature aquatique », Gérard Balvay entame à la Faculté des Sciences de Lyon un cursus de Biologie animale couronné en 1964 par un DEA. En 1965, il est recruté à l'INRA comme ingénieur et commence à Thonon ses études sur le plancton du lac d'Annecy qui le conduiront à sa Thèse de 3^{ème} cycle soutenue en 1969.

Carrière professionnelle. En 1967, Gérard Balvay est recruté comme Assistant de recherche. Il effectue son service militaire de mai 1968 à août 1969. Ses travaux porteront dès lors sur le zooplancton du lac de Genève, ce qui l'amènera à collaborer avec ses homologues suisses au sein de la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman). En 1977, il est nommé Chargé de recherche, promu à la première classe en 1984. Gérard Balvay est nommé en 2001 directeur de la station INRA de Thonon, poste qu'il abandonnera en 2003 en prenant sa retraite pour raisons de santé.

Actions pour la protection de la Nature. Gérard Balvay a été co-fondateur en 1971 de la FRAPNA-Région et de la FRAPNA-74 en 1974, dont il sera président de cette date à 1982. Il a été membre du Conseil de l'Environnement du Conseil départemental de la Haute-Savoie et conseiller de l'Office du Tourisme de Thonon, qui abrite le Musée du Chablais.

Distinctions. Gérard Balvay a reçu en 2003 le grade de Chevalier du Mérite agricole, distinction rarement accordée à des limnologues. Il a été président de l'Association française de Limnologie de 1990 à 1995.

Bibliographie. Entre autres documents, trois livres (auteur et / ou co-auteur) sur le lac Léman (2007), le lac d'Annecy (2009), le lac du Bourget (2012).

Renseignements biographiques.

1/ Eloge funèbre (en anglais) par Stéphane Jacquet, dans les Annales de Limnologie, *Int. J. Limn.*, 52 (2016), pp. 33-34.

2/ Comm. perso. de Jacques Bordon, son successeur comme président de la FRAPNA-74 en 1982.

3/ Entrevue du 28 février 2008 par C. Mousset-Déclas et Ch. Galant (journal non mentionné), voir sur internet par « Gérard Balvay, Thonon les Bains, le 28 février 2008 ».

Rédaction et validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Yvonne BARRET (Loire)

Etat civil. Je suis née à Saint-Etienne en 1937 et me suis mariée en 1957, d'où trois enfants en 1963, 1967 et 1971.

Formation(s). Bac philo en 1955 puis Licence en Droit à Lyon en 1959. Puis j'occupe un emploi de maîtresse auxiliaire dans un lycée technique pendant 4 ans à Saint-Etienne tout en étant inscrite en DES de Droit public à la Faculté de Lyon, diplôme obtenu en 1961. En 1963, je passe le concours de CAPET de l'Enseignement technique.

Parcours professionnel. Premier poste à Roanne en 1963-1964, année où j'obtiens la seconde partie du CAPET, puis je suis nommée comme « professeur de sciences et techniques économiques » à Saint-Etienne, ville où mon mari venait de s'installer comme médecin généraliste. Modeste thèse de Droit constitutionnel en 1967, année de création de l'IUT de Saint-Etienne. Avec deux collègues donnant comme moi des cours en BTS, nous avons rejoint l'IUT, participant à la création du département GEA (Gestion des Entreprises et des Administrations), alors dénommé ACPE (Administration des Collectivités et des Petites Entreprises), d'abord à mi-temps, puis complètement détachés dans ce nouvel établissement, où j'ai poursuivi une carrière très intéressante. Ainsi ai-je connu Raymond Faure et la FRAPNA.

Sensibilisation à la nature. Ma première prise de conscience remonte à 1966, ayant emmené ma fille de 3 ans à « la planche de la Valette », dans les gorges du Lignon, entre Tence et le Chambon-sur-Lignon. Je gardais le souvenir d'enfance d'un lieu appelé aussi « le saut du goujon ». Las ! L'eau était pleine de mousse, et non d'écume, et aucun goujon n'y sautait plus... En 1974, seconde prise de conscience avec la candidature aux présidentielles de René Dumont, dont les propos me sont immédiatement apparus d'une criante évidence. J'ai voté pour lui, mais... De temps à autre, je lisais la relation d'actions en justice d'associations se constituant partie civile dans des affaires de pollution... Puis ma fille m'annonce en 1992, date du Sommet de la Terre à Rio, qu'elle attendait un enfant pour 1993. Avec 3 enfants et 35 annuités, je demande à prendre ma retraite, pour voir (un peu) grandir mon petit-fils...

Engagement associatif à la FRAPNA. En 1993 également, je demande à Raymond Faure si cela l'intéressait que je prépare un DEA de Droit de l'Environnement et vienne militer à la FRAPNA. Après sa réaction enthousiaste, je vais à l'inauguration de l'Ecopole du Forez et m'inscris en DEA (préparé en deux ans, car je travaillais encore). En 1994, ayant pris ma retraite, je prépare la seconde partie du DEA, avec un mémoire *Le contentieux des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs*, sous la houlette du Professeur Jean Untermaier et de Patrick Janin. J'ai trouvé merveilleux de pouvoir suivre une formation aussi riche et engager « une nouvelle carrière », dans des conditions aussi favorables. Depuis, j'ai participé à différentes instances : CDH (Comité départemental d'Hygiène), CODERST (Commission départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), Commission des Carrières, Commission départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, Commission de recrutement des Commissaires enquêteurs... J'ai rédigé des recours contre des Arrêtés préfectoraux, sur les dates de chasse et participé à diverses actions judiciaires... Je suis encore administratrice, mais j'ai 82 ans, mon mari atteint de la maladie d'Alzheimer est décédé le 8 octobre 2018. Le temps de ma retraite a été passionnant pour moi, j'ai appris énormément, mais je ressens un peu de lassitude devant l'incurie des pouvoirs publics de tous bords.

Contact. Yvonne BARRET - 00yvolou@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Pierre BEAUDOUIN (Isère et Région)

Etat civil. Pierre BEAUDOUIN est né le 13 juin 1938 à Paris 12ème, fils de Paul BEAUDOUIN (ingénieur) ; il est père de 3 enfants et il a 5 petits-enfants.

Formation. Pierre Beaudouin est Ingénieur de l'Ecole Nationale de Chimie de Paris (1962) et titulaire d'un Master de Physique du Solide de l'Université de New-York (1965).

Emplois. De 1967 à 1992, il a été ingénieur R&D chez IBM en Physique des couches minces. Dans cette firme, il a occupé différents postes de management aux USA et en France.

Actions en Ecologie. A été sensibilisé depuis l'enfance (pendant et après la dernière guerre mondiale) en milieu rural (dans l'Allier) dans un contexte familial porteur. S'est occupé du suivi des actions de mécénat et de partenariat de la firme IBM aux USA pour des ONG comme le Sierra Club ou l'Audubon Society, etc.

Engagement associatif. Pierre Beaudouin a été président de la FRAPNA-Isère de 1992 à 2001, puis président de la FRAPNA-Région de 2001 à 2007. De 2005 (environ) à 2015, il a été membre du Conseil d'Administration de FNE et a représenté cette APN au Colloque de Kyoto en 1996.

Réalisations. Amélioration de structuration fonctionnelle de la FRAPNA-Isère, puis de la FRAPNA-Région, avec réplique de structures des réseaux sur le modèle de FNE (réseaux thématiques). Création de « kits » reconnus comme marque de fabrique de la FRAPNA.

En 2013, Pierre Beaudouin a été le créateur du réseau ESEN (Education et Sensibilisation à la Nature et à l'Environnement) dont il est toujours le pilote à la fin de 2018.

Il a été observateur à l'ONU (Genève) du suivi de la Déclaration des droits des Peuples Autochtones, avec participation au Caucus de Johannesburg en 2002, et réalisateur d'une vidéo *Peuples Indigènes. Humanité et Environnement durables*.

Distinctions. Pierre Beaudouin est Chevalier dans l'Ordre du Mérite National.

Contact. plbeaud@aol.com - pierre.beaudouin@fne.asso.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Christine BERNARD (Savoie)

Etat civil. Née le 11 février 1953 à Clermont-Ferrand, dans un contexte indifférent à la nature et à sa protection ; cependant de nombreuses ballades et l'accompagnement au jardin potager contribuent à ma sensibilisation, ceci avant le remembrement qui a complètement transformé le village où j'habitais. Puis je me retrouve en banlieue parisienne, confrontée à l'anonymat des cités dortoirs. Je rencontre la montagne en faisant du ski (colonie de vacances) et en été, avec l'UCPA, dans les Hautes-Alpes.

Formation. Baccalauréat (Economie) obtenu en 1971.

- Ecologie (« Département Environnement » de l'Université Paris VII, pionnier en la matière). Rencontre avec Jean-Pierre Raffin, engagé au sein de FNE, notamment pour la sauvegarde du Parc national de la Vanoise, au moment de l'affaire de Val Chavières. Je fais avec lui un travail sur la Zone périphérique » (1973). Rencontre avec Roland de Miller, bibliothécaire, archiviste et auteur de livres sur la nature et l'écologie. Pendant un stage, rencontre avec Denis Pradelle, architecte (1974).

- Maîtrise de Géographie (1975), conduite à Cervières (Hautes-Alpes), sur le thème « Evolution de l'occupation du sol dans un village de montagne ». Lien avec le maire, André Gatineau, opposant au projet de station de ski entre Cervières et la station de Montgenèvre.

- DEA de biogéographie (1976). Je rêve de venir habiter la montagne ...

- Intéressée par la communication, je fais aussi de la PNL (Programmation neuro-linguistique) et différents modules dans le cadre du DEFA (Diplôme d'État à la Fonction d'Animateur), etc. Voyages, notamment en Inde et au Népal. Yoga, danse contemporaine, photos...

Professions. - Stage de « Guide et garde de réserve de nature » (1972, Hautes-Alpes).

- Accompagnatrice en moyenne montagne, Safaris photos de Val d'Isère, Centre « Renouveau » (Bourg Saint-Maurice).

- Chargée de mission notamment pour la DIREN Rhône-Alpes, AUP (études d'impact sur les lignes THT...), CAUE de la Savoie (de 1987 à 1997), Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, AUM (Atelier d'Urbanisme en Montagne), volet Environnement de PLU (de 2002 à 2006). Au sein du bureau d'études ETEN, je refuse de participer à l'étude d'impact du barrage du Clou.

- Expositions. Organisatrice de colloques pour les élus (POS et environnement, Eau, Déchets, Paysage, etc.) et responsable du Salon « Mieux vivre naturellement » à Chambéry (de 1999 à 2002).

Protection de la Nature. Déjà sensibilisée du fait de différentes rencontres (cf. plus haut), mon activité en tant qu'accompagnatrice en montagne me permet de m'initier à la flore alpine et de faire aussi de la sensibilisation auprès du public. Je rencontre Alain Nelva (biologiste formé à Lyon, il me parle de la FRAPNA ...) et c'est par l'intermédiaire de l'alpagiste concerné que je suis mise au courant du projet de barrage du Clou, dans un vallon que je connais bien (commune de Sainte-Foy Tarentaise).

Le projet est confirmé par un article du Monde (1977) faisant l'inventaire de nombreux projets de barrages (sous forme de STEP), dont certains au coeur du Parc National de la Vanoise (PNV).

Je me mets en contact avec Hubert Tournier (1978) et, de fil en aiguille, je me retrouve avec un « emploi jeune » à la FRAPNA-Savoie. Découvrant qu'une des retenues du projet empiète sur le PNV, Philippe Lebreton, la FRAPNA-Savoie et d'autres associations (CAF, Vivre en Tarentaise, Société de Sauvegarde etc.) se mobilisent jusqu'à l'abandon du projet (1984). Puis je m'implique dans le CA de la FRAPNA-Savoie, notamment pour la protection de la montagne avec Monique Gautier ; je suis longtemps secrétaire et déléguée à la FRAPNA-Région, ceci jusqu'en 1988 environ.

Après éloignement de la FRAPNA, mais pas de mon engagement professionnel pour la nature et l'environnement, je reviens au CA de la FRAPNA-Savoie, de 2006 à 2015. Actuellement à la retraite et simple adhérente, j'ai été désignée par FNE comme représentante d'associations de protection de la Nature pour le CA du PNV. J'essaie de garder le lien avec d'autres groupes « écolos ».

Contact. chrisfrapna@gmail.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Claude BEVILLARD (Haute-Savoie)

Etat civil. Jean-Claude BEVILLARD est né le 9 septembre 1947 à Annecy ; il a deux sœurs et un frère décédé. Il est marié à Nadia PIOPPI éducatrice spécialisée ; leur couple a eu trois enfants.

Formation et carrière personnelles. Licence d'histoire-géographie, professeur au Collège Sainte Marie de La Roche-sur-Foron, retraité depuis 2007. Hobbies : chevaux, abeilles, jardin...

Protection de la nature. Imprégné des rythmes de la vie rurale depuis l'enfance, Jean-Claude Bévillard a été passionné par la découverte du milieu montagnard en compagnie de son frère.

Passage à la militance. Interpellé à la fin des années 1960 par l'arrivée des enjeux écologiques dans le débat public, son engagement associatif s'est effectué en 1977 contre la création d'une carrière.

Actions pour la nature en Haute-Savoie.

- Président de l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Thorens (1981-1992).
- Président de la FRAPNA Haute-Savoie (1988-2001),

Structuration de la Fédération (salariés, locaux), développement de l'éducation à la nature, création d'un journal « Le Cassenois » puis « Haute-Savoie Nature ».

Combats emblématiques : contre le projet immobilier et touristique sur le Salève, l'autoroute dans le Chablais, la ligne THT au nord d'Annecy, retenues collinaires ...).

- Concertation active avec les élus et les acteurs économiques ; participation aux commissions administratives départementales.

Activités à France Nature Environnement.

- Pilote du réseau agriculture (2001-2018). Administrateur (2003-2018). Secrétaire National (2007-2010). Vice-Président (2011-2016).
- Membre du Conseil Supérieur d'Orientation de l'économie agricole et alimentaire et du Conseil National de la Transition Ecologique.
- Action auprès des ministères, des professionnels agricoles dans le cadre du Grenelle de l'environnement, de la promotion d'une agriculture durable, de l'agro-écologie. En charge notamment du plaidoyer, du plan stratégique, de relations extérieures, etc.

Autres aspects administratifs et sociétaux.

Création et présidence de la MJC de Thorens-Glières (1965-1976). Conseiller municipal de 1989 à 2001 ; maire-adjoint de Thorens-Glières ; vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Fillière.

Nominations et distinctions.

Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Chevalier du Mérite Agricole. Médaille de la Jeunesse et Sports. Membre d'honneur de France Nature Environnement.

Contact. Jean-Claude BEVILLARD. 286 chemin de Chez Millard, Thorens-Glières. 74570 FILLIERE. jean-claude.bevillard@fne.asso.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Henri BIRON (Isère)

Etat-civil. Henri BIRON est né le 14 novembre 1937 à La Tronche (Isère) ; il est marié et père d'une fille.

Formation. Certificat d'études et CAP d'électro-mécanicien.

Profession. OP chez Merlin-Gerin où il milite à la CGT et est élu au Comité d'Entreprise. Puis il est permanent du PCF et par la suite prospecteur à la Fédération des Oeuvres Laïques de l'Isère, secteur vacances (UFOVAL). C'est là qu'il trouve beaucoup d'intérêt aux classes de découverte et au projet de la Ligue de l'Enseignement « Eco / Ecole », qui introduit fortement la nature dans les séjours des classes de découverte.

Protection de la Nature. Dans le cadre du projet « Eco / Ecole », Henri BIRON fait un stage de 3 jours avec la FRAPNA-Isère sur l'écologie et la protection du nature dirigé par Raphaël QUESADA. Ce stage ancre sa conviction que défendre les travailleurs pour plus de droits et de moyens de vivre mieux d'un côté, et laisser la Nature être mise à mal de plus en plus gravement de l'autre (pollutions et surexploitation !) était contradictoire. Il fallait que l'un n'aille pas sans l'autre, pensait-il, d'autant qu'il devenait président de la Société botanique *Gentiana* qui adhérait à la FRAPNA !

Henri BIRON rejoint donc la FRAPNA-Isère où il entre au CA comme représentant de *Gentiana*, puis au bureau aux côtés de Pierre BEAUDOUIN comme vice-président. Il sera président du réseau Patrimoine Naturel de la FRAPNA-Isère de 1999 à 2001, puis président de cette dernière de 2001 à 2004 (consécutivement, il sera élu au CA de la FRAPNA-Région).

Activités sociétales. Henri BIRON est donc porteur et aussi initiateur de la place et des actions FRAPNA pendant cette période. Il entretient des relations avec l'industrie, avec les élus (dont les CPO), avec les grosses mairies et le Conseil Général. Il met en place la Commission Aménagement du Territoire / Nature / TVB dont le rôle a été important. Elu au CAUE, il y a contribué à la prise en compte de la nature dans l'architecture et l'urbanisme.

Contacts. h.biron@wanadoo.fr

Rédaction. Henri Biron. **Compléments.** Marcel Macaire.

Validation. Philippe Lebreton.

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Michel BÔNE (Isère)

Etat civil. Jean-Michel BÔNE est né le 13 mars 1939 à Niort (Deux-Sèvres) ; il est marié, avec deux enfants et quatre petits-enfants.

Formation. Cycle d'études techniques secondaire. Bac Technique en 1957. En 1958, étudiant en mécanique des fluides à l'université de Poitiers, il demande un sursis qui lui sera refusé, d'où son incorporation au 59^{ème} bataillon du Génie opérationnel, et 30 mois en Algérie.

Profession(s). En 1960-61, dégagé de ses obligations militaires, il signe un contrat d'état d'un an renouvelable avec le service de l'Hydraulique et du Génie Rural de Birmandreiss dans la banlieue d'Alger (dans le cadre du Plan de Constantine). Il engage en parallèle des études universitaires options « hydraulique et mécanique des sols ».

En 1962-63, rapatrié à l'issue de son contrat, il est recruté sur un concours de l'Etat pour un contrat Calcul aux Ponts et Chaussées de Grenoble, dans le cadre du programme de réalisation de travaux routiers en vue de la préparation des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble en 1968. En 1963, le directeur des Ponts et Chaussées de Grenoble lui confie l'élaboration du dossier de déneigement en montagne. En 1964, il engage les études et calculs d'ouvrages d'art concernant les Jeux Olympiques.

De 1971 à 1974 il occupe sous la direction de Jean WINGHART le poste lié à l'instruction des dossiers techniques des transports urbains de l'agglomération grenobloise (tramway, trolleybus, Poma 2000). En 1975 il est chef de service de la gestion financière de l'infrastructure routière sous les ordres directs du directeur départemental de l'équipement. En 1978 il est affecté au service hydrologique de la DDE 38 où il engage la réalisation du dossier des objectifs de qualité des eaux du département de l'Isère. En parallèle il est chargé de la police des eaux du département. De 1987 à 1992, nommé à un grade supérieur, il est détaché au Conseil Général, où il devient Directeur des transports scolaires. En 1993, il revient dans son administration d'origine au Service foncier, où il termine sa carrière en mars 1999 après 36 ans de service dans la même administration. Il a été « lecteur permanent » à la Fondation de l'eau de 1984 à 1990.

Actions pour la nature. Pour Marcel Macaire, Robert Javellas et Jacques Pulou, animateurs de la commission « Eau et Milieux aquatiques » de la FRAPNA-Isère, Jean-Michel Bône a été, quand il était responsable de la Cellule de l'eau de la DDE de 1978 à 1987, un conseil et un appui irremplaçables pour les dossiers importants concernant l'eau et les rivières, comme la dépollution du bassin Fure et Morge, le barrage de Saint-Egrève, les travaux sur l'Isère. A sa retraite, il a adhéré à la FRAPNA et proposé de s'occuper du classement des archives.

Aspects administratifs et sociétaux. Délégué médiateur du procureur de la République du TGI de Grenoble. Président d'honneur du Musée de l'Eau de Pont-en-Royans. Membre d'honneur de l'association « Rivières Rhône-Alpes ». De 1963 à 1999, Jean-Michel Bône a été intervenant permanent ou occasionnel pour des formations extérieures ou des sensibilisations du public : à l'INSA de Lyon (Transport), à l'USM de Grenoble, au CIFODEL, pour la Formation des enseignants dans le cadre de l'AROEVEN, vers les Lycées et Collèges. De 1969 à 1999, il a participé à des jurys de soutenance de DEA et Thèses (Maîtrise de DEA et Thèses à l'Université d'Avignon, option Environnement).

Références bibliographiques. 2004 : Quelques réflexions sur le coût réel des JO de 1968.

2010 : Histoire de la modernisation des transports grenoblois entre 1958 et 1983.

Contacts. 06 88 00 33 14 - jean-michel.bone@orange.fr

Validation. Marcel Macaire

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jacques BORDON (Haute-Savoie)

Etat civil. Jacques BORDON est né le 11 décembre 1945 à Clarafond (Haute-Savoie), membre d'une fratrie de 5 enfants, dont 3 sœurs et 1 frère décédé. Il est marié, père d'une fille chargée de mission au CEN de Haute-Savoie.

Formation et profession. Jacques Bordon est un ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud (de 1967 à 1972) ; il a obtenu un DEA d'Entomologie à Orsay en 1967 puis l'Agrégation de Sciences de la Vie en 1971, Il a été Professeur de SVT au Lycée polyvalent de Bellegarde-sur-Valserine (de 1972 à 2001). Hobbies : botanique, entomologie, ornithologie, géologie. Participation à de nombreuses sociétés savantes : Soc. Bot. de France, Soc Bot. de Genève, Soc. Entomologique de Genève, membre de la Société linnéenne de Lyon depuis 1967.

Sensibilisation et militance pour la protection de la nature.

- Engagé dans la protection de la Nature après lecture de *Printemps silencieux* de Rachel Carson, puis de *Avant que Nature meure* de Jean Dorst (années 65 à 70).

Activités pour la protection de la nature.

- Création de la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Semine (SEPNS) en 1972. Participation à la création de la FRAPNA Haute-Savoie en 1974 avec Gérard Balvay.

- Participation active à la création de la Réserve Naturelle de la Haute-Chaîne du Jura (de 1980 à 1993). Participation à la création du Syndicat Intercommunal de Protection et Conservation du Vuache (1993) et vice-président de ce syndicat.

- Création et Organisation du colloque « Rencontres jurassiennes » (5 éditions à ce jour).

- Création et organisation des « Montagnes de recherche » avec le Comité scientifique des Réserves de Haute-Savoie.

- Membre actif de la FRAPNA 74, puis vice-président et président entre 1981 et 1985.

Au cours de ma présidence : Recrutement du premier permanent, un objecteur de conscience. Location du premier local avec contact téléphonique.

Création de l'APEGE avec la DDA 74.

Activités administratives.

- Participation (actuellement terminées) : Commission des Sites, Commission des Carrières, Commission Chasse et faune sauvage.

- Administrateur et ancien vice-président du CEN 74 (ASTERS),

- Ancien membre du Comité scientifique des Réserves Naturelles de Haute-Savoie

- Membre du comité scientifique de la Réserve du Marais de Lavours

- Fondateur et ancien président du Conseil scientifique de la Réserve Naturelle de la Haute-Chaîne du Jura.

- Elu municipal à Clarafond durant trois mandats, dont un comme premier adjoint.

Bibliographie. Coordination départementale pour l'Atlas des Mammifères de France et l'Atlas des Amphibiens et Reptiles de France, Rédaction du Livre rouge des espèces de Vertébrés menacés de Haute-Savoie (1986). Livres : *Le Vuache montagne insolite* (2010), *Le Vuache et ses plantes* (2016).

Contacts. Jacques BORDON. 250 Chemin des Crêts. Fruitière. 74270 CLARAFOND-ARCINE. 04 50 77 90 30 - jacques.bordon@orange.fr;

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Juliette BOUCHERLE (Isère)

Etat-civil. Juliette, épouse puis veuve de André BOUCHERLE (1924-1993), est née à la fin des années 1920, originaire d'une autre région que Rhône-Alpes. Elle arrive ainsi à Grenoble en 1959, lorsque son mari est nommé professeur à la Faculté de Pharmacie ; ils ont eu plusieurs enfants.

Formation personnelle. Diplôme de Pharmacien, sans avoir (longuement) exercé, semble-t-il.

Engagement pour la protection de la nature. Participe à la création de la FRAPNA (Région et / ou Isère) en 1972, et à celle du CORA vers 1969. Fondatrice du périodique *Isère Nature* de la FRAPNA-Isère (voir note en fin de texte) en mai 1981, puis rédactrice en chef.

Responsable des commissions Jardinage, Bio et Santé de la FRAPNA-Isère.

Instigatrice de l'action « Forêts alluviales de l'Isère » en 1982.

Aspects associatifs pour la protection de la nature. Secrétaire générale de la FRAPNA-Isère en 1980 puis présidente de 1981 à 1984. Rédacteur en chef de *Isère Nature*. En 2007, membre de la « Commission Journal » et de « Equipe de routage ».

Activités sociétales. A ma connaissance (Philippe Lebreton), Juliette a été très active au sein d'association(s) de planning familial (ce qui, par le biais du contrôle des naissances, rejoint me semble-t-il la régulation démographique... donc la préservation de la biosphère...).

Distinctions. Décorée de l'Ordre national du Mérite le 8 avril 1988, par Alain Carignon (alors ministre de l'environnement et maire de Grenoble).

Bibliographie. Voir (entre autres) : « Manger dans l'agglomération grenobloise, c'est possible ». *Isère Nature*, n° 281, septembre-octobre 2007, page 24.

Note. Le titre initial de la revue de la FRAPNA-Isère a été, semble-t-il, *Le Courrier du Hérisson*. Or le nom et le dessin du Hérisson sont l'invention et la propriété de FNE (France Nature Environnement). Aujourd'hui, « LE COURRIER DU HERISSON » reste en sous-titre, et la troisième ligne de garde rappelle à la fois l'origine FRAPNA-Isère et l'affiliation à FNE (via la FRAPNA-Région).

Rédaction et validation. Marcel Macaire et Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Pierre BOUDEAU (Ardèche)

Etat civil. Jean-Pierre BOUDEAU est né le 26 août 1948 à Villeneuve-le-Roi (Val de Marne) de parents ouvriers.

Formation. DEA de Parasitologie. CAPES de Sciences de la Vie et de la Terre. BEPA d'Apiculture.

Professions. Diverses. Technicien au MNHN de Paris. Visiteur médical. Apiculteur, berger. Professeur de SVT. Violons d'Ingres : reptiles et oiseaux ; jardin ; photographie ; architecture et sculpture du XI^{ème} au XIV^{ème} siècle en France. Jazz. Qi qong.

Sensibilisation à la nature. Vacances scolaires dans le monde paysan en Bretagne. Un professeur de sciences naturelles passionnant en 5^{ème} avec, au fond de la classe, une armoire vitrée pleine de spécimens !

Passage à la militance : défense de quelques arbres urbains (Val de Marne) puis défense de la forêt de Sénart (Essonne). Autres engagements : En 1965-68, cours d'alphabétisation dans le bidonville de Villeneuve-le-Roi. Membre constitutif du Collectif anti-nucléaire du Val de Marne. Campagne de René Dumont dans le Val de Marne pour les élections présidentielles de 1974. Membre constitutif (représentant le Val de Marne) du Mouvement Ecologique (boulevard Arago, Paris) en 1975.

Protection de la nature. Membre du bureau de l'APN du Val de Marne, en 1964-65. Membre initiateur de l'Association de protection de la forêt de Sénart (Essonne), en 1966 ou 1967. Adhérent de la SNPN depuis 1974 ; arrivée en Ardèche en 1977.

Membre du groupe ornithologique ardéchois depuis 1978, devenu CORA puis LPO.

Membre de la FRAPNA-Ardèche depuis 1979, dont il est président de 1985 à 1990, puis membre du bureau de 1990 à 2014 ; actuellement, membre du CA.

Membre initiateur (avec Frédéric Jacquemart) des Amis du PNR des monts d'Ardèche.

Membre initiateur (avec Jean-Louis Chopy et Yves Chauvin) de l'Association « Stop au gaz de schiste 07 » en 2010.

Contact. lepouget.jpb@wanadoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « ACTEUR » FRAPNA de Julien BOUNIOL (Rhône)

Etat-civil et contexte familial. Julien BOUNIOL est né le 30 août 1983 à Neuilly-sur-Seine. J'ai grandi en Picardie en lisière des grandes forêts domaniales du nord de Paris. Mon père féru d'équitation y a construit des écuries, et ma mère passionnée par le jardin et la mycologie (approche scientifique et engagée en association) m'ont transmis le plaisir d'être dans la nature.

Formation. Bac série S. BTSA Gestion et Protection de la Nature et cursus Universitaire en Ecologie (Licence Pro, Master 2 Pro).

Eléments déclencheurs de la protection de la Nature. La prise de conscience du besoin de protection de la nature est née vers mes 18 ans via une remise en question globale du mode de vie occidental ayant déclenché une envie de repenser les liens entre l'homme et son environnement. L'engagement dans des études en écologie a déclenché une forte envie de connaître et comprendre la vie sauvage qui nous entoure et par la suite de réfléchir à la manière de la protéger. J'ai découvert en parallèle de ces études le milieu associatif de la protection de la nature du Rhône dans lequel je me suis vite senti à l'aise pour y conduire des projets de connaissance et de protection de la nature autour de Lyon, d'abord en tant que bénévole puis comme salarié de la FRAPNA-Rhône.

Passage à la militance. La rencontre de naturalistes comme Vincent DAMS ou Romain CHAZAL, puis plus tard Hugues MOURET et Daniel ARIAGNO m'ont convaincu de

l'importance d'un engagement associatif personnel fort. J'ai compris l'intérêt de maintenir une interface entre le fonctionnement de la société conventionnelle et celui des écosystèmes via la communication et l'utilisation des différents outils réglementaires au service de la protection de l'environnement. Ce travail d'alerte auprès des porteurs de projets potentiellement destructeurs ou du public m'est apparu essentiel et s'est manifesté par un engagement fort au départ au sein du CORA-Rhône puis à la FRAPNA-Rhône.

Protection de la nature. Adhérent en 2005, je me suis engagé au sein du CORA-Rhône où j'ai été administrateur de 2008 à 2011, puis à la FRAPNA-Rhône où j'ai été salarié de 2008 à 2018. J'ai pris mes fonctions de chargé de mission biodiversité à la FRAPNA comme une chance de pouvoir concilier un engagement professionnel avec un projet personnel de protection de la Nature. J'ai tenté pour cela de porter et développer des projets ayant pour vocation d'accompagner les personnes qui interagissent avec la biodiversité dans une meilleure compréhension et un respect accru de la vie sauvage.

Activités de protection de la nature. Ma sensibilité s'est portée sur l'étude des animaux et notamment des amphibiens, libellules, orthoptères, et des mammifères (castor et blaireau). Afin de redessiner le lien entre l'homme et l'animal, j'ai souhaité développer au sein du réseau associatif rhône-alpin et en grande partie bénévolement, la médiation faune sauvage pratique, visant à donner des informations naturalistes sur la biologie des animaux et surtout résoudre les situations de conflit homme-animal autrement que par la destruction (castor, blaireau notamment).

Aspects sociétaux. Co-porteur du réseau territoires de la FRAPNA-Rhône, j'ai travaillé sur de nombreux projets d'urbanisation (ZAC, grandes infrastructures, documents d'urbanisme) afin d'intégrer autant que possible les sensibilités liées aux espèces et milieux menacés. L'énergie pour la protection de la nature restant assez dispersée, j'ai toujours essayé au sein de ces engagements de tendre vers une meilleure union des associations naturalistes, par exemple avec l'atlas en cours de réalisation des mammifères sauvages de Rhône-Alpes, par la FRAPNA et la LPO (ex-CORA). Mes évolutions personnelles et professionnelles m'orientent vers un souhait d'intégrer les questions de préservation de la biodiversité avec celles de l'éco-habitat et de l'agro-écologie via le projet des Sources du Suchel dans lequel je suis engagé depuis 2013.

Contact. BOUNIOL Julien. 10 rue Françoise Giroud. 69100 VILLEURBANNE
06 77 51 84 73 ju.bouniol@laposte.net

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Michel BOURBON (Rhône)

Etat-civil et formation. Michel BOURBON est né le 23 août 1932 en Seine-et-Marne, à Lizy-sur-Ourcq, mais son pays d'origine se situe en Saône-et-Loire, à Mercurey, où plusieurs générations de BOURBON sont enterrées. Sur son adolescence et sa formation, Michel Bourbon nous apprend que sa *pérégrination s'est poursuivie par un baccalauréat Maths-Elém à Aix-en-Provence, le certificat de SPCN à la Faculté de Lyon puis un DEST (Diplôme d'Etudes Supérieures Techniques du CNAM)* dans la même ville, où il trouvera un emploi de chimiste chez Rhône-Poulenc.

Engagement et activités naturalistes. C'est à Lyon que débutent ses activités naturalistes de terrain, avec Daniel Ariagno (collègue de travail) comme initiateur, Philippe Lebreton comme « maître » et Daniel Lesueur (agrégé de sciences naturelles à l'ENS de Paris) qui lui apprend botanique et géologie. Les références régionales ou nationales sont évidemment le COSILYO (devenu FRAPNA-Rhône après 1971), le CORA-Rhône (antérieurement GOL, Groupe Ornithologique Lyonnais), la SNPN. Avec une sensibilité rapidement tournée vers les Oiseaux, sa participation comme militant écologique le pousse évidemment à participer aux « luttes »

pour le marais des Echets et le Parc national de la Vanoise, et contre le surgénérateur Super-Phénix de Creys-Malville. Sa passion ornithologique, initialement localisée aux sites emblématiques de Rhône-Alpes : aéroport de Lyon-Bron, camp militaire de la Valbonne et lône du Grand-Gravier, étangs de la Dombes, s'étendra à la Camargue, puis aux pourtours de la Méditerranée, sous la houlette de Bernard Chabert.

Perspectives personnelles et sociétales. Michel Bourbon nous parle de sa retraite, dont *une première partie a été consacré à son jardin, à l'Île Crémieu, avec des horizons plus lointains et de petites pérégrinations le long des petites routes des Alpes et de l'Auvergne. Mais sa vraie obsession a été de chercher à comprendre les rapports entre économie et nature, en poursuivant le questionnement de Robert Hainard.*

Pour conclure, il écrit : *J'ai lu à peu près tous les économistes hétérodoxes français (atterrés)... Surtout que la seconde partie de ma retraite a été une vraie retraite médicalisée... qui m'a laissé tout le loisir de lire et de réfléchir ! Encore que j'ai continué à faire un peu de terrain, malgré les contraintes horaires, et n'ai vraiment décroché que l'année dernière, en 2017.*

Contacts. Michel BOURBON. 26 rue des Glycines. 69500 BRON.

04 78 45 22 57 - bourbonmc@wanadoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Robert BUISSON (Isère)

Etat-civil. Robert BUISSON est décédé le 19 janvier 1982 à Echirolles, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Actions pour la nature et l'environnement. Membre fondateur de la FRAPNA-Isère en 1972. Défense de la Colline Verte. Manif à vélo et lutte pour la création du tramway.

Aspects administratifs. Il sera le second Président de la FRAPNA-Isère, après Pierre ANTOINE et jusqu'en 1978. A ses obsèques, nous dit le *Courrier du Hérisson* de mars 1982 Robert JAVELLAS représentait la FRAPNA-Isère. Le texte du chef indien Seattle a été lu et le chant enregistré de la grive musicienne, annonceur du printemps, a retenti pendant la minute de silence. Des propositions seront faites à la municipalité d'Echirolles pour que son nom soit donné à l'espace vert qui doit être créé sur la commune. La FRAPNA a promis de planter un chêne en sa mémoire.

Aspects sociétaux. Elu municipal d'Echirolles dans la banlieue grenobloise.

Archives : Frapna Isère (Courrier du Hérisson)

Rédacteur. Marcel Macaire

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Daniel CARDE (Savoie)

Etat-civil. Daniel CARDE est né le 14 avril 1953 à La-Celle-Saint-Cloud (78) ; marié en 1999 au Chili avec Cécilia ARIAS, ils ont eu trois enfants.

Formations(s). Géographe et Ecologue. Bac L (1970), Maîtrise « Environnement », Maîtrise « Biogéographie » (Paris-7, 1975), DEA « Ecologie Appliquée » (Grenoble, 1976). Formation continue « Management d'Entreprise » (ESC Chambéry, 1987-88 et 2012).

Sensibilisation à l'Ecologie. Dès sa première année d'université, par Vincent Labeyrie. Parmi ses camarades de promo qui l'initient à l'ornithologie en Sologne et en Brenne, Jacques Trotignon l'emmène à un colloque en 1972 à Paris, où il rencontre Philippe Lebreton. **Parcours professionnel.** En 1977, Daniel Carde retrouve Philippe Lebreton, qui lui propose de participer à l'inventaire des richesses naturelles rhônalpines. Première mission pro dans son métier, occasion de connaître les principaux lieux d'intérêt naturaliste de la région et les militants de terrain FRAPNA. Puis il part enseigner la géologie en Algérie (1978-79). Au retour, il collabore à l'inventaire faune-flore de la Vanoise (Tarentaise, 1980), devient CTP Ecologie à Jeunesse et Sports (1981-83), puis formateur en énergies renouvelables (ASDER, 1983-85). En 1987, il lance son activité de « Consultance Environnement » et conduit de nombreuses missions en France, en Europe, au Parlement Européen, à Madagascar...

Il crée et anime des produits écotouristiques et pédagogiques (découverte des oiseaux de montagne, musique et nature), des voyages (Cuba, Inde). Daniel s'engage aux côtés de FNE et FRAPNA comme expert ou modérateur de débats (y compris télévisés ou radio) sur la protection de la nature, la montagne, les déchets, les labels écologiques. En 1998, il s'installe au Chili où il collabore avec l'*Instituto de Ecologia Política*. De retour en France, il rejoint en 2003 « l'Agence Ecomobilité », chargé des plans de mobilité sur le territoire du Grand Chambéry. En août 2018, il démarre un nouveau projet de consultance.

Militance personnelle. Passionné d'ornithologie et de randonnée pédestre, Daniel utilise le vélo au quotidien. Il aime le cinéma, la lecture et la musique, sa deuxième Nature. Il a beaucoup voyagé en France et à l'étranger, souvent en stop, toujours avec une paire de jumelles et une flûte ; il participe bénévolement à diverses études scientifiques (surtout l'avifaune) : Carpathes, Delta du Danube, Cervières, Saint-Laurent (Québec) ; inventaire des oiseaux d'Algérie (1978-1979), Atlas des oiseaux nicheurs CORA (1980-90), collecte de données avec LPO (hivernants, suivis STOC).

Engagement associatif. Dès 1977, Daniel s'implique au COSILYO et à la FRAPNA-Région (membre du CA jusqu'en 1994). Il suit les dossiers montagne avec Ch. Bernard et M. Gautier. Elu Président de la FRAPNA-Savoie en 1980, il crée et développe les stages, la revue *Le Petit Tétrás*, les partenariats (associations, etc.), recrute des permanents puis un directeur, organise les représentations et la participation (commissions, réunions, réseaux...). Il s'implique aussi dans les actions pédagogiques avec « Ecole et Nature » et le GRAINE, dont il est membre-fondateur. Présenté par la FRAPNA, il est élu à la FFSPN (Vice-Président), contribuant à la moderniser (elle devient FNE). Il participe aux réseaux nationaux communication, éducation, recherche de financement, crée le réseau « déchets-écoproduits », d'où naît l'opération « Pélican », collecte des bouteilles plastiques en partenariat avec les industriels du plastique et des eaux minérales. S'ensuit la formation des responsables associatifs régionaux aux déchets, la participation à la création de « Eco-Emballages », à celle des labels écologiques français et européens. Autres délégations : « Ecobilan », Comité de Massifs...

Contacts. Daniel CARDE 04 79 52 18 39 / 06 12 18 65 10 / danielcarde@hotmail.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Claude CHENU (Isère et Rhône)

Etat-civil. Jean-Claude CHENU est né en août 1946 à Vienne (Isère) ; il est retraité de l'industrie électronique de puissance.

Activités administratives pour la protection de la Nature. Ayant adhéré à la FRAPNA-Rhône en 1980, Jean-Claude CHENU, « tiré par la manche », en est devenu administrateur en 1985. Très pris professionnellement, il n'a accepté la présidence de la FRAPNA-Rhône qu'en 2006, après que le Conseil d'Administration ait été présidé pendant une année par Bernadette GILBERTAS depuis Paris. Son engagement pour la FRAPNA-Rhône, précise-t-il, fut facilité par la grande compétence et la grande rigueur de la directrice Frédérique RESCHE-RIGON et par un formidable engagement de l'équipe salariée, sans oublier la qualité des membres du CA du Bureau. Il dut assumer la présidence de la FRAPNA-Rhône depuis l'Isère pendant les années 2011 et 2012, en faisant des réunions « physiques » mais aussi téléphoniques.

Jean-Claude CHENU a également présidé pendant six ans le CA de la Maison Rhodanienne de l'Environnement, après en avoir été simple administrateur pendant douze années. Des difficultés personnelles, s'ajoutant aux problèmes graves de la Direction et du Projet de la MRE, le contraignirent à abandonner ces fonctions rhodaniennes. Gérard HYTTE accepta de prendre le relai à la présidence de la FRAPNA-Rhône et Jean-Claude put se libérer aussi de la présidence de la MRE.

Revenu dans le giron isérois, adhérent depuis 2007 du « Pic Vert », association membre de la FRAPNA-Isère sise à Réaumont, en pays voironnais, Jean-Claude CHENU fut son délégué dans les instances du SMABB, syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre. Par le fait, il devint délégué officiel de la FRAPNA-Isère au sein du SAGE et de la CLE de la Bourbre, instances gérées par le SMABB, participant aux concertations pour le Contrat Vert et Bleu, également animées par le SMABB, avec l'assistance de bureaux d'études privés. Ces fonctions avaient été prises en charge à la demande de la présidente de la FRAPNA-Isère, Chantal GEHIN, suite au décès en 2015 de Jack GALTIER jusqu'alors responsable de ces représentations.

Plus récemment, en 2017, Jean-Claude CHENU a adhéré à l'Association Nature Nord Isère *Lo Parvi*, affiliée à la FRAPNA-Isère, pour suivre la formation « Zones Humides » qu'elle a organisé pour ses militants, bien que le SMABB n'indemnise pas les frais de déplacement à la Tour du Pin ou à l'Isle d'Abeau. Aujourd'hui, Jean-Claude CHENU est redevenu simple adhérent de base de la FRAPNA-Isère. Depuis 2011, il réside à Châbons, dans les Terres Froides de l'Isère, sensiblement à mi-chemin entre Lyon et Grenoble.

Contacts. Jean-Claude CHENU. 20 chemin du Marais. 38690 CHABONS.

04 76 05 85 98 / 06 08 88 96 97 - chenu.jcc@sfr.fr

Rédaction. Jean-Claude Chenu

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Pierre CHOISY (Drôme)

Etat-civil. Jean-Pierre CHOISY est né le 19 octobre 1946 à Lyon 3^{ème}, fils de Jean CHOISY (1921-1978), fin de carrière comme cadre administratif (campus de Saint-Martin d'Hères), et de Gisèle BERTHET 1924-2014), femme au foyer. Lui-même a eu quatre enfants, de mères différentes : Marc (naturaliste actif et chercheur, né en 1976), Vincent (né en 1989), Elise (née en 1995) et Floris (né en 2000).

Formation. Etudes de Biologie à Grenoble (Bac + 5) plus, ultérieurement, deux unités de maîtrise à Lyon. Diplôme d'Etat d'Accompagnateur en montagne. Lit l'allemand, l'anglais et

le néerlandais, mais moyen oralement. Grand lecteur et naturaliste de terrain, il n'est pas intéressé par le « sport » ni par les « loisirs ».

Parcours professionnel. De 1973 à 1985, enseignant de Sciences naturelles à des adultes (cf. UPASEC) et contrats de relevés de terrain en ornithologie. De 1985 à 1988, contrats de même + Programme (ministère de l'Environnement) sur l'Eco-Ethologie du Bouquetin + FRAPNA-Drôme + Tourisme naturaliste. Pour le PNR du Vercors, en 1988, Etude de faisabilité de la ré-introduction du Bouquetin, puis salarié via une association-relais ; de 1993 à 2011, chargé de mission Faune (contractuel de la Fonction Publique Territoriale du PNR). Jean-Pierre Choisy nous dit : « *J'ai eu le privilège rare d'avoir travaillé sur mon intérêt majeur depuis l'enfance, et dans un organisme concerné par la Faune sans y être cantonné dans un bureau* », et il poursuit de même.

Sensibilisation à la nature. Je dois à l'inépuisable patience de ma grand-mère paternelle Maria (Dagneux, Ain), une base matérielle à mes excursions (Balan, confluent Ain-Rhône), de mon enfance à la fin de mes études. Mon père Jean, pêcheur curieux de nature sans être « naturaliste », bien avant mes dix ans, sur tous les terrains, m'a permis de trouver à Grenoble la *Société dauphinoise d'études biologiques et de protection de la nature*, dite Bio-Club, et m'a emmené en Dombes (en 1961) pour y observer les oiseaux. Au Bio-Club, j'ai bénéficié de la bienveillance confirmée du professeur Charles Degrange, qui m'a accueilli dans son laboratoire et invité à ses sorties privées de terrain.

A 11 ans, des livres comme *Le Petit Peuple des Ruisseaux* de Piponnier, et les deux tomes de Sire *L'Etang et l'Aquarium*, ainsi que la revue *La Vie des Bêtes*, m'ont ouvert tout un monde. Etudiant, des pionniers prestigieux comme Rachel Carson (*Printemps silencieux*) et le *Rapport Meadows* sur les limites de la croissance m'ont fourni les bases rationnelles de la protection de notre « environnement ». Attiré par l'œuvre de Robert Hainard, artiste et naturaliste, j'ai totalement adhéré à sa philosophie de la protection de la nature. Un bonheur et un honneur qu'il ait accepté de me recevoir de temps à autre, la première fois encore lycéen !

Comme autres contacts ou rencontres, je peux citer Paul Géroud, qui me signale la proximité de Philippe Lebreton, pour qui *la protection de la nature sans son étude n'a pas de bases solides, et l'étude sans protection est éthiquement contestable*. A la fin du lycée ou comme étudiant, j'ai fait d'autres rencontres majeures, dont Charles Bartoli et Jean-Pierre Feuvrier (deux IGREF d'exception...); Luc Hoffmann et ses collaborateurs (avec des stages en Camargue à la Tour-du-Valat); Jacques Blondel et Jean-Dominique Lebreton; Jacques Duchamps (forestier et naturaliste); Roger Mathieu, naturaliste de terrain et militant actif de la protection de la nature. Avec ce dernier et quelques autres, nous avons fondé la FRAPNA-Drôme, dont il a été le premier président. Mais si tous (et d'autres) ont joué un rôle dans leur développement, les graines de mon engagement de biologiste, de naturaliste et de protecteur de la nature avaient été semées et avaient déjà germé.

Engagements pour (l'étude et) la protection de la nature. Dès le lycée, j'ai été adhérent du GOL (devenu CORA), puis de la FRAPNA. Co-fondateur et premier président du groupe de Grenoble du CORA, puis de celui de la Drôme. Conseiller biologiste départemental de la Drôme dès les années 1970; actuellement, membre comme expert de la CDCFS de la Drôme. Membre du *Groupe informel de travail sur la protection du Castor et de son action*. Etude, information, dossiers pour actions en justice. Adhérent de la FRAPNA-Drôme. Président d'honneur de la LPO-Drôme. Aux niveaux national ou international, membre du *Groupe national Bouquetins* (regain d'activité après passage à vide); membre à vie de la SFEPM et du FIR (donc, depuis la fusion, de la LPO-France. Membre de l'UICN-France (un peu en sommeil) et du *Vulture Specialist Group of the IUCN Species Survival Commission*.

Contacts. Jean-Pierre CHOISY. 10 rue de la Mairie. 26150 CHAMALOC

04 75 21 76 46 - jpchoisy@gmail.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Louis CHOPY (Ardèche)

Etat-civil. Jean-Louis CHOPY est né le 22 janvier 1938 à Versailles.

Formation. Bac + Prépa Maths + Ecole nationale de Météorologie (1959-1961).

Profession. Ingénieur des Travaux de Météo-France. Premier poste à Saint-Dizier (Haute-Marne), puis successivement à Strasbourg / Entzheim (Bas-Rhin), Libreville (Gabon), Besançon (Doubs) et Le Puy-en-Velay / Loudes de 1988 à 1998.

Sensibilisation à la nature et à l'environnement. Adhésion à la SNPN, lecture de Albert Schweitzer, *La Gueule Ouverte*, *Le Sauvage*.

Passage à la militance. En 1970, membre du CA de l'AFRPN (Association Fédérative Régionale de Protection de la Nature Alsace-Lorraine), section Bas-Rhin. En 1988, adhésion à la FRAPNA-Ardèche.

Activités environnementales et sociétales. De 2001 à 2007, animateur de ATTAC en Ardèche méridionale. Campagne d'information sur les OGM (avec Frédéric Jacquemart, FRAPNA-07, et la Confédération paysanne), et contre AGSC, le TAFTA et le TCE.

Contact. jeanlouis.chopy@nordnet.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA. Gilbert COCHET (Ardèche)

Etat civil. Gilbert COCHET est né le 7 août 1954 à Lyon 6^{ème}, fils de Albert COCHET (né en 1925 à Lyon, décédé), infirmier psychiatrique, et de Armide LANA (née en 1925 à Besançon), retraitée. Gilbert est le deuxième d'une fratrie de trois fils, dont le cadet est Philippe, naturaliste très actif en Haute-Loire.

Formations et Métiers. Etudes à l'Université Lyon Claude Bernard. CAPES et Agrégation de Sciences naturelles. DUT « Techniques de commercialisation ». AMM (Accompagnateur en Moyenne Montagne).

Enseignant au Lycée de Tournon (Ardèche). Chargé de leçons pour la Prépa Capes / Agrèg, puis chargé de cours pour la préparation à l'Agrégation à l'ENS de Lyon.

Enseignant en Ecologie à l'IUT de Saint-Etienne, et pour les futurs AMM du CREPS (Education Physique et Sportive) de Vallon Pont d'Arc.

Activités libérales pour expertises et études naturalistes.

Passage à la militance écologique. Dès 1969, avec une première rencontre avec le CORA.

Actions pour la protection de la nature.

1/ Pour la FRAPNA-Ardèche. Montage et suivi scientifiques du Contrat de rivière « Doux clair » au début des années 1990 et publication du rapport « Richesses naturelles des gorges du Doux et de ses affluents » en 1993. Avec Georges Descours, actions de sensibilisation au niveau du ministère de l'Environnement, ayant permis l'abandon d'au moins quatre projets de barrages et d'une trentaine de curages de graviers sur cette rivière. Arrêt de la gravière de Désaignes, grâce à l'action conjointe des associations LADENO et FRAPNA. En 2007, interventions auprès de la Préfecture pour l'arrêt du ball trap d'Aubenas pour cause de pollution au plomb du lit majeur de la rivière Ardèche.

2/ Pour la FRAPNA-Loire. Inventaire piscicole de l'Ecopole du Forez.

3/ Pour la FRAPNA-Région. Montage d'un dossier LIFE sur le Haut-Allier ayant permis d'obtenir des financements européens, ministériels et régionaux pour des études et des propositions de protection, dont la mise en place du réseau Natura 2000.

Responsabilités scientifiques naturalistes. Vice-président du CSRPN Rhône-Alpes. Vice-Président du Conseil Scientifique du PNR des Monts d'Ardèche. Responsable scientifique de la mesure Haut-Allier du LIFE Loire nature.

Membre du groupe d'experts de l'Agence de l'eau RMC. Membre de la COMINA Loire Bretagne. Correspondant du MNHN de Paris. Attaché au Laboratoire de Malacologie du MNHN. Responsable scientifique du Plan National d'Actions des margarififéridés.

Expert au Conseil de l'Europe et représentant la France pour la Convention de Berne.

Distinctions. Lauréat du prix « Héros de l'eau » du WWF France en 2009.

Premier prix au Concours national de Conférences Nature (FRAPNA-Isère, février 2000).

Bibliographie. Gilbert Cochet & Stéphane Durand, 2018. *Ré-Ensausageons la France. Plaidoyer pour une nature sauvage et libre.* Edit. Actes Sud, 168 p.

Contacts. Gilbert COCHET. 335 Route du Belvédère. 07130 Saint-ROMAIN-de-LERPS. 06 08 63 65 29 / 04 75 58 51 43 - gilbert.cochet@wanadoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA. Philippe COCHET (Loire et Haute-Loire)

Etat civil. Philippe COCHET est né le 20 mars 1958 à Lyon 3^{ème}, fils de Albert COCHET, (né en 1925 à Lyon, décédé), infirmier psychiatrique, et de Armide LANA (née en 1925 à Besançon), retraitée. Fratrie de trois fils, dont Philippe est le cadet, précédé par Gilbert, pédagogue et naturaliste bien connu.

Formation et profession. Brevet de Technicien Agricole. Artisan paysagiste.

Sensibilisation à la nature. Manifestée dès l'enfance, avec son frère Gilbert ; en 1969, adhésion à 11 ans au CORA.

Responsabilités associatives. Membre du CA de la FRAPNA-Loire. Membre du CA de la SNPN (Société nationale de protection de la Nature). Président de la Fédération « Nature Haute-Loire ».

Actions pour la nature. Réalisation de plantations arborées et gestion d'espèces indésirables pour la FRAPNA à l'Ecopole du Forez (Loire). Participation à la mise en place du Réseau FRENE (Forêts en libre évolution) en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Chargé de mission de l'Association *Forêts Sauvages*. Site classé du Mézenc (Haute-Loire / Ardèche), le 27 août 1997.

Aspects administratifs et sociétaux. Représentant de Nature Haute-Loire à la CDPENAF (Commission départementale de la Préservation des Espaces naturels, agricoles et forestiers), de la CDAC (Commission départementale d'Aménagement Commercial), de la CDCFS (Commission départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage). Candidat écologiste indépendant aux Elections législatives dans la 1^{ère} circonscription de la Haute-Loire.

Productions scientifiques. Articles ornithologiques divers (revues *Bièvre*, *Rhône*, et *Nos Oiseaux*, Suisse romande). Co-auteur du livre « La biodiversité en Auvergne ». *Revue d'Auvergne*. 31 déc. 2015, 466 p.

Contacts. Philippe COCHET. Poutès. 43580 ALLEYRAS. nature.haute-loire@orange.fr - 06 31 61 65 28

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Elise COGNARD, née DAVIER (Loire)

Etat civil et contexte familial. Elise COGNARD, est née (DAVIER) le 5 avril 1960 à Saint-Etienne, fille de Etienne DAVIER (Horloger-bijoutier) et de Paulette. Grâce à mon père, pêcheur de truites, j'ai pris conscience de l'impact négatif de l'Homme sur la Nature et de la nécessité de la préserver. Mon époux, Jean-Jacques COGNARD a été membre fondateur du GUE (Groupe Universitaire Ecologique) de Saint-Etienne et membre du CA et du Bureau de la FRAPNA-Loire, dont il est également vice-président.

Formation et carrière professionnelle. Maîtrise de Lettres Modernes, titulaire d'un CAFFA (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique). Professeur de Français. Référent EDD de mon établissement. Responsable d'un atelier de pratiques scientifiques (1997-2012). Professeur relais EDD à la DACC-Loire depuis 2004. Depuis 2015, professeur formateur académique à la DAFOP et chargée de mission auprès de la Coordination académique EDD.

Activités pédagogiques naturalistes. Nombreuses actions conduites avec des élèves à l'Ecopôle du Forez. Création d'un Club Nature, puis d'un Atelier de pratiques scientifiques, avec pas moins de 10 thèmes écologiques entre 1997 et 2013 (de la création d'une héronnière jusqu'à une exposition sur la Loutre, en passant par l'étude des roselières et celle des espèces invasives).

Plusieurs actions de l'Atelier ont été récompensées, en lien avec l'EDD et la protection de la nature : Le premier Prix de l'Environnement (Conseil général de la Loire) décerné à une classe de Sixième sur le thème du fleuve Loire. En 2005, « Coup de pouce » de la Fondation Nicolas Hulot. Deux prix à des classes de Quatrième sur le thème de l'énergie. Prix « Jeunes reporters pour l'Environnement ». « Rivières d'images et Fleuves de mots » : plus de dix prix entre 2002 et 2018.

Violons d'Ingres personnels. Poterie, photographie, jardinage, clarinette.

Sensibilisation à la protection de la nature. L'élection présidentielle de 1974, où René DUMONT boit un verre d'eau et lance le slogan : *Votez pour la Vie*. En 1979, adhésion au GUE et première action concrète pour le recyclage du papier, conduite jusqu'à ce que la Mairie de Saint-Etienne organise une collecte communale. Rencontre de membres fondateurs de la FRAPNA-Loire : Raymond Faure, Olivier Ott, et de Christian Brodhag, ingénieur des mines et écologue.

Passage à l'action écologique. Adhésion à la FRAPNA-Loire, où mon mari devient membre du Bureau, puis où j'entre moi-même au CA. Je m'occupe alors du secteur Animation et de l'Ecopôle. Correspondante locale du quotidien *Le Progrès* et de la revue *La Loire et ses Terroirs*. Création en 1998 du « Conseil municipal des Jeunes » de Feurs, puis accompagnement de leurs projets. A l'Ecopôle du Forez, création de « La Fête du Saule » et membre de l'équipe de la première « Marche du Rossignol ». En partenariat avec le CRDP, responsable de la première de la « Transligérienne », de Feurs à Montrond-les-Bains.

Distinctions. Chevalière des Palmes Académiques.

Contacts. Eliane COGNARD. 800 chemin de Goutte-Fougère. 42110 CIVENS.
04 77 26 46 27 - eliane.cognard@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Luc COMETTI (Loire)

Etat-civil. Jean-Luc COMETTI est né le 2 novembre 1947 à Saint-Etienne ; marié en 1971 ; un fils né en 1974.

Formation. Enseignement généraliste, titulaire du BEPC. Formation à la réalisation d'audits informatiques. Formation de chef de projet (niveau Bac + 4).

Parcours professionnel. Entré dans la vie active en mai 1964 et carrière professionnelle complète à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saint-Etienne. Successivement : technicien de base chargé du paiement des prestations ; formateur chargé de donner aux embauchés les connaissances théoriques et pratiques pour l'obtention du diplôme de technicien ; cadre chargé des audits techniques sur la sécurité informatique ; chef de projet en charge de la sécurité du système d'information de l'organisme ; responsable du service supervisant tous les aspects de la sécurité informatique. A également coopéré au niveau national pour étendre aux autres organismes d'Assurance maladie le modèle sécuritaire de la CPAM de Saint-Etienne. Retraité depuis janvier 2007.

Sensibilisation à l'environnement naturel. A partir de la trentaine, devenu pêcheur de truites dans les ruisseaux du Haut-Forez (Loire), puis initié à la pêche à la mouche. Au début de janvier 1990, admis au Club de Pêche Sportive Forez-Velay (CPSFV). La découverte d'une discipline de pêche riche et variée l'a évidemment obligé à observer la nature, comprendre le fonctionnement des rivières, et connaître le mode de vie des espèces piscicoles. Cette approche l'a tout naturellement amené à en devenir un protecteur. En avril 1993, admission au très fermé Club Français des Pêcheurs à la Mouche (tradition) en reconnaissance de ses prises de responsabilités au sein du CPSFV et de sa participation active à la protection des milieux aquatiques. Entré en janvier 1999 au Conseil d'administration du CPSFV où il prend en charge la fonction de secrétaire et mènera à bien la modernisation de ce poste. En 2005, nommé président délégué en mai par le CA, nomination entérinée par l'AG en novembre.

Militance à la FRAPNA-Loire. Elu le 15 juin 2007 comme membre du CA de la FRAPNA-Loire, où il est responsable de plusieurs actions pour la préservation des milieux aquatiques :

- Nombreuses opérations d'entretien de berges sur des rivières du Forez et du Velay : Le Lignon du Forez, L'Andrable, Le Bonson, L'Ecolèze, L'Ance du Nord, La Semène, L'Arzon, La Dunière, La Genouille.

- Participation depuis 2009 à l'opération nationale « *J'aime la Loire ... propre* ».

- Plusieurs actions en justice (en qualité de président du CPSFV), contre des atteintes aux milieux aquatiques (pollutions, dépôts de gravats, ...).

- Participation à de nombreuses instances : Comité de pilotage de la construction de l'autoroute A 89 (Balbigny-Violay), et à de nombreux comités de rivières et comités Natura 2000 dans le département.

- Mais le dossier le plus marquant a été la lutte menée, avec d'autres structures, contre la reconstruction du barrage des Plats sur la Semène à Saint-Genest-Malifaux (Loire). Cette lutte a duré de 2010 à 2015, avec conférences, pétitions, enquête publique, propositions alternatives, manifestations de rues, actions en justice au Tribunal Administratif. Les plaignants ayant été déboutés, le barrage a été construit. Mais l'action se poursuit en participant depuis 2016 au Comité de suivi environnemental du barrage des Plats.

- Réintroduction du Saumon atlantique sur le Renaison, rivière proche de Roanne, avec l'installation en 2015 (en partenariat avec d'autres structures), d'un incubateur à œufs de saumon, démarche essentiellement pédagogique. Depuis 2015, des saumoneaux naissent et se développent dans cette rivière.

Contacts. Jean-Luc COMETTI - 06 76 62 50 99 - contact@cpsfv.org

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Roland COMTE (Ardèche)

Etat civil et contexte familial. Roland COMTE est né le 8 octobre 1948 à Aubenas (Ardèche), fils de Raymond COMTE (1920-2006) et de Gilberte PERRIN (née en 1926). Un frère cadet, Yvon, a travaillé jusqu'en 2018 à la DRAC Languedoc-Roussillon pour la protection des monuments historiques. Dès son plus jeune âge, Roland Comte a été sensibilisé à la nature par ses grands-parents provençaux, cultivateurs et paysans, qui avaient des plantations de lavandes et des ruches dans le Luberon

Formations. Etudes secondaires à Aubenas (Bac philo en 1967). A Grenoble, Licence d'Anglais à l'Université en 1968 et Diplôme de Sciences politiques en 1972. A Paris, *Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Moderne* rattaché à la *Fondation Nouvelle des Sciences Politiques*) en 1974-1975. Doctorat de 3^{ème} cycle en Ethnographie à l'EHESS (*Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales*, ex-EPHE VI^e section) en 1979. Langues orientales.

Professions. - Recherche : Chercheur à l'Université de La Laguna (Ile de Tenerife, Iles Canaries), en 1976-1979. Au CREHOP, Laboratoire du CNRS, Université d'Aix-Marseille, en 1979-1980. - Administration : Chargé de mission pour le relogement des anciens harkis de Largentière (Sous-Préfecture de Largentière, Ardèche), en 1980-1982. Adjoint au Secrétaire général de la Chambre des Métiers de l'Ardèche à Tournon, en 1983-1986. Mise en place de la MIFI (Maison pour la Formation et l'Industrie) à Tournon et Aubenas, en 1986-1988).

- Enseignement et formation : INB Thomas Morales (Grande Canarie), 1977-1979. Formation de professionnels du tourisme en milieu rural, programme du CEFRA (Université de Lyon), en 1979. Conseiller de secteur Ardèche-Sud, responsable de formation continue au GRETA d'Aubenas en 1982. Responsable de formations au CIFBA-Drôme de Crest en relation avec l'ANPE de Tournon, en 1988-1989. Responsable du Centre multimédia au Collège privé le Portalet à Largentière, en 2006-2011. Départ en retraite en 2012.

- Commerce : Responsable de la librairie LIBINTER à Aubenas, en 1989-2001. Chef d'entreprise (Librairie multimédia Madison Nuggets, à Aubenas), en 2001-2006.

Sensibilisation au patrimoine naturel et culturel. En 1976, il fonde l'association *Cévennes Terre de Lumière* pour la connaissance et la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel de l'Ardèche, dont il est encore président. L'idée de cette création provient de la découverte, lors de vacances en Provence, du mouvement *Alpes de Lumière* fondé par Pierre Martel, avec l'accord de qui a été créé en Ardèche ce mouvement inspiré de son action.

Activités à la FRAPNA. En 1980, constatant la nécessité d'une défense plus active de l'environnement suite à la Loi de juillet 1976 sur l'environnement, Roland Comte a relancé la FRAPNA-Ardèche, dont il fut et est resté président en 1980-1981, fonction transmise à Bernard Descoings tout en hébergeant la FRAPNA-Ardèche dans les locaux mis à disposition de *Cévennes Terre de Lumière* dans la maison familiale à Aubenas (où ont été accueillis un certain temps des stagiaires, objecteurs de conscience, secrétaires).

Parmi les réussites, l'abandon par la SBF (Société des Basaltes Français) du projet d'exploitation d'une carrière de basalte à Saint-Pons en 1976, et le classement de la Maladrerie templière de Jalès en 1980, la préservation du pont suspendu de Rochemaure, etc. *Cévennes Terre de Lumière* a milité contre l'installation d'un camp militaire au Larzac, contre le nucléaire, contre l'exploitation des gaz de schiste (entre 2000 et 2017), et contre les éoliennes industrielles. Depuis 2016, elle a entrepris de faire protéger le Canal de Baza (Aubenas) et elle milite contre la « restauration de la continuité écologique des rivières » (Loi LEMA) aux côtés des associations *OCE* et *Hydrauxois*, ainsi que contre l'installation des compteurs LINKY. Voir aussi, pour toutes ses actions, le numéro spécial du 40^{ème} anniversaire de sa revue.

Fonctions associatives et publications (extraits). Membre de la CDNPS, 1979-2018. Depuis 1976, directeur des publications de *Cévennes Terre de Lumière*, revue trimestrielle puis semestrielle. Un livre : *Dans les pas de Cévennes Terre de Lumière*. Depuis 2017, membre de

la CRPA (Commission Régionale pour le Patrimoine et l'Architecture, ex-CRPS) et membre de l'Académie des Sciences, Arts et Lettres de l'Ardèche.

Contacts. Roland COMTE. 18-20 route de Vals. 07200 AUBENAS.

09 52 87 32 66 / 06 68 88 52 33 - contact@ctl-ardeche.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Monique COULET (Région et Rhône)

Etat-civil. COULET Monique, née Richardot le 10 mars 1932 à Tlemcen (Algérie).

Père pasteur protestant. Contexte familial plutôt indifférent à la protection de la nature.

Formation et carrière. Docteur ès sciences (Ecologie Hydrobiologie), 1976. Attachée puis Chargée de recherches au CNRS, 1979-1992. Ecologie des rivières et des fleuves.

Hobbies : l'ornithologie, le dessin.

Sensibilisation. Dans les années 1960, par l'étude de la biologie d'un ruisseau vu se dégrader en 10 ans.

Engagement militant. Adhérente au COSILYO (FRAPNA-Rhône) en 1967. A partir de 1974, membre du bureau de la FRAPNA-Région, puis présidente pendant 10 ans (de 1982 à 1990, en 1993 et 1994)

Actions. - Participation, en 1981, à la lutte contre le projet de barrage de Loyettes.

- Responsable du dossier pollution du Rhône en 1982 par Rhône-Poulenc (déversement d'hydroquinone). - Responsable en 1986 de l'action concernant la contamination des poissons du Rhône par les PCB en amont de Lyon.

- Co-fondatrice en 1986, avec les Présidents de la FRAPNA-Loire et Nature Haute-Loire, du Collectif Loire Vivante, rassemblant toutes les APN du bassin de la Loire, pour organiser l'opposition à la construction de 4 grands barrages dans le bassin de la Loire. - Fondatrice en 1989 du « Collectif Saône-Doubs vivants », rassemblant toutes les APN des bassins de la Saône, du Doubs, du Sundgau et du Haut-Rhin, les associations de pêcheurs, de consommateurs... pour organiser l'opposition au projet de liaison à grand gabarit entre Rhin et Rhône par la Saône.

- A l'origine de la proposition de remontée du débit réservé du Rhône court-circuité à l'aval du barrage de Pierre Bénite. - A l'origine du Plan décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône. Objectif : obtenir la remontée du débit réservé des principaux tronçons court-circuités par les barrages du Rhône de la CNR.

Activités extérieures et représentations. Nombreuses actions de sensibilisation et de formation sur une nouvelle conception de la gestion des fleuves et rivières. Cours : Ecole Nationale des Eaux et Forêts, Ecole des Mines Saint-Etienne, ENTPE Lyon. Conférences aux secrétaires de préfecture (Lyon, Toulouse, Lille, Aix en Provence), aux Agences de Bassin et autres administrations. Réalisation d'une séquence muséographique à la Grande Galerie du Muséum de Paris sur l'impact des activités humaines sur l'écologie du Rhône.

- Représentante de la FRAPNA au CA de la FFSPN puis de FNE. - Représentante de la FRAPNA-Rhône à la Commission préfectorale des carrières pendant 6 ans. - Représentante des APN au Comité de Bassin de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse pendant 14 ans ; les trois dernières années, membre du Bureau de l'Agence.

- A titre personnel, membre du Conseil scientifique et du CA du WWF-France, et membre du Comité national de l'Eau.

Distinctions. Présidente d'Honneur de la FRAPNA-Région. En 1991, Chevalier de l'Ordre national du Mérite. En 2002, *distinguée pour avoir mené de front la recherche scientifique et l'application sur le terrain du savoir ainsi acquis* » par le « Prix d'excellence international de

la Convention Ramsar pour la conservation des zones humides ». Remis en novembre 2002 à Valence (Espagne) lors d'un congrès international.

Ouvrages et publications. Deux plaquettes éditées par le Ministère de l'Environnement : *Fleuve sources de vie*, et *Votre capital rivière*, plaquette diffusée aux maires de France.

Deux livres : *Impact des aménagements hydroélectriques sur l'écosystème Rhône*, avec Béatrice Venard et Philippe Monnet. *L'Homme et les eaux courantes. Le Rhône* (ARPAM, Lyon, 2002).

Une vidéocassette : *L'Homme, l'Eau et la Rivière*.

Plusieurs articles dans des revues diverses, professionnelles et grand public : *Aménagement et Nature. L'Eau, l'Industrie, les Nuisances. Revue Géographie Lyon. Annales des Mines. Géo. Le Chasseur français. Sciences et Vie junior...*

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST (Isère)

Etat civil. Sophie D'Herbomez-Provost, née le 20 février 1958 à La Tronche (Isère), est l'épouse d'Alain Provost.

Formations et carrière. Thèse de 3ème cycle d'écologie. *Les ongulés sauvages du Vercors : distribution spatio-temporelle, évaluation de l'influence des activités humaines (sylvicoles, agro-pastorales et de loisirs) et des facteurs naturels*, octobre 1985, Université Joseph Fourier de Grenoble. En 1986, je suis entrée à l'Ecole Normale de Grenoble pour devenir institutrice puis professeur des écoles jusqu'en 2014.

Sensibilisation à la nature. Depuis mon enfance, j'ai toujours souhaité étudier les animaux ; j'ai commencé avec un stage de découverte de la nature, en juillet 1977, organisé dans le Parc National des Ecrins avec un animateur, Pierre Grillet, de la FRAPNA-Isère.

Passage à la militance. À la rentrée, tout en poursuivant mes études à la Fac, je suis allée au CORA-Isère, où j'ai entamé mon apprentissage ornithologique. Mais les oiseaux m'apparaissant comme ne rendant pas compte de toute la nature, j'ai contacté la FRAPNA-Isère. Là, grâce à Jean-François Noblet, j'ai commencé comme militante au Service diffusion. La fin des années 1970, après Malville, étaient celles où se développait la vente des autocollants et des affiches sur la nature. En 1978, le nouveau conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Grenoble, Armand Fayard, m'a embauché comme vacataire pour rédiger des notices sur les animaux. Comme il était également président de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, je vérifiais les fiches de l'Atlas des Mammifères de France qui démarrait.

Actions pour la protection de la nature. Au même moment, je participais à la Commission Faune de la FRAPNA-Isère, dont je devins responsable ; c'était la grande époque où l'on rêvait de réintroduire le Lynx en Vercors. En 1979, je suis devenue présidente du CORA-Grenoble puis du CORA-Isère. Je fus ensuite présidente du CORA-Région de 1983 à 1985, fin de cet engagement associatif. J'ai alors poursuivi mon engagement à la FRAPNA-Isère en devenant rédactrice en chef (fin des années 1980) du *Courrier du Hérisson*, notre revue mensuelle, à la suite de Juliette Boucherle qui l'avait créée. Après cet épisode journalistique, institutrice, j'ai coordonné le Réseau « Éducation Nature Environnement » de la FRAPNA-Isère jusqu'en 2005 lorsque je suis devenue présidente de la FRAPNA-Isère, jusqu'en 2008. Depuis, je suis toujours à la FRAPNA-Isère, vice-présidente puis secrétaire générale.

Représentations extérieures. De 2014 à 2017, la FRAPNA m'a fait l'honneur de me nommer représentante au CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional) Rhône-Alpes. Depuis près de dix ans, je représente la FRAPNA-Isère au Conseil d'administration du CEN-Isère - AVENIR, ce qui me permet d'avoir une ouverture sur la gestion du territoire. Mon

militantisme à la FRAPNA-Isère me permet de côtoyer des personnes très différentes lors de réunions au PNR de Chartreuse et autres représentations diverses et variées. À l'âge légal de départ à la retraite (62 ans en 2020) je prendrai également ma retraite de la FRAPNA pour enfin profiter de la Nature, sans avoir à faire de comptes rendus, de représentation, d'ordinateur et de réunions !

Contact. sophiedhzp@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Josy DEFOUR (Loire)

Etat civil. Josy DEFOUR est née le 22 décembre 1949 à Saint-Etienne, fille de Claudius DEFOUR (1918-2010, métallurgiste) et de Odette EPITALON (1924-2018, femme au foyer). Fille unique et célibataire

Formations et carrière. Etudes secondaires au Lycée technique « Le Mont ». Brevet Supérieur en 1968. Secrétaire d'Administration à l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Etienne, de 1968 à 2010.

Sensibilisation à la nature. Rencontre avec Raymond FAURE, à la Société de Sciences naturelles Loire-Forez, au début des années 1970.

Action (bénévoles) pour la nature. En 1971, chargée de la dactylographie du *Bulletin de la Société de Sciences naturelles Loire-Forez*. En 1972, Secrétaire du Groupe Ornithologique Loire (GOL), puis secrétaire du CORA- Loire.

En 1985, co-fondatrice de la FRAPNA-Loire, où elle a rempli plusieurs fonctions : secrétaire, trésorière, actuellement chargée de l'événementiel en appui au chargé de communication.

Hobbies : Ornithologie, notamment baguage de mouettes à l'étang de la Ronze avec Jean-Dominique Lebreton, et baguage « opération STOC » à l'Ecopole du Forez avec Régis André. Nombreux voyages ornithologiques en Europe, Afrique, Australie et Amérique du Sud. Pratique régulière du yoga.

Contact. Josy DEFOUR. 47 rue du 11 novembre 1918. 42100 Saint-Etienne.

04 77 59 26 83 - josydefour@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Patrick DESCHAMPS (Isère)

Etat civil. Patrick DESCHAMPS est né le 28 novembre à Paris ; il est marié, avec 4 enfants et 5 petits-enfants.

Actions pour la nature. A participé aux actions du CORA et de la FRAPNA-Isère depuis les années 1970, Premier Conservateur du Bois Français en 1996, Animations scolaires ornitho avec le Muséum de Grenoble, Défense de la Colline Verte, Creys Malville, Obturation poteaux PTT, Festival du film de nature,

Engagements autres que FRAPNA. Années 2000 Actif au sein de la LPO Rhône-Alpes pour animations tours à hirondelles ; en 2018, animateur Histoire au Fort Barraux.

Aspects administratifs et sociétaux. Conservateur de la base nature de Bois Français en 1996

Contacts. deschampspatrick@hotmail.fr 14 le Buchet Haut 38660 Sainte Marie d'Alloix

Rédaction. Patrick Deschamps et Marcel Macaire

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Georges DESCOURS (Ardèche)

Etat civil. Né le 8 mars 1931 à Maison-Alfort (Val de Marne), décédé le 6 mars 2006 à Saint-Jean de Maruéjols (Gard), fils d'un cadre de la SNCF.

Etudes et profession. Après ses études secondaires, entre à la SNCF ; en même temps suit les cours des Arts et Métiers jusqu'au niveau d'ingénieur. Puis quitte la SNCF pour l'imprimeur-éditeur Del Duca. En dehors de son travail, reçoit une formation dans la construction et, dans le cadre d'une équipe de "Castors", dirige la construction de 18 maisons pour des ouvriers de l'entreprise ayant acquis des parcelles de la propriété de Del Duca. Entre au quotidien *Le Monde* comme technicien électro-mécanicien, après avoir suivi une formation adaptée aux nouvelles technologies de la téléphonie.

Engagements pour la protection de la nature.

A fait partie de l'association *Les Amis de la Nature* dont il prendra la présidence au niveau national, puis la vice-présidence au niveau international. Les activités de cette fédération sont basées sur l'idée que la protection de la nature est indissociable de la préservation des chances de chacun de s'épanouir. Arrive en Ardèche en pré-retraite en 1985 et milite à la FRAPNA-Ardèche dont il assumera la présidence de 1990 à 1997.

Georges Descours est intervenu dans le contrat de rivière *Ardèche Claire* ; il a mené l'affaire juridique dans le dossier de pollution due à la décharge illégale de Grospierres, de 1990-97, et obtenu la régularisation de la situation. Il s'est opposé au projet de village de vacances sur le site de la Dent de Rez (1988-97), projet abandonné.

Il a été à l'initiative de l'inventaire des ZH (zones humides) du Plateau ardéchois et des Hautes Cévennes et a institué un partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour obtenir la protection des ZH par des mesures agro-environnementales. Il est intervenu dans le dossier de pollution de la nappe phréatique par l'entreprise Gaillard (1989-93). Grâce au partenariat institué avec les exploitants de carrière, il a obtenu de ces derniers des mesures de réaménagement après exploitation, ainsi que des mesures compensatoires et un suivi des données naturalistes.

En outre, il a mené toute une série de dossiers juridiques après s'être formé au droit ; ce qui lui a permis de plaider lui-même dans les procès tant en première instance au tribunal de Privas qu'en Cour d'appel de Nîmes. Un dossier particulièrement difficile a été celui de la pollution du site des mines de Largentière, alors exploitées par Pennaroya, à cause des déchets laissés par cette société à son départ, d'où une grave pollution de la Ligne, affluent de l'Ardèche. Il a gagné en appel et a même obtenu la remise en état du site ainsi que la construction d'une station d'épuration. (voir Fichier Actions FRAPNA- Ardèche)

Enfin, par son opposition déterminée à la chasse de printemps, il s'est heurté sérieusement aux chasseurs qui l'ont littéralement harcelé pendant plusieurs années (pesticides déversés dans son potager, pneus crevés, destruction de la vitrine du magasin de son épouse...) jusqu'à l'obliger à quitter le département et à s'installer dans le Gard.

Distinction. Georges Descours a reçu du Préfet de l'Ardèche la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite le 14 mai 2001.

Rédaction et Contacts : Monique Coulet

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Stéphane DEVISSE (FRAPNA-Région)

Etat civil. Jean-Stéphane est né le 26 juin 1962 à Bayonne (dans le Pays Basque), d'un père garde-mobile et d'une mère employée du Trésor public.

Parcours personnel. Baccalauréat en 1980. Musicien de bal, gérant de bar, organisateur de concerts, puis salarié dans les APNE et ONG. 17 années au WWF, de chargé de mission à directeur des programmes de conservation. Désormais consultant pour des sociétés avec lui cofondées : la SCOP Médiation & Environnement (concertation et dispositifs participatifs) et la SAS Equalogy (RSE). Violons d'Ingres : la musique, les oiseaux, les livres.

Actions pour la protection de la Nature (en Rhône-Alpes). Outre de multiples dossiers (projets de centrales nucléaires, abus cynégétiques, gestion de sites naturels, mise en cause d'infrastructures de transport, etc.), abordés et traités en bénévole depuis 1979 aux quatre coins de l'Hexagone, participation à partir du début des années 1990 à la mobilisation contre l'aménagement de plusieurs infrastructures de transports « à grand gabarit » : réouverture du tunnel du Mont-Blanc après la catastrophe de mars 1999 et, bien sûr, projet de « canal Rhin-Rhône à grand gabarit ».

Concernant ce dernier, Jean-Stéphane Devisse a assuré la coordination du collectif « Saône-Doubs vivants » de 1995 à 1997, en tant que salarié mis à disposition par le WWF, pour l'organisation de manifestations, appui à la coordination et au financement des collectifs d'opposants, contribution aux argumentaires techniques, campagnes de communication, stratégie de politisation, etc., en collaboration avec Monique Coulet puis, après Béatrice Venard, de la FRAPNA-Région (voir Fiche « Action » Canal Rhin-Rhône à Grand Gabarit).

Résultats : le projet du canal Rhin-Rhône a été abandonné en 1997 (de même que les axes transpyrénéens dont seul le tunnel du Somport a été inauguré en 2003). Le tunnel du Mont-Blanc, quant à lui, a été ré-ouvert. Toutes ces mobilisations, finalement, ont porté leurs fruits. D'une part, elles ont permis de « tordre le coup » au dogme qui dominait à l'époque dans l'aménagement du territoire, selon lequel point de salut économique sans infrastructures lourdes de transport. Elles ont également mis en évidence le potentiel de fonctionnement en collectif et en réseau, dont les moyens opérationnels modestes permettent un effet-levier remarquable.

Mandats et responsabilités (pouvant concerner Rhône-Alpes).

- Membre de la Commission Nationale du Débat Public, de 2001 à 2013.

- Membre du Comité national du Développement Durable et du Grenelle de l'Environnement, de 2008 à 2012.

- Membre de l'Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique, de 2003 à 2012.

- Membre du Conseil d'Orientation sur la Prévention des Risques naturels Majeurs, de 2009 à 2012.

- Membre du Conseil d'Administration de *Voies Navigables de France*, de 1998 à 2003.

Publications et communications.

Une trentaine de publications (études ou vulgarisation) : restauration des milieux naturels, politique et économie des transports et de l'énergie, aménagement du territoire, développement durable, changement climatique.

Co-auteur, avec Olivier Nouaillas : *Le changement climatique pour les Nuls*, Edition First, Paris 2014, 458 p.

Contact. jsdevisse@free.fr

Rédaction. Jean-Stéphane Devisse et Monique Coulet

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jacques DUCOTE (Ain)

Jacques Ducoté et ses origines. Issu d'une famille bourgeoise lyonnaise, Jacques Joseph Ducoté, né le 28 juillet 1907 à Caluire-et-Cuire (Rhône), fils de Antoine Marc Ducoté et Catherine Valette, est décédé le 30 mars 1998 à Lyon (6^{ème}), célibataire, sans postérité. Sa famille fut propriétaire en Dombes, à Mionnay (Ain), d'un domaine agricole, aquicole et cynégétique sur le site de Poleteins (Chartreuse occupée de 1238 à 1605 par une abbaye de moniales de l'ordre de Saint-Bruno). A la Révolution, ce domaine fut vendu à un particulier jusqu'à devenir propriété de la famille Ducoté en 1902.

Jacques Ducoté et le marais des Echets. Suite à un rapport de la SEDA (Société d'Etudes du Département de l'Ain), un arrêté préfectoral déboucha en 1964 sur un « projet d'assainissement » du marais des Echets, commune de Miribel, et *pro parte*, de Tramoyes et Mionnay. Un « Comité de défense » se constitua, où l'on trouve (entre autres personnes locales) Mme Thérèse Crozier, propriétaire à Mionnay, M. Jacques Ducoté, propriétaire à Mionnay, M. Albert Geoffray, agriculteur à Tramoyes, ainsi que de nombreux naturalistes (amateurs ou scientifiques), membres du GAN (Groupe Ain-Nature), du COSILYO (Comité des Sites du Lyonnais) ou du GOL (Groupe Ornithologique Lyonnais). On trouvera ailleurs (fiche « Action » FRAPNA, Marais des Echets) l'histoire du scandaleux assèchement de cette « zone humide » de qualité nationale, qui bénéficie aujourd'hui, au titre de « mesure compensatoire » de l'inscription à l'inventaire des sites, conformément à la Loi de 1930.

On rectifiera ici quelques « approximations » historiques et administratives concernant une parcelle de 23 ha de saulaies. Pour l'Ouvrage collectif (1995) de l'Office municipal de la Culture de Miribel, *23 hectares seulement sont aujourd'hui classés* (sic !) *réserve naturelle protégée*. Selon Wikipédia, *une faible partie est protégée (23 ha) en tant que site naturel inscrit*. Il est ajouté que, *depuis 2007*, le marais bénéficie d'une *ZNIEFF de type I sur 56 ha* ; une carte est annexée. En fait, d'après la DREAL Rhône-Alpes, consultée le 20 mars 2018, le site (naturel) du marais des Echets a été inscrit à l'inventaire *ad hoc* par un arrêté ministériel pris le 15 septembre 1971. Les trois communes de Mionnay, Tramoyes et Miribel sont concernées ; sensiblement délimité par la cote 268 m, le périmètre inscrit couvre une surface de 215 ha, englobant la « parcelle Ducoté ». Ceci dit, personne ne mentionne que l'énigmatique parcelle de 23 ha est toujours propriété de la famille Ducoté, et que sa protection privée remonte à près d'un demi-siècle...

Jacques Ducoté et la FRAPNA. Dès qu'une partie résiduelle du marais fut inscrite à l'inventaire des sites, Jacques Ducoté (alors adhérent au GAN) en conforta le statut par une démarche foncière à caractère privé : 23 ha de marais (saulaie) furent placés en réserve privée volontaire en 1972 (Mionnay et Miribel), avec un programme de bonne gestion écologique proposé par la FRAPNA ; 10 ans plus tard de même, sur 97 ha, dont l'étang Saillard (20 ha, Mionnay). Depuis le décès de Jacques Ducoté, la parcelle de 23 ha subsiste, le milieu restant protégé, avec un usage cynégétique modéré. Militant pendant une trentaine d'années, Jacques Ducoté fut président de la FRAPNA-Ain, plus précisément président d'honneur, pour mérites rendus à la protection de la nature. Frappé par un AVC en 1994, qui le priva de la parole sans que son intelligence en fut pour autant amoindrie, Jacques Ducoté décéda en 1998 ; à plusieurs reprises il reçut la visite de membres lyonnais de la FRAPNA, venus l'assurer de leur amitié.

Références - *Guide du naturaliste en Dombes*, 1991 (L'affaire des Echets, pp. 391-402 ; Les Réserves de Dombes, p. 416). Delachaux & Niestlé Edit. - Collectif, 1995, *Richesses touristiques et archéologiques du canton de Miribel ; pré-Inventaire* (pp. 31-32). Office municipal de la Culture de Miribel Edit. - Wikipédia, *Marais des Echets* (1 p.). 9 mars 2018.

Remerciements. A la FRAPNA, à la famille Ducoté et à la DREAL-Rhône-Alpes pour les informations fournies.

Rédaction. Philippe Lebreton.

Fiche « Acteur » FRAPNA de Michel DUPUPET (Rhône)

Etat civil. Michel DUPUPET est né le 10 mai 1938 à Vienne (Isère) de parents commerçants, Antoine DUPUPET (1912-1999) et Paulette CIZERON (1913-2005) ; il est l'aîné d'une fratrie de trois enfants. Son père a été membre du CAF, d'où de très nombreuses sorties familiales en montagne.

Formation. En 1956, Bac Sciences. Entre 1963 et 1973, formation professionnelle : IUT, CNAM (Centre National des Arts et Métiers). Niveau d'études : Bac + 5.

Métiers. Physicien-chimiste (1962-1977), contrôle de pollution industrielle (1978-1987), enseignant-formateur (1988-1993) chez Saint-Gobain (SISS, silicones) et chez Rhône-Poulenc (Silicones à Saint-Fons).

Chargé de cours (1981-1993) et maître de conférences PAST (1993-1999) à l'Université Lyon-1, en environnement et écologie. Chargé de cours en écologie et environnement à l'ENTPE de Vaulx-en-Velin (1986-1991). Chargé de cours à l'Institut d'Environnement et Technologie de l'Université privée René Cassin, Lyon 9^{ème} (2005-2012).

Sensibilisation à la protection de la nature. Louveteaux (1945-1948), scoutisme (1949-1951). Camps d'été, sorties nature associatives et familiales en montagne (1952-1959). Membre du CAF de Lyon (1955-1975). Nombreux voyages de découvertes en Scandinavie dès 1960. Sorties spéléologiques en Ardèche avec Daniel Ariagno. Rencontres et sorties avec des ornithologues : les frères Cochet, Philippe Lebreton, Raymond Faure, etc.

Comme salarié du « Couloir de la Chimie », besoin d'air pur, contact avec Daniel Ariagno, Michel Bourbon, André Pierron (1964-1966).

Entrée en militance. Rencontre avec les professeurs « contestataires » de Lyon 1 : Philippe Lebreton, Monique Coulet, Roger Bernard, Michel Bournaud, Pierre Elouard (1968 !). Regards sur leur attitude environnementale et « politique ».

Actions pour la nature. Co-fondateur du COSILYO (1966) puis de la FRAPNA-Rhône (1968) Réalisateur de 15 diaporamas sur nucléaire, crise énergie, automobile, chasse, pluies acides, déforestation. De 1968 à 1981, des centaines de projections, conférences, séminaires, stages, projections en Rhône-Alpes, à titre personnel ou associatif. Sur le terrain, vallon du Rossand, ripisylve Saône-Rhône, Ile du Beurre, la Feysine, Parc de Miribel-Jonage. Militant actif contre les « projets fous » : Vanoise, marais des Echets, raffinerie baladeuse (Dombes), Creys-Malville, etc.

Bibliographie.

- Dupupet M. - *Comprendre l'écologie*. Chronique sociale Edit., Lyon (1984). 293 p.

- Giusti E. *et al.* *Dictionnaire étymologique d'écologie franco-brésilien*. Université Lyon 2 (1995). (M. D. pour les définitions écologiques).

Contacts. Michel DUPUPET, 33 rue Malesherbes, 69 006 Lyon.

04 78 94 38 82 - kerstin.lindsten@gmail.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Yvonne ENAY (Rhône et Région)

Etat-civil. Yvonne Jeanine ENAY, est née le 6 mai 1939 à Pont-de-Beauvoisin (Isère), fille de Jean-Marie DREVET (1906-1981) et de Jeanne Henriette FRECHET (1901-1981. Deux frères, (1933-2007) et (1944-2017). Mariée le 18 octobre 1958, à Chélieu (Isère), avec Marius Raymond ENAY (né le 17 mai 1934 à Bourgoin)), technicien supérieur, diplômé du CNAM de Lyon.

Etudes et professions. CAP. Mécanicienne dans une fabrique de chaussures pendant 5 ans. Employée de bureau puis secrétaire commerciale.

Activités personnelles. Randonnées pédestres associées à la passion photographique de mon mari. Trésorière salariale bénévole d'un centre aéré avec encadrement d'activités manuelles. Une présence fortuite à une conférence du professeur Michel Bournaud me fait prendre conscience de l'intérêt global de l'avifaune. S'en suivra une longue aventure avec le CORA, le COSILYO et plus tard la FRAPNA, toujours en compagnie de mon mari. Notre passion commune pour la nature a été une source d'équilibre et d'émerveillement. La diversité des membres associatifs a été riche en partage de connaissances et de moments divertissants.

Engagements associatifs. Secrétaire de la FRAPNA-Région, bénévole puis salariée.

Organisation de « Festival Nature » pour les scolaires.

Animations pour des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Aide aux soins pour les oiseaux blessés. Surveillance et sauvetage de Busards.

Opposition au départ du Paris-Dakar sur le terrain militaire de la Valbonne (Ain).

Opposition au projet de barrage à la confluence Ain-Rhône, désormais Site classé.

Fonctions et actions.

Secrétaire intérimaire, puis responsable de la comptabilité salariale du CORA-Région.

Création avec Stéphane Oagnier du CORA-Vallée du Rhône, plus tard rattaché au CORA-Rhône. Trésorière et vice-secrétaire du CEVR. Gestionnaire de la photothèque CORA.

Organisation des « Colloques ornithologiques inter-régionaux ».

Surveillance et suivi du Faucon pèlerin avec le FSFFJ (Fond de Sauvegarde de la Faune et de la Flore Jurassiennes).

Contact. Yvonne ENAY. 11 allée Pierre Berthier. 38300 BOURGOIN-JALLIEU

Rédaction. Yvonne Enay et Philippe Lebreton

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Action » FRAPNA de Georges EROME (Rhône)

Etat civil. Georges (Bob) EROME est né le 6 avril 1945 à Caluire-et-Cuire (Rhône), fils de Louis EROME (1913-2013) et de Marthe REYNIER (1913-1981). Un frère et une sœur. Marié, un fils et deux petits- enfants.

Formation. BTS Electrotechnique.

Doctorat de l'Université de Lyon, mention Sciences, en novembre 1982, sur l'écologie du Castor du Rhône.

Profession. Cogestion d'une agence de représentation de matériel industriel et scientifique. L'exercice de cette profession a constitué une formation à la négociation, ce qui m'a été utile pour ma vie associative et militante

Activités de type « hobby ». Pendant plus de 20 ans, j'ai pratiqué la plongée souterraine, ce qui m'a permis de vivre des moments de très forte intensité, notamment en y découvrant des réseaux souterrains où aucun autre être humain n'avait encore posé le pied.

Protection de la nature. Chronologie d'une passion et d'un investissement militant.

- Mes balbutiements, à l'âge d'une dizaine d'années, quand j'accompagnais mon frère aîné à la « chasse » au lance-pierres.

- Mes débuts par la chasse photographique avec un ami qui, au moment de quitter Lyon, m'a conseillé de prendre contact avec le CORA.

- La fréquentation des bords du Rhône grâce à mon beau-père, à proximité d'une hutte à castors.

- Mon adhésion au CORA en 1973-1974 avec des rencontres déterminantes : je pense en particulier à Philippe Lebreton, Michel Bournaud et Raymond Faure.

Passage à la militance. Venant régulièrement au CORA pour faire de la biblio (j'ai très vite abandonné la chasse photo, réductrice à mes yeux), je rencontrais assez souvent Michel Bournaud alors président du CORA. Ma participation se limitait à cela et à ma présence aux réunions mensuelles régionales. Vers 1975, lors d'une assemblée générale à laquelle je ne participais pas, Michel Bournaud étant démissionnaire et personne ne se proposant pour le remplacer, a suggéré mon nom, sous réserve que je sois d'accord. Je ne connaissais RIEN aux rouages mais je ne voulais pas mettre Michel Bournaud en défaut. C'est ainsi cela que je suis devenu président du CORA vers 1975. A cette époque, CORA et FRAPNA étant des cousines germaines, j'ai adhéré à la FRAPNA. Puis il y a eu l'écologie politique, avec Philippe Lebreton (Malville, MERA, MEP), et mon expérience politique avec les « écolos » c'est arrêtée là !

Actions pour la nature. Ma passion et mon investissement pour la survie de l'Ours des Pyrénées m'ont conduit à être responsable du Groupe Ours National, puis vice-président de Artus (association à l'origine de la réintroduction de l'Ours dans les Pyrénées). J'ai initié et copiloté un projet de réintroduction de l'Ours brun dans les Alpes françaises, en liaison très étroite avec le PNR du Vercors.

Aspects administratifs et sociétaux. Je suis depuis plusieurs années vice-président de la FRAPNA-Région, que j'ai représentée de 2007 à 2010 au Comité Economique et Social de Rhône-Alpes ; de même jusqu'en 2015 lorsqu'il est devenu CESER (« et Environnemental »), puis CESER Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2016. J'y assume depuis 7 ans les responsabilités de vice-président délégué et de président de la commission « Environnement et Transition énergétique ».

Contact. Georges EROME, 15 allée de Scarpe. 69140 RILLIEUX-la-PAPE
04 78 88 40 98 - erome.prof@wanadoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Michel FATON (Drôme)

Etat civil. Jean-Michel FATON est né le 16 mai 1957 à Valence (Drôme), fils de Robert FATON (1921-2014) et de Fernande LEFLON (1922-2014) ; il est le cadet d'une fratrie de 3 garçons. Ses parents étaient enseignants en sports et éducation physique. Marié à Marie-Pierre CAFFIN puis à Catherine BRONDY, Jean-Michel a été père de 3 garçons, nés entre 1983 et 1991.

Formation. BTS de Protection de la Nature à Neuvic d'Ussel (Corrèze), la première en son genre, qui fut une pépinière de gestionnaires et de protecteurs de la nature (NDLR).

Sensibilisation à la protection de la nature. Campagne présidentielle de René Dumont en 1974 et films de Jacques-Yves Cousteau. Présence locale de la FRAPNA et du CORA-Drôme et de « vétérants » de la protection de la nature (Roger Mathieu, Jean-Pierre Choisy, Philippe Lebreton et Jean-François Noblet).

Passage à la militance. Dès le Lycée agricole de Neuvic. Membre des Amis de la Terre de Valence avec Robert Fidenti et Brice Lalonde. Membre du Groupe *Sympetrum* avec Cyrille Deliry.

Activités professionnelles. Fonctionnaire territorial. animateur scientifique (direction) de la FRAPNA-Drôme de 1979 à 1988. Conservateur de la RNN des Ramières de la Drôme depuis 1989 (retraite prévue pour 2020).

Actions (initiées et réalisées) pour la Nature.

1/ De 1977 à 1987. Création de la RN des Ramières de la Drôme. Arrêt des chasses aux oiseaux en migration de printemps en mars et février (actions juridiques). Suivi pendant 10 ans de la population des faucons pèlerins dans la Drôme. Plan de chasse au Chamois dans le département de la Drôme. Créateur de la revue *Le Courrier des Epines Drômoises*. Nombreuses animations pédagogiques en milieu scolaire.

2/ De 1988 à 1999, gestion de la RN des Ramières. Rédaction du programme LIFE Apron (poisson endémique du Rhône, menacé de disparition).

3/ De 2000 à 2019, Mise en place en 1996 et animation de la base de données « entre Amis » sur la faune drômoise (424 000 données en 2018). Créateur en 2001 de l'animation scientifique des 24 heures Naturalistes. En 2017, co-fondateur du pôle régional AURA sur les Vertébrés. Pour 2019, co-rédaction d'un livre sur la rivière Drôme.

Aspects administratifs et sociétaux. Coordinateur pour la Drôme depuis 1986 du Groupe *Sympetrum* (étude et protection des Libellules de Rhône-Alpes et Dauphiné et de leurs habitats) ; président depuis 2016 de cette association.

Membre d'Honneur de la Fédération « Réserves naturelles de France », notamment pour avoir fait adhérer les APN françaises à la Convention collective de l'animation socioculturelle, à la fin des années 1990, et comme trésorier de cette association.

Bibliographie. Pour la Drôme, premiers inventaires des Zones humides, des Mammifères et des Libellules (co-rédacteur de l'Atlas Rhône-Alpes des Libellules, en 2008). Articles réguliers dans *Le Courrier des Epines Drômoises*. Article en 2016 dans *Le Courrier de la Nature* (revue trimestrielle de la SNPN) sur les Libellules et le changement climatique.

Contact. Jean-Michel FATON. 7 place de la synagogue. 26400 AOUSTE-sur-SYE
04 75 42 60 53 / 07 89 58 01 37 - fatonjm@gmail.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Raymond FAURE (Loire)

Etat civil. Raymond FAURE est né le 13 février 1944 à Saint-Etienne, fils de Félix FAURE (1919-2000, technicien aux Houillères du bassin de la Loire), et de Jeanne THOMAS (1920-2002, mère au foyer). Deux filles, Christine (née en 1968) et Emilie (née en 1981) ; un petit-fils, Oscar.

Profession. De 1969 à 2004, professeur certifié à l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) de Saint-Etienne, Université Jean Monnet. Spécialités : Méthodes et Organisation Industrielle, Ergonomie, Productique. Intervenant à l'ISTP, Ecole d'ingénieurs de Saint-Etienne. Hobbies : ornithologie, mammalogie et écologie naturaliste.

Sensibilisation à la protection de la nature. Après sa rencontre avec Jean-Dominique et Philippe LEBRETON, adhère en 1970 à la Société de Sciences naturelles Loire-Foréz.

Activités de protection de la nature. En 1972, crée le Groupe Ornithologique Loire (GOL) qui deviendra le Centre Ornithologique Rhône-Alpes Loire (CORALoire). En 1983, après sa rencontre avec Allain BOUGRAIN-DUBOURG, il lance la campagne de modification des pylônes EDF moyenne tension, électrocuteurs d'oiseaux, et participe à la création du Comité National Avifaune (CNA) entre LPO, EDF et FNE.

A la suite de Suzanne LEBRETON, responsable de la FRAPNA créée en 1971 à partir de la Société de Sciences naturelles, Raymond FAURE en devient président de 1985 à 2018. En 1993, il conçoit et réalise l'Ecopôle du Forez, conservatoire privé de 700 ha sur 15 km de rives du fleuve Loire entre Montrond-les-Bains et Feurs. Ceci avec le tour de force de convaincre les exploitants de gravier, des ingénieurs de l'Administration, des élus, dont la ville de Saint-Etienne et le Conseil régional Rhône-Alpes. De manière « socio-sogique », cette réalisation exemplaire suscite l'opposition de la plupart des agriculteurs et chasseurs périphériques, mais en même temps l'engouement du public avec plus de 1 200 000 visiteurs en 20 ans. En 2013, dans la continuité de l'Ecopôle, Raymond FAURE lance le projet « Transligérienne », chemin des rives du fleuve Loire, reliant les réservoirs de biodiversité entre le Gerbier-de-Jonc et Saint-Nazaire, sur 1000 km.

Représentations extérieures. CNPN, ministère de l'Environnement, de 1983 à 2017, soit 34 ans de bénévolat au service de la nature et de l'Etat. Administrateur du parc national de la Vanoise de 1986 à 1996. Membre du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental de Rhône-Alpes) de 1996 à 2017.

Distinctions. Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, en 1995.

Bibliographie. - FAURE R., COLOMB. H. & Y. THONNERIEUX, 2013. *L'Ecopôle du Forez. La nature restaurée au fil de la Loire*. 148 p. FRAPNA-Loire Editeur

- FAURE R., 2012. Nationalisons les parcs nationaux français. *La Buvette des Alpes*.

- FAURE R., 1988. Electricité de France et le génocide des oiseaux. *Ois. Mag.*, LPO, N°10.

Contact. Raymond FAURE. 12 bis rue Edmond Charpentier. 42000 Saint-Etienne.

06 11 59 67 70 - faure.raymond@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Eric FERAILLE (Haute-Savoie)

Etat civil. Eric FERAILLE est né le 12 avril 1963 à Saint-Mandé (Val de Marne), fils de Patrick FERAILLE (1939-2014), agent commercial, et de Simone SUMEREAU (1936-2006), mère au foyer. Sœur : Marianne Féraïlle (née en 1966), photographe ; licenciée en écologie.

Eric FERAILLE est marié à Martine GIRAL (née en 1959), juriste. Leur couple a eu trois enfants : Charlotte (née en 1986), directrice de la Fondation pour le pacte de performance (Fondation française du sport). Camille (née en 1991), cavalière professionnelle (BPJEPS). Baptiste (né en 1996), étudiant en Droit à l'Université de Chambéry.

Formation et parcours professionnel. Baccalauréat série D, Etudes de Médecine à l'université Paris XII (1980-1986). Interne en Médecine à Nantes (1986-1990). Doctorat en médecine, spécialité Néphrologie en 1993.

Doctorat en sciences, spécialité Biologie à l'Université de Genève (1990-1995), Maître d'Enseignement et de Recherches à l'Université de Genève en 2001. Professeur Associé à l'Université de Genève, Département de Physiologie cellulaire et métabolisme, depuis 2010.

Activités récréatives. Randonnée pédestre et équestre. Pêche à la ligne. Voile.

Sensibilisation à la protection de la nature.

Je suis depuis l'enfance sensible à la beauté de la nature, des arbres, des fleurs, des animaux sauvages, des cours d'eau ... Cette sensibilité s'est développée au fil des ans et ne m'a jamais quitté. J'ai vécu à la fin des années 1970 le choc des grands remembrements pendant mes vacances en Normandie et vu disparaître le bocage bruisant de vie au profit de mornes plaines céréalières arrosées de pesticides, disparaître les petites zones humides pleines d'amphibiens et de libellules et les petits cours d'eau où nageaient goujons et truitelles. J'ai ensuite à Nantes assisté à la répétition de tels événements dans les années 1990. Puis, arrivé en Haute-Savoie, j'ai été effaré par l'emprise des stations de ski qui ont détruit une nature si remarquable et par un urbanisme anarchique anéantissant la « nature ordinaire ».

Ces derniers événements, la prise de conscience du rôle clé joué par les services de l'Etat et les élus, et de l'immensité de la tâche dévolue aux associations ont été décisifs dans mon engagement dans la création d'une association locale en 2000 et mon adhésion à la FRAPNA-74 une année plus tard. Je suis rapidement devenu vice-président de la FRAPNA-74 en charge de la Montagne en 2002, puis président de cette même structure de 2004 à 2010, puis président de l'Union Régionale FRAPNA de 2010 à nos jours (2019).

Actions de protection de la nature. Mes principaux combats ont été les suivants.

A la FRAPNA-Haute-Savoie.

- Lutte contre les multiples projets d'extension de stations de ski qui fut couronnée de succès par l'abandon du projet d'Espace Diamant dans le Val d'Arly et la protection réglementaire du Massif du Croise-Baulet en Savoie, l'abandon du projet de liaison Flaine-Passy par le désert de Platé, l'abandon du projet de liaison entre Verchaix et Les Gets par le plateau de Loex, l'abandon du projet d'aménagement de la combe de Gers et de la Combe des Foges (ressurgi depuis), l'abandon du projet de téléporté du plateau des Glières.

- Forte participation de la FRAPNA à l'élaboration des premiers SCoT du département notamment de l'Albanais, du Chablais, du Genevois, de Bonneville, des Aravis, d'Annecy... avec la prise en compte des corridors biologiques, des espaces naturels remarquables et de l'économie d'espace avec réduction très forte de l'habitat individuel.

- Constitution d'un réseau Natura 2000 important et n'incluant que des zones naturelles non-aménagées pour pouvoir ensuite les protéger. Les sites du Bargy, des Aravis, des Glières, du Haut-Giffre doivent tout à la FRAPNA.

- Combat perdu contre l'autoroute A41 reliant Annecy à Genève par le Mont de Sion et qui a démontré son inutilité en repoussant un bouchon majeur de quelques km seulement (implacable loi du goulot d'étranglement...).

A la FRAPNA-Région

- Lutte contre les projets d'exploration de gisements potentiels d'hydrocarbures non-conventionnels en lien avec les nombreux collectifs et ayant conduit à l'abrogation et/ou au non-renouvellement des permis. - L'abandon de projets de géothermie profonde
- Création de la Réserve Naturelle du Haut-Rhône en étroite partenariat avec l'association membre Lo Parvi et le classement du Vallon du Clou (Savoie).
- Suspension par l'action juridique du projet de Centens Parc de Roybon (Isère) qui entraînerait la destruction de près de 80 hectares de zones humides
- Abrogation de l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation d'une retenue d'irrigation par barrage en lit mineur à Bessenay (Rhône), mettant un coup d'arrêt à ce type d'aménagement.
- Participation active à l'élaboration du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse qui protège de manière ambitieuse les zones humides, les réservoirs biologiques et encadre drastiquement le soutien aux réserves d'eau destinées à l'irrigation.
- Classement de nombreux cours d'eau en catégories 1 et 2.
- Participation active à l'élaboration d'un SRCE ambitieux et aboutissant à la prise en compte réelle et sérieuse des corridors et des réservoirs biologiques de Rhône-Alpes.
- Participation active et l'accompagnement du projet de 10 % de forêts en libre évolution.
- Projet « Sentinelles de l'Environnement » devenu « Sentinelle de la Nature » visant à signaler les atteintes à l'environnement et agir pour leur réparation.
- Constitution d'une Fédération FNE Auvergne-Rhône-Alpes.

Contacts. Eric FERAILLE, 41 Chemin des Crys, 74800 LA ROCHE sur FORON

Eric.Feraille@unige.ch

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « ACTEUR » FRAPNA de Guy FLACHER (Isère)

Etat civil. Guy Louis Flacher est né le 26 janvier 1942 à Roussillon (Isère) et décédé le 17 janvier 2002 à Bron (Rhône) ; il avait un frère, Maurice, né en 1946. Leurs parents étaient agriculteurs aux Marches à Roussillon, que Guy ne quittera jamais. Il a épousé le 30 mai 1964 Sergia Zanotto, originaire de Altavilla-Vicentina (Vénétie, Italie), d'où deux enfants, Alain (1966) et Christine (1970).

Formation et profession. Guy était titulaire du Certificat d'Etudes Primaires en 1956, et du Certificat d'Etudes post-scolaires agricoles en 1959. Il seconde son père à la ferme jusqu'à son départ pour l'Algérie en 1961. A son retour, il devient apprenti puis ouvrier des Usines Chimiques RP de 1964 à 1971 puis, en 1972, des filatures Rhodiaceta. Suite à la fermeture de l'entreprise en 1977, il entre en 1978 à la CNR à l'usine-écluse de Sablons (Isère) en tant que garde assermenté et « expert en matière d'écologie ».

Sensibilisation et passage à la militance. La seule lecture familiale est *Le Chasseur français* et quelques numéros du *Journal des Jeunes Amis des Animaux* ; Guy est venu à la nature et à l'ornithologie par la lecture des articles réguliers de Pierrette Magne *Les oiseaux de mon jardin* (Editions. Buchet Castel, 1963).

Actions pour la nature. En mars 1968, il est président du nouveau Groupe ornithologique de l'Isère, délégué départemental du CORA et représentant local de la LPO. Puis en 1973 il crée et préside le Groupe Ornithologique de la Vallée du Rhône qui se transformera en Groupe des Naturalistes de la Vallée du Rhône (GNVR) jusqu'à sa dissolution en 1999. Il sera président du CORA puis son président d'Honneur et membre du Conseil d'Administration de la FRAPNA et secrétaire du Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels et membre du CDCFS. Guy négociera, de 1976 à 1983, l'achat de nombreuses zones humides de la vallée du Rhône, maintenant gérées par la Réserve naturelle de l'Île de la Platière : roselières dortoirs de bruants

des roseaux, gravières achetées à des professionnels du granulat, passage de convention de gestion pour des prairies humides, etc.

Très contesté localement et malgré les menaces de mort et les pressions sur sa famille, il conduira les 9 années de combats et participera à plus de 150 réunions qui furent nécessaires pour aboutir à la création de la Réserve Naturelle de l'île de la Platière (483 ha, 8 communes, 3 départements) ; en mars 1986, l'île alluviale deviendra la 90ème réserve nationale en France. Jusqu'à son décès, Guy sera président de l'association des Amis de l'île de la Platière. En tant que correspondant local de la FRAPNA, il sera aussi de tous les combats contre le nucléaire, en particulier contre l'implantation de la centrale nucléaire de Saint-Maurice / Saint-Alban.

Distinctions. Guy Flacher n'aura pas la fausse modestie de refuser les seuls remerciements que peut offrir la République à ceux pour qui priment l'intérêt collectif et leur dévouement désintéressé à une cause nationale jusqu'alors peu reconnue, voire controversée. Il accepte d'être fait chevalier de l'Ordre National du Mérite (en 1992) et chevalier de la Légion d'Honneur (en 2000). L'Armée l'avait également décoré et cité comme « homme vrai et efficace ».

Références bibliographiques. La revue locale du GNVR a eu une diffusion restreinte et les archives en ont disparu. Le n° 6 (encore à disposition) comporte entre autres écrits de Guy Flacher : un « point sur la situation du Castor dans le département de l'Isère en 1977 » ; un exemple type de son travail toujours proche du terrain.

Voir aussi « Hommage de Guy Flacher du CORA-Région » dans *Isère-Nature* de mars 2002.

Contacts. Sergia FLACHER (04 74 86 11 26) 24, rue de la Grézille 38150 ROUSSILLON 04 74 86 11 26 / Michel et Mireille RICHOUX mirichoux@yahoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Gérard GAULE (Loire)

Etat civil. Gérard GAULE est né le 4 juin 1948 à Lyon 7^{ème}, fils de Henri Gaule, métallurgiste (1922 -1986) et de Marguerite Duchet, couturière, fille de paysans (1925 - 2008).

Quatre soeurs, trois filles et cinq petites-filles.

Formation. Diplôme Universitaire de Technologie en Génie Mécanique en 1970.

Profession. Treize ans dans la fabrication de prototypes divers pour des inventions en électrotechnique (Jean-Claude Guimbal) à Saint-Etienne. Cinq ans technicien puis 18 ans responsable de maintenance générale dans la fabrication de relais électroniques (société Celduc à Sorbiers, dans la Loire).

Sensibilisation à la nature. En août 1979, premières vacances à la montagne. Déclencheur, la pollution lumineuse : en août 1993, à Abriès, pendant la Nuit des Etoiles, observation de Saturne dans un 115 mm. En septembre 1993, adhésion avec ma fille de 14 ans (Docteur en Physique des Particules depuis 2005) à l'Association Stéphanoise d'Astronomie. Président de l'ASA de 2010 à 2016.

Activités en lien avec la FRAPNA. En 2011, je fais adhérer l'ASA à la FRAPNA. Pendant nos observations, constatation de la dégradation progressive du ciel dans le Pilat. En mai 2010, adhésion à l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, dont je deviens correspondant pour la Loire. En octobre 2010, Alain Bonard me parraine auprès de la FRAPNA pour prendre en charge la "Campagne Pollution Lumineuse".

Administrateur à la FRAPNA depuis 2012. Depuis, contact régulier avec les 327 communes de la Loire, au nom de la FRAPNA, pour suivre l'évolution de leurs actions pour l'éclairage public et les inciter à éclairer mieux et à éteindre en milieu de nuit : fin 2009 3 communes éteignaient en milieu de nuit dans la Loire, actuellement elles sont 163. Au début de 2018, appel aux 161

communes qui éteignaient à ce moment-là, à ma connaissance, TOUTES m'ont répondu qu'elles continuaient sans souci.

Depuis 2010, appel à toutes les communes (de 2010 à 2013, puis en 2015 en 2017) qui éteignent pour les inciter à participer au Concours « Villes et Villages Etoilés » initié par l'ANPCEN : 29 communes sont labellisées dans la Loire, dont six ont perdu leur labellisation en 2018 car elles n'ont pas renouvelé leur label en 2017. Divers articles pour la FRAPNA au sujet de la Pollution Lumineuse.

Contact. 04 77 41 16 38 - gerard.gaule@orange.fr;

Rédaction. Gérard Gaule et Philippe Lebreton.

Validation. Philippe Lebreton.

Fiche « Acteur » FRAPNA de Chantal GEHIN (Isère)

Etat civil. Chantal Marie Thérèse GEHIN est née à Villers-les-Nancy le 10 janvier 1944 ; elle a eu trois enfants. Sa famille des deux côtés avait quitté les Vosges et était devenue urbaine.

Profession. Après de études à l'ENSET, j'ai enseigné de nombreuses années l'alimentation, la biologie... dans l'enseignement technique : formation de techniciennes en biologie, conseillères ESF, diététiciennes... et en fin de carrière des BTS hôtelier.

Passage à la militance : L'alimentation et son corollaire l'agriculture ont été ma voie d'entrée, avec les autres pollutions.

Actions pour la nature et l'environnement. Je suis présidente de la FRAPNA-Isère depuis trois ans. Concernant la FRAPNA Isère, je siège depuis 2000 au CODERST et, depuis moins longtemps, au CDPENAF (alors CDCEA) ; j'ai aussi de nombreuses représentations, locales (CLI, CLIS, CSS...) et thématiques (déchets, CDAF). Je représente mon association BLE (Bièvre Liers Environnement) au CA de la FRAPNA-Isère depuis les années 2000. Concernant la FRAPNA-Région, j'ai été responsable du Réseau Agriculture et j'ai consacré beaucoup de temps pour peu de résultats à la DRAAF à propos du plan Ecophyto.

Autres activités associatives et sociétales. Au sein de mon association locale BLE, nous avons mené combat contre des rejets de pyralène, la décharge d'Izeaux, un incinérateur inutile dans la plaine de Bièvre, etc. Mon engagement plus personnel a concerné la création des AMAP en Isère et en Rhône-Alpes (2002) ainsi que la lutte contre les OGM en plein champs qui a démarré en 1997 avec le fauchage (soutenu par FNE) de colza transgénique Monsanto à Saint-Georges d'Espéranche. Hors du périmètre FRAPNA, mes engagements ont été le syndicalisme CFDT et l'Insertion par l'Activité Economique.

Contact. Chantal GENIN. 126 chemin des fosges. 38260 NANTOIN.

06 72 62 35 03 et 04 74 54 40 28 - gehin.chantal@orange.fr

Validation. Marcel Macaire et Philippe Lebreton.

Fiche « Acteur » FRAPNA de Bernadette GILBERTAS (Rhône)

Etat civil. Bernadette GILBERTAS est née au Maroc, le 2 juin 1960, d'une sage-femme et d'un militaire à la retraite. Ses parents étaient proches de la nature vu le nombre des balades, et randonnées que j'ai faites en leur compagnie, mais sans réelles connaissances.

Formation. Scolarité au cœur de Saint-Etienne (ville alors bien sombre). DEA de géomorphologie à l'Université Jean Monnet, suivi d'un début de thèse sur la cartographie des

glissements de terrain et celle de leurs risques, puis d'un DESS d'Urbanisme obtenu à Lyon. « Géographe pour découvrir le monde », telle était mon envie.

Accès à la protection de la nature. C'est pour financer ma thèse que j'ai répondu à une annonce pour un poste de secrétariat à mi-temps au COSILYO / FRAPNA-Rhône. C'est mon diplôme d'urbanisme qui a emporté le morceau, Denis Salaün et Daniel Ariagno comptaient sur cette jeune stéphanoise et ses atouts universitaires pour les aider dans certains dossiers.

Passage à la militance. En 1984, à 24 ans, je démarre donc cette petite activité substantive à Lyon, en devenant la première salariée de la FRAPNA-Rhône, avec pour cadre les quais de Saône, et pour formateurs une brochette de naturalistes compétents : Daniel Ariagno, Denis Salaün, Georges Grenouillet, Marc Michelot, Gérard Hytte, Marino Lama, qui m'emmènent sur le terrain, me cadrent, m'engueulent (rarement) et, plus que tout, me transmettent leur passion, leur savoir et leur militantisme.

Activités de protection de la Nature. Dès lors et pendant 11 ans, je ne saurais dire où se situait la frontière entre salariat et militantisme. Ces 10 années, je m'en rends compte aujourd'hui, sont fastes pour le milieu associatif et pour l'émergence de l'écologie au quotidien. Je découvre les richesses naturelles du Rhône, le milieu associatif ; j'apprends à monter et suivre un dossier de protection (arrêté de biotope du vallon du Rossand, des carrières de Couzon, réserve naturelle volontaire de la mine du Verdy), à rechercher des subventions, des financements privés, à attirer de nouveaux adhérents. Je réalise vite qu'il est essentiel de communiquer avec la presse, avec les élus du Rhône. J'apprends à suivre des actions en justice.

Je suis au quotidien la promotion de la mine du Verdy, la mise en place du partenariat avec Rhône-Poulenc pour la création du CONIB, je suis de près le montage de la Maison Rhodanienne de l'Environnement. Je développe la présence de la FRAPNA-Rhône dans différents salons rhodaniens, dont Primevère, renforçant ainsi la vie associative. Au fil de ces 10 années, je mets en place la « Biennale d'Art animalier », organisée en cinq épisodes, afin de développer l'image de la FRAPNA dans le département. J'embauche une petite équipe de salariées : secrétariat, éducation à l'environnement, animation.

L'inventaire des sites naturels du Rhône sera l'une des dernières actions et suivis naturalistes que je lance. En 1995 en effet, je démissionne afin de pouvoir suivre mon photographe de conjoint, qui m'a inoculé le virus des voyages. Dans mes bagages, la passion de la nature et les multi-expériences associatives me facilitent le travail d'écriture : je deviens journaliste indépendante, ce que je suis encore, 35 ans après. Mes écrits parlent de nature, des menaces qui pèsent sur elle, et de ses hommes et ses femmes, scientifiques ou militants, qui lui consacrent leur vie.

Aspects administratifs et sociétaux. De la militante, j'ai conservée l'âme, et suis depuis mon départ administratrice (et même présidente pendant quelques mois) de la FRAPNA-Rhône, malgré ma vie qui se passe à Paris. Je rejoins les JNE dont je deviens administratrice pendant une dizaine d'années. Depuis trois ans, je suis devenue sociétaire de la Louve, supermarché coopératif et collaboratif à Paris. D'obédience socialiste, je vote pour l'écologie depuis l'âge de 18 ans. Auteure d'une quinzaine de « beaux livres » aux Editions Nathan, du Chêne, de la Martinière, et de « *Haidar el Ali*, itinéraire d'un écologiste au Sénégal », aux Editions Terre vivante, en 2010.

Contact. Bernadette GILBERTAS, 37 rue Montcalm, 75018 PARIS.

06 60 11 35 45 et 01 48 06 57 47.

Site internet : www.oliviergrunewald.com - bernadettegilbertas@gmail.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Georges GRENOUILLET (Rhône)

Etat civil. Georges GRENOUILLET est né le 23 décembre 1945 à Sainte-Colombe (Rhône), d'un père ouvrier et d'une mère au foyer. Deux enfants lui sont nés en 1975 et 1978 ; l'aîné est enseignant-chercheur (Université Paul Sabatier, Toulouse), le second est professeur des écoles et militant syndical.

Formation personnelle. Etudes secondaires à Vienne. Une grande curiosité pour les approches artistiques et scientifiques du monde vivant, se manifestant volontiers hors du cadre scolaire, et sanctionnée par une absence totale de diplômes. Dès l'enfance, une grande passion pour le Rhône dans tous ses aspects.

Professions. Technicien chimiste pendant vingt ans, puis directeur d'une association consacrée à la protection d'un paysage rhodanien et à l'éducation à la nature (le Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre à Tupin-et-Semons, Rhône) pendant quinze ans. Encadrement de sept à dix personnes salariées, recherche des financements nécessaires, mise en place d'un plan de gestion du site et de la structure.

Protection de la nature. « Naturellement » concerné par la nature et ses usages, avec cueillettes diverses, de manière individuelle et solitaire, j'ai eu l'occasion de rencontrer des naturalistes qui m'ont impressionné par leur approche rigoureuse de ce que je croyais connaître. Guy Flacher, ornithologue passionné et initiateur de la Réserve Naturelle de l'Ile de la Platière m'a accompagné dans d'innombrables visites de bords du Rhône, et m'a conseillé dans la constitution de dossiers et pour la rencontre d'acteurs majeurs de la gestion du territoire.

Passage à la militance. Parmi ces personnes, Daniel Ariagno est devenu mon « tuteur » et il l'est toujours. Il m'a fait découvrir le COSILYO, qui allait devenir la FRAPNA-Rhône et où j'ai assisté à mes premières réunions. Tout en conservant ma spécificité « rurale » dans cet univers plutôt urbain, je me suis progressivement impliqué dans la gestion administrative de l'association, en devenant membre du Bureau puis vice-président de la FRAPNA-Rhône pendant de nombreuses années, et en intervenant dans des actions qui concernaient mon secteur, le sud du département du Rhône. L'Ile du Beurre en est le dossier le plus abouti.

Actions pour la nature. En préparation du projet de réalisation d'un centre d'observation de la nature, je suis intervenu, avec le soutien de mon ami Daniel, pour obtenir la réouverture d'une lône, la lône de la Chèvre, en amont de l'Ile du Beurre, qui avait été obstruée pendant des dizaines d'années par une décharge d'ordures. Ce dossier a connu un soutien efficace des riverains et a été réalisé en 1983, recréant sur 300 mètres une connexion entre cette lône et le lit du Rhône, mettant ainsi à profit un contexte rendu possible par la mise en service de la retenue de Sablons. Dans la même période, je me suis impliqué, avec l'aide précieuse de Jacqueline Pellerins, juriste, dans un long combat contre un projet de décharge d'ordures ménagères sur le lieudit la Cote Ferrée, sur les sources d'un ruisseau (le Fontgeant, à Ampuis), riche en Ecrevisses à pieds blancs. La bataille juridique a duré plusieurs années et les tribunaux ont donné raison à la FRAPNA-Rhône, la gratifiant même d'une allocation pour *l'excellence du dossier présenté*.

Aspects administratifs et sociétaux. Pendant toutes ces années ayant précédé mon investissement à l'Ile du Beurre, j'ai représenté la FRAPNA-Rhône au sein de la Commission départementale des sites et paysages. Dans la même période, j'ai défendu avec succès en préfecture les dossiers de classement en APPB (Arrêté préfectoral de protection de biotope) pour le site de l'Ile de la Table Ronde et pour celui des landes de Montagny.

Contact. georges.grenouillet@laposte.net

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Thomas GUIBLAIN (Isère)

Etat-civil et contexte familial. Thomas GUIBLAIN est né le 14 juillet 1982 à Auxerre (Yonne), fils de Lucien GUIBLAIN (né en 1955 à Septfond, Yonne ; ouvrier d'industrie) et de Françoise GIRAULT (née en 1958 à Lainsecq, Yonne ; greffière). Vacances et la plupart des fins de semaine dans la ferme familiale maternelle (polyculture, élevage, lait).

Formation personnelle. DUT de Mesures physiques à Grenoble (2002). Diplôme d'Etat d'Accompagnateur en Moyenne Montagne (2006). CAP de Charpentier (2009).

Métiers. En 2002-2018, travail dans différents laboratoires de recherche dans divers secteurs (métallurgie, microélectronique, contrôle métrologique, art et archéologie). De 2008 à 2010, charpentier-couvreur dans l'Yonne et l'Isère.

Sensibilisation à la nature. J'ai naturellement développé un sens aigu de la sensibilité de l'environnement et de sa protection. La formation d'accompagnateur en montagne m'a permis de connaître davantage le monde du vivant.

Passage à la militance. C'est un ami, Henry Tidy, qui était intérimaire à la commission montagne de la FRAPNA-Isère qui m'a invité à participer. Ayant le sens de l'engagement, j'ai tout de suite récupéré ses responsabilités et intégré le bureau FRAPNA-Isère en 2007. Ce n'était pas un acte « prémédité ». On m'a un peu poussé et je me suis laissé faire, car j'avais au fond de moi l'envie de me rendre utile pour les autres, d'une manière ou d'une autre.

Actions pour la nature. Onze années d'investissement sur tous les dossiers montagne de la FRAPNA-Isère, avec de belles réussites sur des dossiers d'aménagement, en particulier, l'annulation du PLU d'Huez en 2016.

Aspects administratifs. Administrateur FRAPNA-Isère de 2007 à 2018 ; membre du Bureau de 2007 à 2010. Représentant de la Commission montagne de la FRAPNA-Isère de 2007 à 2018.

Contact. Thomas GUIBLAIN. 13 rue de la Liberté. 89470 MONETEAU.

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Edmond HUE (Isère)

Etat civil. Edmond HUE est né le 25 janvier 1932 à La Tronche (Isère), fils de Lucien HUE (1880-1939, militaire d'active) et de Jeanne GUENIN (1895-2006, mère au foyer). Edmond HUE a eu deux enfants.

Formation. Littéraire et technique (cette dernière sur le terrain).

Profession. Recherches pétrolières au Sahara, puis Industrie (toujours pétrolière) en métropole.

Sensibilisation à la protection de la nature. Affaire de la Vanoise (1965) et menaces contre les Hauts -Plateaux du Vercors (1965).

Passage à la militance. Le jour même de mon passage de la vie active à la situation de retraité (1986). Mais j'étais déjà adhérent depuis plusieurs années à la FRAPNA- Isère.

Participations à des actions pour la protection de la Nature.

- 1965-1985. Création de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.
- 1974-2005. La lutte contre l'affichage publicitaire. 1976-1997. Superphénix.
- 1978-1997. Réserve naturelle en Chartreuse. 1979-2017. Festival du film Nature à Grenoble.
- 1988-1991. Protection du Plateau d'Emparis. 1988-1997. Parc naturel régional de Chartreuse.
- 1989. Lutte contre la Croisière blanche ou Aventure blanche.
- 1993-2004. Schéma départemental des carrières de l'Isère.
- 1993-2014. Lutte contre les carrières illégales.

Aspects administratifs et sociétaux. Membre du bureau de l'Association Vercors -Nature, à

l'origine du Parc et de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors (1965-1985).
Représentant la FRAPNA-Isère à la Commission Départementale des Carrières de l'Isère (1993-2014).

Contact. 04 76 75 46 55 - hue.edmond@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Gérard HYTTE (Rhône)

Etat civil. Gérard HYTTE est né le 2 avril 1948 à Lyon 2^{ème}.

Formation. BEPC, puis Lycée technique jusqu'à l'obtention d'un BEI (Brevet d'Etude Industrielle, ancêtre du Bac technique) comme Bronzior-Orfèvre (métier que je n'ai jamais pratiqué). Enfin deux ans en école privée dans les métiers des Arts appliqués (Décoration intérieure, Publicité, Design...), formation non qualifiante. Dans la vie active, au début de 1971, comme travailleur indépendant pendant sept ans dans le graphisme, puis salarié en agence de publicité jusqu'en 1994. Changement complet de secteur en devenant salarié de la FRAPNA-Rhône de la fin de 1994 jusqu'à 2006.

Déclencheurs ou et sensibilisateurs pour la Nature. A la fois la passion de la photographie, de la nature à photographe (esthétisme, forme, couleurs, lumière) et de courir les espaces naturels, à pied, à vélo ou en kayak. Egalement une sensibilité envers les oiseaux et notamment les rapaces. Ces derniers m'amèneront à prendre contact avec le CORA pour trouver une aide à la détermination et des réponses à nombre de questions.

Passage à la militance. J'ai été bien davantage un suiveur qu'une locomotive...

Engagements pour la Protection de la nature. De simple adhérent FRAPNA en 1980, je deviens administrateur en 1982 en tant que représentant du CORA-Rhône, je découvre alors l'immense face cachée que constituent les divers dossiers de protection de la Nature sous l'angle environnemental (déchets, pollution) et de l'aménagement du territoire. De 1988 à 1994, je passe l'essentiel de mon énergie sur l'émergence d'un Maison de la Nature à Lyon (cf. Fiche « Action » MRE). Je quitte alors la fonction d'administrateur pour devenir salarié de la FRAPNA-Rhône.

De la fin de 1994 à avril 2006, je représente la FRAPNA-Rhône dans nombre de commissions administratives et de réunions consultatives (sauf la chasse), la coordination des rencontres régionales naturalistes, la révision des ZNIEFF 2^{ème} génération, les sites Natura 2000 du Rhône (dont les mines de Claveisolles). Puis je redeviens administrateur (membre du Bureau avec la vice-présidence à la biodiversité, référent auprès de la commune sur l'ABC de Lamuresur-Azergues). Je suis élu président deux années de suite, puis à nouveau administrateur pendant trois ans pendant lesquelles je participe à plusieurs « cahiers nature-culture » à l'ABC de Chatillon. Je dois être une des rares personnes à avoir occupé tous les rôles possibles à la FRAPNA-Rhône !

Depuis environ trois ans, je suis simple adhérent tout en suivant deux contrats de rivières et quelques sites « zone humide » de mon secteur de résidence à Mars, une petite commune dans le nord du département de la Loire, canton de Charlieu.

Contact. Gérard HYTTE. Les Bruyères. 42750 MARS.

09 66 42 72 44 - hytte.charnay@wanadoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Frédéric JACQUEMART (Ardèche)

Etat-civil. Frédéric JACQUEMART est né le 3 décembre 1947 à Paris.

Formation. Docteur en médecine. Connaissances personnelles en sciences et philosophie.

Carrière professionnelle. Assistant hospitalo-universitaire de microbiologie, médecin, médecin biologiste, chercheur en neurochimie puis en immunologie fondamentale (Institut Pasteur).

Militance associative. Accès dans le contexte de mai 1968. A été président de « Cèze et Ganière » (adhérente à la FRAPNA-Ardèche), de Inf'OGM, de la FRAPNA-Ardèche (jadis et aujourd'hui). Président de l'APSODA (association pour la suppression des OGM dans l'alimentation). Aujourd'hui vice-président de Cèze et Ganière.

Actions pour la nature dans le contexte FRAPNA.

- Arrêt d'un projet de mine d'or dans le sud de l'Ardèche, qui aurait entraîné la destruction de la forêt relictuelle de Malbosc ainsi que du biotope de la vallée de l'Abeau (Cèze et Ganière, FRAPNA-07).

- Amélioration du projet de restitution de la grotte Chauvet prévu à l'entrée des gorges sur un site remarquable, et coup d'arrêt au projet de Luna Park (avec la Fondation Franz Weber).

- Limitation du projet de réaménagement du Gerbier de Jonc.

- Arrêt du braconnage au col de l'Escrinet (avec ASPAS, Fondation Franz Weber et LPO) et participation à l'achat du terrain des comptages actuels de la LPO.

- Mise en place des mesures agro-environnementales en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

- Adaptation des sports de nature à la protection de la nature par la création de la CDSEI (Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires)

Actions pour l'environnement humain et naturel. Présence et représentations dans des organismes (privés ou officiels) : ex-membre du Comité de Préfiguration de la Haute Autorité sur les OGM ; ancien vice-président du Comité Economique, Ethique et Social du Haut-Conseil des Biotechnologies ; ancien membre de la commission OGM de l'ANR ; ex-membre de la commission interministérielle RiskOGM ; ancien co-pilote de la mission biotechnologies de FNE ; correspondant de l'AESA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments).

Réflexions sociétales pour l'avenir de notre environnement humain et naturel. Travaux sur l'effondrement de la civilisation occidentale, sur la prévention de la violence réactionnelle à cet effondrement, travaux sur l'évolution de l'éthique générale, sur l'évaluation des nouvelles technologies et sur l'évaluation globale des technologies, sur l'histoire des sciences et l'épistémologie, sur la notion de vérité, sur le concept d'individu, sur les théories de la complexité, du chaos, des systèmes.

Contact. frederic.jacquemart@wanadoo.fr

Validation. Monique Coulet

Fiche « Acteur » FRAPNA de Robert JAVELLAS (Isère)

Etat civil. Robert JAVELLAS est né le 22 février 1934 à la Tronche (Isère) ; marié, deux enfants.

Formation. Ecole technique Vaucanson. Service militaire : 4^{ème} Génie à Grenoble, ensuite en Algérie.

Profession. Industries de la papeterie. Technicien chez Ugine Infra, puis technicien et ingénieur chez Ateliers Allimand à Rives-sur-Fure. Retraite vers 1994.

Activités « hobby ». Pêche, montagne, marche, champignons. La minéralogie pratiquée en adhérant à un club.

Sensibilisation et passage à la militance pour la protection de la nature. La pollution des milieux aquatiques, les attaques au milieu montagnard. En 1972, la tentative d'atteinte à l'intégrité du parc de la Vanoise.

Engagements et actions pour la nature. Cofondateur de la FRAPNA-Isère en 1971. Adhésion aux « Grimpeurs des Alpes » dont il devient président et qu'il fait adhérer à la FRAPNA. A la FRAPNA-Isère, responsable puis secrétaire général de la commission « Eau et Milieux aquatiques ». Dépollution du bassin Fure et Morge, SAGE du Drac et Romanche, SAGE de la Bourbre, Projet Isère amont

Aspects administratifs et sociétaux. Secrétaire général de la FRAPNA-Isère de 1972 à 1981. Représentant des Grimpeurs des Alpes à la FRAPNA-Isère. Syndic de son immeuble.

Distinctions. Président d'honneur de la FRAPNA-Isère.

Chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'environnement ; Robert Beck lui en remettra le ruban.

Bibliographiques. Une Etude sur l'eau potable.

Contact. Robert JAVELLAS 04 76 21 33 42 - robert.javellas@wanadoo.fr

Rédaction. Marcel Macaire

Validation. Philippe Lebreton.

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean JONOT (Isère)

Etat civil. Jean JONOT est né le 29 janvier 1934, fils de Pierre JONOT et de Marguerite WILHELM. Marié en 1957, deux enfants.

Formation(s). Bac Philo en 1951 (Lycée Henri IV, Paris). Licence de Lettres Modernes (1951-1954, Sorbonne). CAPET Lettres en 1955.

Service militaire en Algérie, de janvier 1958 à avril 1960, dans les Compagnies Sahariennes (grade final Brigadier-Chef). Brevet d'Aspirant Guide à l'ENSA de Chamonix, en 1961. Diplôme de Guide de Haute Montagne en 1964. Qualification « Canyon » du diplôme de Guide en 1990. Retraite des activités de Guide en 1997.

Parcours professionnel (Education nationale). Nomination à Vire (Calvados) en 1956, à Voiron en 1964, à Grenoble en 1964. Détaché à mi-temps à l'AROEVEN (Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale) de Grenoble, en 1989-1991, missionné pour la formation des Enseignants du Second Degré en environnement. Retraité en juin 1994.

Passage à la militance. Adhésion aux Amis de la Terre en 1977, à *Mountain Wilderness*, en 1989.

Actions pour la protection de l'Environnement et de la Nature

- Participation à l'opposition à Superphénix (1975-1976).

- Implication forte dans le mouvement d'opposition à l'autoroute A51 Grenoble-Sisteron (1990-1995). En octobre 1995, pour entrave à des travaux d'utilité publique sur le chantier, condamnation par le TI de Grenoble à une amende avec sursis, annulée en appel en juin 1996. De 1997 à 2004, participation aux démarches officielles de concertation sur l'A51, procédure initiée par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) pour promouvoir des alternatives par requalification de l'existant routier et ferroviaire.

Activités administratives ou sociétales.

- En 1989, Secrétaire général de la MNEI (Maison de la Nature et de l'Environnement en Isère).
- En 1974-1977, cofondateur du Bureau des Guides de Montagne de Grenoble et Secrétaire général du Syndicat National des Guides de Montagne.
- En 1996, créateur et animateur de la Commission Transports à la FRAPNA-Isère.
- En 1997, membre du Réseau Transports de FNE, avec responsabilité en Rhône-Alpes.
- En 1998 et jusqu'en février 2004, vice-président et porte-parole de la FRAPNA-Isère.
- En 2004, retrait des responsabilités administratives, mais maintien d'une implication de base à *Mountain Wilderness*.

Contact. Jean JONOT. 10 place Louis Juvet. 38100 GRENOBLE
04 76 62 39 04 / 06 70 12 26 07 - jean.jonot@gmail.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « ACTEUR » FRAPNA de Daniel LARGE (Rhône)

Etat-civil. Daniel LARGE Daniel est né le 24 février 1945 à Monsols (69), le plus jeune d'une famille nombreuse.

Formation et profession. CAP de plomberie sanitaire. Après quelques années à Lyon, installation comme artisan plombier-chauffagiste à Monsols.

Éléments déclencheurs et locaux pour la protection de la nature. En 1974, prise de conscience du problème écologique avec la candidature à l'élection présidentielle de René DUMONT. Cette prise de conscience m'entraîne à adhérer au COSILYO (qui deviendra FRAPNA-69 en 1971), puis au GEB. Abonnement à *L'Homme et l'Oiseau* (qui deviendra *L'oiseau Magazine*), puis adhésion à la LPO.

En 1981, le projet de construction d'un incinérateur à ordures ménagères (four Péchoux) au Col de Crie, permet de réunir un groupe d'opposants dont je fais partie, et de fonder l'association « Les Amis de la Nature du Haut Beaujolais ». L'association a empêché la construction de l'incinérateur. Aujourd'hui, elle a 37 ans, elle adhère à la FRAPNA, et elle est toujours active.

En mars 1994, je me présente aux élections cantonales, avec les Verts, sur le canton de Monsols. Je fais 14,5 % des voix, alors qu'à l'époque les scores étaient plus près des 5 %

Nombreuses années de lutte également contre les pollutions récurrentes de la Grosne, par l'entreprise CORICO spécialisée dans l'abattage de volailles.

Actions de Protection de la Nature. Dans le cadre d'une politique d'acquisitions foncières de la FRAPNA-69, pour acquérir des terrains en vue de leur protection, je profite de mon implantation locale pour engager des démarches auprès des propriétaires de parcelles forestières.

La première fut la parcelle de Breté (0,5 ha de forêts caducifoliées) avec en plus, une ancienne galerie de mine, qui après dégagement, mise en sécurité, est devenue un refuge à chauve-souris, ainsi qu'à la faune cavernicole. J'ai coordonné la construction et l'entretien sur le site d'une cabane-refuge pour les naturalistes (abri Jean-Claude Bourgin, avec couchettes, et aménagements de « confort » : poêle à bois, mobilier...).

Ensuite ce fut la parcelle de la grande Borne (3,5 ha de forêt traditionnelle, hêtraie-sapinière), avec présence de la faune avienne caractéristique (Chouette de Tengmalm, Beccroisé,

Grimpereau des bois, etc.), mais aussi Chat forestier et Chauves-souris.). Un abri-bivouac y a été également construit avec ma participation.

Ces parcelles sont dans le massif du mont Saint-Rigaud, point culminant du département du Rhône, dont la forêt originelle a majoritairement été remplacée par des plantations monospécifiques de Douglas. A ce jour (26 juillet 2018), je suis à nouveau en contact avec un propriétaire pour une nouvelle parcelle de 2,4 ha, contiguë à la précédente (voir Fiche « Action » Acquisitions foncières).

Actuellement, je m'occupe de répertorier les terriers de blaireaux de l'extrême nord du département, pour alimenter la banque de données faune de la FRAPNA-Rhône et contribuer à la connaissance scientifique du département, sur laquelle s'appuient les actions de protection.

Contact. Daniel LARGE. 1211 rue du Haut Beaujolais. Monsols. 69860 DEUX-GROSNES
04 74 04 72 70 - cecile.daniel.large@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Pierre-Maurice LAURENT (Ain)

Etat civil. Pierre-Maurice LAURENT est né le 20 octobre 1947 à Paris 13^{ème}, fils de Maurice LAURENT (artiste cartographe à l'IGN) et de Berthe GUILLOUET (administrateur civil à la Ville de Paris). Une sœur (1944-2006). Marié, deux enfants (Alexei 1976 et Julie 1979), engagés dans la préservation du patrimoine et l'action pédagogique pour l'art contemporain.

Formation et profession. Etudes primaires et secondaires à Paris 13^{ème}. Etudes de Géographie Paris-Sorbonne (Licence 1969, Maîtrise 1970, CAPES Histoire-Géo 1971, Agrégation 1972). Responsable Section escalade / alpinisme Fac de Lettres (1968-1971) ;

Professeur d'Histoire-Géo dans l'Enseignement Public. Région parisienne (1971-73), Washington (USA, 1973-75), Lycée international Ferney-Voltaire (1975-2008). BTS Tourisme (1996-2008). Responsable de sections internationales, projets pédagogiques, action culturelle MAC, voyages, tutorat MAFPEN, etc.

Sensibilisation à la Nature. Dès mon arrivée dans le Pays de Gex, en 1975, j'ai été sensibilisé aux enjeux environnementaux, avec mon engagement à l'AGENA puis aux Amis de la Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura, organismes membres du GAN-FRAPNA-Ain. A l'AGENA, j'ai été administrateur, puis vice-président et président (1989 à 1994) pendant 15 ans. Dans l'association des Amis de la Réserve, cofondée en 1979 avec Louis Burnod, premier président, j'ai été président de 1988 à 2006, puis vice-président de 2007 à 2017 ; aujourd'hui, toujours présent et actif au Conseil d'Administration.

Engagement associatif à la FRAPNA. Mon parcours a été identique à la FRAPNA-Ain, où j'ai été représentant de l'Association des Amis de la Réserve dès 1989, vice-président pendant près de 20 ans (1997-2010 puis 2016-2019), et président de 2011 à 2014. Ainsi l'AGENA et surtout l'ARN ont été les relais locaux de la FRAPNA sur le Pays de Gex. La création d'une « antenne montagne » à Saint-Germain de Joux a favorisé le fonctionnement de cette « délégation » et, surtout, de quasi osmose entre les deux structures, locale et départementale. Pendant 10 à 15 ans, j'ai représenté la FRAPNA dans les commissions permanentes suivantes : CDNPS (Commission départementale de la nature, des Paysages et des Sites) ; Comité de Massif du Jura ; CRFG (Commission régionale franco-genevoise) ; CLE (Commission Lémanique de l'Environnement) ; POLLEN (Pôle lémanique de l'Environnement).

Publications et documents. Très nombreux articles dans des revues associatives des années 1980-2010 (*Bulletin AGENA, Lettre des ARN, Lettre du Hérisson*). Sept panneaux d'exposition « 30 ans de protection de la nature sur la Haute Chaîne du Jura. Le rôle des associations ». Coproduction ARN-CCPG, 2009. « Quatre saisons » sur la Haute Chaîne du Jura : 80 photographies d'art en coproduction avec G. Piccollier, J.-Cl. Marchand et Jean Vergès. Etc.

Aspects sociétaux. A Péron (2584 habitants), conseiller municipal de 1983 à 1989, puis adjoint à l'Urbanisme, l'Environnement, les Finances et l'Intercommunalité de 1989 à 1995.

Contact. Pierre-Maurice LAURENT. 4 allée du Niger, Batiment. D, Appart. 2058. 31000 Toulouse. 06 70 43 46 32 - pmlaurent@wanadoo.fr

Validation. Philippe Lebreton.

Fiche « Acteur » FRAPNA de Philippe LEBRETON (Région et Ain)

Etat civil. Philippe (Alain) LEBRETON (alias professeur Mollo-Mollo), né le 25 octobre 1933 à Saint-Étienne, fils de Philippe (Pierre) LEBRETON (1906-1997) et de Suzanne PREVOT (1911-1988), époux (en 1956) de Paulette BOFFY (biochimiste), père de Sylvie (pharmacienne, née en 1959).et de Vincent (ECAM et SupElec, né en 1961) ; 2 x 2 petits-fils.

Formation. Etudes secondaires à Saint-Étienne, puis obtention à Lyon en 1954 d'une licence de chimie et, en 1955, du diplôme d'ingénieur de l'Institut de Chimie Industrielle de Lyon (inclus depuis dans CPE Lyon). De 1956 à 1958, formé au CEN de Saclay et à l'Institut du Radium de Paris, ingénieur de recherches analytiques et nucléaires dans les services centraux de recherche de la Société d'Ugine (SECMAEU), à Lyon et Pierre-Bénite, qu'il quittera pour intégrer la Faculté des sciences de Lyon.

Violons d'Ingres : écriture et lecture, maçonnerie estivale, musique classique et (vrai) jazz, Méditerranée (sans oublier les petits oiseaux, naturellement).

Parcours professionnel. A l'Université Lyon-1, Philippe Lebreton gravira les échelons de chef de travaux de biochimie à professeur titulaire de biologie végétale et prendra sa retraite en 1995. En 1960, il soutient une thèse d'ingénieur-docteur en chimie organique et une thèse de doctorat d'État ès sciences naturelles en 1962. En 1964, création du Laboratoire de phytochimie et phytophysiologie (associé CNRS, Lyon) puis, en 1980, du Laboratoire de Biochimie végétale (associé CNRS, Marseille Saint-Jérôme). Certifié en thermodynamique, il est détaché en 1991 à l'INSA de Lyon pour créer puis assurer jusqu'en 1998 l'enseignement de l'écologie au mastère 3^e cycle d'Environnement (Département de Génie Energétique). Il a enseigné (bénévolement) pendant plusieurs années en Algérie et formé dans son laboratoire des étudiants du « Tiers Monde » (Algérie et Maroc, Madagascar et Ile Maurice) et des pays de l'Est (Slovénie et Pologne). En 1974, Philippe Lebreton a été boursier du gouvernement des USA pour un voyage d'études d'un mois (depuis un centre officiel de recherches en environnement nucléaire, sur la côte Est, jusqu'à la réserve naturelle de Point Lobos, sur la côte Ouest, en passant par les Rocheuses).

Vocation et activités naturalistes. A côté de sa carrière scientifique « ordinaire », Philippe Lebreton est un naturaliste de terrain par tradition familiale, d'où un « hobby compensateur » manifesté dès son diplôme d'ingénieur pour l'ornithologie vue comme « science aimable ». Fondateur en 1963 du GOL (domicilié au Labo de Zoologie de la faculté des Sciences de Lyon), qui donnera naissance au CORA ; également à l'origine du COSILYO, qui débouchera en 1971 sur la FRAPNA (antenne régionale de FNE). Entre autres participations (Conseil Supérieur de la Forêt, Haut-Comité de l'Environnement, Conseil scientifique de l'ONC), il a été membre (pendant 40 ans) de la Commission des Sites du Rhône et du Comité scientifique du Parc national de la Vanoise. Conseiller régional de Rhône-Alpes (écologiste indépendant) de 1992 à 1998. Outre la FRAPNA-Région, membre des CA et / ou des Bureaux et CS de la FFSPN / FNE, du WWF-France, de la Fondation Biosphère et Société (Genève), de la Fondation Pierre Vérots (Dombes), de Forêts Sauvages (France) ; en 1970, président de la Société Linnéenne de Lyon. Philippe Lebreton a écrit une dizaine de livres « écologistes » et quatre rapports commandités par l'Administration nationale et régionale ; il a produit 170 publications en

chimie et biochimie végétales, 130 articles en ornithologie, et 150 en écologie et protection de la nature et de l'environnement.

Activités de protection de la nature. Défense du marais des Echets (Ain). Vanoise (défense du PNV). Luttés anti-nucléaires. Lutte contre la « raffinerie baladeuse ». Vanoise (Le Clou-La Raie). RNN du marais de Lavours. RNN des Gorges de l'Ardèche. Vanoise (Forêt de l'Orgère). Site classé du Confluent de l'Ain. Site classé du Mézenc (07 et 43). Création et gestion de trois réserves naturelles en Dombes couvrant 750 hectares (250 ha en étangs), dont une jouxtant le « Parc des Oiseaux » de Villars-les-Dombes.

Distinctions. Par tradition familiale (grand-père, mère, épouse), Philippe Lebreton est Officier du Mérite Agricole. En 1962, médaille d'argent de la SNPN. En 1990, lauréat de l'UNEP (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). En 2013, médaille du Cinquantenaire du Parc national de la Vanoise. Élu en 2001 à l'Académie de Lyon (Secrétaire général Classe des Sciences (2009-2012), Philippe Lebreton y a présenté deux conférences « écologiques » : le 18 janvier 2000, *L'écologie est-elle une science, une philosophie ou une politique ?* ; le 14 février 2006, *Le réchauffement climatique, de Genève à Pralognan*.

Contact. ph.lebreton01@free.fr

Validation. Monique Coulet

Fiche « Acteur » FRAPNA de Suzanne LEBRETON, née PREVOT (Loire)

Etat-civil. Suzanne Marie-Rose PREVOT, née le 25 juin 1911 à L'Etrat (Loire), décédée le 5 mai 1988 à Mâcon. Fille de Hector Jean-Marie PREVOT (1878-1960), jardinier-horticulteur, officier du Mérite agricole, membre de la Société française d'Horticulture ; nombreuses médailles et distinctions / expositions (créations variétales Dahlia et Chrysanthème), et de Marie (Alice) GRANGER (1880-1956), mariés à Pommiers (Loire) en 1909, employée de maison, mère au foyer.

Suzanne PREVOT épouse le 24 septembre 1932 à L'Etrat (Loire) Philippe Pierre LEBRETON (1906-1997). Brevet supérieur. Cadre technico-commercial matériel textile. D'où trois enfants : Philippe Alain (né 1933), Marie-Françoise (née 1944, épouse Savet), Jean-Dominique (né 1950).

Etudes et métiers. Brevet supérieur. Sténo-dactylo chez un huissier. Maîtresse de maison. Bénévole avant 1971, puis salariée au Comité départemental du Tourisme Loire Forez (1971-1975).

Activités personnelles : Poèmes. Jardin alpin (membre de la SAJA, localisée MNHN Paris). Art floral. A l'origine de *Loire fleurie* avec la Jeune Chambre Economique. Organisatrice et animatrice.

Connaissance et protection de la Nature : Créatrice et présidente de la section-Loire de la FRAPNA-Région, en 1971 et jusqu'en 1985. Membre puis présidente de la Société de Sciences naturelles de Saint-Etienne (avec des professeurs de Lycée : François Bellon, Roland Bérard, Guy Champier, Louis Gache). A la fin des années 1960, membre de l'équipe de « préfiguration » du PNR du Pilat, idée lancée dès 1946 par Claude Berthier (professeur au Lycée Claude Fauriel), délégué Touring Club France, puis soutenue par le Dr Bernard Müller (député de la Loire), avec Maurice Brun (ONF), François Bellon, Louis Gache (professeurs de Lycée), Philippe Lebreton (FRAPNA). Créatrice du Sentier botanique Jean-Jacques Rousseau, conçu dès 1969, avant même la labellisation du PNR (1974), puis du Sentier entomologique Etienne Mulsant (aujourd'hui banalisé).

- Protection des tourbières de la Loire (La Font Blanche, Monts de la Madeleine, 1976).

- Membre du CA de la FFSPN de 1979 à 1985.

Aspects administratifs et sociétaux.

- Nombreuses réunions publiques, conférences et contacts de Presse.
- Participations à diverses commissions préfectorales de l'environnement.
- Informations et articles dans le *Bulletin Soc. Sci. Nat. St-Etienne*.
- Conseillère biologiste du département de la Loire.
- Représentante de la FRAPNA dans la structure ayant précédé la formule actuelle CESER Rhône-Alpes), de janvier 1980 à décembre 1984. Membre de la commission *Agriculture et Développement rural* de 1980 à 1984. Membre de la Commission *Planification et Aménagement du Territoire* de 1980 à 1982 et en 1984. Membre de la Commission *Haut-Rhône* en 1980 et 1981, de la Commission *Rhin-Rhône* en 1982 et de la Commission *Rhin-Rhône + Haut-Rhône* en 1984.

Présidente de la Commission *Environnement et Parcs naturels* en 1983 et 1984.

Distinctions. Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole (18 février 1963).

Chevalier de l'Ordre du Mérite national (11 février 1986, au titre du Tourisme, dont les Jurys de Loire Fleurie) ; décoration remise le 13 juin 1986 à Paris par Jean-Pierre Raffin.

Bibliographie. - Lebreton S., Bellon F., Brun M. & L. Gache, 1969 - PNR du Mont Pilat. Sentier botanique Jean-Jacques Rousseau, de Condrieu (Rhône) à la Jasserie du Pilat (Loire). *Revue Forestière Française*, XXI, N°5, pp. 377-392.

- Lebreton S., 1976 – in Le Parc naturel régional du Pilat : les désillusions des naturalistes. *Courrier PNR Pilat*, N°23, p.26. (Canty C., Laboure D. & Lebreton S.).

- 1986. Douze *Chroniques du temps et du jardinage*, *Almanach 1987 du Forez*, Editions. Horvath, 124 p.

Rédacteurs et contacts. Ses trois enfants : Philippe Alain, Marie-Françoise, Jean-Dominique.

Sources. Jean-Pierre Raffin (FNE), Paris.

Validation. Monique Coulet

Fiche « Acteur » FRAPNA de Marcel MACAIRE (Isère)

Etat civil. Marcel MACAIRE est né le 28 avril 1933 à Tullins (Isère), aîné de 8 enfants. Marié en 1961, père de trois enfants. Neuf petits-enfants. Père agriculteur puis ouvrier d'usine. Grands-parents agriculteurs en montagne. Lui-même vit dans une maison individuelle à Saint-Egrève (Isère).

Formation personnelle. BEPC, CAP de dessin industriel. Service militaire de deux ans dans le Génie à Grenoble.

Profession. Apprenti ajusteur dans un atelier de mécanique à Tullins, puis fraiseur OP2 chez Merlin-Gerin, puis bureau d'études école chez Merlin-Gerin. Dessinateur d'études puis dessinateur-projeteur, puis Ingénieur en électromécanique aux Recherches Générales chez Merlin-Gerin. Retraite en 1992.

Hobbies. Pêche à la ligne, jardinage, mycologie, astronomie, généalogie.

Sensibilisation à la protection de la nature. En février 1981, l'annonce du projet de construction du barrage de Saint-Egrève dont, en tant que pêcheur, je crains les effets néfastes pour l'Isère, m'incite à m'informer auprès de la FRAPNA-Isère. Reçu par Jean-François Noblet, j'en ressors adhérent et chargé de constituer et suivre le dossier du barrage, ce que je ferai entre autres activités. Autres engagements, comme administrateur de l'AAPPMA (Union des pêcheurs de Grenoble) en 1982, avec Robert Javellas.

Actions pour la protection de la nature. Participation aux actions de la FRAPNA-Isère : protection des forêts alluviales, dépollution du bassin Fure et Morge, Suivi Aquapole, projet de parc aux Sablons, Interventions pour une Gestion globale de la rivière Isère. Participation au titre de la FRAPNA au comité de pilotage du projet Isère amont, de 2003 à 2018. Suivi du

barrage de Saint-Egrève, projet de construction et gestion, de 1981 jusqu'en 2017. Suivi de l'autoroute Grenoble-Valence : projet, construction, mesures compensatoires de 1983 jusqu'en 2008. Schéma Directeur de la Région Grenobloise.

Aspects administratifs et sociétaux. Secrétaire général de la FRAPNA-Isère de 1985 à septembre 2003. Responsable de la Commission Eau FRAPNA, au début des années 1980. Correspondant local de la FRAPNA à Saint-Egrève. Membre du Comité scientifique du projet Isère amont.

Références bibliographiques. Forêts Riveraines de l'Isère dans le Grésivaudan une richesse naturelle à protéger (1987). Brochures (non publiées) sur les actions de la FRAPNA-Isère concernant les rivières.

Contact. Marcel MACAIRE. 3 rue Adolphe Muguet 38120 SAINT-ÉGRÈVE.
04 76 75 63 83 - marcel.macaire@sfr.fr

Rédaction. Marcel Macaire

Validation. Philippe Lebreton.

Fiche « Acteur » FRAPNA de Francette MAEDER (Isère)

Etat civil. Francette, épouse MAEDER est née le 15 mai 1943 à La Tronche (Isère). Mariée, deux enfants, en 1971 et 1974.

Formation(s). Licence et Maîtrise de Lettres modernes. Puis, pendant deux ans en Beauce (1971-1972) pour cause de mari ayant réussi un concours de prof et nommé « là-haut », j'obtiens un BTS de secrétariat-comptabilité. De retour de cet « exil », partage pendant deux ans, avec deux couples amis, d'une grande ex-ferme du plateau de Saint-Nizier, au-dessus de Grenoble. 1968 n'était pas si loin, c'était le moment ou jamais de mettre en pratique les idées de vie communautaire. Puis retour dans la vallée, à Meylan, pour adopter une vie de famille plus « classique ».

Sensibilisation à la Nature. Depuis 1960, militantisme au sein des EEDF (Eclaireuses et Eclaireurs de France), mouvement de scoutisme laïque. Formation de « cheftaine » (on dit maintenant monitrice), encadrements d'activités pendant l'année et de séjours d'été avec enfants de 7 à 11 ans. Encadrement de séjours à l'étranger, « formatrice » pour obtention du BAFA. Toujours avec les EEDF, aide à gestion bénévole du Centre de vacances à Molines-en-Champsaur, la responsabilité générale en revenant à mon mari Alain MAEDER (décédé en 1994). Les EEDF dans leurs activités en plein air sont les pionniers de l'éducation et de la protection de la nature. Et pour ceux qui y venaient, dès 1948, Molines occupe de grands espaces montagnards permettant balades, grands jeux, explorations, reconnaissance des plantes et des espèces protégées, autour du « vivre ensemble », à la Porte du Parc national des Ecrins (créé plus tard, en 1973). Il suffit de passer le petit pont en bois à la sortie du village et hop, c'est le Parc ! Molines, c'est quasi le bout de la petite vallée de la Séveressette ... et du reste du monde.

Engagement militant. Et c'est là, alors que j'étais cheftaine, qu'un petit louveteau est arrivé pour un séjour. Je le connaissais déjà car il suivait les activités pendant l'année... Il s'appelle Jean-François NOBLET. Plus tard, un stage organisé par la FRAPNA-Isère s'est tenu à Molines. Et il y avait Jean-François, alors objecteur de conscience, et des membres du bureau FRAPNA. Et de fil en aiguille, un peu plus tard, en 1976, je rentrais à la FRAPNA comme... secrétaire, pour 10 heures par semaine.

Activités à la FRAPNA-Isère. La FRAPNA-Isère s'est développée, elle a créé les premières animations nature qui aboutiront plus tard à la création du « Service Education Nature » puis du RENE (Réseau Education Nature et Environnement). C'est là aussi, rue Saint-Laurent, que le futur « Service Diffusion » a fait ses premiers pas (animé par des bénévoles). Il a été à l'origine d'affiches, de sérigraphies, d'autocollants Nature, de petits matériels de découvertes. Là aussi la FRAPNA a été pionnière. Toutes ses idées ont été reprises par la suite par d'autres. Je dis toujours que « Nature et Découverte » avec des moyens que nous n'avons pas eus... (très commerciaux certes) nous a piqué nos idées ! Ma fonction a évolué en parallèle au sein de la FRAPNA-Isère : secrétaire, secrétaire-comptable chargée aussi des demandes de subventions, secrétaire de direction puis directrice adjointe. Avec du temps en bénévolat donné en plus de celui de salariée. Parce que je croyais en ce que je faisais, parce

qu'il était plus que jamais dans l'air du temps de donner...de son temps. J'ai quitté la FRAPNA fin-juin 2002. De 1976 à 2002, calculez !!!

Activités sociétales. Plus qu'un « hobby » : ma passion pour le théâtre a fait que, comédienne également, j'ai entraîné avec moi des amis, comédiens amateurs, pour prêter nos voix aux doublages des films du Festival international du Film Nature et Environnement de Grenoble. Mon goût pour les relations publiques s'est exercé au sein de l'organisation des festivals, une partie comme salariée, une partie en bénévole.

Contacts. Francette MAEDER. fr.maeder@free.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Paul MANDIN (Ardèche)

Etat civil. Jean-Paul MANDIN est né le 20 mars 1948 à Carcassonne, d'un père professeur d'Education physique et sportive, et d'une mère professeur d'Enseignement social.

Etudes. Licence et Maîtrise de biologie. Professeur certifié de biologie-écologie (Ministère de l'Agriculture). Doctorat d'écologie (Biologie des Organismes et des Populations, option écologie terrestre).

Fonctions. Botaniste (actuellement président de la Société botanique de l'Ardèche). Sensibilisé depuis étudiant aux espèces rares et menacées.

Activités de protection. Entré à la FRAPNA, membre du Conseil d'administration pendant plusieurs années. Référent à propos de la botanique, suivi des pollutions (distillerie de Vallon Pont-d'Arc, 1987-1992, et mine de Largentière, 1988-1991).

Représentations officielles. Membre du Conseil scientifique de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche, depuis 1995. Membre du Conseil scientifique du Conservatoire botanique national du Massif central, depuis 2014.

Contact. Jean-Paul MANDIN - jean-paul.mandin@educagri.fr

Fiche « Acteur » FRAPNA de Suzanne MARIUS (Drôme et Ardèche)

Etat civil. Suzanne MARIUS est née à Cambrai (Nord) en janvier 1919, décédée à Espeluche (Drôme) en 2007. Elle a eu 8 enfants (3 garçons et 5 filles) dont un au moins, Rodolphe, s'est fortement intéressé à l'ornithologie et à la nature ; l'une de ses petites-filles, âgée de 12 ans, avait en 1993, selon sa grand-mère, *une farouche passion pour la nature et toute la faune*. Madame Suzanne Marius était protestante pratiquante.

Activités professionnelles. Madame Suzanne Marius a enseigné l'Allemand et l'Italien aux lycées Notre-Dame et Saint-Victor de Valence, non loin de son domicile de Beauvallon (10 km à peine au sud de l'agglomération valentinoise) ; elle était autodidacte pour la nature et l'avifaune.

Activités naturalistes. Littéralement passionnée par les oiseaux (non seulement sauvages, mais de volière et d'élevage, qu'elle appréciait pour leur chant et qui peuplaient une bonne partie de sa maison familiale), elle recueillait aussi les oiseaux blessés ou tombés du nid, et quelques mammifères à l'occasion. Suzanne Marius a été une pionnière dans la connaissance de l'avifaune de la Drôme et de l'Ardèche, de part et d'autre du fleuve Rhône. Son nom apparaît dès le premier compte-rendu ornithologique sur la belle saison 1960 en Rhône-Alpes, publié en 1961 dans le *Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon*, aux côtés de Philippe Lebreton dont la famille lui avait voué une franche amitié.

En 1960, Suzanne Marius relève à Beauvallon le chant du Petit-Duc du 22 février au 27 mars et trouve une ponte de Tourterelle turque le 1^{er} mai. Ses observations dureront jusqu'à la belle saison 1973 au moins, lorsqu'elle note le chant d'un Cochevis huppé le 13 mai à Verclaux (Drôme), la présence de la Locustelle tachetée le 6 juin à Païolive (Ardèche) et celle du Grosbec en forêt de Marsanne (Drôme) le 17 juin.

Activités de protection. D'une grande sensibilité, madame Suzanne Marius détestait la chasse et n'hésitait pas à affronter « vertement » chasseurs et pollueurs. Nommée Conseillère-biologiste auprès des Préfectures de la Drôme et de l'Ardèche, elle s'investissait publiquement pour la protection de la nature. En 1975, au Théâtre de Valence, elle s'exprime au nom de PROVINAT (dont elle était vice-présidente), association pour la Drôme et l'Ardèche, préluant aux deux sections départementales correspondantes de la FRAPNA. Elle avait créé (avec Rodolphe) le Club des Amis des Animaux et de la Nature de Valence et donnait des conférences dans les lycées.

Suzanne Marius a quitté notre région en 1976 pour s'installer à Saint-Nolff, près d'Elven (dans le golfe du Morbihan), délaissant ainsi le mistral et la chaleur de nos étés pour regagner les rivages frais et les embruns iodés de sa jeunesse ; elle a voyagé et continué à s'occuper de tous ses oiseaux, et de la nature, jusqu'à sa disparition, trente ans plus tard... Mais ses derniers jours furent handicapés par une surdité et une cécité croissantes.

Rédaction. Jean-Michel Faton et Rodolphe Marius

Contact. Rodolphe Marius rodolphemarius@sfr.fr

Validation. Philippe Lebreton.

Fiche « Acteur » FRAPNA de André MARTIN (Rhône)

Etat civil. André Michel MARTIN est né le 13 novembre 1945 à Tignieu-Jameyzieu (Isère).

Formation et profession. Médecin spécialiste en gastro-entérologie, actuellement à la retraite.

Fonctions à la FRAPNA. Adhérent à la FRAPNA-Rhône depuis 1980. Membre du CA depuis 1983. Président de la FRAPNA-Rhône de 1985 à 1990, de la FRAPNA-Région de 1990 à 1992.

Actions conduites durant les présidences FRAPNA

- Protection des ravins d'Ampuis contre une menace de décharge d'ordures ménagères.
- Achat en co-proprieté avec la Fédération des Chasseurs du Rhône et l'Association des Amis du Vallon du Rossand d'une parcelle de terrain pour bloquer l'expansion d'une carrière menaçant une zone de nidification du Grand-Duc.
- Création de la biennale « Art et Nature ».
- Création du pôle Education à l'Environnement pour les scolaires avec l'Education Nationale.
- Obtention d'un arrêté préfectoral de protection de biotopes (APPB) pour les landes du Haut-Beaujolais
- Démarches administratives pour l'obtention d'un APPB de l'île de la Table Ronde qui sera signé en 1991.
- Obtention d'un nouvel APPB pour l'île du Beure sur la commune de Tupins et Semons. Puis création du CONIB en partenariat avec l'entreprise Rhône-Poulenc.
- Remise en eau des lînes de Vernaison en partenariat avec la municipalité de Vernaison et la CNR.
- Démarches administratives pour l'obtention d'APPB pour la protection des landes de Montagny ; l'APPB sera signé en 1993.
- Achat de la mine du Verdy à Pollionay.
- Achat de la parcelle de Breté à Monsols.

Contact. andremrtn@wanadoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Roger MATHIEU (Drôme)

Etat civil. Roger MATHIEU est né le 16 octobre 1947 à Villeurbanne (Rhône) ; il est marié et père de deux enfants.

Formation et métier. Docteur en médecine, retraité.

Sensibilisation à la nature. Venu à la protection de la nature par l'ornithologie et la mammalogie, au début des années 1970

Actions et fonctions FRAPNA. Fondateur de la FRAPNA-Drôme, président du Conseil d'administration de 1973 à 1992, actuel président honoraire. Fondateur et ex-coordonateur du Groupe de travail Chamois drômois (FRAPNA-Drôme et LPO-Drôme, ex-CORA-Drôme).

Délégations FRAPNA. Ancien membre du Comité économique et social Rhône-Alpes. Membre du bureau de la Commission locale de l'eau (CLE) pour le bassin versant de la Rivière Drôme. Ancien membre du Conseil scientifique de la Réserve nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

Fonctions ou activités protectrices autres (extraits). Co-fondateur du Groupe drômois d'études et recherches sur les vertébrés (GDERV Drôme), devenu CORA-Drôme. Cheville ouvrière de la création de la Réserve nationale des Ramières du Val de Drôme ; président du premier Comité de gestion de la Réserve. Ancien membre de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage Drôme (CDCFS).

Initiateur et animateur du « Collectif des amis d'Ambel et du Vercors » destiné à empêcher l'ouverture de nouvelles pistes forestières dans le domaine départemental d'Ambel (Vercors-sud, Drôme). Cette action aboutira à l'arrêt des travaux de pistes, à la géolocalisation et au marquage des vieux arbres pour assurer leur conservation.

Initiateur, co-animateur et coordinateur du Collectif « Forêt de Saoû-Forêt liberté » (35 associations) qui aboutira à l'abandon du projet de chasse privée sur la Forêt de Saoû et au rachat du domaine par le Conseil général de la Drôme. Co-refondateur du Conservatoire ASPAS ; ancien administrateur et membre du bureau de l'ASPAS.

Bibliographie. Livres : auteur de *La chasse à la française* (1987), co-rédacteur de *Montagnes drômoises* (1996) et *Oiseaux de la Drôme* (2003). Auteur de plus de 200 publications (articles, rapports...) ; bibliographie téléchargeable [sur demande](#).

Distinctions. Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques et Chevalier de l'Ordre National du Mérite (distinctions non sollicitées et jamais portées).

Contact. Roger MATHIEU. Le Trou du Loup. 26400 BEAUFORT-sur-GERVANNE.
04 75 76 44 27 / 6 30 12 20 52 - rogermath@wanadoo.fr

Fiche « Acteur » FRAPNA de Francis MENEU (Isère)

Etat civil. Francis MENEU

Profession. Proviseur de Lycée à Pont-en-Royans puis à Domène (Isère).

Actions pour la nature. Lutte contre le Center Park de Roybon (Isère).

Aspects administratifs. Président de la FRAPNA-Isère de 2008 à 2014.

Responsable de la commission Juridique FRAPNA-Isère pendant plusieurs années.

Contact. Francis MENEU. Route de Grenoble 38420 DOMENE.

06 17 57 33 83 - francis.meneu@wanadoo.fr

Rédaction. Marcel Macaire

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Vincent MOREL (Drôme)

Etat civil. Vincent MOREL est né le 10 juillet 1950 à Valence. Son enfance se déroule à Vernoux-en-Vivaraïs, au milieu des champs et des grands arbres.

Formation et Profession. Bac en 1968, puis Ecole des Beaux-Arts de Valence, et formation horticole à Uzès (Gard). PLP en horticulture.

Sensibilisation à la protection de la nature. Dans les années 70, les grandes pollutions chimiques sur le Rhône m'interpellent. Je crée un refuge LPO sur les 40 ha des propriétés familiales. Je publie avec deux amis un fascicule *Vernoux-en-Vivaraïs et son environnement* et lance le journal *La Trevo*, imprimés à Boffres (Ardèche) sur l'offset du *Crayon noir*.

Militance à la FRAPNA. Dans les années 80, sur proposition de Jean-Michel Faton (FRAPNA-Drôme), j'accepte de devenir le directeur de publication du bimestriel *Le courrier des Epines drômoises*. Nous créons alors avec Michel Monier et Francis Llioret un réseau de points de vente sur tout le département et des zones limitrophes. J'occuperai ce poste sans discontinuité jusqu'à l'automne 2010. Cette revue sera le support de toutes les luttes de la FRAPNA-Drôme.

Actions pour la protection de la nature. Le 8 juin 1983 et le 19 mai 1985, lâchers de marmottes sur le plateau des Gagères à Font d'Urle, Bouvante (Vercors drômois), avec la FRAPNA et le Groupe Faune et Flore du Royans (créé par Jacques Duchamp). Le 8 septembre 1983, je dépose plainte à la gendarmerie de Saint-Jean-en-Royans contre le Syndicat intercommunal du Royans, qui a ouvert illégalement une carrière dans le site inscrit de la Combe Laval (communes de Saint-Jean-en-Royans ou / et Saint-Laurent-en-Royans). Piloté par la FRAPNA-Drôme et son permanent Jean-Michel Faton, cette action aboutira au classement de ce site remarquable.

Autres activités de protection. Le 12 novembre 1983, avec le Groupe faune et flore du Royans interception de braconniers de chamois dans le cirque de Saint-Julien-en-Quint.

Le 12 avril 1985, relevé avec Françoise Savasta des dates d'agrément de toutes les ACCA de la Drôme (idem pour l'Ardèche). Pendant plusieurs années, nous informons à travers la presse locale les habitants des possibilités de retirer leurs terrains à la chasse.

En août 1987, participation à la construction et à l'inauguration de la stèle Ours à Saint-Martin-en-Vercors, avec Jean-Paul Viéron et le sculpteur Lombard.

En été et le 24 octobre 1987, participation à la reconstruction et à l'inauguration du vieux pont des Chartreux à l'entrée de la Combe Laval avec Jean-Paul Viéron et la municipalité de Saint-Laurent-en-Royans. Ce pont a été aménagé pour accueillir les chauves-souris.

Contact. vincent.morel1007@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton.

Fiche Acteur » FRAPNA de Jean-Claude MOURGUES (Ardèche)

Etat-civil. Né le 24 novembre 1941 à Lamastre (Ardèche) de Charles MOURGUES (né en 1903) et de Fernande REYNAUD (née en 1905).

Formation et profession. Ecole Vétérinaire de Lyon, de 1965 à 1970. Exercice libéral en Ardèche, au Cheylard puis à Tournon-sur-Rhône depuis 1980.

Sensibilisation à la nature. En 1958, mon père, chasseur passionné par la nature (en particulier les oiseaux, dont il identifie de nombreuses espèces), m'offre les ouvrages de Paul Géroutet et de Robert Hainard (Editions Delachaux et Niestlé), ce qui déclenche mon intérêt naturaliste.

Investissement naturaliste. Création en 1976 de la section ardéchoise de la FRAPNA, dont je deviens le responsable. A l'époque, j'étais déjà responsable de la section CORA-Ardèche. En ce qui concerne l'observation au col de l'Escrinet, je m'en suis désolidarisé lorsqu'elle s'est transformée en action anti-chasse, qui a conduit à l'émergence des éléments les plus extrémistes de la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche, avec les conséquences que l'on sait...

Actions de protection. Responsable du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage, de 1978 à 2013. Reproduction de l'Aigle de Bonelli en captivité, de 1989 à 2017, dans le cadre du *Life*

Bonelli pour l'Espagne (renforcement des populations). Membre du COPIL (Comité de pilotage de l'Aigle de Bonelli).

Aspects administratifs. Membre de la Commission départementale des Sites de l'Ardèche en 1978, et de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage, vers 1980.

Membre de la Commission de délivrance du Certificat de Faune sauvage, d'abord au niveau du ministère de l'Environnement puis à celui de la préfecture de l'Ardèche). Démission de toutes ces structures en 2013.

Distinctions. Chevalier (vers 1985) puis Officier (vers 1987) du Mérite Agricole, « pour action en faveur de la nature ».

Contact. Jean-Claude MOURGUES - cocodad1@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean François NOBLET (Isère)

Etat-civil. Jean François (dit Jeanfranc) NOBLET est né le 17 juin 1951 à Clichy (75). En 2018, il vit avec Marie-Claude BOUILLON dans une grande maison à la campagne ; il est père de deux filles, Mirabelle, née le 10 mars 1983, et Eglantine, née le 26 septembre 1992.

Formation. Bac scientifique série D. Diplôme de secouriste. Brevet d'aptitude aux fonctions de Directeur de centres de vacances. Objecteur de conscience, il effectue son service civil de deux années à l'ONF et à la FRAPNA.

Profession(s). Permanent en 1981 puis Directeur de la FRAPNA-Isère, il y dirige une équipe de 15 personnes. Il devient « Conseiller Technique Environnement » du Conseil Général de l'Isère en septembre 1989. Retraité depuis le 1^{er} janvier 2012. Hobby : photographe amateur.

Protection de la nature et militance. Jean François devient à 22 ans responsable régional « Nature » des Eclaireurs de France (mouvement de scoutisme laïque). Autodidacte : zoologiste (ornithologue, mammalogiste, herpétologiste). Journaliste. Fonde avec cinq amis en 1972 la section Isère de la FRAPNA.

Actions pour la nature. - Au Conseil général de l'Isère, lance les initiatives suivantes : « Manger bio à la cantine ». Bibliothèque écologique dans les collèges. Festival de l'Avenir au Naturel de l'Albenc. Prise en compte des corridors biologiques. Interdiction des pesticides en bordure des routes. Création d'une mare pédagogique dans 60 communes. Edition d'une collection de plaquettes pédagogiques sur l'environnement. Prise en compte de l'environnement dans les PLU. Campagne pour des nichoirs sous les ponts. Création de plusieurs ENS importants. Participation à l'inventaire des ZNIEFF du département de l'Isère.

- Réalise les inventaires des chauves-souris dans les Parcs Régionaux (Vercors, Queyras, Camargue, Corse), les Parcs Nationaux (Ecrins, Cévennes, Mercantour) et les réserves naturelles (Haute-Provence, Corse, Baléares). Lance en août 1984, une campagne nationale de réhabilitation des chauves-souris (plus de 200 articles de presse, Colloque national à Rouen les 19 et 20 octobre 1985, etc.). Création du « SOS Chauves-Souris » national.

Aspects associatifs. Vice-président de l'association « Le Pic vert » depuis le 17 février 2016. Membre fondateur des associations suivantes : Jeunes et Nature. Club Astronomie du Dauphiné. CORA-section Isère. Club entomologique *Rosalia*. Membre de l'association des Journalistes-Ecrivains pour la Nature et l'Ecologie (JNE). Après son départ de la direction de la FRAPNA en 1989, fonde un groupe informel « Les Ecovolontaires de l'Isère », qui agit concrètement pour la protection de l'environnement : nettoyage de dépôts d'ordures, création de mares, plantation de haies...

Distinctions. Lauréat 1994 de la fondation Denis Guichard qui récompense « une personnalité s'étant distinguée dans le domaine de la protection de l'environnement ».

Bibliographie. 208 publications scientifiques (au 1^{er} mars 2016).

Contact. 04 76 55 39 80 - jf@noblet.me

Rédaction. Marcel Macaire et Jean François Noblet

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de PALLAMA Jacques (Ain)

Etat civil. Jacques (Jacky ou Jack) PALLAMA est né le 29 octobre 1942 à Lyon 2^{ème}, fils de Charles PALLAMA (1913-1989), cadre SNCF, et de Eugénie ARNAUD (1916-1988), coiffeuse, agent civil dans l'Armée. Fratrie : une sœur, Mireille (née en 1948), un frère, Daniel (né et décédé en 1948). Marié avec France BORGET le 17 octobre 1964 à Poncins (Ain), d'où trois filles : Coralie (née en 1966), Laurence (née en 1968), Camille (née en 1978).

Formation et profession. Bijoutier, joaillier maquettiste. Brevet professionnel. Apprenti à Lyon, en suivi avec l'Ecole d'apprentissage, « perfectionnant ouvrier » en quai de Saône. Deux employeurs à la Croix-Rousse, dont le second à proximité du Gros Caillou. Niveau Ouvrier Professionnel. Violon d'Ingres : Le Vélo, dans deux associations. Présence au Bureau ; animateur et Commissaire-adjoint de courses cyclistes.

Sensibilisation à la nature. Contraint à « faire le couillon » du contingent en Algérie, pendant mes temps libres ou de garde, observations de rapaces et de fennecs. Militant et trésorier de l'Association *Les Oiseaux de Lyon* ; protection et sensibilisation, pose de nichoirs dans les parcs publics. Connaissances acquises sur le terrain, avec des scientifiques, universitaires ou non, comme Philippe Lebreton, mon voisin de Beynost, et Daniel Ariagno.

Engagement associatif. Administrateur du COSILYO devenu FRAPNA-Rhône en 1971. A la FRAPNA-Ain en 1972 : Administrateur. Vice-Président pendant une douzaine d'années. Président de 1983 à 1985, puis démission pour cause de candidature aux Cantonales, avec retour et 7 années à nouveau à la Vice-Présidence. Délégué administrateur à la FRAPNA- Région, Trésorier adjoint, puis Secrétaire Adjoint. Aujourd'hui, simple adhérent et « Sentinelle Environnement Nature ».

Simultanément, création en avril 1991 de *Côtière Prim'Vert* (ancienne antenne de la FRAPNA-Ain). Président fondateur, délégué à la FRAPNA-Rhône, plus proche de nos activités. Plus loin (site de vacances d'été), Trésorier fondateur délégué au GEAPE (Pays des Maures), voué au développement durable. Participation à *Var-Est Nature*, comme animateur de balades et de causeries.

Activités de protection. Contre la raffinerie baladeuse, avec le slogan évocateur *J'irai cracher sur vos Dombes !* La lutte pour le Marais des Echets. Nucléaire : contre les projets de Bugey et de Creys-Malville. Avec le CEN Antenne de l'Ain, Convention pour la Gestion, la Mise en valeur et la Veille écologique du Site Naturel Sensible de « La Costière du Bois de Laie », à Neyron.

Engagement sociétal. Jacques Pallama s'exprime comme suit. En 1971, j'adhère au P.S. Miribel-Côtière, dont je deviens en 1974 Secrétaire Fédéral « Délégation Cadre de Vie Energie Ecologie ». Je participe aux Commissions nationales « Energies et Parcs Naturels Régionaux et Nationaux ». J'espérais pouvoir faire avancer notre approche de protection de la Nature. Désabusé, je démissionne en 1983 et entre alors chez les Verts de l'Ain, dont je suis en 1984 membre du Bureau Elargi, et candidat aux Cantonales de 1985 ; élu président régional en 1990. En 1991, déçu par certains « meneurs » des Verts, je rejoins *Génération Ecologie*, Comité Directeur de l'Ain, où siégeait déjà France, mon épouse. J'ai été Administrateur de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Ain, et Conseiller Enquêteur (2009-2012) à l'*UFC Que Choisir* de l'Ain. Depuis ma retraite, lors de diverses « Sorties Découverte Nature » thématiques, j'essaie de faire partager au public toute ma passion pour la Nature.

Contact. Jacques PALLAMA - jackpallama@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Nicolas PARRAIN (26)

Etat civil. Nicolas PARRAIN est né le 4 octobre 1974 à Orléans (Loiret). Dans sa famille, aucun lien avec la protection de la nature.

Formations. BEPA Forêt en 1993. Brevet de Technicien Agricole Forêt en 1995. BTS Gestion Forestière (Ecole des Barres, Loiret) en 1995. Licence Professionnelle « Des agrosystèmes aux territoires », UJF Grenoble, en 2004. Professeur certifié catégorie II « Sciences et Techniques de l'Aménagement de l'Espace. Aménagement Forestier ».

Violons d'Ingres. Apiculture amateur depuis 2014, Course à pied, kayak, jardinage.

Eléments déclencheurs et de sensibilisation à la nature.

Lors du BEPA et du BTAF Forêt, en 1993-1995, initiation à l'ornithologie. Adhérent aux *Naturalistes Orléanais* en 1994, avec sorties de terrain. Colloque Francophone d'Ornithologie à Paris. Colloque au Muséum d'Orléans, co-organisé par les *Naturalistes Orléanais*.

Passage à la militance FRAPNA. Mise en place de la dynamique *Atlas oiseaux nicheurs de la Drôme* à partir de 2000 avec Roger Mathieu et David Noirjean. Participation à l'enquête Salamandre avec la FRAPNA-07.

Aspects administratifs et sociétaux. Vice-président LPO-Drôme, en 2010 et 2011. Conseiller municipal à La Voulte-sur-Rhône, en 2008-2014. Conseiller de la Communauté d'agglomération Privas-Centre-Ardèche, en 2013-2014.

Bibliographie. Onze articles parus dans les *Epines drômoises* (Revue FRAPNA-Drôme), entre 2003 et 2011.

Contact. nicolas.parrain@wanadoo.fr

Validation. Monique Coulet.

Fiche « Acteur » FRAPNA de Philippe PEYROCHE (Loire)

Etat civil. Né le 25 février 1939 à Le Chambon-Feugerolles (Loire), fils de Joseph PEYROCHE (1900-1969, mineur) et de Pauline BARBIER (1904-1998, employée de bureau). Grand-père paternel, paysan misérable en Haute-Loire.

Etudes et profession. CAPES de Lettres modernes. Professeur au Lycée Claude Fauriel, Saint-Etienne. Retraité en 1999.

Ouverture à la nature. Enfance et adolescence par le scoutisme (fondamental), puis par certains textes, par exemple : *Aux bûcherons de la Forêt de Gastine* (Ronsard). Œuvres de Jean Giono. Dans les années 1970, lecture des revues *Combat Nature* ; rencontre d'Alain de Swarte et de *La Gueule Ouverte* ; contacts avec Mme Suzanne Lebreton puis rencontre de Raymond Faure. En parallèle, constat effaré de l'état des lieux dans la vallée de l'Ondaine, avec air et eaux pollués au dernier degré.

Engagement pour la protection de la nature et de l'environnement. *Mon engagement s'est fondé, non sur l'approche scientifique classique dans le monde des écologistes naturalistes, mais sur la sensibilité esthétique, la vision des paysages, des animaux en liberté - alors fort rares - et les créations des grands peintres.*

Membre de l'Association SPPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France). Membre de Paysages de France, de l'ASPAS, de l'Alliance anticorrida, de *One voice*.

Adhérent (et co-fondateur) dès 1984 de la FRAPNA-Loire. Vice-président pendant 20 ans, puis simple administrateur. Participation à la création de l'Ecopôle du Forez. Responsable de la revue locale *Nature-Loire* jusqu'en 2017. En charge des problèmes paysagers.

Fonctions officielles. Conseiller municipal, délégué à l'urbanisme et au patrimoine historique à Saint-Etienne (1995-2001). Membre de la Commission des Sites (CDNPS) de la Loire depuis 1985, encore titulaire en 2018. Membre de la Commission régionale Rhône-Alpes du patrimoine et des sites.

Bibliographie. Divers articles dans *Nature-Loire*. Eoliennes géantes : solution illusoire, *Combat Nature*. Eoliennes et paysages ; le divorce, *Sites et Monuments*, N° de 2011. Paysage éolien, une duperie ? *Sites & Monuments*, N° de 2018.

Contact. Philippe PEYROCHE - ph.peyroche@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Michel PIVERT (Ardèche)

Etat civil. Michel PIVERT est né le 28 juin 1940 à Paris 12^{ème}, fils unique de Odette PIVERT, (1917-2015), fondatrice de la SARL FAVER (postes de radio). Michel PIVERT est père d'une fille (née en 1970) et de deux garçons (nés en 1975 et 1997).

Formation. Scolarisé à partir de 1949 à l'Ecole MASSILLON (Paris) jusqu'au Bac Maths-Elém. Puis Licence à l'Université de Droit et Sciences économiques (Paris Panthéon).

Professions. Responsable des études économiques chez KODAK-PATHE jusqu'en 1973. Directeur du Service « Développement, Aménagement du Territoire, Tourisme et Formation » à la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) d'Aubenas (Ardèche). Puis Chargé de mission de préfets de l'Ardèche et du préfet de la Région Rhône-Alpes. Rédacteur dans plusieurs magazines. Cartographe (notamment des Gorges de l'Ardèche).

Sensibilisation à la nature. Disciple dès l'âge de 15 ans des initiateurs du mouvement « naturien » en France (Docteurs Durville, Kienne de Mongeot, etc.). Fondateur des Jeunesses naturistes en 1959. Ami de François Terrasson et de Pierre Rabhi.

Fondateur en 1987 du CEDEC (Centre d'Etudes et de Documentation sur l'Ecologie et sa Culture) et, en 1988, de l'ANEP (Association Naturienne pour l'Epanouissement et de la Plénitude de la Vie).

Passage à la militance pour l'écologie politique. Co-fondateur des Verts en Ardèche. En lien étroit avec les politiciens nationaux engagés dans l'écologie.

Actions pour la protection de la nature. En 1974, élu secrétaire général de l'APGA (Association de Protection des Gorges de l'Ardèche), dont il est toujours président. Initiateur de la FRAPNA-Ardèche en 1976, élu vice-président, toujours membre du CA.

Nombreux articles et conférences occasionnelles sur le thème général « Prise de conscience des humains sur le sens de la Vie et sur leur symbiose avec la Nature ».

Contact. Michel PIVERT - michel.pivert07@hotmail.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Pierre PLANEIX (Isère)

Etat-civil. Pierre PLANEIX est né le 16 janvier 1921 à Moulins-sur-Yèvre (Cher) et grandira à Clermont-Ferrand où vivaient ses parents originaires de Chanonas (Puy-de-Dôme). Décédé le 28 août 2013 à l'hôpital de Grenoble, il a été inhumé le 3 septembre dans le cimetière de Champagnier où la FRAPNA-Isère était représentée par Jean-François Noblet et Marcel Macaire. A 21 ans, Pierre avait épousé Jeannette avec qui il aura deux filles, dont l'une décèdera d'un cancer en mai 2001. Peu avant, sachant qu'elle aurait rêvé de visiter le Chili, Pierre lui avait organisé un voyage sur mesure dont elle était revenue métamorphosée ; elle paraissant guérie, ce qui n'était pas le cas hélas, car la maladie l'emportera quelques semaines après.

Formation. Pierre a conduit ses études d'ingénieur-chimiste à Clermont-Ferrand.

Hobbies. Dès son arrivée à Grenoble, il adhèrera au groupe folklorique des Arvernes. Il aimait beaucoup la photographie à laquelle il consacrait une partie importante de ses loisirs.

Profession. Après son service militaire, il débute chez Dunlop où il restera 5 ans. Il travaille ensuite à Grenoble chez Fit où il termine sa carrière directeur technique de l'usine de Moirans.

Contact avec la nature. Un de ses cousins, Philippe Planeix, était botaniste et le découvreur d'une sous-espèce de papillon nommée *Parnassius arvernensis planeixi*.

Actions pour l'environnement et la nature. Séduit dès son arrivée à Grenoble par le village de Champagnier, il y fait construire une maison qu'il habitera à partir de décembre 1968. Hélas, en 1966, s'était installée en contrebas du village, une usine chimique malodorante Distugil, ce qui va mobiliser l'association de défense de Champagnier (ADC). Pierre y adhère, en assure la présidence et, avec elle, obtient que des mesures sérieuses soient imposées à l'industriel.

Autre gros problème avec l'apparition en 1974 d'un projet de carrière de 43 ha sur le plateau de Champagnier. Pierre s'engage avec son association et la FRAPNA-Isère dans la bataille pour la protection de cette « Colline verte ». Afin d'éviter la destruction de ce poumon vert de l'agglomération grenobloise, la colline est occupée jour et nuit pendant deux mois d'hiver. Une grande manifestation organisée par un collectif d'associations et la FRAPNA rassemble 4000 personnes dans les rues de Grenoble. La bataille sera finalement gagnée et Pierre Planeix continuera à œuvrer au sein de la FRAPNA.

Dans son histoire, la FRAPNA-Isère était parvenue à gagner avec ses associations-membres de grandes batailles : barrages de la Romanche, Colline verte, tramway à Grenoble, etc. Rassemblant de nombreux militants, elle avait alors besoin d'un grand responsable susceptible de transformer son énergie débordante en organisation crédible et reconnue. Pierre était alors l'homme idéal : écologiste convaincu, très attaché à la construction européenne, il ne craignait ni la complexité des questions abordées, ni la puissance de l'argent ou le pouvoir des notables.

Pendant toute sa présidence, il a fortement contribué à organiser l'administration de la FRAPNA-Isère, à la rendre plus solide, plus professionnelle, en respectant son indépendance envers les partis politiques et les religions. Il a mené les grandes batailles contre l'autoroute A51 et Superphénix, deux erreurs et gouffres financiers. Enfin, il convient de souligner son immense attachement à la chose publique et à la vraie démocratie, et son dévouement totalement désintéressé pour l'intérêt général.

Aspects administratifs et sociétaux. Ce militant associatif deviendra après sa retraite président de la FRAPNA-Isère d'avril 1987 à mai 1992. Durant ces cinq années riches en événements il défendra farouchement l'indépendance de l'association, accroîtra son efficacité et mènera de grandes batailles contre les projets délirants de l'époque.

Rédaction et Contact. Marcel Macaire

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jacques PULOU (Isère)

Etat-civil. Jacques René PULOU est né le 23 mai 1954 à Toulouse, fils de Raymond PULOU (1920-2018, professeur de Minéralogie à l'Université Paul Sabatier de Toulouse) et de Geneviève BESSOU (1924-2012, conservatrice à temps partiel de collections scientifiques de minéralogie et paléontologie). Deux enfants (Claire, 24 ans et Yves, 21 ans).

Formation. Ingénieur INPG (ENSIMAG 1976), docteur INPG génie informatique.

Professions. Chercheur au CNRS (1976-1979) puis Ingénieur de Recherches à France-Télécom (CNET), puis à Orange Lab. Logiciels et systèmes embarqués, passerelle domestique, objets communicants.

Hobbies. Pêche sportive (salmonidés). Histoire des sciences et techniques des cours d'eau et de leur énergie (moulins, barrages), de la maîtrise des inondations et de la régulation des débits.

Sensibilisation à la nature. Très forte, probablement par atavisme familial, accrue par la pratique halieutique qui a permis une très bonne familiarisation avec les cours d'eau, d'abord sur le plan sensible et émotionnel, puis vers une connaissance plus scientifique, au hasard des lectures et des rencontres.

Passage à la militance. Contestation de projets hydro-électriques dans la vallée moyenne et haute de la Romanche.

Engagement et activités associatifs. Adhésion à la FRAPNA-Isère. Membre du Bureau, puis président (vers 1986-1990), vice-président (de juin 2016 à décembre 2018), trésorier pendant plusieurs années. Membre de la Commission Eau depuis 1984. Responsable des politiques régionales de l'eau depuis 2000. Administrateur épisodique de la FRAPNA-Région, depuis 1986 environ. Membre du directoire du réseau eau de FNE.

Activités et représentations extérieures. - Fondateur (au nom de la FRAPNA) du « Comité Drac Vivant » (trésorier), puis du SAGE Drac Romanche ; membre de sa CLE au niveau du Bureau.

- Fondateur (au nom de la FRAPNA) d'AVENIR (devenu CEN-Isère, Conservatoire départemental des espaces naturels de l'Isère). Administrateur présent au Bureau.

- Membre du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), depuis 1998 environ.

- Vice-président du Comité de Bassin RMC (Collège des usagers non-économiques = APN, pêcheurs, consommateurs, canoë kayak), depuis 2014.

Contacts. Jacques PULOU. 06 72 03 95 35 - jacques.pulou@wanadoo.fr

Rédaction. Marcel Macaire

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Raphaël QUESADA (Isère)

Etat-civil. QUESADA Raphaël (Raf) est né le 14 avril 1969 à Bourgoin-Jallieu (Isère), fils de QUESADA Joseph (1915-1977) et de SUESCUN Maria Dolorès (1931-1982). Fratrie de 8 garçons, dont Raphaël est l'avant-dernier. Famille d'ouvriers / agriculteurs / chasseurs / pêcheurs / cueilleurs, ancrés en milieu rural. Père ayant combattu dans les troupes françaises d'Afrique du Nord et participé en août 1944 au débarquement en Provence. Mère basque espagnole ayant fui le régime franquiste.

Formation personnelle. En 1986-1988, BEPA, Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles option cynégétique (IREO Mondy, Bourg-de-Péage, Drôme). En 1989-1992, BAFA, Brevet d'Aptitude à la fonction d'Animateur, BAFD, Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur de centre de vacances et de loisirs. Entre 1988 et 2018, différentes formations naturalistes auprès d'associations spécialisées et de l'ATEN. Garde particulier ENS. En 2011, Commissionnement Garde de Réserve Naturelle, Faune et Flore protégées et loisirs motorisés. Hobby. Président d'un club d'arts martiaux « Petit Dragon » à Vasselin (Nord-Isère) de 2015 à 2018.

Sensibilisation à la protection de la Nature. A l'école primaire de Creys-Mépieu avec la lecture de *La Hulotte* et un instituteur qui, me voyant passionné de nature, m'a poussé à lire, observer et faire partager mes connaissances avec mes camarades. Puis membre du club ornithologique du collège de Morestel sous la férule de Jean-Paul Drevon (professeur de biologie et membre de plusieurs associations de protection de la nature dont Lo Parvi et la FRAPNA). Mes études terminées en 1988, Jean-Paul Drevon me proposera de devenir objecteur de conscience et de rejoindre Lo Parvi.

Passage à la militance. Entré en 1988 dans le mouvement associatif (Lo Parvi pour la protection de la nature et la Kora pour l'aspect social). Resté dans le mouvement de protection de la nature à la fois comme salarié et comme adhérent et bénévole

Parcours professionnel. Toute l'année 1988, permanent associatif, objecteur de conscience dans l'association Lo Parvi : animations scolaires, études de sites naturels, inventaires naturalistes. De janvier à décembre 1991, animateur nature dans Lo Parvi : animations scolaires et extra-scolaires. De janvier à mai 1992, animateur vacataire auprès de divers organismes (CIE de Villefontaine, KORA, etc.). De juin 1992 à octobre 1995, animateur à la FRAPNA-Isère :

animations scolaires et grand public, réalisation d'outils pédagogiques, coordinations du réseau éducation à l'environnement. De novembre 1995 à février 1996, chargé de mission à la Maison de la Nature de Romans-sur-Isère pour l'obtention du label CPIE.

De mars 1996 à août 1998, directeur à la FRAPNA-Isère : Gestion de la vie associative avec le CA et le Bureau. Gestion technique, administrative et financière. Gestion de l'équipe salariée (22 personnes). Depuis septembre 1998, directeur de Lo Parvi. Gestion de la vie associative avec le CA et le Bureau. Gestion de l'équipe salariée (6 personnes). Conservateur de la RN des étangs de Mépieu et de l'ENS du département de l'Isère. Mise en place d'outils de protection des espaces naturels sur l'Isle Crémieu. Relations publiques et communication administrative

Actions pour la nature. Plusieurs centaines d'interventions pédagogiques en milieux scolaires et hors scolaires. Participation active à l'organisation / structuration de l'éducation à l'environnement en Isère et en Rhône-Alpes (FRAPNA / GRAINE) entre 1992 et 1996. Combat contre les OGM entre 1996 et 1998 avec la FRAPNA, FNE et la Confédération Paysanne. Inscription de l'Isle Crémieu en Site Natura 2000 (par étapes de 1999 à 2007, sur 13 600 ha). Entre 1998 et 2012, lutte contre le barreau autoroutier A 48 Ambérieu-Bourgoin-Jallieu qui devait couper l'Isle Crémieu en deux. Projet abandonné en 2013.

Création de la Réserve Naturelle Volontaire des étangs de Mépieu en 2001 (80 ha) et doublement de sa surface (161 ha) lors du passage en RNR en 2007. Participation active à la création de la RNN du Haut-Rhône français. Décret du 8 décembre 2013 (surface de 1707 ha entre Savoie, Isère et Ain). Arrêté du 4 avril relatif au périmètre de protection de la RNN du Haut-Rhône, sur 280 ha. Participation active à la création et au suivi de 28 ENS sur l'Isle Crémieu et de 3 ENS départementaux.

Collaboration active avec les entreprises de BTP producteurs de matériaux pour limiter l'impact des carrières et développer les réaménagements écologiques. Veille écologique sur l'Isle Crémieu : lutte contre les décharges sauvages, les carrières illégales, les pollutions diverses. Organisation du réseau naturaliste sur l'Isle Crémieu et transmission des connaissances aux pouvoirs publics pour une meilleure intégration dans les documents d'urbanismes et l'aménagement du territoire. Participation active à la mise en place d'un contrat vert et bleu sur le bassin de la Bourbre (2017)

Aspects administratifs et sociétaux. Membre de la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites, sous-groupe carrières de 1998 à 2018, sous-groupe nature de 1999 à 2018. Membre de la CDCFS (2016-2018). Membre de la Commission Relative au Milieu Aquatique du Bassin (2007-2018).

Contact. Raphaël QUESADA. 14 le Petit Cozance. 38460 TREPT

04 74 92 48 62 - direction@loparvi.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Frédérique RESCHE-RIGON (Rhône)

Etat civil. Frédérique RESCHE-RIGON est née le 24 avril 1957 à Valence d'un père médecin originaire de Bretagne (1917-2006) et d'une mère drômoise (1923-2017). Un frère né en 1945 d'un premier mariage de son père. Frédérique est mère d'une fille née en 1996. Le goût de la nature est plutôt venu d'amis de la famille, avec des balades dans les bois de Chambaran.

Formation. En 1975-1980, à l'Université Claude-Bernard Lyon-1. A.E.U. Environnement, D.E.U.G. Sciences de la Nature et de la Vie, Maîtrise de Biologie Végétale (divers cours assurés par Philippe Lebreton). 1982-1987, à l'U.S.T.M. de Grenoble. D.E.A. d'Ecologie appliquée et Thèse de 3ème cycle, mention Ecologie appliquée.

Profession. En 1981-1989, animatrice scientifique au Centre communal d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Meylan (Isère). En 1990-1991, rédactrice à la Ville de Lyon, Division des Affaires Sociales, Service Enfance. En 1992-2004, responsable des actions éducatives. En 2004-2018, directrice à la FRAPNA-Rhône.

Protection de la nature. Vif intérêt pour la biologie, la nature et les animaux. Suivi de l'émission « La France Défigurée » (l'autocollant est encore sur le vieux cartable de terminale, donc en 1973-1974). L'inscription en BTS GPN est envisagée après le bac, option finalement abandonnée (Neuvic est trop loin ; c'était le seul BTS ad hoc et la première promotion...).

Passage à la militance. Militantisme écologique à la Fac (groupe éco), à la fin des années 70. Participation aux manifestations antinucléaires contre Malville (1976, 1977) et contre Cruas-Meysse. Lecture de *La Gueule Ouverte* et autres documents d'écologie politique. Premiers contacts avec la FRAPNA-Isère au début des années 80, par le biais d'actions éducatives (prêt de films). Conférence (proposée par la FRAPNA-Isère) de François Terrasson sur « la peur de la nature ». Souhait de faire converger militantisme, convictions, vie professionnelle et urgence environnementale ; retour à Lyon pour raisons personnelles.

Actions pour la nature : Engagement à la FRAPNA-Rhône fin-1989. Organise en bénévole le développement et la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement. Propose au Conseil d'Administration de « tenter » une embauche sur ces activités, ce qui se fera en mars 1992. L'engagement militant se manifestera toujours, avec des horaires non pris en compte : travail, contacts, projets aussi bien au local, qu'en vacances ou au domicile. Une estimation d'au moins 5 h par semaine ! Et souvent plus... Au fil des années, partenariat avec diverses collectivités (Conseil général, Grand Lyon, Syndicats mixtes, Communautés de communes, Municipalités...), entreprises (Veolia, Tarvel), associations ; montage de dossiers et création de postes. Voir Fiche Action « Education à l'Environnement ».

Quelques réalisations. En 1998, conception du « Jeu de l'Eau », comme le Jeu de l'Oie, avec livret pédagogique. En 1999-2000, co-rédaction de deux livrets pédagogiques, « Découvrir la faune » et « Découvrir la flore » avec le directeur du Grand Moulin de L'Yzeron. En 2000, exposition et livret « L'écologie, un jeu d'enfant ». En 2005, livret « Brins d'art ». En 2007-2018, contributions et suivi de la série « Cahiers nature-culture » (castor, chauves-souris, blaireau, hérisson, orchidées, abeilles). « Forêts humides » avec FRAPNA-Isère et Loire).

Aspects administratifs et sociétaux : Représente la FRAPNA au GRAINE (Réseau régional pour l'éducation à l'environnement) Rhône-Alpes depuis la création en 1997. Présence continue au Bureau. Elue pour représenter le GRAINE au CA et au Bureau de la Maison de l'Environnement de 2006 à 2014, et de 2016 à 2018.

Engagée dans la dynamique FNE sur la thématique de l'éducation à l'environnement, participation au directoire du réseau ESEN et représentation de FNE au CFEEDD (Collectif Français). Nommée comme représentante de la FRAPNA-Région au CESERAÉ en 2018.

Contact. Frédérique RESCHE-RIGON. 12 rue Bournes 69004 Lyon.

06 14 80 81 58 - feureureu@free.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Pascal ROMAN (Rhône)

Etat civil. Pascal ROMAN, né le 28 juin 1959 à Lyon, fils de Marcel ROMAN et de Anelyse RICHARDOT. Marié à Thérèse MERIT. Trois enfants.

Contexte familial. Issu d'une famille (paternelle) dans laquelle l'étude de la nature a marqué les générations précédentes : grand-père (Emile Roman) professeur de parasitologie à la Faculté de médecine de Lyon et entomologiste amateur (docteur en Sciences naturelles) ; arrière-grand-père (Frédéric Roman), professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lyon. Amoureux de la nature, mon père (Marcel Roman) était actif à la FRAPNA. Je suis le neveu de Monique Richardot-Coulet.

Sensibilisation à la protection de la nature. Compte tenu du contexte familial, avec balisage de GR en compagnie de mon père et de ma tante, et de belles occasions de découvertes. Aspect « sociétal », les racines protestantes ne sont sans doute pas indifférentes à ce souhait d'engagement pour la protection de la nature, vue comme « Création » que l'Homme a pour mission de sauvegarder.

Formation. En Sciences humaines, psychologue (DESS), puis DEA à l'Université Lumière Lyon-2 en 1984. Doctorat dans la même Université en 1991 : *Le détail blanc dans le test de Rorschach et les ruptures précoces du Moi*. Habilitation à Diriger des Recherches en 2000 : *Violence, dépression, séparation : une clinique au risque de l'objet - Apport de la méthode projective pour une psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*.

Parcours professionnel. Psychologue clinicien et psychothérapeute. Attaché temporaire d'enseignement et de recherche de psychopathologie à l'Université Paris 5 (1991-1993). Maître de Conférences (1993-2003) puis Professeur (200-2008) de psychologie clinique et psychopathologie à l'Université Lumière Lyon-2. Actuellement (depuis 2008), Professeur de psychologie clinique, psychopathologie et psychanalyse à l'Université de Lausanne.

Déclenchement pour la protection de la nature. En 1982, étant surveillant dans un collège où enseignait Denis Salaün, par ailleurs président du COSILYO, celui-ci me propose un poste d'objecteur de conscience dans cet organisme (future section Rhône de la FRAPNA), comme permanent de 1983 à 1985.

Passage à la militance. Je suis rapidement devenu Trésorier de la FRAPNA-Rhône, et même son président en 1992, poste auquel j'ai dû renoncer pour raisons professionnelles et charges de famille. Plus que d'activités scientifiques ou de terrain, mon action a été centrée sur le fonctionnement de l'association (structure, organisation, trésorerie).

Autre engagement sociétal. En 1986, pour les premières élections régionales au suffrage universel, j'ai été candidat en binôme associatif / politique avec Etienne Tête, alors que Philippe Lebreton n'y participe pas (dans un contexte de parachutage de Brice Lalonde).

Contact. pascal.roman@romandie.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de RONCIN Pierre (Ain)

Etat civil. Je suis né le 16 décembre 1941 à Seyssel (Haute-Savoie), fils de Louis RONCIN, pâtissier (et fin pêcheur de truites, ombres et brochets du Rhône), né en 1909 et décédé, et de Emilie AGERON-BLANC, décédée.

Formation et activités professionnelles. Instituteur de l'Education nationale, retraité. Dès 1969, j'ai fait construire et installer des nichoirs pour petits passereaux dans le Bas-Bugey par mes élèves, et poursuivi cette activité dans mes postes successifs, tous dans l'Ain (Surjoux, Corbonod, Champfromier, Bourg-en-Bresse). Contacté par Marcel Passot, président de la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) de l'Ain, j'ai animé un Atelier Ornithologie lors des stages nature du CLIPRO pendant plusieurs années, au cours desquelles j'ai fait la connaissance de Georges Guillet, instituteur et ornithologue à Sandrans (en Dombes), avec la classe duquel mes élèves ont correspondu sur le thème de la nature. J'ai fait participer mes élèves à plusieurs concours nationaux avec succès sur le thème de la nature.

Sensibilisation pour la nature. J'ai été passionné de pêche dès mon enfance, ce qui m'a amené à m'intéresser à l'environnement des cours d'eau. Puis j'ai rencontré René-Jean Monneret, qui m'a mobilisé dans les années 1970 pour la surveillance des aires de faucons pèlerins, puis d'autres rapaces.

Engagements pour la protection de la nature. J'ai adhéré au CORA puis au GAN (Groupe Ain Nature, qui deviendra FRAPNA-Ain, où je poursuivrai), dont j'ai été secrétaire et vice-président. J'ai participé à la création de l'ASBVS (Association de Sauvegarde des Bassins Valserine-Semine), oeuvrant pour la protection des rivières. Adhésion au « Groupe Pèlerin Jura », pour la surveillance annuelle des aires de faucons pèlerins (surtout dans la vallée de l'Ain et en vallée de la Valserine). Adhésion également au Groupe « Tétras Jura » et participation à plusieurs comptages des tétras en forêt de Champfromier (Ain).

J'ai animé aussi, au sein de la SNAA (Société des Naturalistes et Archéologues de l'Ain), un groupe « Connaissance de la faune sauvage », avec des sorties. J'ai été jusqu'en 2011 responsable de la Commission Environnement de l'association BNE (Bourg Nature Environnement) : surveillance des pollutions de ruisseaux et de rivières autour de Bourg, négociations avec la ville de Bourg pour la protection du marais du Dévorah.

Contact. Pierre RONCIN. 36 chemin de l'Étang neuf. 01000 Saint-Denis-lès-Bourg.

04 74 23 28 94 - roncin.pierre@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Didier ROUSSE (Rhône)

Etat-civil. Didier ROUSSE est né le 11 décembre 1961 à Lyon de parents d'origine ligérienne (Loire), rurale et urbaine. Grand-père maternel intéressé par la nature (arbres, champignons...). Enfance et adolescence à Lyon mais fréquentation très régulière de la campagne et de la montagne. Père électricien et mère assistante sociale.

Formation. BEPC puis Bac littéraire. DEUG d'histoire et géographie à l'Université Lyon-2, puis géographie orientée vers l'aménagement rural et l'environnement (Maîtrise en 1991). Intègre un cabinet d'architecte-urbaniste puis le bureau d'études Soberco Environnement à Chaponost en 1993 (chargé d'études puis chef de projet, spécialisation milieu naturel). Salarié de la FRAPNA-Rhône à partir de 2006 en remplacement du poste de Gérard HYTTE, responsable de la Veille écologique, parti en retraite. Hobbies : photographie depuis le jeune âge, randonnée et intérêt pour des domaines variés dont histoire, patrimoine bâti, sciences, philosophie...

Eléments déclencheurs pour la protection de la Nature. Goût pour la nature assez jeune mais connaissances de terrain limitées en dehors des arbres. Adhésion adolescent au WWF et à la Fondation Cousteau. Collection des fiches nature des Editions Rencontre. Intérêt pour la botanique et la faune en général, venu progressivement à partir des années de Fac.

Passage à la militance. Participation active à la FRAPNA-Rhône à partir de 1992 et à l'association « Ile de la Table Ronde », créée par la FRAPNA et le CORA en 1993 pour lutter contre un projet de golf (pilotage Christopher Thorton). Rencontre en 1994 de Gérard Ducerf, botaniste et formateur. Adhésion à la Section botanique de la Société Linnéenne de Lyon en 1998 (dont formations). Participation à l'université de la Nature de la FRAPNA (dans les années 90) et formations naturalistes continues à l'Université du Limousin, antenne de Meymac.

Activités de protection de la nature. Membre du CA de la FRAPNA-Rhône à partir de 2000, puis du bureau jusqu'en 2006. Membre des commissions Botanique et Eau, Principales contributions sur : la révision des Znieff, des ENS, la lutte contre divers projets et notamment celui de retenue collinaire sur Sainte- Catherine et l'autoroute A45. Réalisation d'inventaires floristiques sur des sites à enjeux.

Participation active à l'association de l'Ile de la Table Ronde (trésorier) jusqu'à la dissolution de l'association vers 1999 suite à l'abandon du projet de golf et à la mise en œuvre du projet de restauration des lînes ; l'association avait atteint ses objectifs.

Participation aux « 24 heures naturalistes » et partiellement à leur organisation depuis 2005, ainsi qu'aux « Rencontres naturalistes » 2005 de la FRAPNA-Rhône.

Depuis 2006, actions pour la protection de divers sites à enjeux : Monts d'Or, Charnay, le Tupinier à Grézieu-la-Varenne... pour des inventaires floristiques, aspects réglementaires, suivi de sites, avec d'autres et notamment Gérard Hytte, Daniel Ariagno, Antoine Perrimbert, Jean-Paul Rulleau, la Société Française d'Orchidophilie et des collègues salariés. Développement des actions sur les Vieilles forêts (Voir Fiche « Action »). Part importante d'activités militantes et associatives à la FRAPNA dépassant très largement le cadre et les horaires des activités salariées par conviction profonde et intérêt pour la protection de la nature et l'environnement.

Aspects administratifs et sociétaux. Représentant la FRAPNA-Rhône à diverses commissions dont la Commission des sites, au pôle Flore Habitats de la Région, à la Charte associative des Monts d'Or... Auteur (unique ou à plusieurs) de divers articles relatifs à la flore sauvage et aux milieux naturels, parus dans des ouvrages collectifs : Regards sur les milieux naturels et urbains de l'agglomération lyonnaise, Grand Lyon, WEISS *et al.*, 2012 ; Plantes sauvages de la Loire et du Rhône, Atlas de la flore vasculaire, CBN Massif Central, 2013. Cahiers nature-culture.

Contact. Didier ROUSSE. 41 rue Maryse Bastié, 69008 LYON

06 79 26 08 37 - didier.rousse2@gmail.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Claude ROUVEYROL (Ardèche)

Etat civil. Claude-Jean ROUVEYROL est né à Alès (Gard) le 21 mars 1951, fils de Marcel ROUVEYROL, serrurier (1920-1989) et de Smolen AMALEA, employée de maison (1925-2015). Enfant unique, il a grandi dans une campagne proche de la ville minière et industrielle d'Alès.

Formation et carrière professionnelle. Après le baccalauréat obtenu en 1970, une année à la Faculté de droit (Sciences économiques) puis l'entrée à l'Ecole normale d'instituteur de Nîmes. Ce qui m'a emmené à enseigner pendant de nombreuses années, en écoles à classe unique, dans les Cévennes gardoises, puis ardéchoises après mon mariage (duquel j'ai eu trois enfants).

Sensibilisation à l'environnement naturel. Mes parents ont toujours eu à cœur d'entretenir leurs vignes, vergers, jardins et petits élevages en dépit de l'urbanisation qui, peu à peu, a gagné le quartier. Cet environnement campagnard que j'aimais, dans lequel j'ai grandi et que j'ai vu disparaître, a sûrement influencé l'attention que j'ai eue plus tard sur le monde, ainsi que les positions que j'ai adoptées. Dès l'âge de douze ans, j'ai été marqué par cette dévastation mais aussi par la déception éprouvée vis-à-vis d'adultes que je croyais engagés contre le principe de ce bouleversement, mais qui l'étaient seulement pour des soucis financiers.

Militance écologiste. Sans doute ai-je commencé alors à me sentir « écologiste ». En 1972, la publication du rapport *Meadows* au Club de Rome sur les limites de la croissance est venue conforter mes opinions premières, malgré la totale indifférence que je constatais dans mon entourage pour cet évènement. La campagne de René Dumont pour les présidentielles de 1974 est venue affermir mes convictions. J'ai toujours voulu pratiquer en priorité dans mes temps libres des activités liées aux milieux qui m'hébergeaient (marches, vélo, jardinage, découvertes de terrains et naturalistes...), sans oublier l'indispensable lecture.

Dans les années 1970, je fréquente le mouvement Emmaüs, la décennie suivante me trouve engagé dans un groupe de *Amnesty International*. C'est au début des années 1990 que je concrétise tout à fait mon engagement écolo en participant à Privas à la création d'une association locale (Remue-Ménage Environnement), que je finirai par présider pendant une quinzaine d'années, et en adhérant au parti des Verts, que je quitterai au bout de quatre ans. Avec RM Environnement sont conduites, entre autres, des actions autour des déchets et une participation active contre le projet d'autoroute ayant menacé l'Ardèche dans les années 1990. Dès 2002, j'organise avec Paysages de France et la FRAPNA-Ardèche une lutte contre la publicité et l'affichage illégal qui sévissaient alors scandaleusement. Ici, réelle satisfaction de voir aboutir, avec une solide équipe, une lutte de plusieurs années qui a réussi à faire disparaître du paysage ardéchois la quasi-totalité des centaines de panneaux illégaux.

Implication à la FRAPNA. Adhérent à la FRAPNA depuis des décennies, j'ai rejoint en 2007 le CA de la Section ardéchoise puis son Bureau, jusqu'en 2016. Je représente alors l'association au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) et à la CDNPS en formations « Sites et Paysages, et Publicités ». Depuis longtemps sensible à la question de la pollution lumineuse, j'ai voulu, de diverses manières, au sein de la FRAPNA, sensibiliser élus et population à ce problème. A ce jour, avec la FRAPNA et l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne), je rejoins une équipe qui s'organise pour essayer de traiter efficacement cette affaire.

Contact. Claude-Jean ROUVEYROL. 175 chemin de Roustang 07000 LYAS.
clauderouveyrol@yahoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Albert Louis ROUX (Rhône)

Etat civil. Albert Louis ROUX est né le 30 octobre 1934 à Passy (Saône-et-Loire), fils de Jean Louis Maurice ROUX et de Louise FOREST, dans un contexte familial plutôt favorable à la protection de la nature.

Formation. Lycée Lamartine (Mâcon). Bac Sciences Expérimentales en 1953. Enseignement Supérieur à l'Université Lyon 1 : Licence de Biologie, puis DES de Zoologie en 1958, Doctorat ès Sciences naturelles en 1967.

Profession. Enseignant-Chercheur à l'Université Lyon 1 de 1957 à 1995 : Biologie animale, Ecologie, Hydrobiologie. Cours d'Ecologie (Universités de Tlemcen, Algérie ; Lodz, Pologne ; Beyrouth, Liban).

Activités de recherche en écologie des eaux douces - Unité Associée CNRS *Ecologie des Eaux Douces et des grands Fleuves*. Directeur (1979-1993). - PIREN (Programme Interdisciplinaire sur l'Environnement) *Organisation, fonctionnement et évolution des hydrosystèmes fluviaux*. Directeur.

- Programme de recherches des Communautés Européennes. *Recherche d'une méthodologie appliquée à la gestion écologique des hydrosystèmes fluviaux*. Responsable

- Programme de coopération scientifique entre CNRS et Académies des Sciences de Tchéquie et de Slovaquie. *Ecologie des grands cours d'eau*. Responsable pour la France.

- Membre de Conseils / Comités scientifiques : *Centre d'Ecologie des Ressources renouvelables* (CNRS Toulouse). *Laboratoire Souterrain* CNRS de Moulis. Programme National de Recherches sur les Zones Humides. Conseil Scientifique de l'Agence de l'Eau RMC (Rhône Méditerranée Corse), président jusqu'en 1994. - Membre de l'Académie de l'Eau depuis sa création en 1994, responsable de deux groupes de travail : Gestion Eaux-Territoires ; Eaux partagées, transfrontalières, en collaboration avec l'UNESCO.

- Expertises et conférences aux niveaux national (CNRS, IFREMER, ORSTOM) et international (Europe, Grande-Bretagne, Pays de l'Est, Afrique, Japon, Amérique du Nord).

Responsabilités administratives. Président de l'Agence de l'Eau RMC (deux mandats, de 1994 à 2000), avec représentation au Réseau International des Agences de Bassin (RIOB).

Activités de protection de la nature. - Membre du COSILYO de 1965 (environ) à 1970, puis de la FRAPNA à partir de 1971. Président de la FRAPNA-Région vers 1976 / 1977. Représentant de la FRAPNA au Comité Economique et Social Rhône-Alpes, de 1974 à 1980 environ. Représentant de la FRAPNA au Comité de Bassin RMC. Membre du CNPN (représentant la FRAPNA) en 1980.

- Membre du Conseil des RNN du Marais de Lavours et des Gorges de l'Ardèche, de l'EID (Entente Interdépartementale pour la Démoustication), Membre du Conseil scientifique de l'Ecomusée du Creusot (Saône-et-Loire). Membre du Conseil scientifique Rhône-Alpes Faune-Flore.

Contact. 14 rue Jean-Marie Charvieux. 69270 FONTAINES-sur-SAÔNE.

04 78 08 85 68 - rouxalbertlouis@aol.com

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Denis SALAÛN (Rhône)

Identité et enfance. Né en 1950. Père militaire et grands-parents agriculteurs en Bretagne, Enfance dans la nature en Algérie (premier souvenir naturaliste à 3 ans manipulant de très jeunes tortues terrestres) puis dans les garrigues et zones littorales à Toulon, puis en Auvergne. Très tôt attiré par les oiseaux, et l'observation de toutes les formes végétales et espèces vivantes sauvages.

Formation et parcours professionnel. Bac Sciences-Ex puis Ecole normale, instituteur spécialisé puis PEGC, puis personnel de direction les 16 dernières années de carrière en Métropole (diverses régions) et en Outremer.

Implications dans les sociétés naturalistes. Adhésion au CORA vers 1978, participation à ses réunions mensuelles où je fais la connaissance de l'existence du COSILYO auquel j'adhère en 1980 et rencontre alors Daniel ARIAGNO. Rapidement je participe aux réunions du CA du COSILYO et deviens son représentant lors de la création des CDFS (durée 6 à 7 ans). Par défaut de candidature, je deviens président du COSILYO en 1984 et 1985 après la présidence de Marc Michelot, avant de la laisser à André Martin.

Sous ma présidence. Embauche de la première salariée de l'association, Bernadette Gilbertas. Changement de nom : le COSILYO devient la FRAPNA-69 en 1971. Création d'une section pédagogique en direction des écoles (embauche d'une seconde salariée). Participation continue aux CA de la FRAPNA, avec six arrêtés préfectoraux départementaux sur la chasse annulée par jugements du Tribunal Administratif, en liaison avec l'action de Roger Mathieu (Drôme). Puis « militant de base » de 1978 à 2015.

Activités naturalistes. Observations sur la Loutre (travail de Georges Erôme et Joël Broyer) en Rhône-Alpes, sur le Castor (doctorat Erôme). Implications fortes pendant une douzaine d'années avec Daniel Ariagno pour la recherche des gîtes souterrains d'hivernage et la mise en place de protocoles de suivis des Chiroptères dans le Rhône. Publication du premier suivi pluriannuel en Rhône-Alpes. Quelques notules dans le Bulletin du CORA sur des chauves-souris baguées en Estonie ou Lituanie et reprises dans le Rhône. Dans les années 1980, avec Jean-Claude Bourgin, Pierre Apaix (aujourd'hui décédés), Henri Pagon et Daniel Ariagno, participation au « Groupe Blaireau » visant à la protection de l'espèce dans le Rhône : conférences de presse, articles divers, dossiers pour le Préfet et la DDA (en vain...). Possesseur d'une autorisation de capture ministérielle, auteur de la mention initiale de la présence en Auvergne de deux espèces de chiroptères.

Contact. Denis SALAÛN. 8 allée Aglaé, 69230. SAINT-GENIS-LAVAL
09 62 35 17 33 - dsalaun@wanadoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Elise THELEMAQUE (Ardèche)

Etat-civil. Elise THELEMAQUE est née le 26 avril 1980 à Montpellier, fille de Jean-Pierre LOMBARD et Dominique THELEMAQUE. Le contexte familial est celui de parents néo-ruraux arrivés en Ardèche dans les années 1975, pour vivre à la campagne avec culture de la terre.

Formation. Bac + 5 : DESS « Qualité de l'eau et des bassins versants », obtenu à l'Université de Besançon en 2004.

Profession(s). Chargée de missions en bureaux d'études (traitement des effluents, fonctionnement des STEP, schéma eau potable, schéma assainissement), puis à la FRAPNA-Ardèche (réseau eau, sentinelles, campagne zéro pesticide, aménagement du territoire, suivi dossiers contentieux) jusqu'en mai 2018.

Sensibilisation à la protection de la nature. Enfant, visites de musées (Muséum d'Histoire Naturelle, Parc océanique Cousteau,.) Orientation de mes études non pas vers l'océanographie, ma première passion, mais vers l'environnement en général.

Passage à la militance. Recrutée à la FRAPNA-Ardèche en mai 2010 sur un poste de chargée de mission Eau. Intégration dans une équipe très militante, autour du combat contre les gaz de schiste mené à partir de 2011.

Actions pour la nature. Au sein de la FRAPNA-Ardèche, avec liens et contributions à la FRAPNA-Région et à FNE. Responsabilités : montage de projets, dossiers de subventions, coordination et/ou réalisation des projets, rapports techniques et financiers, organisation de formations, d'un colloque sur le Dialogue environnemental autour des projets de rétablissement de la continuité écologique (en 2014).

Actions initiées : animation d'un réseau départemental eau. Référente des sentinelles de la nature pour l'Ardèche ; animatrice départementale campagne « zéro pesticide » dans nos villes et villages ; coordinatrice du groupe de bénévoles « Biodiversité et aménagement du territoire ». Rédaction d'un guide « *Initiez le changement ! 20 expériences innovantes respectueuses de l'environnement* » avec la FRAPNA-Loire (en 2013). Rédaction d'un mémento « *Préserver les zones humides : l'affaire de tous !* » avec le PNR des Monts d'Ardèche (en 2013). Suivi des dossiers contentieux de l'association depuis le départ du juriste (en 2014) : préparation des pièces, lien avec un avocat ou un juriste, rédaction des argumentaires naturalistes et synthèse des actions menées par l'association (intérêt à agir), suivi des procédures.

Aspects administratifs et sociétaux. Coordination du pôle-veille (2014 à 2018) ; présence et représentations dans les réunions relatives aux contrats de rivières, SAGE (comité de rivières, COPIL études spécifiques,..), PNA Apron. Suppléante au CODERST en 2015.

Contact. elisethelemaque@yahoo.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Christopher THORNTON (Rhône)

Etat civil. Christopher John THORNTON est né le 6 décembre 1961 à Chester (Royaume-Uni), fils de John Geoffrey THORNTON (né en 1935 à Gunthorpe, près de Gainsborough) et de Edith Mary REED (née le 12 janvier 1936 à Willingham, près de Gainsborough). Son grand-père paternel était agriculteur et son grand-père maternel, menuisier. Marié à Sylvie Jacqueline SAINT LEGER, Christopher THORNTON est père de deux filles, Victoria (née en 1992) et Elizabeth (née en 1994).

Formation. Maîtrise de Mathématiques (Cambridge, GB) et MBA (HEC, Josy-en-Josas, France).

Professions. Précédemment : Président du Syndicat d'Etudiants à Cambridge University (1984-1985). Agences de communications / relations publiques / événementiel. Attaché politique du Groupe Génération Ecologie / Ecologistes Indépendants au Conseil Régional Rhône-Alpes (1992-1998).

Hobbies. Ornithologie et libellules ; vélo-tourisme et randonnée.

Actuellement : De 1998 à ce jour (2019) : Consultant en communications pour l'industrie chimique européenne (à son compte, gérant SARL). Notamment retardateurs de flammes non-halogénés www.pinfa.eu. Secrétaire Général de European Sustainable Phosphate Platform www.phosphorusplatform.eu

Activités sociétales. Chant choral. Membre du Bureau et trésorier de l'association de musique Vivaldi Nord Isère.

Sensibilisation à la protection de la nature. Club d'ornithologie de mon collège / lycée.

Passage à la militance. A l'Université (GB), implication active dans une association de protection de l'environnement.

Actions pour la nature. Implication bénévole à la FRAPNA-Rhône et au CORA-Rhône. Trésorier puis Président de la FRAPNA-Région entre 2006 et 2010. Participation à la création collégiale de l'Association « Ile de la Table Ronde (Rhône) » en 1992-1995.

Impliqué dans la création de l'APIE (Association Porte de l'Isère Environnement), par fusion de plusieurs associations communales ; aujourd'hui (2019) l'APIE a dix ans et trois salariés. Représentation pendant plus de dix ans de l'APIE à la CLE (Commission Locale de l'Eau) de la Bourbre, notamment lors de la rédaction du premier SAGE Bourbre (2008).

Bibliographie. Rédaction du SCOPE Newsletter, qui présente depuis 1990 des informations concernant le phosphore et l'environnement (engrais, recyclage, eutrophisation, alimentation ...). Cf. N°128, fin 2018 (www.phosphorusplatform.eu).

Contact. Christopher THORNTON. 27 impasse de Charges. 38300 BOURGOIN-JALLIEU
04 74 93 07 93 - thornton@thornton.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Georges THOUVENOT (Drôme)

Etat civil. Georges THOUVENOT est né le 28 septembre 1930, à Paris XX^{ème}, fils unique de Joseph THOUVENOT, chauffeur à la RATP. En ce temps-là, pas d'inquiétudes pour la nature.

Formation. Elève-maître à l'Ecole Normale d'Instituteurs d'Auteuil à Paris XVI^{ème}, de 1947 à 1951. Baccalauréat en 1950. CAPES d'Instituteur et titulaire en 1951. De 1952 à 1954, Service militaire en Allemagne-Montpellier-Tunisie ; Lieutenant de réserve.

Parcours professionnel. A partir de 1955, détaché au ministère des Affaires Etrangères : 13 années au Chili (Lycées français de Concepcion et de Santiago) et 6 années en Espagne (Lycée français de Barcelone). De 1965 à 1985, Professeur au Collège Moulin d'Albon de Bourg-lès-Valence (Drôme). En 1981, Professeur certifié en Histoire-Géographie. En 1983, Docteur en Géographie et Aménagement. Retraité de l'Education Nationale en 1985.

Engagements associatifs. En 1986, président de l'Association Saint-Pérolaise de Protection de l'Environnement (ASPE). En 1987, mise en cause d'une pollution par l'arsenic provenant de poteaux en bois de l'entreprise Gaillard à Saint-Péray. En 1988, membre de la FRAPNA-Drôme. Analyse des jeux en bois traités aux CCA (cuivre, chrome, arsenic) et mise à la disposition des enfants dans les écoles et les jardins publics de Valence (deux dossiers rédigés avec analyses chimiques par le LDA et preuves photographiques).

De 1995 à 2000, représentant de FNE au Comité de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique (ministère de l'Environnement). De 1996 à 2001, représentant de FNE au Groupe national de Travail sur les sites et sols pollués (ministère de l'Environnement). De 2002 à 2005, représentant de la FRAPNA au comité de pilotage Rhône-Alpes concernant la détection et la réduction de 33 substances dangereuses dans les masses d'eaux.

Engagements administratifs et sociétaux.

En 1991-2014. Commissaire-enquêteur près les Tribunaux Administratifs de Lyon et de Grenoble (114 missions, dont 9 avis défavorables tous entérinés et appliqués). En 1994-2000. Expert judiciaire en pollutions diffuses (air-eaux-sols) près la Cour d'Appel de Nîmes (13 missions, 5 au Civil, 8 au Pénal). En 1996-2016. Créateur du cabinet (privé) de métrologie environnementale et d'expérimentation CAMEX-GTA (6 missions).

En 1997-2008. Médiateur pénal près le Procureur du TGI de Privas (21 missions, bénévolat).

En 2010-2011. Assistant comme expert au Plan Régional Santé-Environnement (PRSE2) dans le cadre du Grenelle II de l'environnement. En opposition avec la représentante FRAPNA.

Remarques diverses.

2013-2015. Opération à cœur ouvert pour greffes de valves de veau à la place des anciennes devenues inopérantes, mais le muscle cardiaque est resté en bon état !

2014-2018. Résumés au 1/10^{ème} de 23 livres à destination de mes enfants et petits-enfants, tous professionnels, mais n'ayant pas le temps d'aborder ces ouvrages, pourtant nécessaires pour comprendre notre époque et préparer leur avenir, si possible heureux.

Contact. Georges THOUVENOT

Le Jardin des Cévennes, 267 Allée Jules Verne, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

04 75 40 34 21 / 06 08 63 21 13 - georghouvenot@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Bruno VEILLET (Isère)

Etat civil. Bruno VEILLET est né le 3 décembre 1964 à Saint-Ouen (93), fils de Guy VEILLET (né en 1939), fondé de pouvoir de banque, et de Colette AUCLAIRE (1941-2016), employée de banque. Un frère cadet, Jean-Luc VEILLET. Trois enfants, Florian, né en 1990 ; Camille, née en 1993 ; Lilou, née en 1999.

Aucun antécédent familial pour la protection de la nature.

Formation. Bac D de Sciences naturelles. DEUG de sciences économiques Maîtrise de Sciences de gestion à l'Ecole Supérieure des Affaires (ESA) de Grenoble.

Hobbies. Handball, athlétisme, tennis de table, ski de fond. Randonnée pédestre. Voyages.

Parcours professionnel. Directeur d'APN : FRAPNA-Isère, 1989-1993. CPIE Vercors, 1993-1999. Conservatoire des Espaces Naturels (CEN Isère), 1999-2018. Nature-Environnement 17 (Charente-Maritime) depuis 2018.

Sensibilisation et militance pour la protection de la nature. Emission télé « Les animaux du monde » de François de La Grange (1969). Objecteur de conscience à la FRAPNA-Isère en 1987-1989. Adhérent à la LPO-38 (ex-CORA) et à la SFPEM, organisation de séjours naturalistes, conférences, participation à des formations,

Actions pour la protection de la Nature. A un degré ou un autre, j'ai participé à toutes les actions conduites par la FRAPNA-Isère entre 1989 et 1993. Sont ici sélectionnées celles dans lesquelles j'ai été le plus impliqué : Festival du film de Nature et d'Environnement. Courrier du Hérisson. SOS Chauves-souris. Autoroute A51 Grenoble-Sisteron. Charte « Mille communes pour l'Environnement ». Lutte contre l'Aventure blanche dans le Vercors. Lutte contre les extractions illégales de granulats par EDF dans le lit du Drac. Pour le financement de la restauration du seuil de la Rivoire. Replantation de pins cembro sur les pistes de ski de Chamrousse (partenariat avec la fondation Alp'Action de Sadruddin Aga Khan). Constat d'huissier pour sauver une plante protégée, la Gratiolle officinale, à Vourey. Projet de Maison des loutres à Vizille.

Aspects administratifs. Dans mes fonctions successives, j'ai siégé à divers titres dans de très nombreuses commissions officielles. Liste non exhaustive : CDCFS Isère, CDAF Isère, Commission départementale d'Aménagement foncier), CDOA Isère (Commission départementale d'Organisation agricole), CDNPS Isère (Commission départementale de la Nature des Paysages et des Sites). Comité technique SAFER Isère. Comités consultatifs des RNN et Comités de gestion des RNR de l'Isère. Comité de pilotage des sites Natura 2000 de l'Isère. Comité régional « trame verte et bleue Rhône-Alpes ». Comité technique départemental « zones humides ».

Bibliographie. Co-auteur de *Vercors d'en haut*, ouvrage sur la réserve naturelle des Hauts-plateaux du Vercors. Editions Milan 1996. Chapitre *Vercors* du Guide de l'Isère. Gallimard 1998. Chapitre *Vercors* du Guide des parcs naturels régionaux. Gallimard 1999. Auteur du *Guide de la faune du Parc du Vercors* (dont 13 itinéraires de randonnées naturalistes), Glénat Editeur, 2007.

Auteur de trois ouvrages dans la collection *Les carnets de la huppe*, Glénat Editeur : Le renard, les vautours, les chouettes et hiboux. Plusieurs articles sur les Chiroptères.

Contact. Bruno VEILLET. 554 chemin de Prenay. 38250 LANS-en-VERCORS

brunoveillet@free.fr

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Béatrice VENARD (Rhône)

Etat civil. Je suis née le 12 avril 1962 à Bourg-en-Bresse, de Julien VENARD (1920-1984), ouvrier, et de Gabrielle FORAY (1928-2017), sans profession.

Formation. Première année du BTS *Protection de la nature* à Neuville d'Ussel (Corrèze), puis reprise d'études universitaires en biologie animale et végétale à Saint Etienne puis à Lyon. En 1984, j'obtiens la Maîtrise de *Biologie des organismes et des populations* à l'Université de Lyon, que je poursuis l'année suivante avec un DEA, Option *Ecologie des Eaux*.

En 1996, diplôme de *Professeur des Ecoles*, doublé en 2009 par le *Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Professeur des Ecoles, Maître formateur*.

Parcours professionnel. 1/ De 1985 à 1990, j'ai été chargée d'études à l'Agence de l'Eau RMC (Rhône Méditerranée Corse) pour des Etudes méthodologiques et opérationnelles sur la qualité des eaux, la restauration des rivières, etc. 2/ En 1991, Monique Coulet me propose un poste de coordinatrice du collectif *Saône vivante - Doubs vivant* que j'occuperai durant quatre années. Ce poste est porté par la FRAPNA-Région et financé par le WWF-France. 3/ Puis, dans l'Education nationale, j'enseigne de 1995 à 2010 dans des écoles maternelles et primaires des Monts du Lyonnais et deviens *Conseillère pédagogique EDD* à la Direction Académique du Rhône. Je suis formatrice *Sciences et Education au Développement durable* de 2006 à 2016, et *Conseillère pédagogique* à la Direction Académique de la Drôme en 2017-2018.

Sensibilisation à la nature. Découverte du CORA en 1979 grâce à ma sœur et à mon beau-frère, avec participation à des sorties. Rencontre de mon compagnon d'alors et active participation au CORA-Loire dans les années qui suivent. Parallèlement, rencontre avec différentes personnes de la FRAPNA à Lyon dans le cadre de l'Université.

Militance en protection de la nature. Coordinatrice du Collectif d'associations *Saône Vivante - Doubs Vivant*. Animation des relations entre des associations (cf.ci-dessus.) Rédaction de documents sur la connaissance, la gestion et la protection des rivières. Par la suite, membre de diverses associations : CORA, FRAPNA-Rhône, Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais (sans responsabilités particulières).

Depuis 2013, membre du CA de GRAINE Rhône-Alpes et membre du Bureau durant deux ans. Militance axée sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Depuis 2017, membre du CA des Amis des Circées (association d'éducation à la citoyenneté mondiale).

Dans le cadre de mes activités professionnelles au sein de l'Education nationale, action pour développer l'éducation à l'environnement et former les enseignants sur cette question. Impulsion de la mise en place de « coins nature ».

Bibliographie.

- Coulet M., Venard B. & Monnet Ph., 1997- *Impact des aménagements hydroélectriques sur l'écosystème Rhône*, 309 p,

- Venard B., 2017- Devenir écocitoyen. Neuf projets pour le cycle 3. *Canopé* (Collection Agir).

Distinction. Chevalier de l'Ordre national du Mérite (6 octobre 2017).

Validation. Monique Coulet

Fiche « Acteur » FRAPNA de Yves VERILHAC (Frapna-Région)

Etat civil. Yves VERILHAC est né le 26 septembre 1960 au Péage-de-Roussillon (Isère), fils de Gérard VERILHAC (né en 1933, Ingénieur à Rhône-Poulenc) et de Paule PERRIER (née en 1931, Infirmière diplômée d'Etat), « descendus » dans la vallée du Rhône pour y trouver du travail. Les grands-parents résidaient au Mazet-Saint-Voy, proche du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), terres protestantes de résistance au pouvoir central. Toutes les vacances y ont été pour l'enfant une imprégnation à la nature sauvage. (Cinque plongeur, Bouvreuil pivoine, Renards et Blaireaux...).

Formation. Etudes supérieures en sociologie (un an), économie sociale et familiale. Cours du soir d'écologie à l'Université Lyon-1. DESS de Maîtrise d'ouvrage en urbanisme, aménagement environnemental et paysager du CESA (Centre d'Études Supérieures d'Aménagement) de Tours, obtenu en 2003.

Fonctions. Attaché scientifique, chargé de communication puis directeur de la FRAPNA-Région, de 1981 à 1991. Conseiller en Ecologie urbaine du Président de la Communauté Urbaine de Lyon, de 1991 à 1996. Chargé de la création, puis directeur du PNR des Monts d'Ardèche (132 communes), de 1996 à 2006.

Directeur du groupement d'intérêt public ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels, groupement d'intérêt public), à Montpellier, de 2006 à 2014. Professionnalisation des 5000 agents des espaces naturels (parcs, réserves, conservatoires, collectivités...). Aujourd'hui intégré à l'AFB (Agence Française de la Biodiversité). Actuellement, Directeur Général de la LPO-France, à Rochefort (210 salariés en direct, 400 au total).

Protection de la nature. En 1970, intégration du GNVR (Groupe des Naturalistes de la Vallée du Rhône) créé à l'initiative de Guy Flacher, fils de paysan et ouvrier de la CNR. Sorties naturalistes et de bagage les week-ends et vacances (Gorges de l'Ardèche, la Loire à Orléans, Camargue...). Combats pour la création de la RNN de l'Île de la Platière, et contre les centrales nucléaires de Saint-Maurice-l'Exil et Superphénix, et le barrage de Pierre-Bénite. A la FRAPNA, parmi les tâches diverses et variées liées à sa fonction : Rédacteur en chef de la revue *Rhône-Alpes Nature*. Directeur de la collection de posters et plaquettes *Région Rhône-Alpes grandeur nature*. Forte implication dans la constitution du dossier rédigé en 1981-82 pour l'obtention de l'Utilité Publique par cette APN. Forte implication dans la création de la Maison rhodanienne de l'Environnement à Lyon en 1988-1991.

Publications et documents. – Co-rédacteur de la Charte d'écologie urbaine du Grand Lyon. - Rédacteur principal de la Charte du PNR des Monts d'Ardèche. - Rédacteur de la revue du PNR des Monts d'Ardèche. - Rédacteur de la revue *Espaces Naturels*. - Rédacteur de l'Inventaire des zones naturelles remarquables du Pilat. Nombreux articles, dont les éditos de la revue *Oiseau-Mag* de la LPO. Livre *Voir la nature au cœur de Lyon* (Editions Pélican). **Représentations.** - Administrateur du MNHN, de l'ONCFS, du Parc National des Cévennes, de Ramsar-France. - Membre du Conseil National de Transition Écologique (CNTE), du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Bureau de *BirdLife* pour l'Europe et l'Asie centrale. - Rapporteur du Comité de domaine national sur les métiers de la biodiversité.

Distinction. Prix Aigrette FRAPNA remis par Monique Coulet en 1990. A refusé quatre fois l'Ordre national du Mérite.

Contacts. Yves VERILHAC. Directeur général de la LPO-France. Fonderies Royales. CS 90263. 17305 ROCHEFORT Cedex.

05 46 82 12 34 - yves.verilhac@lpo.fr

Validation Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Jean-Paul VIERON (Drôme)

Etat civil. Jean Paul VIERON est né le 27 juin 1950 à Juvardeil (Loiret)), fils de Robert VIERON (1923-2011) et de Solange CHANGEON (1925-2011). Mes parents exploitaient une ferme (la Hérissonnière) dans le bocage angevin.

Formation. Coursus scolaire habituel jusqu'au BEPC, obtenu non sans mal, d'où une orientation inadaptée (en Seconde technique) puis arrêt des études à 16 ans. Le monde du travail m'attendait déjà, avec un mauvais début dans la finance.

Sensibilisation à la nature. Naturaliste en herbe, je souffrais de la destruction du milieu par le remembrement agricole (l'arasement des haies, l'assèchement des mares). Impuissant devant ce passage à l'agriculture productiviste, je commençais à faire le traîne-buisson en dénichant des nids involontairement ou en démontant les pièges à mâchoires à renards. Tout cela me révoltait, et ce n'est pas Mai 1968 que j'ai vécu comme une libération qui allait freiner ma volonté de faire de l'écologie mon fil directeur, pour toute ma vie.

Passage à la militance naturaliste. Paradoxalement, ma réussite au concours des finances, qui m'envoyait à Paris, m'ouvrait le monde citoyen. Mais celui-ci étant trop bruyant, trop civilisé, et mes origines paysannes aidant, je m'installais dans le Vercors en 1975, massif de moyenne montagne pas trop dénaturé. En 1979, je deviens diplômé accompagnateur montagne, moniteur de ski de fond, animateur en spéléologie. Ma rencontre avec Jean-François Noblet (à l'époque directeur de la FRAPNA-Isère) fut déterminante, ainsi qu'avec des ornithologues du CORA.

Engagement dans la protection de la nature. Mon engagement dans la FAUP (Fédération des Amis et Usagers du PNR du Vercors) et dans la FRAPNA-Isère aux côtés de Robert Beck, m'a permis de participer à la remise en cause de « l'Aventure Blanche » et des aménagements pour le développement du ski alpin. En participant aux diverses commissions du Parc du Vercors, il me fut possible de me confronter aux réalités économiques d'un Parc plus soucieux de se développer que de protéger. En alliant connaissance du terrain naturaliste et protection de la nature, devenant ainsi des « experts » pour le suivi d'espèces sensibles, la FRAPNA et la FAUP jouaient un rôle de contre-pouvoir, capable d'infléchir la politique du Parc.

Devenu membre du CA de la FRAPNA-Drôme en 1995-2010, et participant aux commissions départementales (CDOA, CDF, Sécheresse, etc.), représenter celle-ci fut pour moi aussi enrichissant que formateur.

Mais le bénévolat a ses limites, notamment financières... Mon poste d'animateur au Groupe Faune et Flore du Royans n'étant que peu rémunéré, je me tournai alors vers le métier de Garde de l'ONCFS, mais un renseignement sur un braconnage en Isère, exploité et destiné à la FRAPNA, me coûta un licenciement...

Pour conclure. Autodidacte affirmé (missions diverses, dont la participation à la ré-introduction du Gypaète barbu en Haute-Savoie, animateur au col de l'Escrinet en Ardèche) complètent ce parcours, certes chaotique mais « socialement » enrichissant, en dehors des sentiers battus. Pourquoi ne pas faire mienne la réflexion de Nietzsche sur le « Gai Savoir » ?

Contact. Jean-Paul VIERON. Les Bouleaux. 26190 SAINT-JEAN-en-ROYANS

Validation. Philippe Lebreton

Fiche « Acteur » FRAPNA de Monique WEBER (Région et Rhône)

Etat-civil et contexte familial. Monique WEBER est née le 8 avril 1947 à Kingersheim (Haut-Rhin) d'un père né en 1926 à Mulhouse (peintre en bâtiment, responsable syndicaliste, médaillé comme Fondateur de l'Europe, engagement induit par le parcours peu commun des Alsaciens, les "Malgré Nous") et d'une mère née en 1920 à Mulhouse (ourdisseuse dans l'industrie textile). Son grand-père paternel, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin), issu du milieu vigneron, avait été "déshérité" pour ses convictions syndicalistes, car très engagé pour les acquis du Front Populaire, en 1936. Monique ajoute : C'est à lui que je dois mon attachement viscéral à la nature, dont il était un "mordu", botaniste amateur, connaisseur des simples, braconnier à ses heures (surtout pendant la guerre pour nourrir ses enfants) ; à partir de mes 4 / 5 ans, il m'emmenait dans les Vosges dormir à la belle étoile, écouter les rapaces nocturnes (et attraper à la main les truites dans les ruisseaux...). A 10 ans, ma première révolte concerna les atteintes à la forêt de mon enfance, où je passais beaucoup de temps avec des amis dans nos cabanes. Premier contact à un autre saccage pour bétonner une cité de Mulhouse. Quelques années plus tard, installée à Lyon, avec un pied-à-terre dans le Pilat, j'ai été confrontée aux abus de la chasse...

Formation et profession. Un cursus non scientifique mais administratif. Après un Bac général et pour raisons familiales, j'ai adopté une filière "administration / comptabilité / secrétariat". Puis le facteur chance joua, une amie adhérente FRAPNA m'ayant transmis une annonce d'embauche de la FRAPNA-Région, alors en expansion, avec recrutement comme secrétaire le 24 février 1984.

Engagement professionnel (et militant...). Très vite je me suis immergée dans ce milieu fort intéressant de la Protection de la Nature, formée en audoditacte au contact des fondateurs et gestionnaires bénévoles de la FRAPNA (Philippe Lebreton, Monique Coulet, et bien d'autres), pour mieux connaître les milieux naturels et vivants. J'ai donc été "une salariée militante" motivée, avec une forte prise de conscience des mécanismes politiques et de la difficulté de regrouper tous les usagers de l'environnement sur les thèmes et aspects de sa protection... Les dossiers souvent inter-départementaux, traités par le Bureau et le CA, demandaient de la coordination. Du fonctionnement associatif à leur mise en œuvre, j'ai contribué aux dossiers en cours : Creys-Malville, espaces protégés (Confluence Ain / Rhône, Ile de la Platière, Ile du Beurre), pollution du Rhône par les PCB, lutte contre le projet de Serre-de-la-Fare sur la Loire, en Haute-Loire) ... j'en oublie sûrement. J'ai eu le plaisir d'assister à l'aide de la FRAPNA à la création de la CRIIRAD par Michèle Rivasi, après Tchernobyl. C'est pendant mes dix dernières années à la FRAPNA qu'ont eu lieu la mise en place et le développement des réseaux thématiques : eau, transports, agriculture, etc..., en phase avec FNE et les huit départements de la FRAPNA, pour une meilleure coordination dans la prise de positions, indispensable dans toutes ces ramifications de la Protection de la Nature.

Mon parcours à la FRAPNA-Région de 1984 à 2007 (date de ma retraite) a été très riche en contacts humains et acquisition de connaissances, et ma motivation reste entière ! Je remercie tous ceux qui m'ont accordé leur confiance. A cette époque, un salarié se devait d'être généraliste, et c'est plus tard que sont arrivés des salarié(e)s professionnel(le)s de l'environnement et de la nature.

Après ma retraite, j'ai pris des responsabilités à la FRAPNA-Rhône comme Trésorière (présence au Bureau, CA, AG). J'ai représenté la FRAPNA-Rhône pendant 4 ans à la Commission Préfectorale d'embauche des Commissaires-Enquêteurs. En 2017, j'ai arrêté toutes mes responsabilités au sein de la structure FRAPNA et suis redevenue une adhérente de base... toujours intéressée et attentive. Mon souhait est de voir une relève par les générations en cours et à venir, appel lancé pour que la FRAPNA reste dans l'éthique de ses fondateurs. Car la Nature risque fort de devoir encore et toujours payer un lourd tribut au "Dieu fric", comme simple variable d'ajustement à notre économie délétère. Autres engagements personnels : *Amnesty*

International. FCPE, association de parents d'élèves (pendant la scolarité de mes deux enfants).

Contact. Monique WEBER. 5a rue Garibaldi ; 69580 SATHONAY-CAMP

monique.weber2@orange.fr

Validation. Philippe Lebreton

PRESIDENCES

de la FRAPNA et de ses HUIT SECTIONS

Les indications trop imprécises et les mandats inférieurs à un an n'ont pas été mentionnés.

FRAPNA-Région

Philippe LEBRETON, de 1971 à 1976 environ

Albert-Louis ROUX, en 1976 et / ou 1977

Philippe LEBRETON de 1977 à 1982 environ

Monique COULET, de 1982 environ à 1990

André MARTIN, de 1990 à 1992

Monique COULET, en 1993 et 1994

Pierre BEAUDOUIN, de 1995 à 2006

Christopher THORNTON, de 2006 à 2010

Eric FERAILLE, depuis 2011 à maintenant

FRAPNA-Ain

Jacques PALLAMA, de 1983 à 1985

Thierry ROUSSET, de 1992 à 1994

Marcel MERCANTE, en 1996

Olivier WAILLE, de 2003 à 2006

Catherine DESEREAU, de 2007 à 2010

Pierre-Maurice LAURENT, de 2011 à 2014

Lucie HANOUSZ, en 2015 et 2016

Baptiste DAUJAT, en 2017 et 2018

Claude BELGHITI, en 2019

FRAPNA-Ardèche

Jean-Claude MOURGUES, de 1977 à 1981

Roland COMTE, de 1980 à 1982

Bernard DESCOING, de 1982 à 1985

Jean-Pierre BOUDEAU, de 1985 à 1990

Georges DESCOURS, de 1990 à 1997

Gérard MONTAGNON, en 1997

Alain JOFFRE, en 1998

Frédéric JACQUEMART, de 1999 à 2010

Jean-Louis CHOPY, de 2010 à 2015

Frédéric JACQUEMART, de 2015 à 2018

FRAPNA-Drôme

Roger MATHIEU, de 1973 à 1992
Vincent MOREL, de 1993 à 2007 (?)
Edwige ROCHE, de 2007 à 2010
Didier ARIAGNO, de 2010 à 2015
Anne DEZ, de 2015 à 2017
Présidence collégiale depuis lors

FRAPNA-Isère

Pierre ANTOINE, de 1972 à 1976
Robert BUISSON, de 1976 à 1979
Anne Line MAJO, de 1979 à 1981
Juliette BOUCHERLE, de 1981 à 1984
Jacques PULOU, de 1984 à 1987
Pierre PLANEIX, de 1987 à 1992
Pierre BEAUDOUIN, de 1992 à 2001
Henri BIRON, de 2001 à 2005
Sophie D'HERBOMEZ, de 2005 à 2008
Francis MENEU, de 2008 à 2013
Chantal GEHIN, de 2014 à 2018

FRAPNA Loire

Suzanne LEBRETON-PREVOT, jusqu'en 1984
Raymond FAURE, depuis 1985

FRAPNA-Rhône

M. LIOTARD, en 1971
M. De LIVONNIERE, en 1972
Léon BARRIOZ, en 1973
Michel BOURBON, de 1974 à 1976
Daniel ARIAGNO, de 1977 à 1981
Marc MICHELOT, 1982 et 1983
Denis SALAÜN, 1984 et 1985
André MARTIN, de 1986 à 1991
Pascal ROMAN, en 1992
Françoise RODET, en 1993-1994
Patrice GAVRIN, de 1995 à 2001
Bernard ROMAN, de 2002 à 2004
Bernadette GILBERTAS, en 2005
Jean-Claude CHENU, de 2006 à 2011.
Gérard HYTTE, 2012 et 2013
Nicolas HUSSON, de 2014 à 2017
Maxime MEYER, en 2018

FRAPNA-Savoie

Hubert TOURNIER, vers 1971
Daniel CARDE, vers 1980
Monique GAUTIER

Gilles PARIGOT, vers 1993-1994
Richard EYNARD-MACHET, en 2018

FRAPNA-Haute-Savoie

Gérard BALVAY, de 1974 à 1981
Jacques BORDON, de 1981 à 1985
Guy BAKÈS, de 1986 à 1988
Jean-Claude BEVILLARD, de 1988 à 2001
Pierre VIGUIÉ, de 2001 à 2004
Eric FÉRAILLE, de 2004 à 2010
Fabien PERRIOLLAT, de 2010 à 2014
Jean-François ARRAGAIN, de 2014 à 2018
Anne LASSMAN TRAPPIER, de 2018 à

GLOSSAIRE

AD : Archives Départementales
ADTC : Association pour le développement des Transports en Commun
ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation.
APN : Association de Protection de la Nature
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
AREA : société des autoroutes alpines
AURG : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise
AVENIR : Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels d'Intérêt Remarquable.
CAF : Club Alpin Français
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
CDCFS : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
CDH : Comité Départemental d'Hygiène aujourd'hui CoDERST
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGI : Conseil Général de l'Isère
CNPN : Conseil National de Protection de la Nature
CNR : Compagnie Nationale du Rhône
CoDERST : Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
COPIL : Comité de Pilotage
CORA : Centre Ornithologique Rhône Alpes (aujourd'hui LPO Rhône Alpes)
CPIE : Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CRIIRAD : Commission Indépendante d'Information sur la Radioactivité
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EBC : Espaces Boisés Classés
EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable
EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin
EPALA : Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents
FERUS : Association nationale pour la défense et la sauvegarde des grands prédateurs (Ours, Loup et Lynx)
FFSPN : Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature
FIR : Fonds d'Intervention pour les Rapaces
FNE : France Nature environnement
FRNF : Fédération des Réserves Naturelles de France
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux.
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières.
PGHM : Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
PLU : Programme Local d'Urbanisme
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PPI : Plan Particulier d'Intervention
RRENE : Réseau Régional Education Nature Environnement
Agence de l'eau RMC : Rhône Méditerranée Corse.
RN : Réserve Naturelle
SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de Eaux
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
TA : Tribunal Administratif

